

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU VENDÔMOIS

Fondée en 1862

Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877

2009

Publié avec le concours des Archives de France

Subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

SOMMAIRE

Actes de la Société, 500 membres par Philippe Rouillac	3
Hommages à M. Edmond-Maurice Pérot, par Monique Bourdin et Ivan Roulet	5
Éloge funèbre de M. Daniel Chanet, par Mme Catherine Lockhart, le 4 septembre 2008	7
Activités de la Société	11
Bibliothèque de la Société, par Viviane Lancelin.	15
Lettre ouverte aux listes candidates aux suffrages des Vendômois pour les élections municipales de 2008	18
L'Association « Horizons vendômois » et les éoliennes	24
Autour de la matrice d'un sceau, par Christophe Maneuvrier et Jacqueline Pilet-Lemière	26
Mondétour à Naveil : métairie ou château fort ?, par Alain Bellamy	28
Les grandes affaires criminelles du Vendômois, par Pascal Nourrisson	34
Crime à Saint-Ouen, par Michel de Sachy	41
Les réfugiés espagnols de la Gaudinière, par Jean-Jacques Loisel.	44
La chapelle Saint-Gilles de Montoire, par Olivier Lautman.	70
Les Vendômois et l'Europe dans l'histoire, par Michel de Sachy	90
La place de Montoire, par André Michel	101
La Fontaine sur la place de Montoire, par André Michel	105
Le « Dict des trois morts et des trois vifs » et « saint Christophe », par Gérard Ermissse.	112
Notes de lecture, par Jean Vassort et Bernard Diry	130
Bureau de la Société depuis 1862	132



Illustration de la page 1 de couverture
(Serge Dupré)

Illustration de la page 4 de couverture
(Imaginère Patrick Leray)

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

376^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le vendredi 25 avril 2008 à 20 h 30, devant une salle comble, le président Philippe Rouillac a ouvert la séance en évoquant la mémoire du comte Michel de Rochambeau, qui nous a quitté discrètement ; il a rappelé l'affabilité de son accueil, ouvrant largement sa maison et participant fidèlement, comme aujourd'hui sa fille Nathalie de Gouberville, membre du bureau, aux activités de notre Société. Il a fait observer par l'assemblée en son honneur une minute de silence.

Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents, puis a rappelé l'interpellation concernant la protection du patrimoine adressée par la Société et par l'Association Résurgence aux candidats aux dernières élections municipales, précisant que la réponse reçue de la liste élue serait publiée au prochain bulletin, ce qui permettra d'en mesurer le suivi.

Il a rappelé le succès du colloque international « Rochambeau » qui, autour de conférences de très grande qualité, a réuni de très nombreux participants. Le prochain bulletin, qui pourrait sortir à l'occasion des Journées du Patrimoine, sera important car il contiendra le compte rendu et les communications du colloque. Le succès également de la sortie en Val d'Amboise faite en collaboration avec la Société de Touraine, et la conférence qu'il a donnée à la Société du Maine. Il a fait connaître les projets de la Société pour les deux années à venir ; notamment, pour 2010, un colloque sur Musset, le dernier week-end de juin avec évocation littéraire et théâtre à la Bonaventure.

Le trésorier Pascal Foreau a présenté et commenté, à l'aide de projections sur écran, les comptes de l'année 2007, ceux du colloque ainsi que le budget prévisionnel 2008. Le tout a été approuvé par l'assemblée, à l'unanimité.

Après une brève suspension, la séance a été reprise pour l'hommage à René Suard, négociant en vins et chansonnier amateur. François Houdebert a présenté sa vie et son œuvre. Puis Francis Minier et Jean-Pierre Chaillon ont joué quatre *Histouères du Maît-Batiau* provenant soit des ouvrages imprimés, soit de documents familiaux. Mme Patureau, ancienne directrice des Archives départementales de Loir-et-Cher, petite-fille de René Suard, était présente.

Plusieurs personnes sont intervenues pour raconter leurs souvenirs de René Suard et des animations théâtrales vendômoises consacrées aux *Berdancieries* écrites par Suard, avant et après la dernière guerre. M. Fabrice Hugot a également pris la parole pour faire le lien entre le parler de Maît'Batiau et le vieux et authentique français.

Le président, après avoir salué M. Jean-Philippe Mauclair, adjoint aux affaires culturelles qui a fait part de son souhait de coopération avec notre Société, a remercié et

félicité le conférencier et les acteurs ; il a adressé ses remerciements également à la Ville de Vendôme et M. Jean-Marc Bourdois, responsable de la culture, pour l'installation, dans la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges, de l'estra-de et des projecteurs nécessaires pour le spectacle.

Paul COUVRAT.

377^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le vendredi 28 novembre 2008 à 20 h 30, le président Philippe Rouillac a ouvert la 377^e assemblée générale de la Société qui se tenait dans la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges en présence de M. Pierre Fauchon, sénateur, Mme Monique Gibotteau, conseiller général, M. André Buisson, vice-président du Conseil général chargé de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, M. Jean-Philippe Mauclair, maire adjoint chargé de la culture, Mme Mariana Forssell-Latouche, conseillère municipale, Mme Anne Pajou, présidente de l'Office intercommunal de tourisme. Après l'allocution du président et la lecture du rapport d'activités par la secrétaire, le président a ensuite présenté les propositions du bureau pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration : la réélection de trois membres sortants renouvelables en raison de leurs fonctions : MM. Philippe Rouillac, Emmanuel Durand, Serge Dupré ; et l'élection de Claude Menut-Guignard.

Paul Couvrat, rééligible, n'a pas souhaité se représenter après cinquante années de présence au sein de la Société, exerçant différentes fonctions ; il a été chaleureusement félicité par le président et nommé président d'honneur.

Olivier Lautman, ancien professeur à l'Université de Lyon III, a proposé une nouvelle interprétation iconographique des fresques de la chapelle Saint-Gilles de Montoire et tenté de donner une réponse au message de ces fresques.

À l'issue de cette conférence, Mgr Verrier, vicaire général, a pris la parole pour compléter l'analyse précédente.

La soirée s'est poursuivie avec la présentation d'un film de 1952, *Vendôme, joyau de la vallée du Loir*, tourné par le photographe vendômois Julien Damoye, film récemment numérisé par Centre Images. Sa petite fille, Anne-Marie Anton, a précisé que ce film avait été une commande du syndicat d'initiative d'alors.

Cette manifestation a, une fois de plus, réuni un nombreux public.

Viviane LANCELIN.

ADMISSIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE 2008

Mme DEGAIN Christine, 5, rue du Pont-de-l'Horloge, 41170 Mondoubleau.
M. BRUNEAU René, 51, rue Barré-de-Saint-Venant, 41100 Saint-Ouen.
Mme AVERLANT Martine, 7, allée George-Sand, 41100 Vendôme.
M. GROSSET Romain, 23, rue des Grouets, 41100 Saint-Ouen.
Mme GROSSET Isabelle, 23, rue des Grouets, 41100 Saint-Ouen.
Mme SIMON Colette, 12, faubourg Chartrain, résidence du Parc, bât. A, appt 51, 41100 Vendôme.
M. DORDAIN Pierre, 6, rue de l'Abbaye, 41100 Vendôme.
Mme SCHREUS Inga, 30, avenue Pierre-Armand-Colin, 41100 Vendôme.
Mme GENTY Jeanine, 6 bis, rue du Château, 41100 Vendôme.
Mme HOUDEBERT Anne-Marie, 12, promenade de Fosse, 41800 Montoire-sur-le-Loir.
Mme ANTON Anne-Marie, 2, rue Henry-Dunant, appt 25, 41100 Vendôme.
M. TAFANI Sylvain, 33, rue des Quatre-Huyes, 41100 Vendôme.
M. BRUÈRE Serge, 6, rue de la Marre, 41100 Vendôme.
M. FOURMONT Thierry, 10, rue de la Fleuriette, 41160 La Ville-aux-Clercs.
M. CARLIER Christian, 5, rue Rabelais, 41100 Vendôme.
M. HUGOT Fabrice, 9, avenue Poincaré, 75116 Paris.
M. CHARPIGNON Michel, 6, route de Danger, 28190 Mittainvilliers.
Mme GILET Delphine, 9, place Victor-Hugo, 94270 Le Kremlin-Bicêtre.
Mme LE MAUFF Ghislaine, 16, rue la Closerie, 41350 Vineuil.
M. JACQUET Bernard, 3, impasse Charles-Lindbergh, 41100 Vendôme.
M. BRU Georges, 10, rue Bonne-Aventure, 41100 Mazangé.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 2008

Nous avons appris avec peine, cette année, les décès de :

M. NOULIN Jean, 7, rue du 8-mai-1945, 41310 Saint-Amand-Longpré.
M. DENIAU Robert, 7, route d'Amboise, 41400 Vallières-les-Grandes.
Mme AUBERT Marguerite, 2 bis, rue Lemyre-de-Villers, 41100 Vendôme.
M. BELLANDE Maurice, 8 ter, rue Jean-Jaurès, 41800 Montoire-sur-le-Loir.
M. MARGANNE Michel, La Valtrie, 41310 Lancé.

Que leurs familles veuillent bien trouver ici l'expression de notre respectueux souvenir.

500 membres

Ou comment la plus ancienne association du Vendômois est aussi la plus riche de membres

Pour la première fois de notre histoire, depuis 1862, le cap des 500 adhérents vient d'être franchi ! Nombre de sociétés savantes ou associations même départementales envient ce chiffre symbolique...

Nous y voyons outre le signe de notre audience, de notre vitalité mais aussi la récompense de « la justesse » de nos positions, le satisfecit donné à nos actions et programmation. Que tous et chacun – sociétaires comme responsables, partenaires comme élus – en soient remerciés et félicités : l'œuvre est collective.

L'aide régulière de la Ville de Vendôme, le soutien déterminant du Conseil général, comme l'appui fidèle de son président-député du Vendômois – allié à notre bénévolat éclairé – sont les raisons de ce succès. Sans oublier nos partenaires privés et le concours du ministère de la Culture, de la DRAC. Nous cheminons dans le public pour le plus grand bonheur des Vendômois...et vous êtes nombreux à nous le dire : Merci à vous, et Merci de vous !

500 membres sont autant d'encouragements à poursuivre, que d'ambassadeurs à démultiplier pour faire, encore mieux.

Depuis 1986, avec votre confiance renouvelée à 8 reprises – et l'action discrète mais indispensable, comme efficace de notre Bureau – je m'y emploie.

Votre bien dévoué,
Philippe Rouillac

Hommage à Edmond-Maurice Pérot par Monique Bourdin



Edmond-Maurice Pérot s'est éteint le 6 janvier 2009, dans la région parisienne, à l'âge de 101 ans et demi ; il aurait eu 102 ans, le 20 juin 2009.

Ses obsèques ont eu lieu à Paris, en l'église Saint-Roch, dans le 1^{er} arrondissement, le 12 janvier. C'est l'église paroissiale de Maurice, qui habitait juste en face d'elle ; en outre, c'est l'édifice religieux dans lequel ont lieu les obsèques de la plupart des artistes parisiens.

Au cours de la très belle cérémonie religieuse, un vibrant hommage lui a été rendu par M. Yvan Rouillet, directeur départemental de *La Nouvelle République* de Bourges, qui a fait ses classes, en partie, à Vendôme, et qui a très bien connu Maurice Pérot.

Maurice Pérot, Vendômois de cœur et membre fidèle de notre Société, avait acheté, il y a cinquante ans, le prieuré de Longpré, et partageait son temps entre le Vendômois et Paris jusqu'à ce que, très récemment, l'âge le fasse se séparer de sa propriété vendômoise. Il avait installé son cheval dans les communs du prieuré, propice à la création artistique. Son ami, le comédien Pierre Bertin, venait souvent s'y reposer pour les vacances.

Maurice avait fait ses études à l'École nationale des Arts décoratifs, ainsi qu'à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts.

Il avait commencé sa carrière comme architecte-décorateur, mais, très vite, son talent s'était diversifié. Peintre de talent, graphiste, illustrateur, concepteur d'affiches célèbres, telle la femme-fleur de Lancôme, cet artiste a offert une importante donation au Musée des Beaux-Arts d'Orléans, en 2002 : plus de 200 pièces, qui ont fait l'objet d'une très belle exposition, à la fin de la même année, qui a duré un peu plus de trois mois et qui retraçait l'itinéraire d'un artiste protéiforme, aux multiples talents. En effet, il a créé des décors et costumes de théâtre, des meubles, des maquettes de salles de théâtre, d'ambassades, dans le monde entier, des cabines de luxe de paquebots, aussi bien qu'il a assuré la décoration de pommeaux d'épées d'académiciens ; de plus, il a illustré de nombreux livres, comme les œuvres de François Villon, sans compter son œuvre de peintre toute en finesse.

Une quinzaine de membres de la Société Archéologique (dont une partie de son bureau) a visité, en décembre 2002, l'exposition du Musée des Beaux-Arts, guidée par son commissaire et en même temps conservateur du Musée, Mme Klinska-Ballesteros, en présence de l'artiste qui ajoutait ses commentaires.

Il y avait, notamment, le portrait de très grands noms de la littérature, du théâtre, de la musique ou de la pein-

ture, qu'il avait fréquentés. Citons, en particulier, le poète Max Jacob, retiré dans le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, et qu'il a vu peu de temps avant qu'il ne soit arrêté par la Gestapo et déporté, à Drancy, où il est mort, d'une pneumonie, quelques jours après son arrivée au camp.

Maurice était un homme cultivé, passionné et élégant, au regard malicieux et pétillant de vie et d'intérêt. Il a été fait commandeur des Arts et des Lettres, dans les jardins

du Sénat, le 11 décembre 2003, par M. Christian Poncelet, président du Sénat, qui s'exclamait, au cours de son allocution : « Il est des vies qui se déploient en un foisonnement d'activités et dans un chatoiement de couleurs. »

Maurice, après une existence bien remplie, reposez en paix. Vous avez rejoint votre chère Denise, qui vous a précédé, il y a un peu plus de cinq ans !

Hommage à Edmond-Maurice Pérot par Ivan Roulet

Paul Guth prêtait au peintre et poète que vous êtes un physique de dégustateur des truculences qui sonde les abîmes.

Pour l'homme de théâtre Jean-Louis Vaudoyer, chacune de vos images est le butin d'une longue quête où la réalité est soumise, avec une lucidité ingénument impitoyable aux lois capricieuses et despotiques de la fantaisie.

Maurice, vous jouez avec la beauté et l'idéal, avec la sagesse de celui qui sait se faire plaisir et faire plaisir aux autres.

Chantre de la pensée et de l'art, vous avez traversé le xx^e siècle comme un témoin actif de son effervescence culturelle. Lauréat de la Fondation Blumenthal, que l'on appelait « Le Goncourt des Arts », vous avez essaimé, au fil des décennies et autour du monde, comme les traces d'un hymne à la beauté.

Bruxelles, Vienne, Paris, Londres, Chypre, New York, Le Caire, Dubaï, Memphis, Rio de Janeiro, Orléans... vos décors, vos réalisations, vos expositions sont universelles.

Marcel Aymé, Maurice Genevoix, André Vialatte, Blaise Cendrars, Jean-Louis Vaudoyer, Pierre Bertin, Marc Chagall, Sacha Guitry, Paul Léautaud... vous les avez côtoyés.

Homme de théâtre, de plume ou de pinceau, vous avez tout ensemble contribué, en toute amitié, à faire vivre l'intelligence et l'art au service de nos contemporains.

On ne peut pas admirer les quadriges de Récipon, au Grand Palais, avec le sculpteur Zadkine,

Visiter la Provence avec Jean Giono et assister à la naissance du *Hussard sur le toit*,

Écouter déclamer Tristan Bernard,
Passer une nuit sur un banc parisien avec Blaise Cendrars.

Sans laisser une petite trace dans l'histoire...

On ne peut pas avoir réalisé le dernier portrait de son ami Max Jacob avant qu'il ne soit emporté dans la fureur de l'histoire,

Sans laisser une parcelle d'éternité.

Maurice, vous avez toujours eu au fond des yeux cette lueur de gourmandise de la vie, ce regard amoureux des belles choses, cette malice des bons mots.

Tour à tour mystique ou blasphémateur, pragmatique ou rêveur, enraciné ou vagabond, épicurien ou stoïcien, critique ou amusé, votre quête est celle de la liberté avant tout.

Et votre peinture reflète bien cette dualité avec laquelle vous jouez tout en respectant les règles classiques et les lois élémentaires de la composition.

Amoureux de la Loire, tour à tour languissante ou envahissante, vous avez redonné vie à un vieux prieuré aux confins de ce Vendômois cher à Ronsard et Du Bellay, et vous y avez installé votre atelier. Vous avez alors partagé votre temps entre ce Paris que vous connaissez si bien que les pierres parlent d'histoire avec vous, et cette campagne et son cadre bucolique où, là aussi, pierres et brins d'herbe racontent les siècles passés.

En nous quittant, Maurice, vous nous laissez orphelins d'un grand témoin, pétri d'une grande éducation, d'un amour et d'une connaissance de l'histoire, et d'une immense culture.

Comme vous l'écriviez dans l'une de nos premières correspondances, je regrette que le hasard heureux de notre rencontre ne se soit pas produit plus tôt. Mais je sais aujourd'hui que ce hasard heureux m'a fait évoluer dans la connaissance des arts et des hommes.

Je ne peux pas terminer sans dire au revoir au petit écolier qui s'échappe dans le coin du tableau.

« Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants », disait Cocteau.

Maurice, aujourd'hui, vous pouvez reposer en paix dans nos cœurs, car il y a bien longtemps que vous y êtes accueilli !

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE POUR L'ANNÉE 2009

Samedi 1^{er} avril



Visite de terrain pour les candidats des trois listes, rejoints samedi par des curieux.

Sur le parvis de la concorde

A l'ombre de la Trinité, sérénité retrouvée samedi après-midi pour les représentants des trois listes en lice pour la bataille des municipales de Vendôme. Invités à venir au chevet de l'abbatiale, puis au quartier Rochambeau et dans le parc du château, les candidats prenaient bonne note des remarques des représentants de l'association Résurgence et de la société archéologique qui, ont choisi d'alimenter le débat de la campagne, par une interpellation publique des candidats sur les projets de travaux.

« Nous prenons bonne note de tout ce qui est promis. Et on veillera à le rappeler au vainqueur... »

Sur le parvis de la concorde, on se méfie des menteurs.

La Nouvelle République du 3 avril 2008



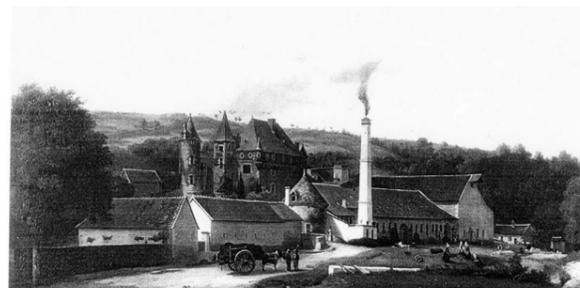
Sainte Madeleine, classée en 1907

Cette fonderie a été en activité de 1823 à 1877 ; on dénombrait, en 1850, 500 ouvriers. Elle bénéficiait de la force motrice de la rivière, la Ramberge.

SORTIE DE PRINTEMPS

Une cinquantaine de personnes ont participé à la sortie proposée en val d'Amboise : à savoir, l'église Saint-Saturnin de Limeray qui abrite une statuaire importante, réunie par l'abbé Blaive dans le dernier quart du XIX^e siècle ; certaines pièces proviennent des abbayes cisterciennes telles que Moncé ou Fontaines-les-Blanches, de nos jours détruites.

L'église Saint-Adrien de Pocé-sur-Cisse, quant à elle, renferme des statues en fonte : une statue du Christ en croix de 1840 fondue d'un seul jet, les anges de l'autel, le maître-autel, le chemin de croix, statue de la Vierge à l'Enfant. Ces pièces, fabriquées à la fonderie d'art Ducel, ont fait l'objet de dons de la part de Jean-Jacques Ducel.



Vue de la fonderie Ducel, collection particulière, vers 1860



Parc du château
(Photo Philippe de Gouberville)

Dans le parc du château de Pocé, on peut voir diverses statues dont un Neptune, restauré grâce à la municipalité de Pocé et au mécénat des Laboratoires Pfizer.

Le président Philippe Rouillac a évoqué ensuite l'épopée industrielle du XIX^e siècle et notamment les charpentes métalliques de nos gares.

La visite du site archéologique a été contrariée par une météo exécrable. M. Peyrard a, néanmoins, expliqué la coupe du rempart massif d'une longueur de 450 m. Sur le site des Châtelliers, site majeur de la région Centre, les fouilles se poursuivent sous la conduite de M. Jean-Marie Laruz, doctorant à Tours. On peut consulter *Les Dossiers d'archéologie*, n° 326, mars-avril 2008, où l'on retrouve ses travaux, précisément sur les Châtelliers.

Des bulletins de la Société Archéologique de Touraine publient également des articles de M. André Peyrard et J.-M. Laruz (ces revues sont disponibles à la bibliothèque de la Société).

Le groupe s'est ensuite rendu à l'église Saint-Denis où le président Philippe Rouillac a analysé le tableau de la Sainte Famille, attribué à Claude Vignon.

Une *Mise au Tombeau*, œuvre commandée par Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, provient de la chapelle de Notre-Dame-du-Bondésir, paroisse de Montlouis ; la tradition rapporte que les personnages sont ceux de la famille Babou.

Nos remerciements vont à MM. André Peyrard et Régis Prot, respectivement président et membre du cercle *Ambacia* pour leur précieuse collaboration pour l'organisation des visites et les commentaires.

Vendredi 25 avril

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois tenait son assemblée générale de printemps dans la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges en présence de M. Jean-Philippe Mauclair, maire adjoint, en charge du patrimoine et de l'aide à la vie associative culturelle.

En ouverture, le président Philippe Rouillac a rendu un vibrant hommage au comte Michel de Rochambeau, disparu à la toute fin de l'année 2007.

Après le rapport financier présenté par Pascal Foreau, l'accent patoisant du Vendômois a résonné dans la salle d'honneur à travers les *Histouères du Maît'Batiau*, sketches interprétés par Francis Minier et Jean-Pierre Chaillon.

François Houdebert, webmestre de la Société, a évoqué la vie et l'œuvre de René Suard.



René Suard
(Images et Sons en Vendômois)



Francis Minier et Jean-Pierre Chaillon
(Photo S. Dupré)

Lundi 19 mai

Notre président Philippe Rouillac a présenté le *Trésor de Montrichard* en l'Hôtel d'Effiat, à Montrichard, en présence de Paulo Ferreira, l'inventeur de trésor, de Jacques Devigne, artiste médailleur. Le public a pu contempler les monnaies royales enfouies dans l'ancienne pâtisserie. Des membres de l'association *Les Amis du Vieux Montrichard* publieront dans leur prochain bulletin le fruit de leurs recherches quant au personnage qui aurait ainsi dissimulé le fameux trésor.

Mardi 10 juin

Pascal Foreau et Viviane Lancelin ont participé à une journée d'information consacrée à la numérisation et la valorisation des fonds patrimoniaux à Orléans, journée organisée par Média Centre-Ouest et la DRAC Centre.

Samedi 28 juin

Un groupe de scientifiques américains attachés aux Laboratoires Fermilab de Batavia, dans l'Illinois, avait contacté la Société via Internet (en 2004, la Société avait

Science History Tours

841 Kinston Court, Naperville, IL 60540, USA

Fax: 630-961-1610 Tel: 630-961-9811 e-mail: ytwomey@mindspring.com

A non-profit organization devoted to promoting education in the history of science

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois
Place Babeuf, B.P. 30023
41101 Vendôme, France.

Attn: Mme Viviane Lancelin, Secrétaire adjointe.

July 13, 2008

Dear Mme Lancelin:

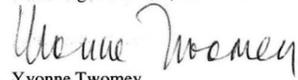
I write on behalf of the members of our group to thank you, M. Rouillac, M. Diry and Mme. Brindeau for your great kindness in arranging the visit to Freschines and to Vendôme for our science history educational group on Saturday June 28 and for guiding our steps along the way.

We also very much appreciated the hospitality of M. and Mme Rouillac in inviting us to their charming home and particularly in showing us the remarkable hydrogen-powered lighter that will be auctioned next year. I am sure that it will generate a lot of interest.

The whole day was a great pleasure both for the group and for me personally; the opportunity to visit the former home of Lavoisier and to be so warmly welcomed by both residents and staff was wonderful. It certainly is a most beautiful building that has been most carefully preserved while it has adopted a new use. The explanations of its history and decoration given by M. Rouillac added greatly to our knowledge of Lavoisier and to the pleasure of our visit.

Please find enclosed an additional small contribution to the funds of the Society. We greatly appreciated your help and wish that the sum could be larger!

With all good wishes,



Yvonne Twomey
Director, Science History Tours.

proposé à ses adhérents une sortie « Sur les pas de Lavoisier », *BSAV*, 2005, p. 11-12) pour l'organisation d'une visite à Freschines, commune de Villefrancœur (actuellement maison de santé) afin de découvrir le domaine privé du savant Antoine-Laurent de Lavoisier,



Parc du château

homme Protée. Après la visite des extérieurs : l'orangerie, jardins et vergers, le président Philippe Rouillac a fait revivre l'atmosphère du XVIII^e siècle dans les salons, la



Le groupe d'Américains, cour du Cloître
avec Bernard Diry et Michelle Brindeau

bibliothèque du château de l'illustre chimiste au destin tragique.

Des résidents ont accompagné le groupe et préparé à son intention une collation. Michelle Brindeau avait assuré la traduction.

La Société remercie la direction, le personnel d'encadrement ainsi que les résidents pour leur gentillesse et affabilité.

Le périple s'est poursuivi avec une halte au château de Vendôme pour découvrir le superbe panorama de la ville. La visite de l'abbatiale de la Trinité sous la conduite de Bernard Diry, vice-président, puis la réception chez le président Philippe Rouillac ont pleinement comblé nos hôtes.

Samedi 20 et dimanche 21 septembre

Journées du patrimoine.

Bernard Diry, vice-président, a commenté les stalles de l'abbatiale de la Trinité et les peintures murales (*La pêche miraculeuse*) de la salle capitulaire.

La bibliothèque de la Société a accueilli 92 visiteurs.

Dimanche 28 septembre

Salon du livre de Beauregard, organisé par la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, où nous tenons régulièrement un stand dans l'orangerie du château.

12, 13, 14 octobre

Rendez-vous de l'Histoire de Blois.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir à notre stand Pierre Nora, président du salon du livre, par ailleurs directeur de la revue *Le Débat*, auteur des *Lieux de mémoire*.

Dans le cadre du cycle des conférences des Sociétés savantes, Michel de Sachy de Fourdrinoy a proposé « Les Vendômois et l'Europe dans l'histoire, de l'an mil à nos jours », salle des délibérés du Conseil général.

Notre président a livré une grille d'analyse subjective à travers sa conférence « L'art européen, héritage et chefs-d'œuvre », amphi 3 de l'Antenne universitaire. Un survol de mille ans dans l'art.

Une présentation vidéo d'une quinzaine de tableaux « phares » tels que *La Joconde*, *Vénus et l'Amour* de Lucas Cranach, le *Sacre de Napoléon I^{er}* de David... à compléter cette brillante conférence.

Vendredi 7 novembre

La remise officielle de la matrice du sceau de l'abbaye de la Trinité a eu lieu salle des Actes de Vendôme en présence de M. Jean-Philippe Mauclair, maire adjoint en charge de la culture, notre président Philippe Rouillac, Mme Laurence Guilbaud, conservateur du Musée, le P. François Brossier,



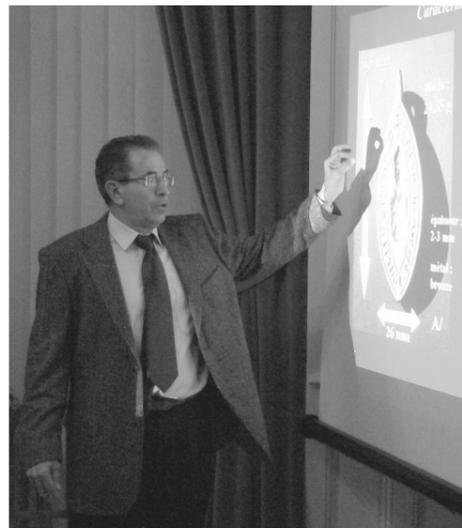
Remise officielle de la matrice du sceau, salle des Actes
(Photo S. Dupré)

curé doyen, M. Jean-Marc Bourdois, directeur de la culture, élus et membres du bureau de la Société.

Bernard Diry a présenté ensuite les caractéristiques physiques de la matrice en bronze avant de la replacer dans son contexte historique. Celui-ci a alors évoqué le Traité de Paix de Vendôme signé en 1227 entre le terrible comte de Bretagne Pierre Maucler et le jeune Louis IX, réfugié avec sa mère au château de Vendôme, et rappelé que cet événement était contemporain de la matrice présentée (voir p. 27).

Vendredi 21 novembre

Présentation officielle du bulletin 2008 dans les salons de la sous-préfecture où nous avons été accueillis par Mme Nadia Seghier, sous-préfète de Vendôme. Le président Philippe Rouillac a rappelé la tenue du colloque « Rochambeau » de septembre 2007 et le partenariat institutionnel dont la Société a bénéficié : le bulletin en est ainsi le prolongement. Il a aussi mis l'accent sur la vitalité de la Société. La reproduction d'une aquarelle de Francis Bordet, « Un autre regard sur Vendôme », a été offerte à Mme Nadia Seghier.



Bernard Diry, pendant la présentation
(Photo S. Dupré)



Mme Nadia Seghier
en compagnie de Philippe Rouillac

Vendredi 28 novembre

Le président Philippe Rouillac a ouvert la séance en remerciant les personnalités présentes et l'assistance, le très nombreux public. Après lecture du rapport d'activités par la secrétaire, l'assistance a renouvelé le mandat de Philippe Rouillac, Emmanuel Durand, Serge Dupré. Claude Menut-Guignard, nouvelle candidate, a été élue à l'unanimité. Olivier Lautman a ensuite présenté sa conférence, « La chapelle Saint-Gilles, nouvelle lecture iconographique ».

La diffusion du film *Vendôme, joyau de la Vallée du Loir* de Julien Damoye clôturait cette assemblée générale d'automne.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Liste des ouvrages et documents entrés en bibliothèque en 2008

I – DONS D'AUTEURS

— De Mme Marie-Françoise SOUHAMI :

La famille de Madeleine Leuret (1867-1935), 1^{er} cahier et 2^e cahier.

— De M. Daniel Schweitz :

L'identité traditionnelle du Vendômois, par Daniel Schweitz, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 2008.

— De Mlle Anaïs BONIN :

Trois édifices religieux à Vendôme au temps de Marie de Luxembourg : Saint-Martin, Saint-Jacques et la Madeleine, 2 vol., mémoire de master 1^{re} année.

— De M. Pierre GIVAUDON :

Godefroy Cavaignac (1853-1905), tiré-à-part Pierre Givaudon, *Revue historique et archéologique du Maine*, 4^e série, t. 5, 2005.

II – AUTRES DONS

— De M. Paul COUVRAT :

Fidélité vendômoise, année 2008, n° 35.
Société des Amis du Musée national Eugène-Delacroix, n° 6, avril 2008 : *Petite biographie d'Auguste-Richard de la Hautière*, par Paul COUVRAT.

— De M. Aimé HOUBEDEBERT :

La grande peur des habitants de Villavard, 3 juillet 1944.

— De Mme Monique BOURDIN :

Vie de Anne du Vergier de la Rochejaquelein, comtesse de Beaucorps (1774-1852), par Georges de BEAUCORPS.

De M. André PEYRARD :

Bulletins Ambacia : n° 2, 1985, Jean-Baptiste Sanche ; n° 4, 2004 ; n° 5, 2005, Louis Claude de Saint Martin ; n° 6, 2006, sur la perception d'une identité patrimoniale en Touraine : Amboise vue par les premiers guides Hachette (1854-1938).

— De M^e Philippe ROUILLAC, président de la SAV :

Catalogue de Cheverny 2008 (20 ans).
Trésor de Montrichard.
Fonds Rochambeau.
DVD « Maître Rouillac, magicien des enchères ».

— Des ÉDITIONS DU CHERCHE-LUNE :

Histoire du Vendômois, collectif, 2007.

— De M. Gérard ERMISSE :

Henri IV et la reconstruction du Royaume, Paris, RMN-Archives nationales, 1989.

L'orfèvrerie parisienne de la Renaissance. Trésors dispersés, Paris, Centre culturel du Panthéon, 1995.

Les orfèvres parisiens de la Renaissance, par Michèle Bimbenet-Privat, Commission des travaux historiques de la Ville de Paris.

Icelti, Collectif, Bompiani, 1991.

— De M. Maurice LEROY, député, président du Conseil général de Loir-et-Cher :

Élections législatives dans la 3^e circonscription de Loir-et-Cher (Vendôme) 10 et 17 juin 2007.

— De la Société archéologique de Touraine :

L'abbaye de Noirmoutier, par Charles LELONG, CLD, 1989.

La Touraine dans l'histoire, par A. de GIRY, CLD, 1982.

Les anciens bâtiments de l'abbaye de Bourgeuil, par Jean GOUPIL DE BOUILLÉ, Tours, Mame, 1928.

Tours, par R. VIVIER et E. MILLE, Éd. Barcla, 1970.

Saint-Étienne de Chigny, par André Debray.

Orléans Touraine, par Pierre LEVEEL et René CROZET, Imprimerie strasbourgeoise, 1968.

Actes du Colloque médiéval de Loches, *Mémoires de la SAT*, 1973.

Les archives du sol à Tours, par Henri GALINIÉ et Bernard RANDOUIN.

Survie et avenir de l'archéologie de la ville, *SAT*, 1979.

La vie illustre de saint Martin, exposition de 1997.

Le cabinet de physique et chimie de Chenonceau au XVII^e, *SAT*, 1989.

Quand Tours frappait monnaie, Exposition de la SAT, 1996.

Sceaux - Monnaies de nécessité - Photographies de la Belle-Époque, Exposition de la SAT, 1987.

L'iconographie martinienne en Touraine, Exposition de la SAT, 1997.

Les murs nous racontent, Catalogue de l'exposition, par Jean-Mary COUDERC et Béatrice LEDET (2000).

Le centenaire du nouveau cirque de la Touraine, Exposition de la SAT, 1985.

Archéologie aérienne en Touraine, Exposition de la SAT, Jacques Dubois, 1998.

Cahiers de l'Inventaire, 1 : Chinon/Architecture, *Mémoires de la SAT*, XI, 1983.

— De M. et Mme Jacques TROUVÉ :

Les vers homonymes suivis des homographes, par M. FRÉVILLE, Le Normant, imprimeur-libraire, 1804.

L'art des vers, par Auguste DORCHAIN, Paris, Garnier.

Petit traité de poésie française, par Théodore de BANVILLE, Paris, Lemerre Éd., 1891.

— De M. André BELLAMY :

Naveil-Mondétour, Rapport INRAP, 2007.

— Dons anonymes :

Guide pour la visite de Mulsans.

Racan en son pays, par P. ROBERT, Chambray-les-Tours, CLD, 1991.

La Varenne « Pour Dieu et le roi », par Anne BRASSIÉ, Paris, Perrin, 1993.

Lettre à un otage suivi de Un sens à la vie, par Antoine de SAINT-EXUPÉRY, Rombaldi, 1979.

Les maîtres constructeurs de Chartres, par John JAMES, Éd. Jean-Michel Garnier.

Au fil du Loir du pays Chartrain en Anjou, par Christophe VARENNES, photos de Jean-Claude RAOUL, Image Nature, 1998.

Guide artistique de la France, Paris, Hachette, 1968.

Morceaux choisis, par Victor HUGO, Paris, Delagrave, 1958.

Histoire abrégée des Protestants de France, par J. BASTIDE, Société d'édition de Toulouse, 1910.

Le Monde d'Ulysse, par Caroline CASSONNET, Paris, Hachette Jeunesse, 1995.

Mireille. Poème provençal, par Frédéric MISTRAL, Éd. Jean de Bonnot, 1982.

L'ombre domestiquée. Les cadraniers. Cadrans solaires du Perche, par Jacques APEL et Christian PYTEL, Bonnefoy Imprimeur, 1990.

Ce que dit la nature dans la ville, par Yvonne LETOUZE, Paris, Hatier, 1980.

À l'épreuve du feu, par Frédéric et Fred MAGGIANI, Paris, Le Cherche-Midi Éd., coll. « Documents », 2007.

La cathédrale de Chartres, texte de Malcolm MILLER, photographies de Sonia HALLIDAY et Laura LUSHINGTON, Pitkin Guides, 1964.

Lettre à un otage, suivi de *Un sens à la vie*, par Antoine de SAINT-EXUPÉRY, illustrations originales de Gyula KONKOLY, Rombaldi, 1979.

Du Palais Soubise au Caran. Le siège des Archives nationales, Paris, Archives nationales, 1988.

Les Archives nationales, Paris, Archives nationales, 1988.

Chartres : églises et chapelles, par Jacques LACOUR, SAEL, 1985.

Dictionnaire de l'Ancien Régime, sous la direction de Lucien Bély, Paris, PUF, 1996.

Dictionnaire de la France médiévale, par Jean FAVIER, Paris, Fayard, 1993.

Crosnières. Évolution d'une commune rurale de 1880 à 1980, Foyer rural.

De Belium à Bueil-en-Touraine, par Jean-Marie TONDE-REAU, Chambray-les-Tours, CLD, 1989.

Amboise, carte à 1/100 000, ministère de l'Intérieur, Hachette et Cie, 1895.

Le Bas-Vendômois, n° 4, mai 1996 : « Le Bois Frelon », « Lucienne Croux » ; n° 10, mai 2002 : « Forteresse de Mondoubleau », « Portrait du D^r Gamard ».

III – ACHATS D'OUVRAGES

Forteresses médiévales en Vendômois, par Claude LEYMARIOS, CDPA, 2007.

Les trognons en Europe, colloque européen, Maison botanique de Boursay, 2006.

Saint-Jacques, le culte et les pèlerins en Val de Loire, Actes du Colloque, SSLC, Paradigme, 2008.

Maurice de La Pintière-Tapisseries, Catalogue de l'exposition de Châtillon-sur-Indre, Rencontre avec le patrimoine religieux, 2007.

Cahiers du patrimoine religieux : n° 23 : « Viollet-le-Duc et la cathédrale idéale » ; n° 24 : « L'Europe des retables », vol. I (XV^e-XVI^e siècles) ; n° 25 : « L'Europe des retables », vol. II (XVI^e-XVIII^e siècle).

IV – SOCIÉTÉS SAVANTES (ÉCHANGES)

Académie des Beaux-Arts, Paris : *Lettre de l'Académie des Beaux-Arts* : n° 51, 2007 : « Archives et bibliothèques » ; n° 52, 2008 : « Et la gravure » ; n° 5, 2008 : « Une histoire de la Manufacture de Sèvres ».

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris : *Comptes rendus des séances* de l'année 2006, fasc. I à III.

Société Nationale des Antiquaires de France, Paris.

Antiquités Nationales, Saint-Germain-en-Laye (78) : *Bulletin*, n° 38, 2006-2007.

Groupe d'Études d'Histoire et de Géographie locale d'Onzain et de ses environs, Onzain (41) : *Bulletin*, n° 65, avril 2008.

Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de la Sologne, Lamotte-Beuvron (41) : *Bulletin*, t. 29/4, 2007 : La Sologne et son passé, « L'église de Souvigny-en-Sologne » ; *Bulletin*, t. 30/1, 2008 : « La lutte contre la variole en Sologne de 1760 à 1815 » ; *Bulletin*, t. 30/2,

2008 : La Sologne et son passé, n° 40, « Des terres métairies en Sologne ».

Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Sologne, Romorantin-Lanthenay (41) : *Bulletin*, n° 169, 3-2007 ; *Bulletin*, n° 170, 4-2007 ; *Bulletin*, n° 171, 1-2008 ; *Bulletin*, n° 172, 2-2008 : « La guerre 1939-1945 à Romorantin vécue par un enfant âgé de six à onze ans », par Jackie GERMAIN-CHARTRAIN ; *Bulletin*, n° 173, 3-2008 : « Études sur les étangs de Sologne », « Jeanne d'Arc à Romorantin, 6 juin 1429 ».

Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, Blois (41) : *Bulletin*, n° 27, 2007-2008 ; *Mémoires*, t. 63, 2008 ; « Vitraux de l'église Saint-Saturnin et Histoire de Blois », par Jean-Paul SAUVAGE.

Résurgence en Vendômois, Vendôme (41).

Le Loir-et-Cher à Paris : *Bulletin*, n° 116, novembre 2007 ; « Sortie en vallée du Loir du 6 octobre 2007, par Joseph COUVRAT », n° 117, février 2008 ; n° 118, mai 2008 ; n° 119, août 2008.

Perche Nature, Perche et Vallée du Loir, Mondoubleau (41) : *Bulletin*, 2007.

Les Amis des Sources. Chroniques des Sources et Fontaines, Villebout (41) : *Bulletin*, n° 14, 2008 : « Impact d'épandage des boues d'épuration sur la nappe phréatique et les eaux de surface à Villebout (Loir-et-Cher) ».

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, Société Académique de Saint-Quentin (02).

Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'Arrondissement de Grasse, Cannes (06) : *Mémoire*, t. LIII, 2008 : « La vigne et l'olivier entre Provence et Comté de Nice », Actes de la Journée d'études du 17 novembre 2007.

Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de l'Aube, Troyes (10) : *Mémoires*, t. CXXXI, 2007.

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais, Montrozier (12), *Cahier*, n° 20, 2007.

Société des Antiquaires de Normandie, Caen (14) : t. XL : « Arcisse de Caumont, érudit normand et fondateur de l'archéologie française (1801-1873) » ; t. XLI : « La cathédrale de Rouen vers 1300 ».

Société Archéologique et Historique de la Charente, Angoulême (16) : *Bulletin et Mémoires*, n° 1, 3^e trimestre 2007.

Fédération des Sociétés Savantes de la Charente-Maritime (17) : *Revue*, t. XXXIII, 2007.

Société de Géographie de Rochefort, Revue *Roccafortis*, Rochefort (17) : *Bulletin*, t. VII, n° 41, janvier 2008 ; *Bulletin*, t. VII, n° 42, septembre 2008.

Société d'Archéologie et d'Histoire du Berry, Bourges (18) : *Cahier*, n° 169-170, mars-juin 2007 ; *Cahier*, n° 171, septembre 2007 ; *Cahier*, n° 172, décembre 2007 ; *Cahier*, n° 173, mars 2008 : « Ordres religieux dans le diocèse de Bourges : mendiants VIII^e-XV^e, Visitandines XVII^e et Annonciades XVIII^e » ; *Cahier*, n° 174, juin 2008 : « Les remarques de la famille Gaucher (1657-1726) ».

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, Dijon (21).

Académie de Franche-Comté, Besançon (25) : *Mémoires*, n° 49.

Société d'Émulation du Doubs, Besançon (25).

Société Archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres (28) : *Bulletin*, n° 95, janvier 2008 ; *Bulletin*, n° 96, avril 2008 : « Mai 68 et la presse en Eure-et-Loir », par Marie-Françoise SOULIER ; *Bulletin*, n° 97, juillet 2008 : « Les ascendants paternels de Marcel Proust en remontant le temps », par Bernard CHASLOT ; *Bulletin*, n° 98, octobre 2008 : « Autour d'Auguste Blanqui, une famille dévouée mais inquiète », par Jean-Paul LELU ; *Mémoires*, t. XXXIV, n° 4, 2008 : « Deux fondations funéraires du XVI^e siècle dans le diocèse de Chartres, Notre-Dame de Maillebois et Saint-Nicolas de Maintenon », par Julien NOBLET.

- Société Dunoise, Châteaudun (28) : *Bulletin*, n° 298, t. XXII, 2006.
- Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Montpellier (34) : *Bulletin*, t. 38, 2007.
- Société Archéologique du Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes (35) : *Bulletin et Mémoires*, t. CXII, 2008 : « Rennes dans les guides de voyage du XIX^e siècle ».
- Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo, Saint-Malo (35) : *Annales*, 2007.
- Académie du Centre, Châteauroux (36).
- Actes du LXV^e Congrès de la Fédération des Sociétés savantes du Centre de la France : « Le Patrimoine disparu 2006 ».
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique et Archéologique de la Région d'Éguzon et du Sud du Département de l'Indre (ASPHARES), Éguzon (36).
- Société Archéologique de Touraine, Tours (37) : *Bulletin*, t. LIII, 2007 : « Le château de Pauchien à Luynes », par Patrick BORDEAUX ; « La sériciculture en Touraine », par Pierre AUDIN.
- Association des Amis du Musée de Préhistoire du Grand-Pressigny, Le Grand-Pressigny (37) : *Bulletin*, n° 59, 2008.
- Société des Amis du Vieux Chinon, Chinon (37) : t. XI, n° 2, 2008.
- Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine, Tours (37).
- Académie Delphinale, Grenoble (38) : *Bulletins*, n°s 1, 2, 3, 4 et 5, 2008 ; *Bulletin*, n° 6, 2008 : « D'une guerre l'autre. Le tournage en 1939 à Romans du film de Max Ophüls, de Mayerling à Sarajevo », par Jean SERROY ; *Bulletin*, n° 7, 2008.
- Société de Borda, Dax (40) : *Bulletin*, n° 488, 2007 ; *Bulletin*, n° 489, 2008 ; *Bulletin*, n° 490, 2008 : « Dax et le mariage de Louis XIV. Un an de défilés : 21 juillet 1659 - 18 juin 1660 », par Hubert DELPOND.
- Société Historique et Archéologique du Forez, Montbrison (42) : *Bulletin*, t. LXVI, n° 4, 2007 ; *Bulletin*, t. LXVII, n° 1, 2008 ; *Bulletin*, t. LXVII, n° 2, 2008 : « Le Forez et la guerre des Camisards » ; *Bulletin*, t. LXVII, n° 3, 2008 : « Édouard Perroy, un médiéviste dans la Résistance ».
- Société d'Études Archéologiques, Historiques et Littéraires de la Région de Brioude, Brioude (43).
- Fédération Archéologique du Loiret, Neuville-aux-Bois (45).
- Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, Orléans (45) : *Bulletin*, n° 152, 2007 ; *Bulletin*, n° 153, 2007 ; *Bulletin*, n° 154, 2007, « Louis II, prince du sang et roi », par Marie-Pierre PERSEVAL.
- Catalogue du Musée historique et archéologique de l'Orléanais : *Sculptures de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance*, par Anne EMBS.
- Rencontre avec le Patrimoine Religieux. Art Sacré, Orléans (45) : *Revue*, n° 26 : « Images de la cathédrale dans la littérature et dans l'art », Actes du colloque de Tours (5-7 octobre 2006).
- Académie d'Orléans, Orléans (45) : *Mémoires*, 2006, t. 16.
- ARH Centre – Postes et Télécommunications.
- Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, Agen (47) : *Revue*, n° 4, 2007 ; *Revue*, n°s 1, 2 et 3, 2008.
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Angers (49) : *Bulletin*, n° 9, 2007 ; *Bulletins*, n°s 1, 2, 3, 5, 6 et 7, 2008.
- Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois, Saumur (49) : *Bulletin*, n° 157, 2008 : « Les restes d'Agnès Sorel ».
- Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, Vitry-le-François (51).
- Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, Laval (53).
- Académie Stanislas, Nancy (54) : *Mémoires*, t. XVII, 2003-2004.
- Société Polymathique du Morbihan, Vannes (56) : *Bulletin et Mémoires*, t. CXXXIV, 2008 : « Alain VI, comte de Rohan ».
- Société Dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie, Dunkerque (59) : *Revue*, n°s 1-2 ; n° 1, n° 13, 1981 ; n° 14 : « Spécial Moyen Âge » 1982 ; n° 15 : « Spécial Histoire moderne », 1982 ; n° 16 : « Spécial Histoire maritime », juin 1983 ; n° 17, décembre 1983 ; n° 18, 1984 ; n° 19, 1985 ; n° 20, 1986 ; n° 21, 1987 ; n° 22, 1988 ; n° 23, 1989 ; n° 24, 1990 ; n° 26, 1992 ; n° 27, 1993 ; n° 28, 1994 ; n° 29, 1995 ; n° 30, 1996 : « Spécial Sous-Préfecture » ; n° 31, 1997 ; n° 32, 1998 ; n° 33, 1999 ; n° 34, 2000 ; n° 35, 2001 : « Spécial Révolution française » ; n° 41, 2008.
- Groupe d'Études des Monuments et Œuvres d'Art de l'Oise et du Beauvaisis, Beauvais (60) : *Bulletin*, n° 131-132, 2007 : « Hommage à Philippe Bonnet-Laborderie » ; *Bulletin*, n° 133-134, 2007 : « La bataille de Saint-Quentin en 1557 » ; *Bulletin*, n° 135 : « Abbaye royale de Chaalis, chapelle Sainte-Marie » ; *Bulletin*, n° 136 : « Cathédrales de Beauvais et de Senlis. Deux thèmes du XII^e : arbre de Jessé, couronnement de la Vierge ».
- Le Pays Bas-Normand, Flers (61) : *Revue*, n° 3-4, 2007, Actes du Colloque de Flers (28-29 septembre 2007) : « Du textile en Normandie, XVII^e-XX^e siècle ».
- Tables des matières du Pays Bas-Normand, 1908-2007 ; *Revue*, n° 1-2, 2008 : « Les Réfractaires au service du travail obligatoire dans l'Orne ».
- Société d'Histoire Naturelle d'Autun et Société des Sciences Naturelles de Bourgogne, Autun (71) : *Bulletin*, n° 196, 2008 ; *Revue Bourgogne Nature*, n° 5, 2007.
- Société Historique de la Province du Maine, Le Mans (72) : *Revue*, 2^e semestre 2007 : Histoire et patrimoine, « Châteaux sarthois », par Siméon GARANGEAU.
- Société Historique et Archéologique du Maine, Le Mans (72) : t. 6, « La paix des champs », « Gendarmerie et société dans la Sarthe, 1800-1914 ».
- Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Le Mans (72) : *Bulletins*, n°s 817, 818, 819, 820, 821, 822, 824 : « Mémoires 2006, le Mans antique, une amulette gallo-romaine ».
- Connaissance du Pays Fléchois, La Flèche (72) : *Cahier*, n° 29, 2008.
- Société d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux, Meaux.
- Société des Amis du Vieux Château de Brie Comte-Robert (77).
- Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort (79) : *Bulletin*, t. XI, 2007 : « Le vagabond de la Grande Guerre », par Alain FAUVEAU (Souvenirs de la guerre 1914-1918 de Charles de Berterèche de Menditte, officier d'Infanterie) ; *Bulletin*, t. XI, 2007 : « Jard Panvilliers. Un bourgeois à la conquête du pouvoir (1757-1822) ».
- Société des Antiquaires de Picardie, Amiens (80) : *Bulletin*, n°s 1, 2, 2007 ; Table du t. LXVII des bulletins 2004-2005-2006.
- Société d'Études Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var, Draguignan (83) : *Bulletin*, t. XLV, 2007 ; Tables générales des bulletins de la Société d'Études de 1856 à 2005-2006.
- Société d'Émulation de la Vendée, La Roche-sur-Yon (85) : *Recherches vendéennes*, n° 14, 2007.
- Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers (86) : *Revue historique du Centre-Ouest*, t. VI, 1, 2007 ; *Revue*, t. VI, 2, 2007 : « Écriture et mémoire (I^{er}-XIII^e siècle) ».
- Société Archéologique et Historique du Limousin, Limoges (87) : *Bulletin*, t. CXXXVI, 2008 : « Cluny et Saint-Martial de Limoges. Essai sur les relations entre les deux grandes abbayes (X^e-XIV^e siècle) », par Stéphane LAFAYE.
- Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, Auxerre (89) : *Bulletin*, t. 138, 2006 ; *Bulletin*, 138 b, 2006-2007 ; Table générale du bulletin (1847-2006).
- Institut Archéologique Liégeois, Liège (Belgique).

Université de Madrid, Département de Préhistoire de la Faculté de Géographie et d'Histoire, Madrid (Espagne) : *Complutum*, vol. 18, 2007.

Université de La Laguna, île de Ténériffe (Espagne, îles Canaries), *Revue*, n° 15, 2006 : « Tabono ».

V – ABONNEMENTS

Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, Blois (41) : *Lettre d'information*, n° 2, 2008 ; *Lettre d'information*, n° 3, 2008 ; *Patrimoine dans votre commune* : n° 38, « Veilleins » ; n° 39, « Maves ».

Fédération des Amis du Perche - Amis du Perche en Loir-et-Cher, Le Plessis-Dorin (41) : *Cahiers percherons*, n° 172-4, 2007 ; *Cahiers percherons*, n° 173-1, 2008 : « Étang de Boisvinet au Plessis-Dorin », par Bernard MALCOR ; *Cahiers percherons*, n° 174-2, 2008 : « Le centre nourricier de Bellême et la villa Boucicaut », par Alice COURET ; *Cahiers percherons*, n° 175-3, 2008 : « Perche vendômois : être instituteur sous le règne de Charles X », par Jean-Jacques LOISEL.

Annales : *Revue*, n° 6, 2007 ; *Revue*, n° 1, 2008 ; *Revue*, n° 2, 2008 : « Mai 68 » ; *Revue*, n° 3, 2008 : « L'histoire coloniale en question » ; *Revue*, n° 4, 2008 : « L'arpentage romain » ; *Revue*, n° 5, 2008 : « Histoire et paysage ».

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. *Congrès Archéologiques de France* : janvier 2008 : « Monuments de Corrèze ».

Bulletin monumental : t. 166-I, 2008 : « La galerie à Paris (XIV^e-XVII^e siècle) » ; t. 166-II, 2008 : « Jacques Androuet du Cerceau et l'hôtel de Vignolles du Mans », par Damien CASTEL et Monique CHATENET ; t. 166-III, 2008 : « Le château de Pierrefonds, une nouvelle vision du monument », par Jean MESQUI.

Société Préhistorique Française : *Archéologia* : n° 450 : « Versailles : découverte du Jeu de Paume de Louis XIII » ; n° 451 ; n° 452 ; n° 453 : « Exposition Babylone au Louvre » ; n° 454 ; n° 455 : « Nanterre et les Parisi », par Antide VIAND ; n° 456 : « Le fossile de Toumaï » ; n° 457 : « Les 1 300 ans du Mont-Saint-Michel », « Lapérouse, l'expédition engloutie », par Romain PIGEAUD ; n° 458 : « Vercors (38), une chartreuse du XII^e siècle ».

Les Dossiers de l'Archéologie : n° 325 ; hors-série n° 14 : « Babylone » ; n° 326 : « Les Celtes et la Loire », « Les Châtelliers à Amboise » ; n° 327 : « Rome et les Barbares », « Exposition au Palais Grassi, Venise » ; n° 328 ; n° 329 : « Les Celtes », « Bourges avant Avaricum », « La résidence princière celtique du mont Lassois près de

Vix » ; n° 330 : « L'archéologie funéraire dans l'Occident romain ».

Clartés. Grandes signatures : n° 1, 2008 : « Rome et les Barbares », « Vlaminck, maître du fauvisme » ; n° 2, 2008 : « Étonnantes monnaies gauloises » ; n° 3, 2008 : « Proust et les Goncourt », « Goethe et la société mondiale de l'art », « La France de droit écrit sous l'Ancien Régime » ; n° 4, 2008 : « L'atticisme de l'architecture française » ; n° 5, 2008 : « Les mythes païens et le christianisme ».

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux : *Bulletins*, n°s 653-661, 2007 ; *Bulletins*, n°s 662-671, 2008.

VI – INSTITUTION ET SERVICES

RECEVANT LE BULLETIN PAR ABONNEMENT

Bibliothèque du Patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication, Paris.

Bibliothèque de la Sorbonne, Service des Périodiques, Paris.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.

Région Centre. Service de l'Inventaire, Orléans.

Bibliothèque du Château de Blois, Blois.

Bibliothèque Centrale de Prêts de Loir-et-Cher, Blois.

Centre Départemental de Documentation Pédagogique, Blois.

Archives départementales du Département du Loiret, Orléans.

Archives départementales du Département d'Indre-et-Loire, Tours.

Librairie Jean Touzot, Paris.

Librairie Erasmus.

Les Amateurs de Livres, Paris.

VII – SERVICES GRACIEUX

Bibliothèque Nationale de France, Dépôt légal des Périodiques, Paris.

Archives départementales du Département du Loir-et-Cher, Blois.

Direction de la Culture, Vendôme.

Bibliothèque Municipale de Vendôme, Vendôme.

Archives Municipales de Vendôme, Vendôme.

Musée de Vendôme, Vendôme.

Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative de Vendôme, Vendôme.

Inspection Départementale de l'Éducation nationale, Blois.

Inspection de l'Éducation nationale, Vendôme.

Éditions du Cherche-Lune, Vendôme.

*Éloge funèbre de M. Daniel Chanet, Maire de Vendôme,
président de la Communauté du pays de Vendôme,
prononcé par Mme Catherine Lockhart, première adjointe,
première vice-présidente, le jeudi 4 septembre 2008 au Minotaure*

Ce matin, nous sommes des milliers rassemblés pour honorer la mémoire de Daniel Chanet, unis dans la même douleur, la même peine, la même tristesse, ou associés par la pensée à ce grand moment de recueillement.

Je tiens dès maintenant à remercier toutes celles et ceux qui, par leur aide et leur soutien précieux, ont participé à l'organisation de cette célébration : services municipaux et communautaires, représentants et services de l'État, représentants et services du Département.

Cet éloge, prononcé par ma voix à la demande de Daniel, porte aussi les paroles de ceux qui ont souhaité me les transmettre.

Certains honorent la mémoire d'un ami, d'un parent ou d'un camarade ; d'autres, celle d'un élu local, d'un maire vers qui l'on s'est tourné à l'occasion d'un moment difficile ou pour partager une grande joie.

Tous saluent avec émotion et respect la mémoire d'un homme de cœur, d'action et de convictions qui n'a jamais transigé avec ses principes.

Daniel Chanet ne laissait pas indifférent, adversaires comme amis. Sans jamais se renier, il a su se faire apprécier, aimer des uns et des autres, quels que soient leur appartenance politique, philosophique, religieuse ou leur statut social.

On n'est pas réélu maire par quatre fois consécutives sans être ouvert à l'autre, à ses problèmes, à ses interrogations, à ses représentations.

Mon cher Daniel, nous t'entourons tous ce matin de toute notre affection comme nous entourons tes parents que tu chérissais tant.

Tes dernières volontés marquent d'ailleurs fortement ton désir de voir s'élargir un peu le cercle familial pour que tes parents soient soutenus, réconfortés et consolés, si cela se peut, de l'immense chagrin qu'ils éprouvent.

Depuis dimanche, nous sommes là, à leurs côtés, comme tu le voulais. Depuis ce moment, nous mesurons pleinement, chère Micheline, cher Guy, la place à part que vous occupiez dans son cœur.

Nous voyons aussi que le courage, la force qui l'animaient, la détermination qui caractérisait tous ses engagements, étaient aussi un peu les vôtres.

Si vous êtes restés discrets depuis sa première élection, refusant les égards particuliers que beaucoup auraient trouvé normal de vous accorder, il ne doit faire aucun doute que vous étiez pour lui des repères essentiels, que votre avis lui tenait parfois lieu de sondage comme il le disait avec humour et tendresse, et que le domicile familial était son espace de ressourcement.

Je voudrais vous remercier pour votre infinie patience et pour la compréhension que vous avez manifestée pour nous aider à organiser une cérémonie qui soit un peu la vôtre, celle de votre seul fils, et un peu la nôtre, celle de notre maire.

Avec votre aide, nous avons, je l'espère, réussi à concilier la solennité due à sa fonction et à la place importante qu'il occupait dans notre département en tant qu'élu, avec sa volonté, et la vôtre, de conserver à ce moment un caractère de simplicité et une certaine retenue.

Lui offrir cette dernière promenade le long du square Belot, porté par les sapeurs-pompiers au milieu des Vendômois, accompagnés par les porte-drapeaux et par ses familles, lui aurait beaucoup plu.

Je sais aussi qu'il aurait apprécié qu'au fil des hommages se forme autour de lui un tapis de fleurs, ces fleurs qu'il aimait tant voir dans les jardins de notre ville, dans le sien ou bien encore aux balcons des maisons et des immeubles de Vendôme.

Enfin, ce lieu qui nous abrite n'a pas été choisi au hasard.

Daniel a beaucoup défendu la nécessité de cet équipement culturel et associatif, porteur d'un véritable rayonnement pour Vendôme et son territoire. En le faisant, il a alors affirmé une ambition pour sa ville et placé la culture au cœur de son projet politique local.

Tous ceux qui ont assisté à l'inauguration du Minotaure en septembre 2002 se souviennent du plaisir qu'il a pris à accueillir un par un les centaines d'invités conviés pour l'occasion.

Daniel, vient le moment de parler de toi, de ta vie, de ce que l'on nomme une carrière politique et qui est un terme si peu approprié à la manière dont tu vivais ton engagement ; vient le moment de parler de tes profondes qualités d'homme.

Ce moment est difficile, car il va falloir exprimer avec la froideur des mots la richesse de ton itinéraire, de ton histoire singulière et des sentiments qu'ils inspirent.

Il est difficile parce qu'il me demande de mettre prématurément le point final à une histoire dans laquelle je m'étais engagée avec toi et que l'un comme l'autre nous aurions tant voulu prolonger.

Il le faut pourtant.

Le mot qui me vient pour commencer est celui de fidélité.

Fidélité à tes proches, tes amis, à tes origines ouvrières et à la valeur du travail qui a profondément inspiré tes choix politiques et de société.

Nous savons combien tu étais fier d'être le fils d'un ajusteur et d'une petite gantière, comme tu le disais affectueusement.

Ton parcours a débuté à l'usine Rollet, celle où ton père a exercé son métier pendant quarante-deux ans.

Là sont nées de solides amitiés, de celles qui vous accompagnent toute une vie.

Là s'est développée la conscience des inégalités et se sont renforcées les convictions de gauche que t'avaient transmises tes parents. Les mobilisations ouvrières de

Mai 68 à Vendôme, les grandes restructurations industrielles que connaîtra la ville dans les années 1970 restaient des moments gravés dans ta mémoire.

Forgé dans ce creuset rude mais solidaire, tu te situeras par la suite toujours du côté des plus faibles ou des plus modestes : chômeurs, personnes fragilisées par les épreuves de la vie, jeunes en dérive.

Pour toi, c'était tout simplement un devoir moral de lutter contre les injustices, contre la précarité et contre toutes les formes d'exclusion. Cela ne se discutait même pas.

C'est par un travail acharné que tu graviras tous les échelons de ton brillant parcours professionnel avant d'intégrer l'école normale de Toulouse en 1977.

Quelques années plus tard, tu obtiens ton premier poste en lycée professionnel.

L'Éducation nationale et ses nobles missions t'ouvriront de nouveaux horizons. Elles fonderont ton attachement indéfectible au service public et à l'idéal républicain. Tu seras dès lors de tous les combats pour défendre une école publique de qualité et les moyens qui s'y attachent.

Dans le même temps, tu t'éveillas au syndicalisme et à la politique. Tu t'engageas au Parti socialiste à partir de 1976 pour ne plus jamais le quitter.

De grandes figures tutélaires, tant locales que nationales, émergeaient avec constance de tes propos et jalonnaient ta pensée : je pense à Gérard Yvon, je pense à Robert Girond et, bien sûr, à François Mitterrand.

Tes compagnons de route au Parti socialiste évoquent aujourd'hui avec affection le jeune militant de la section de Vendôme qui était toujours si bien documenté et qui avait à cœur d'expliquer et de convaincre.

Ton engagement socialiste était total, sans faille, ce qui t'a valu, en certaines occasions, d'être accusé de sectarisme alors que pourtant tu revendiquais une liberté de pensée, assumant tous les actes que tu posais.

L'adversité politique sans concession ne t'empêchait pas de nouer des amitiés durables, sans mépris pour les idées opposées et sans chercher à gommer les différences.

Nos camarades actuels, tous ceux qui t'ont croisé durant ces trente-deux années de militantisme, ont apprécié ton authenticité et la force de tes convictions. Je peux aujourd'hui te le certifier, parce qu'ils l'ont écrit et parce que c'est aussi mon histoire : tu as suscité de nombreux engagements.

Dès ton entrée au conseil municipal de Vendôme en 1983, Robert Lasneau avait remarqué ta présence dans l'opposition et cette incroyable force de travail que tu déployais sans compter. Cette qualité vous rapprochait et c'est avec sincérité qu'il avait salué ta première élection de maire, n'hésitant pas à t'apporter par la suite de précieux conseils.

Parmi les dossiers qu'il te léguait, il y avait le jumelage avec la ville allemande de Gevelsberg dont il fut l'un des fondateurs au sortir de la guerre. Avec toi, avec Klaus Solmecke et son successeur Claus Jacobi, ce jumelage a non seulement perduré, mais il a aussi trouvé un nouveau souffle.

Il t'apparaissait de la plus haute importance de transmettre aux jeunes générations l'expérience de leurs pères, de les aider à comprendre, pour mieux les combattre, les fondements des conflits qui ont déchiré l'Europe. Il t'apparaissait essentiel avec ce jumelage, comme lors des commémorations patriotiques, de favoriser l'éclosion d'une véritable citoyenneté européenne.

Il serait trop long de rappeler ici toutes les actions et réalisations que tu as portées en vingt ans. Les Vendômois savent combien tu as transformé leur ville et certains de ses quartiers, combien tu as favorisé et accompagné le développement de notre territoire.

Tu as été un maire bâtisseur, à chaque instant. Hier encore, tu te réjouissais de la construction du pôle de la petite enfance. Mon seul regret est que tu ne puisses pas entendre la joie des enfants au moment de l'inauguration.

Tu peux être certain que tu seras au cœur de toutes nos pensées ce jour-là.

Mais bâtir, ce n'est pas seulement une affaire de pierre et de ciment. C'est aussi changer les mentalités, créer du lien, favoriser les solidarités.

J'aimerais ici évoquer ce que fut le grand projet de ta vie d' élu, la construction communautaire, que tu as portée en véritable pionnier.

Aujourd'hui, mettre en commun les énergies est une évidence : mais, il y a vingt ans, il fallait un très grand courage politique pour inventer de nouvelles solidarités entre les communes. Tu as eu ce courage; et tous les Vendômois, aujourd'hui, profitent de ta clairvoyance.

Bâtir, ce n'est pas seulement affaire de pierre et de ciment, parce qu'une ville n'est pas constituée uniquement de bâtiments ou de monuments. Une ville est une âme collective, une somme d'habitants avec lesquels tu as entretenu une relation riche et personnelle.

Tu as été proche des Vendômois dont tu recherchais toujours le contact. Tu allais au-devant d'eux en maintes occasions : inaugurations, cérémonies officielles, fêtes, événements familiaux, simples promenades... En évoquant ce lien, je n'oublie pas que chacun d'entre vous a sa propre histoire avec lui, éclairante, empreinte d'un profond respect.

Tu affectionnais particulièrement les campagnes électorales. Nous avons tous vu, cette année, la façon dont les élections te galvanisèrent, te donnèrent une force qui te permit de combattre la maladie. Tu étais impatient de défendre tes idées, de débattre, de convaincre sans te ménager, malgré nos recommandations.

Tu étais un maire exigeant, avant tout avec toi-même. Tu travaillais énormément et demandais beaucoup à ceux qui t'entouraient.

Rien n'était jamais acquis pour toi et tu n'hésitais pas à te remettre en question.

Vous qui l'avez connu comme collègue ou comme employeur (et là, j'ai une pensée particulière pour l'ensemble du personnel de la ville et de la communauté), vous savez qu'il fut toujours, au fond, passionné par ses missions, amoureux du travail bien fait.

Exigeant, tu le fus avec les citoyens. Jamais tu ne cédas aux sirènes du populisme, martelant que les droits impliquaient des devoirs, faisant le pari que les électeurs étaient responsables et pouvaient comprendre les choix, parfois difficiles, que les élus sont amenés à faire.

En cela, tu restes pour moi un modèle politique, à plus d'un titre.

Tu étais un homme pudique, qui n'exprimait pas facilement la profondeur de ses émotions.

Tous ceux qui t'ont connu le savaient bien. Ils savaient aussi capter, en toi, un regard, un geste, un sourire, un mot... Bref, un « petit rien » qui voulait pourtant dire beaucoup pour toi qui considérais la retenue comme une vertu première.

Quel exemple tu nous offres, alors même que des hommes et des femmes publics n'hésitent pas à mettre en scène leur vie privée et leurs émotions.

Tu as beaucoup donné à cette ville et à ses habitants. Ils t'apportèrent aussi énormément.

Ce don de soi, au profit de la communauté, tranche avec l'égoïsme de certains de tes contemporains.

Là aussi, quel modèle tu nous offres, quel chemin tu as tracé !

Exigence, travail, fidélité et loyauté aux hommes et aux idées... Tu as incarné le courage en refusant à maintes occasions la facilité et la résignation.

C'est ce courage qui t'a permis d'accepter de vivre avec ta maladie dans la plus grande transparence vis-à-vis de nos concitoyens.

C'est ce courage qui t'a permis de présider la cérémonie du 11 août, malgré ton état de faiblesse évident.

Jean Jaurès, dont tu appréciais la lecture, a écrit un beau texte sur le courage ; en voici un extrait :

« Le courage pour vous tous, courage de toutes les heures, c'est de supporter sans fléchir les épreuves de tout ordre, physiques et morales, que prodigue la vie.

« Le courage (...) c'est de choisir un métier et de le bien faire, quel qu'il soit (...).

« Le courage, c'est de surveiller exactement sa machine à filer ou tisser, pour qu'aucun fil ne se casse, et de préparer cependant un ordre social plus vaste et plus fraternel où la machine sera la servante commune des travailleurs libérés. (...)

« Le courage, c'est de dominer ses propres fautes, d'en souffrir, mais de ne pas en être accablé et de continuer son chemin.

« Le courage, c'est d'aimer la vie et de regarder la mort d'un regard tranquille (...) c'est d'agir et de se donner aux grandes causes sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni s'il lui réserve une récompense.

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant (...). »

Ce courage t'aida dans les moments difficiles de ces derniers mois comme en ont témoigné les équipes médicales qui t'ont accompagné avec dévouement.

Maintenant, nous allons devoir apprendre à vivre sans toi.

Guy et Micheline, j'aimerais trouver les mots pour vous reconforter. Que mes phrases semblent vaines. C'est vers le philosophe Alain que je me tourne pour trouver les mots justes, emplis d'un espoir qui console :

« Les morts ne sont pas morts, c'est assez clair puisque nous vivons. Les morts pensent, parlent et agissent : ils

peuvent conseiller, vouloir, approuver, blâmer ; tout cela est vrai ; mais il faut l'entendre.

« Tout cela est en nous : tout cela est bien vivant en nous. Alors, me direz-vous, nous ne pouvons oublier les morts ; et il est inutile de penser à eux : penser à soi, c'est penser à eux.

« Et regardez bien, écoutez bien : les morts veulent vivre ; ils veulent vivre en vous ; ils veulent que votre vie développe richement ce qu'ils ont voulu. Ainsi, les tombeaux renvoient à la vie. Ainsi, notre pensée bondit par-dessus le prochain hiver, jusqu'au prochain printemps et jusqu'aux premières feuilles. »

Nous avons aujourd'hui tous, collectivement, une mission : celle de rendre vivant le rêve que Daniel avait pour Vendôme : le rêve d'une ville encore plus solidaire, encore plus juste, encore plus belle.

En faisant nôtres ses combats, ses espoirs, nous lui permettons de s'exprimer, de conseiller, de vouloir, d'agir et de blâmer à travers nos actions et nos gestes.

Faisons en sorte qu'il continue de vivre en chacun de nous.

J'ai envie maintenant de partager avec vous ce que tu nous disais, Daniel, la semaine dernière – que ta vie avait été bien remplie et heureuse. Qu'il ne fallait pas être triste.

Je terminerai en te citant lorsque tu parlais de Vendôme :

« Ma ville est vitale pour moi, disais-tu, toutes mes racines sont là. Mes parents, mes grands-parents en sont originaires et j'y suis né.

« J'aime cette ville et je connais personnellement beaucoup de ses habitants. Il suffit que je m'éloigne quelque temps de Vendôme pour mesurer combien elle me manque. »

Aujourd'hui, Daniel, c'est à elle que tu manques.

LETTRE OUVERTE AUX LISTES CANDIDATES AUX SUFFRAGES DES VENDÔMOIS POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les associations **Résurgence** et la **Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois** dont la raison d'être est la préservation et la mise en valeur du patrimoine local, s'adressent aux différents candidats à la Mairie de Vendôme à l'occasion des prochaines élections, afin de connaître leur programme dans ce domaine, comme elles l'avaient déjà fait pour les élections municipales de 2001.

On constate en effet que, sur les vingt dernières années, ce sont 190 000 € en moyenne sur le budget communal qui ont été attribués à la conservation du patrimoine par année, soit l'équivalent du coût d'un pavillon classique.

Sans aborder le problème des illuminations des bâtiments publics qui ont peu évolué depuis trente ans, nous avons délibérément restreint notre questionnaire à trois points concernant les ensembles les plus importants du patrimoine de notre cité qui sont autant d'atouts touristiques.

La première question a pour objet l'**église abbatiale de la Trinité** qui fait partie des fleurons du patrimoine architectural de notre pays. L'état général de l'édifice exige un plan d'ensemble programmé sur le long terme et nous demandons aux différents candidats quelles sont leurs intentions à ce sujet et leur engagement pluriannuel précis.

La deuxième concerne le **quartier Rochambeau**.

Comment les candidats envisagent-ils d'aborder ce problème très important qui est un enjeu majeur de la réhabili-

tation du centre-ville ? Quels aménagements et quelle destination pour ce quartier resté jusque-là à l'abandon ?

La troisième question, tout aussi fondamentale, a trait au **château de Vendôme**, berceau de la famille des Bourbons qui accède au trône de France en la personne d'Henri IV, duc de Vendôme. Il nous semble urgent d'ouvrir ce dossier en vue de faire de cet ensemble un pôle culturel et touristique attractif, digne de son passé et du présent de notre cité reconnue comme « Ville d'Art et d'Histoire », avec une attention particulière à la tour de Poitiers afin d'éviter qu'elle ne connaisse le sort de la tour voisine et du pan de mur effondrés en 2001 et 2002.

Quelles réflexions les membres des listes candidates ont-ils à proposer à ce sujet ?

Une réponse claire aux questions que nous posons devrait permettre aux électeurs de se faire une idée précise de ce que chacun envisage d'entreprendre, étant rappelé que l'octroi de subventions d'autres personnes publiques (Région, État, Europe) est conditionné par l'action de la commune, propriétaire.

Les associations sont prêtes à en débattre avec les candidats. Détenteurs d'un savoir-faire et de la mémoire, elles sont disposées à travailler avec les futurs élus dans le cadre de commissions pour le rayonnement de Vendôme. C'est une main tendue !

Pascal Brindeau

Donnons à Vendôme, un nouveau visage

Vendôme, le 18 février 2008

Monsieur Alain-Yves ROIGNAN
Président de Résurgence en Vendôme

Monsieur Philippe ROUILLAC
Président de la Société Archéologique,
scientifique et littéraire du Vendôme

Après Messieurs les Présidents,

Par votre lettre ouverte, vous avez souhaité vous adresser aux différents candidats aux élections municipales à propos de la mise en valeur du patrimoine local.

A travers cette contribution citoyenne, vous entendez relayer l'attente de nombreux Vendômois et je tiens à cette occasion à saluer l'important travail que vos deux associations et ses bénévoles effectuent depuis très longtemps, en faveur de notre patrimoine historique et architectural, de sa défense et de sa promotion.

Au plan général, je veux tout d'abord souligner l'importance que notre liste accorde au patrimoine de notre ville à la fois comme élément moteur de notre cadre de vie privilégié et comme vecteur d'un attrait touristique qu'il nous faut renforcer.

S'agissant de l'église abbatiale de la Trinité, vous soulignez l'importance d'une programmation pluriannuelle. Nous proposons précisément, après une indispensable actualisation du diagnostic global qui avait été effectué en son temps, en vue d'une restauration générale de l'édifice, de définir une programmation décennale de travaux et de mise en valeur du monument. Cette programmation s'accompagnerait également d'une mise en lumière scénographique de l'édifice.

A l'évidence, des crédits importants de l'ensemble des collectivités publiques mais aussi la recherche de fonds privés, via le mécénat, apparaissent indispensables pour pouvoir répondre à des enjeux financiers considérables que la seule Ville ne pourra porter. Il conviendra donc d'être à l'initiative aussi bien sur la mobilisation des fonds publics que sur celle de partenariats privés.

S'agissant du quartier Rochambeau, tout en tenant compte des contraintes liées à son inscription dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbanistique Prioritaire, nous proposons que cet ensemble soit la priorité de l'action de la nouvelle municipalité dès le début de la mandature.
.../...

42, Faubourg Chartrain – 41100 Vendôme
www.pascalbrindeau.org

2

Dans un premier temps, il pourrait être engagé des travaux de démolition des bâtiments ne présentant pas un intérêt architectural, historique ou paysager, ainsi que des aménagements répondant à quatre objectifs :

- > Maintien d'un espace ouvert dans la ville
- > Valorisation du paysage
- > Mise en valeur du patrimoine bâti
- > Combinaison intelligente de la circulation automobile, du stationnement et du cheminement piétonnier et cycliste.

Ces premières interventions, après vingt années d'un total immobilisme sur le dossier, permettront que ne subsiste pas, en plein cœur de ville, une véritable verrue architecturale et paysagère.

Dans un second temps, des aménagements pourraient être imaginés que nous proposons d'élaborer en partenariat avec le tissu associatif vendômois.

S'agissant enfin du Château de Vendôme, une réflexion devra être menée afin de prolonger les travaux de maintien en l'état, qui ont été effectués après la chute de la tour et d'un pan de mur en 2001 et 2002. Il s'agira de faire de nouveau du parc un lieu privilégié de promenade des Vendômois comme des touristes.

Cette démarche globale en faveur de notre patrimoine sera bien évidemment menée en étroite concertation avec les associations et les différents acteurs du patrimoine et du tourisme.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre démarche, demeurant à votre disposition et à votre écoute,

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Abs plus dévotés -
Bien évidemment à vous*



Pascal Brindeau

PHILIPPE ROUILLAC

De: Laurence TAPIA [laurence.jtipia@wanadoo.fr]

Envoyé: mardi 26 février 2008 13:12

À: vendome@rouillac.com

Cc:

Objet: Patrimoine Vendômois

Bonsoir Philippe,

Dans les grandes lignes, notre projet est clair : doubler le niveau d'engagement régulier de la commune (soit 400 K€ par an), et ce pendant 20 ans (vu l'effort de rattrapage à consentir). Ne pas s'interdire des opérations de mécénat, dans un partenariat public/privé non dogmatique.

Cela passera par une gestion budgétaire beaucoup plus rigoureuse des dépenses pour dégager ces moyens (mais, il ne s'agit que de 1%).

Nous insistons par ailleurs pour que le Loir comme les sites historiques fassent l'objet d'un vrai projet culturel ou d'animation touristique, condition essentielle pour les inscrire durablement dans le capital vendômois à entretenir.

Enfin, je ne comprends pas qu'on ne fasse pas un minimum d'entretien (nettoyage de gouttières à Rochambeau de façon à préserver l'avenir (nombreuses infiltrations d'eau,...)).

Nous sommes tout à fait preneur d'une rencontre avec vos 2 associations (samedi 1^o mars serait il envisageable dans l'après-midi ?, ou lundi en journée ?), car dégager des moyens est une chose, faire vivre des projets en est une autre et Vendôme aura besoin de toutes les idées, de toutes les énergies, et de toutes les bonnes volontés pour les réussir.

Je ferais une réponse officielle dans quelques jours, peut-être après notre rencontre.

J'apprécierais également que tu m'accordes une visite guidée des bâtiments qui mériteraient d'être mis en valeur. Je suis passé en ton Etude pour te le demander, mais tu venais d'avoir un souci avec ton épaule.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre,

Sincèrement,

Jean-Paul

Vendôme au cœur de l'action

Vendôme, le 27 février 2008

Courrier à M. ROUILLAC

Courrier à M. ROIGNAN

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de répondre à votre lettre ouverte aux listes candidates aux prochaines élections municipales. Votre courrier aborde trois dimensions de la politique de la ville en faveur du patrimoine, la restauration à proprement parler, l'aménagement du quartier Rochambeau et la valorisation du château de Vendôme.

J'aborderai par la suite successivement toutes ces questions.

Je souhaite toutefois exposer brièvement au préalable la place que nous accordons au patrimoine dans le projet que nous formons pour Vendôme et le Vendômois. Le patrimoine historique est indéniablement une chance pour Vendôme. C'est le legs de notre histoire et notre premier élément identitaire. C'est aussi, il faut le dire, une charge budgétaire importante qui s'ajoute aux différents investissements que nous devons conduire comme toutes les villes pour rénover nos équipements et services publics, entretenir et aménager la ville.

La politique que nous conduisons – que je crois être la seule possible – consiste à investir régulièrement pour la restauration du patrimoine. Vous savez bien, en outre, que le rythme des travaux est également conditionné par les aides de l'Etat qui peine, lui aussi, à dégager les budgets nécessaires. Beaucoup de travaux ont cependant été réalisés comme la restauration de la charpente de La Madeleine, des couvertures de l'église abbatiale de la Trinité, des quatre faces de la Tour Saint-Martin, de la Chapelle Saint-Jacques et la sécurisation du site du château. Beaucoup reste à faire et nous proposons, pour la prochaine mandature, une programmation précise des investissements qui seront réalisés.

La valorisation du patrimoine est aussi une dimension importante de notre projet et nous entendons poursuivre les actions de sensibilisation et de découverte de la ville que nous menons très régulièrement avec les publics scolaires et adultes de tous les quartiers de Vendôme. Nous sommes convaincus que la connaissance par les Vendômois, notamment par les plus jeunes, de la richesse de l'histoire de notre ville constitue un élément fort de cohésion sociale.

Avec Daniel CHANET et Catherine LOCKHART

PERMANENCE ELECTORALE

63 rue Poterie - 41100 Vendôme

02 54 77 91 70 - 06 37 09 99 08

contact@danielchanet.net

www.danielchanet.net

Vendôme au cœur de l'action

Cette politique qui est du ressort de la Communauté du Pays de Vendôme pourrait sans doute être développée et chacun imagine par exemple l'intérêt que pourrait avoir la mise en place d'un circuit d'illuminations des principaux monuments de Vendôme. Là encore nous sommes rattrapés par la question des choix budgétaires et la liste des investissements structurants que nous devons conduire pour maintenir et développer notre niveau de services. Notre volonté de garantir l'attractivité de notre territoire et de répondre aux attentes des Vendômois dans de nombreux domaines nous a conduits à ne pas inscrire ce projet parmi nos priorités.

J'en viens à présent aux réponses à vos interrogations :

1/ La restauration du patrimoine

Comme vous le notez, la restauration du patrimoine a été une politique constante des différentes municipalités que j'ai eu l'honneur de diriger. Depuis 1989, 7 millions d'euros ont été investis dont 3,6 millions directement par la Ville.

Cet effort s'est intensifié durant le dernier mandat, avec un budget moyen évalué entre les exercices 2002 à 2008 à 290 000 euros pour la Ville de Vendôme (solde annuel à la charge de notre collectivité après déduction des subventions).

Le travail prospectif que nous conduisons de manière permanente avec l'Architecte en chef des Monuments Historiques et l'Architecte des Bâtiments de France nous permet d'ores et déjà de vous communiquer une programmation pluriannuelle de travaux entre les années 2008 et 2014 :

2008/2009 : restauration du clocher de l'église de La Madeleine

2010/2011 : restauration des piliers de la nef de l'église abbatiale de l'église de la Trinité

2011/2012 : restauration du mur de soutènement du front Est du château de Vendôme allant de la terrasse à la tour de Poitiers

2013/2014 : restauration de contreforts de l'église abbatiale de la Trinité (première tranche de travaux)

Cette programmation concerne les grosses opérations. Elle sera complétée par la poursuite des travaux de gros entretiens entrepris sur l'église abbatiale de la Trinité et par des opérations de petite restauration (intervention

PERMANENCE ÉLECTORALE

63 rue Poterie • 41100 Vendôme
02 54 77 91 70 • 06 37 09 99 08

contact@danielchanet.net
www.danielchanet.net

Avec Daniel CHANET et Catherine LOCKHART

Vendôme au cœur de l'action

sur la porte d'eau) ou de réhabilitation du petit patrimoine (réhabilitation de l'Octroi du faubourg Saint-Lubin, dans le cadre d'un chantier d'insertion en association avec l'association Résurgence - dossier à monter).

L'engagement que nous prenons ici ne peut l'être que sous réserve du maintien par l'Etat et par le Conseil général des aides qu'ils apportent aux collectivités, ce qui n'est pas assuré. La possibilité de recourir au mécénat privé, évoquée par notre Député il y a plusieurs années et reprise aujourd'hui par son suppléant, n'a connu aucun développement à leur initiative. Cette hypothèse mériterait pour le moins d'être examinée afin d'en tester la réalité. Une réunion des acteurs locaux du patrimoine permettra de l'évoquer.

2/ Le quartier Rochambeau

La volonté d'urbaniser le quartier Rochambeau, de lui donner sa juste place au cœur de notre ville et de valoriser tout cet ensemble patrimonial, ne nous a jamais quittés, mais ce dossier est complexe.

C'est seulement au cours de ce mandat que la ville est devenue propriétaire de l'ensemble des terrains du Quartier Rochambeau. Une négociation serrée du prix des terrains avec l'Etat a permis de faire baisser leur coût tenant compte de leur plus faible constructibilité. Au cours de ce mandat, vous le savez, la ville a rétrocedé le manège à l'Etat qui n'a depuis réussi qu'à assurer sa mise hors d'eau. Les écuries ont également été inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (juillet 2002).

À ce jour, les services de l'Etat n'ont pas délégué les autorisations de démolir les bâtiments qui doivent l'être, malgré les engagements pris. Cela n'a donc pas permis de **sortir le quartier de l'état de friche où il se trouve. C'est notre priorité avec l'éclairage public du parking.**

En 1999, Le rejet par le conseil général de notre proposition de valoriser la plupart des bâtiments existants en y construisant le nouveau collège programmé par le département a figé pour quelques années encore la possibilité d'urbaniser ce quartier et de sauvegarder ce patrimoine. Pourtant cette proposition vérifiée par trois équipes d'architectes était réaliste, finançable et offrait l'avantage de faire bénéficier les jeunes Vendômois d'un environnement d'études exceptionnel.

Les théories ne manquent jamais pour réhabiliter cet ensemble. Nous-même en avons testé un certain nombre, notamment dans le domaine culturel et touristique. L'urbanisation de ce quartier pose trois questions indissociables : une question urbaine, une question patrimoniale, une question financière. Autrement dit, quelle fonction donner à ce quartier dans la ville, quelle réaffectation pour les bâtiments conservés et quel sera le coût de cette

PERMANENCE ÉLECTORALE

63 rue Poterie • 41100 Vendôme
02 54 77 91 70 • 06 37 09 99 08

contact@danielchanet.net
www.danielchanet.net

Avec Daniel CHANET et Catherine LOCKHART

Vendôme au cœur de l'action

réhabilitation d'ensemble ? Nos réponses à ces trois questions sont précises et empreintes de réalisme.

Aujourd'hui nous proposons d'orienter ce quartier vers une fonction essentiellement d'habitat (intégrant 20% de logements à loyers modérés) offrant des espaces publics de qualité et notamment un accès aux berges du Loir :

- toutes les études sur le commerce vendômois montrent que de nouvelles surfaces commerciales dans ce quartier entreraient en concurrence avec celles existantes dans le centre et court-circuiteraient le développement du commerce dans les quartiers,
- à ce jour aucun des équipements publics attendus par la population n'a sa place dans ce quartier, il n'est cependant pas exclu d'y intégrer des activités de service ou hôtelières.

Compte tenu de l'évolution des protections opérées sur les bâtiments de ce site, l'enjeu en termes d'urbanisation est devenu faible (200 logements ou équivalents environ- chaque année environ 100 logements sont construits à Vendôme). Il reste par contre fort en termes urbain et patrimonial. **Nous proposons d'y aménager un quartier à haute qualité environnementale.** Cette orientation assurera un cadrage architectural d'ensemble, permettant par la suite l'intervention de différents constructeurs.

En termes de méthode, notre premier travail consistera à valider un projet d'ensemble en concertation avec la population et l'architecte des bâtiments de France. Une étude de la faisabilité et des coûts de ce projet permettra d'établir un phasage opérationnel. On peut estimer l'investissement public nécessaire aux alentours de 10 millions d'euros, soit, par exemple, le coût de construction d'un nouvel équipement nautique demandé par les Vendômois.

Réussir cette réhabilitation est un impératif que nous partageons, je pense. Nous préférons à cet égard prendre tout le temps utile pour apporter des réponses justes, quitte à susciter l'impatience et les railleries de nos adversaires, plutôt que de sacrifier cet espace à un projet mal pensé ou mal venu.

3/ La valorisation du château de Vendôme

Je partage avec vous la conviction que le château de Vendôme – et particulièrement son parc – constituent un point fort d'attractivité de notre ville. C'est pour cette raison que j'ai choisi, dès mon élection en 1989, d'instaurer la gratuité de l'entrée dans le parc et que nous avons intensifié la valorisation du site ces dernières années en y accueillant les très remarquées

PERMANENCE ELECTORALE
63 rue Poërie • 41100 Vendôme
02 54 77 91 70 • 06 37 09 99 08
contact@danielchanet.net
www.danielchanet.net

Avec Daniel CHANET et Catherine LOCKHART

Vendôme au cœur de l'action

expositions des Promenades photographiques dans le parc et dans l'Orangerie. Les visites nocturnes animées ont également connu un très beau succès. Nous souhaitons poursuivre cette valorisation et le prochain Conseil Municipal se prononcera sur un programme d'aménagement paysager du parc du château. Notre objectif est de valoriser le patrimoine architectural en réalisant des plantations autour de l'Orangerie et des vestiges de la collégiale Saint-Georges. La création de sentiers botaniques adaptés aux groupes scolaires et aux adultes, des accès et le stationnement facilités des véhicules à l'extérieur du parc donneront des atouts supplémentaires au site, depuis lequel on découvre l'une des plus belles vues sur la ville, notamment dans la partie Nord-Ouest. Je vous joins pour complément d'information, la délibération que nous proposons à l'approbation du prochain Conseil Municipal.

J'espère vous avoir apporté les éléments d'information que vous demandiez et reste à votre disposition sur ce dossier.

Daniel CHANET



PERMANENCE ELECTORALE
63 rue Poërie • 41100 Vendôme
02 54 77 91 70 • 06 37 09 99 08
contact@danielchanet.net
www.danielchanet.net

Les monuments au cœur des débats

Alors que seules deux listes sur trois annoncées ont fait connaître leur composition, deux associations interpellent les candidats.

Hier, par le biais d'une lettre ouverte, les présidents de Résurgence et de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois font part de leurs inquiétudes.

Ces deux associations se disent prêtes à travailler avec les futurs élus dans le cadre de commissions pour le rayonnement de Vendôme.

Au nom de leur conseil d'administration respectif, Yves Rouillan et Philippe Rouillac rappellent que sur les vingt dernières années, ce sont 190.000 € en moyenne sur le budget communal qui ont été attribués à la conservation du patrimoine par année, soit l'équivalent du coût d'un pavillon classique.

« Sans aborder le problème des illuminations des bâtiments publics qui ont peu évolué depuis trente ans, nous avons délibérément restreint notre questionnaire à trois points.

« Le premier a pour objet

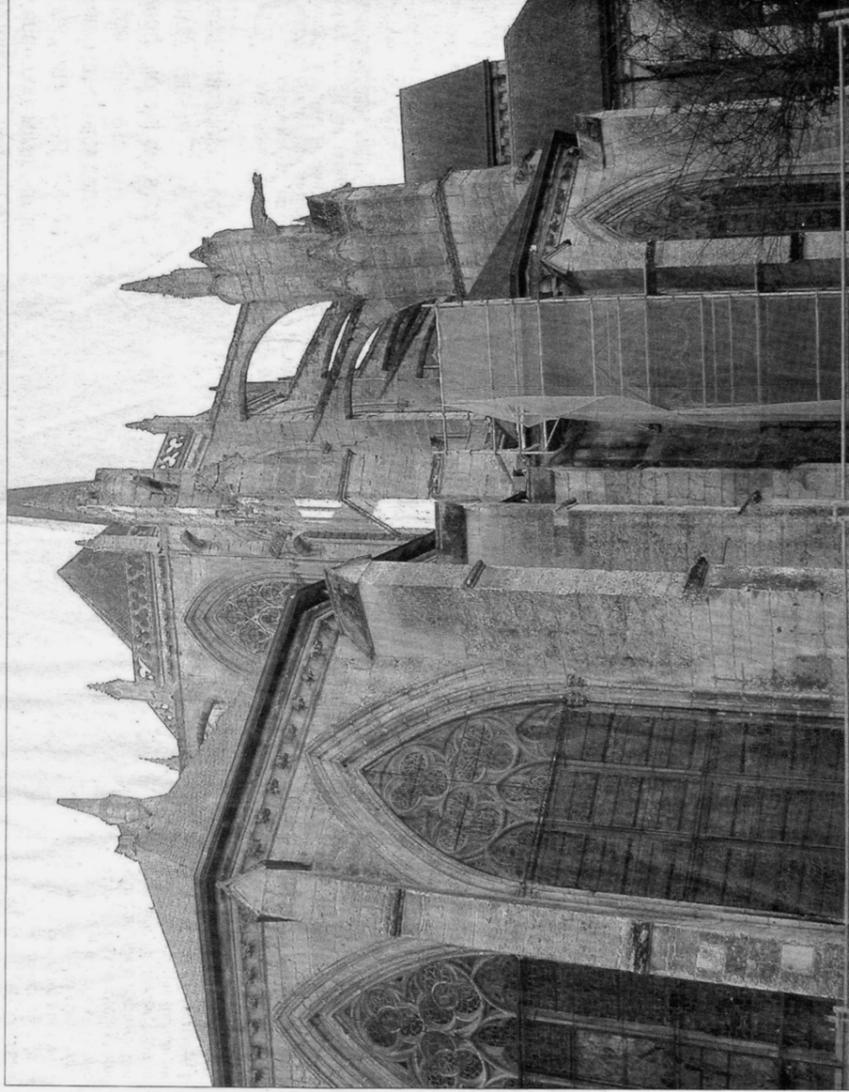
l'église abbatiale de La Trinité. L'état général de l'édifice exige un plan d'ensemble programmé sur le long terme et nous demandons aux candidats quels sont leurs intentions et leurs engagements pluriannuels précis à ce sujet.

« Le deuxième concerne le quartier Rochambeau. Comment les candidats envisagent-ils d'aborder ce problème très important qui est un enjeu majeur de la réhabilitation du centre-ville ? Quels aménagements et quelle destination pour ce quartier resté jusque-là à l'abandon ? »

La main tendue de deux associations

« Le troisième point concerne le château de Vendôme. Il nous semble urgent d'ouvrir ce dossier en vue de faire de cet ensemble un pôle culturel et touristique attractif avec une attention particulière à la tour de Poitiers, afin d'éviter qu'elle ne connaisse le sort de la tour voisine et du pan de mur, effondrés en 2001 et 2002.

« Une réponse claire aux questions que nous posons devrait permettre aux électeurs de se faire une idée précise de ce que chacun envisage d'entreprendre, en rappelant que l'octroi de subventions des autres personnes publiques (Europe, Etat, région, département) est conditionné par l'action de la commune, propriétaire. »



Actuellement, des travaux sont en cours à l'arrière de La Trinité.

« HORIZONS VENDÔMOIS »

« Horizons vendômois », association créée en 2007 à l'initiative de M. Jacques Gérard, maire de Fontaine-les-Côteaux, afin de lutter contre l'implantation d'éoliennes en Vendômois.

Monsieur le Préfet de la Région Pays de la Loire
Monsieur le Préfet de la Région Centre
Monsieur le Préfet de l'Eure et Loir
Monsieur le Préfet de l'Indre et Loire
Monsieur le Préfet du Loir et Cher
Monsieur le Préfet de la Sarthe

Le 21 novembre 2008

Monsieur le Préfet,

Nos associations représentent les milliers d'habitants du Vendômois, des vallées du Loir, de la Dême et de la Braye, et des cantons environnants qui sont attachés à leurs paysages comme à tout leur patrimoine culturel, à leur qualité de vie et à leur avenir économique.

Nous vous écrivons avec beaucoup de solennité et une très grande inquiétude face aux nombreux projets de ZDE en cours et prévisibles sur notre territoire.

Nos associations sont unanimes pour affirmer les points suivants.

Les paysages de nos territoires sont riches et hétérogènes, et non pas pauvres et homogènes.

Ils n'ont pas encore été dénaturés, comme ceux des grandes zones industrielles, y compris des zones d'industries agricoles.

Contact : Jacques GERARD, La Fosse 41800 FONTAINE LES COTEAUX
jacques.gerard3@wanadoo.fr

1

Dotés de vallées et de coteaux, de plaines et de bois, de plateaux et de dénivellés, de haies et de chemins, de calvaires et de lavoirs, de bourgs et de hameaux, d'églises et de châteaux, ils sont emblématiques de notre pays.

Leur valeur est renforcée par leur proximité de l'agglomération de Paris - qui nous crée d'autant plus de devoirs - et leur desserte par tous les moyens modernes de communications.

Nous affirmons que le concept d'intégration paysagère ne peut en aucun cas s'appliquer à des centrales éoliennes industrielles blanches de 120 ou 150 m de haut, munies de lumières. Il est par conséquent impossible d'en installer sans entraîner de lourdes conséquences sur les paysages qui les accueillent.

Nous affirmons que placer des machines rigoureusement identiques dans la zone portuaire de Fos-sur-Mer, dans le Canal ou la Margeride, en Beauce et sur nos territoires, revient à nier les différences de nature, de valeur et d'usage entre ces paysages. C'est absurde et honteux.

Par cette démarche, nous ne nous prononçons pas sur la pertinence écologique et économique de l'éolien industriel. Cette discussion est en cours par ailleurs.

Nous affirmons être entièrement désintéressés, contrairement aux promoteurs de cette industrie, ne représenter aucun lobby d'aucune autre source électrique, et être attachés au développement des énergies renouvelables et à la réduction des Gaz à Effet de Serre.

Nous affirmons que le profit de quelques-uns et la perspective, souvent mal comprise, de la taxe professionnelle ne justifient pas l'industrialisation de nos paysages, avec le message désastreux qu'elle porte aux très nombreux amoureux du Perche et de la Touraine prêts à venir contribuer à leur prospérité.

Nous constatons que la visibilité des éoliennes industrielles concerne plusieurs dizaines de kilomètres et que les démarches en cours menacent nos quatre départements. Nous affirmons que l'Etat doit veiller à ce que le découpage administratif ne facilite pas l'activité des industriels.

Nous observons que le Grenelle de l'environnement, voté à la quasi-unanimité de l'Assemblée Nationale, prévoit l'obligation d'établir des schémas régionaux des énergies renouvelables. Ceux-ci détermineront les zones dans lesquelles les parcs éoliens seront préférentiellement construits et amélioreront la concertation locale. Ils devront être adoptés dans un délai d'un an après la publication de la loi.

Dans ces conditions d'unanimité de la représentation nationale, nous considérons qu'il serait inadmissible que des élus locaux forcent le passage avant l'application de cette loi.

C'est pourquoi nous vous demandons :

- 1) un moratoire des études de ZDE dans nos départements, jusqu'à l'application du Grenelle de l'environnement sur la question des schémas.
- 2) l'harmonisation des schémas régionaux sur les zones des limites administratives.

Contact : Jacques GERARD, La Fosse 41800 FONTAINE LES COTEAUX
jacques.gerard3@wanadoo.fr

3) la mention explicite, dans les schémas, de l'interdiction complète des ZDE en covisibilité des paysages représentés par nos associations.

Nous ajoutons que nous accepterions immédiatement une invitation de votre part à contribuer désormais aux actions de concertation que vous mettrez en place aux échelons départemental et régional.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de toute notre considération.



Jacques GERARD
Horizons Vendômois
La Fosse 41800 Fontaine les Coteaux



Jacqueline EOCHE-DUVAL
Association pour la Préservation des
Paysages, des Sites et du Patrimoine
dans le Perche et le Dunois
Les Touches 28 290 Châtillon-en-Dunois



Louis LANNADE
Paysages Paysans
La Guichardière 72340 Beaumont sur Dême



Josiane AMIARD-CHALIFOUR
Association de Défense de
l'Environnement du Pays Calaisien
Les Brossils 72310 La Chapelle Huon



Claire LETESSIER
Protégeons notre Patrimoine
Chambert 37370 BUEIL EN TOURAINE



Arnaud SOULIÉ
SOS Environnement Vendôme Azé
Danzé Épuisay
La Paillardière 41100 AZÉ

Contact : Jacques GERARD, La Fosse 41800 FONTAINE LES COTEAUX
jacques.gerard3@wanadoo.fr

AUTOUR DE LA MATRICE D'UN SCEAU AUX CAUSES DE L'ABBÉ DE LA TRINITÉ DE VENDÔME (XIII^e SIÈCLE)

Christophe Maneuvrier et Jacqueline Pilet-Lemière

Centre Michel-de-Boüard, CRAHAM, FRE 3119
(Université de Caen, Basse-Normandie / CNRS).

Une matrice de sceau de l'abbaye de la Trinité datant de l'époque de Saint Louis est entrée dans les collections du musée de Vendôme.

Le 7 novembre 2008 a eu lieu, dans le cadre de la salle des actes de l'Hôtel de ville, la remise officielle d'un objet digne du plus grand intérêt aux autorités municipales de notre cité.

Fidèle à sa tradition, notre Société a en effet été chargée par un généreux donateur de remettre, en son nom, aux collections publiques de la Ville la matrice d'un sceau du XIII^e siècle ayant appartenu à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Cet objet d'une conservation remarquable et jusqu'à ce jour unique était conservé dans une famille qui a choisi de le rendre ainsi plus accessible au grand public et au monde de la recherche.

Le présent article a pour but de faire découvrir, en exclusivité, cet objet exceptionnel à nos membres et à nos lecteurs.

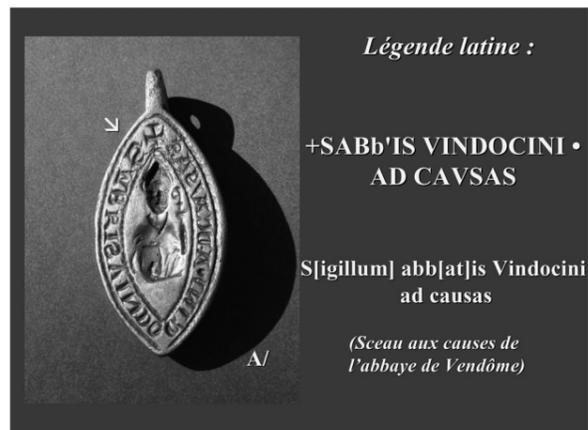
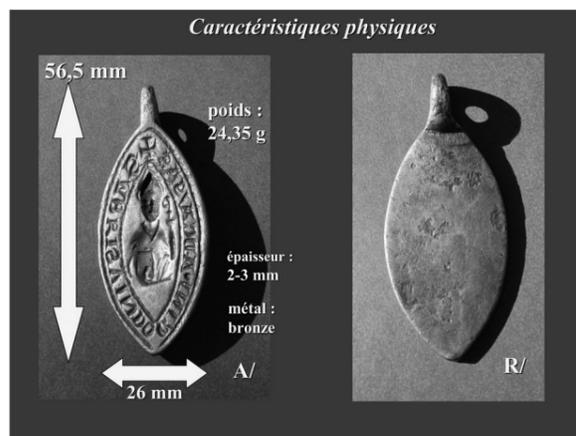
Conservée depuis longtemps dans une collection familiale, la matrice de sceau de l'abbaye de Vendôme, qui vient d'être offerte par M. Laurent Mouton au Musée de Vendôme, paraît être totalement inédite. Sa provenance est inconnue, et elle semble n'avoir jamais été signalée, ni parmi les publications de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, ni dans les travaux de bibliographie sigillographique (1). On ne connaît par ailleurs aucune empreinte sortie de cette matrice, ni aux Archives nationales, ni aux Archives départementales du Loir-et-Cher (2).

De forme dite « en navette », cette matrice de bronze est longue de 4,6 cm (hors anneau de préhension) et large de 2,6 cm au maximum. Son épaisseur varie de 2 à 3 mm, et son revers, dépourvu d'arête axiale, est totalement lisse. L'image du champ présente l'effigie d'un abbé mitré, de face, en buste, tenant d'une main le livre de la règle sur sa poitrine et la crosse l'autre. La gravure est assez frustre. La légende, entre deux filets, indique :

+ S^r. ABb[']IS VINDOCINI. AD CAVSAS
Sigillum abbat'is Vindocini ad causas

Les lettres utilisées sont principalement des capitales, mais on y trouve aussi un *b* minuscule. Les barres horizontales des A sont fortement brisées, l'un étant ligaturé avec le V de *causas*. Les éléments de ponctuation sont rares et se limitent à un simple point après *Vindocini*. Au total, la forme générale de l'objet, la représentation de l'abbé et la gravure de la légende permettent de situer la fabrication de cette matrice dans le courant du XIII^e siècle, et probablement dans la première moitié de ce siècle.

Cette matrice est celle du sceau aux causes de l'abbé de Vendôme, un sceau fréquemment utilisé pour authentifier des contrats passés entre particuliers. Sceau de juridiction



(1) René Gandhilon et Michel Pastoureau, *Bibliographie de la sigillographie française*, Paris, Éd. Picard, 1982 ; Martine Dalas et Jean-Luc Chassel, « Bibliographie de la sigillographie française (1982-1986) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 54-59, p. 237-256 ; Martine Dalas et Jean-Luc Chassel, « Bibliographie de la sigillographie française (1987-1991) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 60-61, p. 255-281. Voir également, sur le site de la Société française d'héraldique et de sigillographie : Jean-Luc Chassel, « Bibliographie de la sigillographie française (1991-2000) », et Jean-Luc Chassel, « Bibliographie de la sigillographie française (2000-2004) », <http://sfhs.free.fr/sigillographie/bibliographie/bibliographie.htm>.

(2) C'est du moins le sentiment que nous partageons avec l'archiviste du département du Loir-et-Cher consulté à ce sujet en juillet 2004.



Empreinte de la matrice



Moulage, Arch. nationales, Douët d'Arcq, n° 8434

non personnel, les matrices de ce type peuvent avoir été utilisées durant une très longue période, puisqu'elles n'étaient pas détruites à la mort de leur propriétaire comme dans le cas d'un sceau personnel. Il semble cependant que, dès les années 1330, cette matrice n'était plus utilisée. Le sceau aux causes de l'abbaye utilisé alors est connu par la description d'une empreinte apposée sur un acte daté du 6 décembre 1333 (3) ainsi que par le fragment d'une autre empreinte figurant sur un acte du 15 septembre 1367 et dont un moulage est conservé dans la collection de sceaux des Archives nationales (4). De forme circulaire et d'un diamètre de 45 mm, il était au type de l'*Agnus Dei*. Sa légende est malheureusement incomplète ; on y lit :

(...) ATIS : VINDOCINI : AD : [c] AVS [as]

Louis Douët d'Arcq a développé cette légende en (...) *Trinitatis Vindocini ad causas*. En raison de la place disponible dans la partie détruite, et d'après le modèle de la première matrice, on peut proposer de la restituer ainsi : *S' Abbatis Trinitatis Vindocini ad causas*. Les transformations iconographiques du sceau aux causes de l'abbé de Vendôme illustrent la diversité des types sigillographiques des juridictions gracieuses aux XIII^e et XIV^e siècles.

(3) Charles Métais, « Cartulaire saintongeais de l'abbaye de la Trinité de Vendôme », *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, vol. XIII, 1893, n° CLXVII, p. 223.

(4) Louis Douët d'Arcq, *Inventaire de la collection des sceaux des Archives de l'Empire*, t. III, 1866, p. 44, n° 8434.

MONDÉTOUR À NAVEIL : MÉTAIRIE OU CHÂTEAU FORT ?

Alain Bellamy

PRÉAMBULE

Le site de « Mondétour » en 2007 a fait l'objet de fouilles par l'INRAP sur le tracé du futur contournement sud de Vendôme.

Ces fouilles ont été déclenchées par la supposition qu'en ces lieux, appelés à tort « La Bouchardière », résident les traces d'anciens bâtiments du Moyen Âge – et pourquoi pas les vestiges de l'ancien château des Bouchards, premiers comtes du Vendômois avant même Geoffroy Martel ?

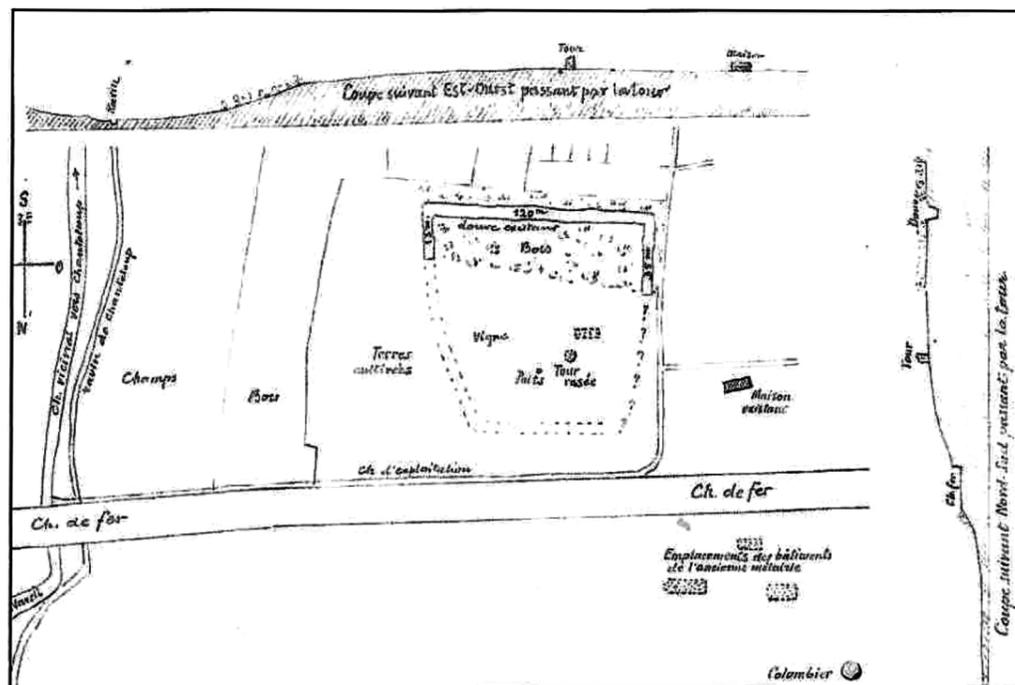
Qu'en est-il réellement et quels sont les résultats de ces fouilles ?

« VOUS AVEZ DIT MONDÉTOUR À NAVEIL ! »

Mondétour est situé sur la commune de Naveil au sud-ouest du centre-bourg sur un petit promontoire qui domine d'une trentaine de mètres la rive sud du Loir. L'endroit

semble donc idéal pour y installer un poste de surveillance ou tout autre petit édifice militaire. La présence en cet endroit d'une place forte qui domine la vallée du Loir est répertoriée (*site DRACCAR, n° 41.158017 AH*).

Les derniers vestiges visibles de cette occupation humaine en ces lieux étaient encore visibles au xx^e siècle ; en effet, les douves ont fini d'être comblées par des arbres et de la terre au cours des années 1970, et surtout au début de ce même siècle, vers 1920, une ancienne tour était encore visible. Les témoignages oraux l'attestent, mais aussi le témoignage écrit d'un habitant de la région passionné par l'histoire locale et le respect du passé, et qui, en 1920, déplore la destruction de la « vieille tour », tuant définitivement par la même occasion un pan de l'histoire de Naveil pour seulement quelques arpents de terre supplémentaires à cultiver, ou par commodité, pour éviter de contourner les vestiges de cet ancien édifice avec sa charrue ! Cela est la conséquence, bien évidemment, plus de l'ignorance et de la nécessité de nourrir une famille que de la simple volonté de détruire, tout comme aujourd'hui la nécessité de réduire le trafic routier au centre de Vendôme.



Vue du plan de 1920
(coll. Leygue)

Extrait de ce que cette personne de bon sens disait en 1920 :

« De passage à la Bouchardière, je constate avec étonnement que l'on n'y voit plus la silhouette de la vieille tour et j'apprends qu'elle a été démolie dans le cours de l'hiver.

« Le propriétaire du sol l'a trouvée gênante pour sa culture. Placée, en effet, au milieu d'une parcelle plantée en vigne, elle coupait plusieurs rangs de ceps et de fil de fer et le laboureur était obligé de la contourner pour exécuter son travail, ça a été sa condamnation.

« Sans pitié pour un pauvre corps tombant déjà de décrépitude, sans respect pour le passé et dans l'ignorance probablement de ce qu'une tour féodale, fût-elle en ruines, représente aux yeux des archéologues et des amateurs du pittoresque, il s'est attaqué au vestige le plus ancien de notre localité, le dernier qui restait d'une époque périmée mais curieuse, et il n'hésita pas à le sacrifier à jamais. La pioche en a fait un monceau de pierres.

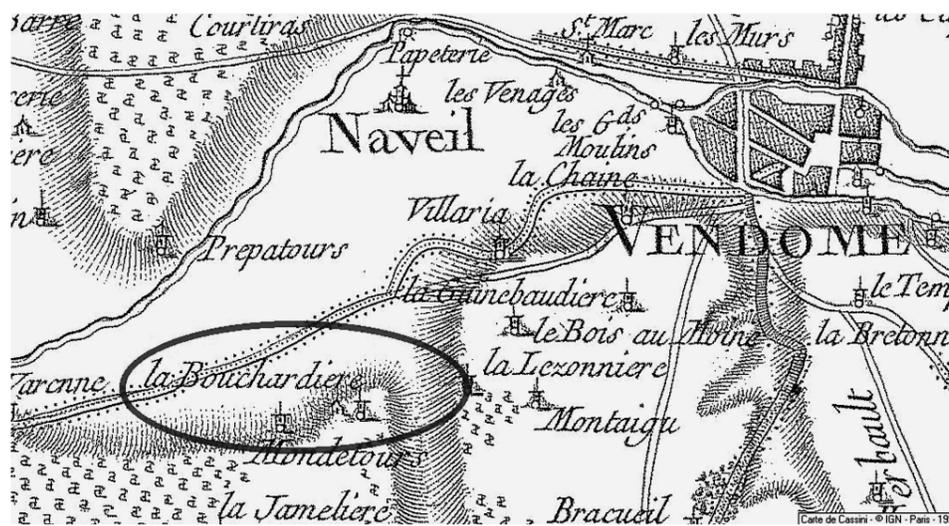
« Cette tour annonçait au passant que ce lieu a été fortifié autrefois. Neilz dans sa "Conditio de Naveil" assure qu'il y en avait une à chaque angle, mais il ne dit pas où il a puisé ce renseignement.

« A présent que la dernière tour est rasée, nul ne pourra se douter désormais que le promontoire de la Bouchardière a eu autrefois pour nos ancêtres une importance militaire, puisqu'ils y avaient établi tout un système de défenses.

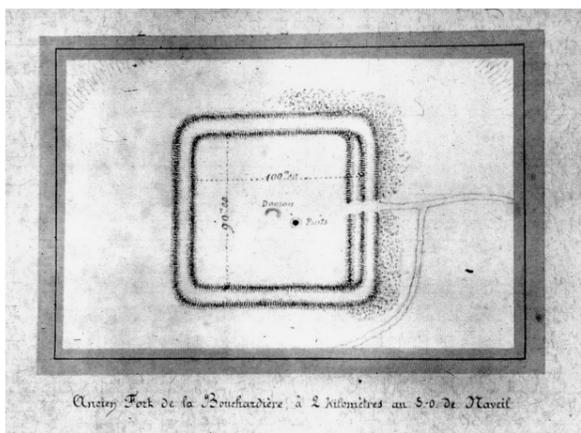
« La tour me paraît avoir été à peu près centrale. Elle était petite avec 6 m environ de diamètre intérieur, murs relativement peu épais (moins d'un mètre) en petits moellons et silex informes.

« Un rang de pierres tendres taillées courait au niveau de l'étage. La partie au-dessus n'existait plus depuis longtemps. Une seule pierre était sculptée et en fort relief, elle a été seule conservée. Les sculptures y sont abondantes mais indéchiffrables, rongées par les intempéries. On croit y reconnaître une tête au milieu et deux bras relevés à droite et à gauche, des ornements courant au-dessus, d'autres un peu partout. Le côté opposé, taillé en moulures en forme de corniche, était noyé dans le mur, la pierre avait donc déjà servi dans une construction antérieure. »

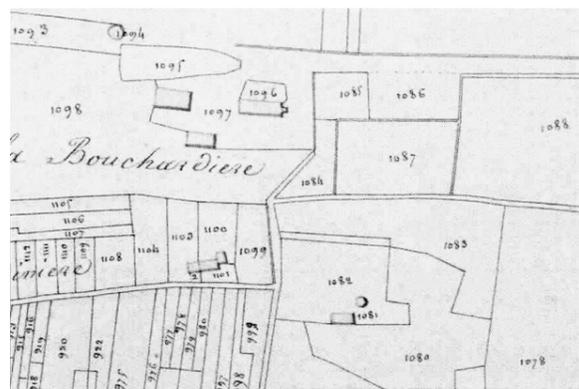
Il existe plusieurs autres documents qui attestent la présence à Mondétour d'une métairie, voire d'un château plus ancien, tels que par exemple les cartes de Cassini (XVII^e), le cadastre napoléonien (XIX^e), les dessins dans l'album de Launay (XIX^e), un manuscrit de 1698, du fonds ancien de la bibliothèque de Vendôme, qui relate la saisie puis la vente de « la Haute- et la Basse-Bouchardière », ou encore un autre acte de vente de 1810.



Carte de Cassini



Album de Launay, fort de la Bouchardière



Cadastre napoléonien
(Mairie de Naveil)

La Bouchardière :

Bibliothèque municipale de Vendôme : manuscrit 408, *Recueil relatif à la saisie des biens de la Bouchardière et de la Jametière en 1698*, XVII^e siècle.

État donnant la description de la Bouchardière alors divisée en deux métairies : la Haute- et la Basse-Bouchardière, d'après la criée faite en 1698 de ce domaine placé sous le coup d'une saisie :

« Premièrement la terre, fief et seigneurie des Haute- et Basse-Bouchardière consistant, savoir :

La Haute-Bouchardière est un corps de logis couvert de tuiles et de bardeaux, composé d'une cuisine, cave dessous, deux chambres basses et une haute ayant chaudière une cheminée, un escalier à entrer en ladite cuisine par sous laquelle est l'entrée de la cave, plusieurs cabinets et anti-chambres, greniers dessus lesdits bâtiments, une chapelle, le fournil servant de boulangerie, un petit pressoir à vin et un petit cellier à côté, un autre bâtiment en forme de pavillon et galerie couvert d'ardoises, une écurie et une grange, un puits à eau, un colombier avec un petit bâtiment servant de logis pour le vigneron, cour, jardin et grand enclos en pâtures, le tout contenant environ quatre septérées de terre, fossés, fors du côté de la Basse-Bouchardière, un clos de vigne contenant cinq quartiers ou environ, un petit bois de haute futaie contenant douze boisselées ou environ... »

Extrait de la transcription de M. J.-C. PASQUIER du manuscrit de 1698 (Bibliothèque de Vendôme).

N° 225 14 décembre 1810

Vente par M. Jacques François Beaussier, médecin à Montoire, à M. Siméon Amable Beaussier, médecin à Vendôme.

« De sa moitié dans le lieu, terres, métairies et dépendances de la Bouchardière commune de Naveil.

Moyennant 1 500 livres soldées comptant.

Payé en une reconnaissance du 18 août 1812.

Par devant nous, Jean Félix Deschamps et notre collègue, tous deux notaires impériaux au département de Loir-et-Cher résidant à Vendôme, soussignés.

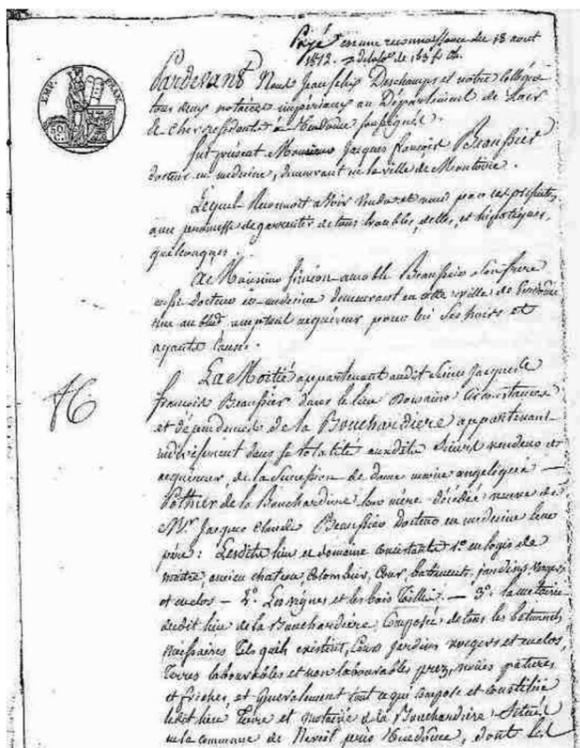
Fut présent Monsieur Jacques François Beaussier, docteur en médecine, demeurant en la ville de Montoire.

Lequel reconnaît avoir vendu et vend par usufruit à une promesse de garantie de tous troubles, dettes et hypothèques quelconques.

À Monsieur Siméon Amable Beaussier son frère aussi docteur en médecine demeurant en cette ville de Vendôme, rue au Bled, acceptant acquéreur pour lui des droits et ayants cause.

La moitié appartenant audit sieur Jacques François Beaussier dans le lieu, domaine [circonstances] et dépendances de la Bouchardière appartenant indivisément dans sa totalité audit sieur vendeur et acquéreur de la succession de Dame Angélique Pothier de la Bouchardière, leur mère décédée, veuve de Monsieur Jacques Claude Beaussier, docteur en médecine, leur père. Lesdits lieu et domaine consistent 1° en Logis de maître, ancien château, colombier, cours, bâtiments, jardins, vergers et enclos – 2° les vignes et les bois taillés – 3° la métairie dudit lieu de la Bouchardière composées de tous les bâtiments nécessaires tels qu'ils existent, cours, jardins, vergers enclos, terres labourables et non labourables, prés, noues, pâtures, et friches, et généralement tout ce qui compose et constitue ledit lieu, terre et métairie de la Bouchardière situées en la commune de Naveil près Vendôme, dont les dépendances s'étendent en ladite commune de Naveil et en celle de Villerable et Marcilly. »

Extrait de la transcription de M. J.-C. PASQUIER de l'acte de vente du 14 décembre 1810.



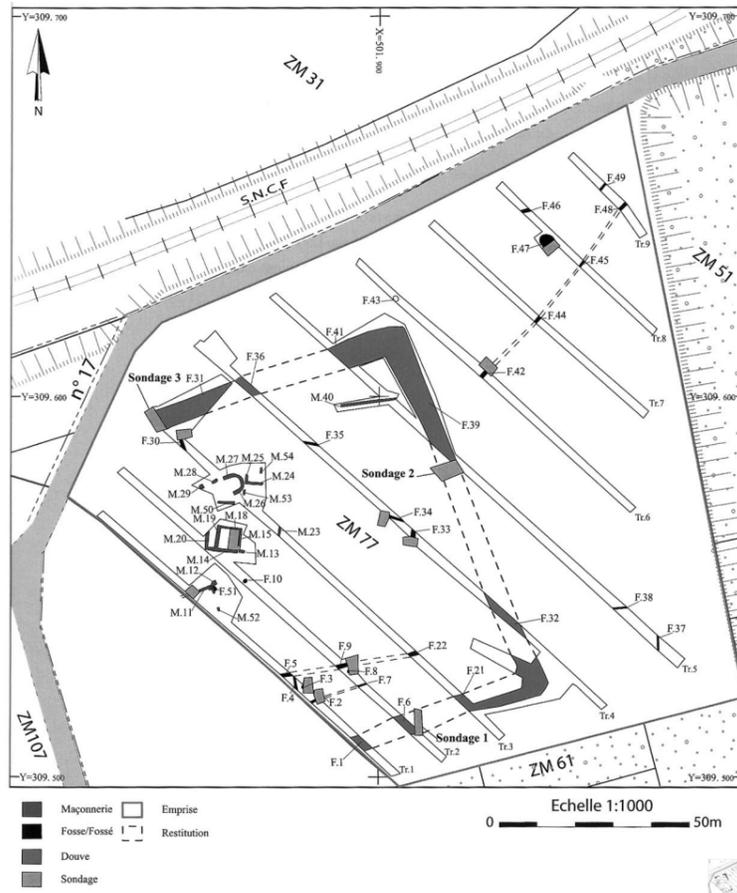
Acte de vente du 14 décembre 1810
(Archives départementales)

DES FOUILLES À MONDÉTOUR

Les fouilles exécutées par l'INRAP en 2007 ont permis de confirmer l'existence en ces lieux de constructions du bas Moyen Âge remontant au moins jusqu'au XVI^e siècle. Le fait que ces bâtiments aient servi de carrière de pierres au XIX^e, puis furent rasés définitivement au XX^e siècle pour être remis en culture n'a pas suffi pour éradiquer toutes traces du passé. De même, la future déviation qui détruira les deux tiers de ce site laissera encore quelques espérances de trouver plus tard les fondations de la tour et de l'entrée de la métairie.

Seul l'œil exercé et l'expérience des professionnels et spécialistes ayant effectué les sondages ont permis d'apporter plus d'information que les seules fondations en pierres encore visibles.

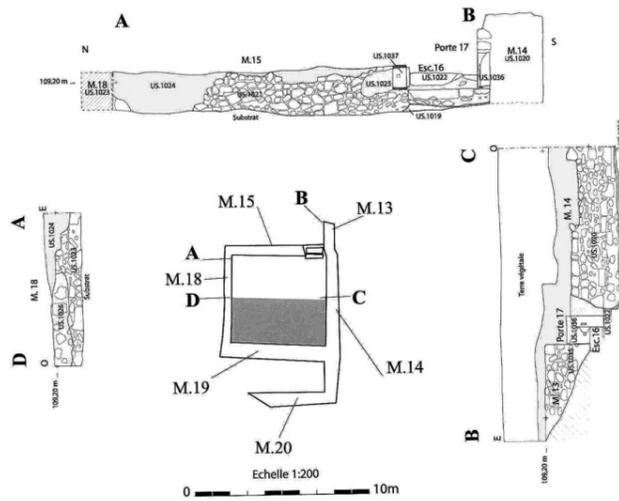
Elles ont permis en tout premier lieu de confirmer la présence de **douves** d'une largeur de 5 à 6 m et d'une profondeur de 2 à 2,5 m, et qui ont été parfaitement entretenues, à en juger par la faible épaisseur de la couche de dépôt. Ces douves entouraient le domaine pour former un carré d'environ 100 m de côté. Il n'a pas été mis en évidence que ces fossés aient un caractère militaire.



Site des fouilles de Mondétour
(Extrait du rapport INRAP, n° 2006-3074 d)

À l'intérieur de la zone délimitée par ces douves, plusieurs **fondations** de bâtiments ont été mises au jour, et **3 structures** cohérentes apparaissent. Ces maçonneries sont principalement constituées de moellons de silex et de blocs de calcaire liés au mortier de chaux.

La **première structure**, la mieux conservée, est une **cave** de 40 m² (environ 6,5 × 6 m) qui comporte encore les deux dernières marches d'accès constituées de calcaire dur. De chaque côté s'élèvent encore les piédroits d'une porte. La fouille de cette cave n'a révélée que quel-



Plan de la cave
(Extrait du rapport INRAP, n° 2006-3074 d)



Vue de la cave et des marches
(Extrait du rapport INRAP, n° 2006-3074 d)

ques objets métalliques très corrodés (plaques, barres et clous).

La **deuxième structure** est plus simple et constituée de deux murs perpendiculaires, mais pour quels types de bâtiments ?



Vue d'ensemble de la structure 2 au premier plan et de la structure 3 en arrière-plan
(Extrait du rapport INRAP, n° 2006-3074 d)

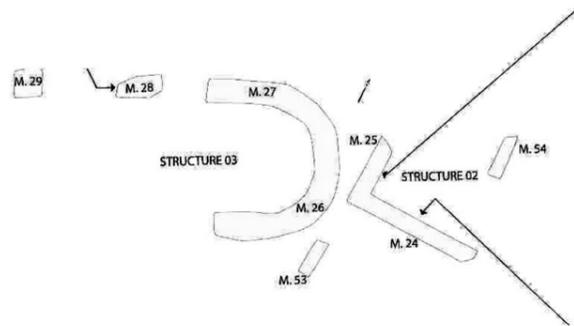
Elle est adossée à la **troisième structure** qui est la plus grande de toutes, puisque d'une longueur de 12 m pour une largeur de 5,5 m ; elle surtout la plus originale car elle possède la forme significative d'un fer à cheval.

Peut-on dire pour autant qu'il s'agit de la **chapelle** plusieurs fois décrite dans les différents textes anciens dont les actes de ventes ? Ce n'est pas sûr, mais fort probable.

Plusieurs autres soubassements et des **fosses** ont aussi été mis en évidence. Peu de mobiliers malgré une pièce de monnaie, un liard de France daté de 1650, ainsi que de la céramique glaçurée verte.

L'**histoire** locale est donc bien au rendez-vous en ce lieu du Vendômois sur la commune de Naveil. Il ne s'agit pas de la grande histoire de France mais de la petite histoire locale qui fédère les habitants d'un lieu.

Qui aurait pu dire que sous ces champs cultivés en colza ou en blé se situent peut-être les restes d'un ancien château fort sur les terres de Naveil ?



Plan de la troisième structure
(Extrait du rapport INRAP, n° 2006-3074 d)



Vue de la « chapelle »
(Extrait du rapport INRAP, n° 2006-3074 d)



Fosse et autres soubassements
(Extrait du rapport INRAP, n° 2006-3074 d)

REMERCIEMENTS

Je remercie tout particulièrement M. Jean-Claude PASQUIER qui a donné de son temps pour rechercher des documents et, surtout, nous transcrire les textes anciens.

Merci à l'INRAP de nous avoir permis d'emprunter quelques éléments du rapport n° 2006-3074 d concernant les fouilles de Mondétour, et plus spécialement à M. Mathieu CARLIER pour ses explications sur le terrain lors des fouilles en 2007.

Je remercie enfin toutes les personnes de l'association « Boucardière 2000 », et les autres, pour leurs contributions à la rédaction des dossiers qui ont déclenché ces fouilles préventives.

BIBLIOGRAPHIE

Témoignage anonyme d'un habitant de la région en 1920.
Texte et relevés topographiques.

Bibliothèque municipale de Vendôme : manuscrit 408, *Recueil relatif à la saisie des biens de la Boucardière et de la Jametière en 1698*, xvii^e siècle, 310 X 220 cm, 1 050 pages papier carton parchemin. Don de Jean Martellière, 1915.

Archives départementales : La Boucardière 3 E18 1281.
Document du 14 octobre 1810 relatant la vente par M. Jacques François BEAUSSIER, médecin à Montoire, à M. Simeon Amable BEAUSSIER, médecin à Vendôme.
Rapport de l'INRAP n° 2006-3074 d : Naveil-Mondétour.

NB. — Le dossier complet de l'INRAP est disponible à la bibliothèque de la Société.

LES GRANDES AFFAIRES CRIMINELLES DU VENDÔMOIS

Pascal Nourrisson

- Les sources sont de deux ordres :
- la série 2U des Archives départementales du Loir-et-Cher ;
 - la presse locale.

LE DÉBUT DE LA COUR D'ASSISES EN LOIR-ET-CHER

Quelques mots sur l'organisation de la justice criminelle en Loir-et-Cher.

L'Assemblée constituante crée pour chaque département un tribunal spécial chargé de la juridiction criminelle. En 1804, le même tribunal est appelé *Cour de justice criminelle*. À cette institution succède en 1810 une *cour d'assises*, sous la présidence d'un magistrat de la cour d'appel d'Orléans. Un décret impérial du 27 février 1811 décrit précisément le cérémonial de son arrivée dans la ville.

« Une brigade de gendarmerie se portera cent pas au-delà des portes de la ville, au-devant du président de la cour d'assises, et l'escortera jusqu'à son domicile ; une brigade de gendarmerie l'escortera de même à son départ.

« Le maire et son adjoint le recevront au haut de l'escalier de la maison qui lui est destinée, et l'y installeront ; il sera reçu, dans l'intérieur de son appartement, par le tribunal en corps. Il aura, pendant tout le temps de sa résidence, à sa porte, une sentinelle fournie soit par la compagnie de réserve, soit par la garde nationale. »

La cour d'assises devant siéger quatre fois par an, ce cérémonial se déroule donc quatre fois dans l'année. Elle se réunit pour la première fois à Blois, le 15 mai 1811, pour juger un voleur de plomb, Julien Dufeu, qui est condamné à six mois d'emprisonnement.

LA CRIMINALITÉ EN VENDÔMOIS

Le Vendômois est particulièrement criminogène ; tout du moins, les crimes qui y ont été commis étaient particulièrement odieux pour être catalogués comme des grandes affaires criminelles.

Quand on observe une carte du Loir-et-Cher, on remarque une chose : les crimes ont lieu dans les vallées fluviales (de la Loire, du Cher et du Loir). C'est là qu'est rassemblée une grande partie de la population et que se trouvent les axes de circulation. En Sologne, contrée très peu peuplée, constituée de communes très étendues mais essentiellement couvertes de forêts, d'étangs et de landes, on recense très peu de crimes.

Ce que je peux dégager, en analysant les nombreux dossiers que j'ai consultés, c'est que, à la fin du XIX^e et au

début du XX^e siècle, une grande misère régnait dans notre département. Les gens n'avaient pas de travail et se trouvaient jetés sur les routes à la recherche du précieux emploi. Les journaliers qui n'étaient pas embauchés lors des différentes louées se retrouvaient sur les routes. Quand ils n'avaient plus de quoi se nourrir, tout leur était bon pour se procurer de l'argent et ils n'hésitaient pas à commettre l'irréparable. On retrouvait alors une catégorie de la population particulièrement exposée : les personnes âgées qui vivaient seules, dans une maison isolée.

LES EXÉCUTIONS

Voici la liste que j'ai établie à partir des dossiers conservés aux Archives départementales.

Le premier condamné à mort est un certain Antoine Mosnier. Jugé le 26 mai 1812 pour fabrication de fausse monnaie, il est exécuté à Blois sur la Grande-Pièce le 3 avril 1813.

Parmi les exécutions répertoriées dans les dossiers des assises entre 1811 et 1840, on s'aperçoit que la plupart d'entre elles ont lieu à Blois, siège de l'autorité judiciaire locale. En regardant cette liste, on constate que la guillotine voyageait très peu. Il faut noter deux exécutions à Vendôme (Pierre-Étienne Sanair, le 13 décembre 1817, pour le meurtre d'un militaire, le sergent Mouzet, et Denis Boulay, le 14 juin 1821, pour l'assassinat de ses parents) et une à Romorantin (Michel Guitton, 1^{er} octobre 1823) ; ces deux villes étant des sous-préfectures, ce n'est pas étonnant. Par contre, avoir des exécutions à Saint-Aignan (Antoine Pasquier et Marie Bauché, femme Pasquier, le 10 juillet 1824) et à Contres (Jacques Girault, le 16 février 1827) est plus surprenant.

Un peu de statistiques : 23 exécutions en vingt-deux ans (1813-1835), soit une moyenne d'une par an environ, bien que l'année 1819 ait été particulièrement « faste » avec 4 exécutions. Après 1835, la « Veuve » fait beaucoup moins de victimes dans le département. La preuve, six années s'écoulaient avant l'exécution suivante.

À partir de 1841 et jusqu'à 1933, on a 15 exécutions capitales pendant cette période. Quatre ont lieu à Vendôme :

- le 25 février 1845 : Joseph Rougier et Marie Hogu ;
- le 30 mars 1859 : Jean-Pierre Lehoux ;
- le 26 mars 1862 : Auguste Bonvallet ;
- le 1^{er} septembre 1933 : Élie Lagarde, dernier exécuté en Loir-et-Cher.

Les trois premières exécutions ont eu lieu sur la place du champ de foire de l'Islette (aujourd'hui la place de la Liberté) et la dernière devant la prison située à l'époque faubourg Chartrain. À cette liste, on pourrait ajouter Auguste Gouin, meurtrier d'une fermière à Champigny-en-

Beauce, Denis Rebours, l'auteur du triple assassinat de Bouffry, et Charles-Lucien Aubert, meurtrier d'un journaliste, Abraham Benoît, dans le bois de Lancé, qui ont été exécutés à Blois alors que les crimes ont été commis dans le Vendômois.

DES EXÉCUTIONS À VENDÔME

L'exécution de Bonvallet, le 26 mars 1862

Voici le déroulement :

Il est 13 h 05, à la prison de Blois, quand le greffier du tribunal frappe au cachot d'Auguste Bonvallet, la cellule n° 3 réservée au condamné à mort. Le gardien ouvre la lourde porte. Le prisonnier ne dort pas.

« Bonvallet, lui dit le greffier, votre pourvoi en cassation et votre recours en grâce ont été rejetés. L'arrêt de la cour d'assises du Loir-et-Cher, qui vous a appliqué la peine de mort, va être exécuté.

— *Je m'attendais tous les jours à cette nouvelle* », répond le prisonnier avec calme et résignation.

Sans plus attendre, on procède à son déferrement puis on lui propose de prendre quelque chose à manger.

« *C'est pas la peine ! Ça serait de la nourriture gâchée !, dit-il ironiquement.*

— *Alors un peu d'eau-de-vie ?*, demande le gardien.

— *Oui, donne donc... Si ça pouvait me donner du courage !* »

La cour ayant arrêté que l'exécution se déroulerait sur une place publique de Vendôme, le condamné doit se rendre dans cette ville en charrette, escorté de gendarmes. L'exécution est prévue pour 7 heures. Les deux villes étant distantes d'une trentaine de kilomètres, il n'y a pas de temps à perdre.

À 14 heures, on lui met les menottes et, après lui avoir attaché les bras derrière le dos, on l'aide à monter dans la voiture. L'abbé Bioré, l'aumônier de la prison, prend place à côté de lui, ainsi que deux gendarmes armés d'un fusil. Deux autres militaires à cheval complètent le cortège. Le convoi s'engouffre alors rue Beauvoir, emprunte le haut de la rue Porte-Chartraine, puis débouche rue du Bourg-Neuf en direction de Vendôme.

Pendant tout le trajet, Bonvallet ne cesse de verser d'abondantes larmes et d'implorer la clémence divine. Vers 17 h 30, la funèbre voiture franchit la porte Saint-Georges. Le condamné est alors complètement abattu. Il sanglote de tout son corps. Non sans mal, on le fait descendre de la charrette pour le conduire dans une des salles de la prison où une chapelle a été improvisée. Pendant plus d'une demi-heure, l'aumônier célèbre la messe au cours de laquelle les sanglots du condamné ne cessent pas de se faire entendre. Son état de prostration est extrême quand on le livre aux mains des bourreaux.

Depuis 1849, il ne reste plus qu'un exécuteur en chef par cour d'appel. C'est donc l'exécuteur d'Orléans, arrivé la veille, qui officie avec l'aide de Charles Desfourneau, l'ancien bourreau du Loir-et-Cher.

Incapable de se tenir debout, on doit soutenir le condamné pour lui faire la toilette. À l'aide d'un couteau, on lui découpe le col de sa chemise puis on lui coupe les quelques cheveux qui dépassent le long du cou. Bonvallet est ensuite transporté jusqu'à la charrette qui doit le conduire jusqu'à la place du champ de foire de l'Islette où est installée la guillotine. Sur les lieux du supplice, une foule énorme attend silencieusement.

C'est à grand peine qu'on peut, en le soutenant, lui faire gravir les quelques marches de l'échafaud. Sans regarder la foule qui se distingue à peine dans les premières lueurs du jour, Bonvallet fait une courte prière et embrasse avec effusion son confesseur. D'une main ferme, il est aussitôt

empoigné par les exécuteurs qui l'allongent sur la planche à bascule. Quelques secondes ont suffi pour faire tomber sa tête dans le panier. Il est 7 heures du matin.

Voici le procès verbal dressé par le greffier :

« *Aujourd'hui 26 mars 1862, nous Claude Badère, commis greffier auprès du tribunal de première instance de Vendôme, département de Loir-et-Cher.*

« *Vu le réquisitoire de Monsieur le Procureur Impérial auprès du tribunal en date d'hier, qui nous enjoint d'être présent à l'exécution de l'arrêt de la cour d'assises de Loir-et-Cher en date à Blois de 5 février 1862 qui a déclaré*

« *Bonvallet Auguste Louis âgé de 31 ans coupable d'avoir dans la nuit du 11 au 12 octobre 1861 sur le territoire de la commune de Villerable commis un homicide volontaire sur la personne du sieur Hureau.*

« *Nous nous sommes transporté avant 7 heures du matin dans une des chambres composant le logement de l'employé préposé au service des fourrages militaires situé place du champ de foire de l'Islette à Vendôme, local qui nous avait été désigné par le maire de cette ville comme ayant vue sur cette place par lui désignée pour être le lieu d'exécution.*

« *À 7 heures précises du matin, nous avons vu d'une des fenêtres du local où nous étions placé, arrivé, assisté d'un ecclésiastique, le condamné monté sur une charrette escortée par la gendarmerie.*

« *Parvenu au pied de l'échafaud, les exécuteurs des arrêts criminels lui ont fait franchir les degrés et moins d'une minute après la tête tombait séparée du tronc. »*

L'exécution de Lagarde, le 1^{er} septembre 1933

Même si aucune publicité n'est faite pour ce genre d'événement, la nouvelle fait le tour de la ville. Dès le jeudi soir, de nombreuses personnes se promènent faubourg Chartrain afin de repérer les lieux. À 1 heure du matin, deux barrages constitués par une double rangée de gardes mobiles et de gendarmes sont mis en place, l'un à l'entrée du faubourg Chartrain, l'autre à l'entrée de la rue Saint-Denis, encadrant ainsi l'emplacement réservé à la guillotine. Lentement les curieux commencent à prendre place derrière ces barrages.

À 3 h 30, le fourgon traîné par un cheval et éclairé par une lanterne tempête vient faire demi-tour devant la gendarmerie. Anatole Deibler et ses aides en descendent. Ils commencent le montage de la machine sur le trottoir en face de la porte de la gendarmerie, face à la rue, la lunette au-dessus du caniveau. À 4 h 45, la guillotine est prête.

Près de 2 000 personnes se sont amassées derrière les barrages. Des téméraires se sont même positionnés sur les toits pour observer le spectacle. Le lugubre cortège quitte la prison.

Lagarde embrasse une dernière fois le crucifix. Les prêtres lui cachent les instruments du supplice, situés à 2 m de la porte jusqu'ici fermée. Lagarde la franchit. Il n'a pas le temps de les apercevoir. Les aides le saisissent et le poussent sur la bascule... Un dé clic, le couteau tombe... Il est 5 h 34.

Le panier dans lequel on a mis la tête est chargé dans le fourgon qui s'éloigne alors dans la direction du cimetière, escorté de l'adjudant Gaudron et de quatre gendarmes à cheval de Vendôme.

Pendant ce temps-là, les aides d'Anatole Deibler commencent le démontage de la guillotine dont ils lavent soigneusement toutes les pièces. Ils font disparaître les taches de sang restées sur la chaussée bitumée.

Le fourgon, revenu du cimetière, est rechargé avec toute les pièces de la sinistre machine. Ce n'est qu'à 6 h 30 du matin, quand le fourgon est reparti pour la gare, que les barrages sont levés, rendant ainsi la route nationale à la circulation.

Sur les fameux carnets de Deibler, dont je vais vous parler, Lagarde portera les n°s 355-259.

LES BOURREAUX

Les exécuteurs en Loir-et-Cher

En Loir-et-Cher, comme dans les autres départements, il y avait un exécuteur des hautes œuvres. Après la mort de Joseph Doublot en 1800, le choix se porte sur Charles Louis Férey, aide et gendre du précédent. En effet, les bourreaux se recrutent entre eux : on est exécuteur de père en fils ou, tout du moins, membre de la famille. En 1826, son fils Louis André Férey, qui est déjà son aide, prend le relais.

Le 1^{er} août 1832, il est remplacé par son aide, Charles François Desfourneaux. Que lui est-il arrivé ? Un rapport de police sur Louis André Férey du 2 mai 1835 indique qu'il n'est plus exécuteur, mais exerce le métier de valet d'écurie. Il est séparé de sa femme qui vit à Tours.

Desfourneaux sera le dernier exécuteur des arrêts criminels du Loir-et-Cher. Après 1849, il ne reste plus qu'un exécuteur en chef par cour d'appel. Charles Desfourneaux reste tout de même à Blois comme aide de son collègue d'Orléans.

Le coup fatal, si j'ose dire, est porté le 25 novembre 1870. L'échafaud est supprimé et tous les exécuteurs de France sont démis de leurs fonctions. À partir du 1^{er} janvier 1871, une seule équipe, composée d'un exécuteur en chef et de cinq aides demeurant à Paris, sillonne la France. L'exécuteur et ses aides se déplacent, au gré des exécutions capitales, en utilisant les réseaux ferroviaires.

Le bourreau national, Nicolas Roch, vient en Loir-et-Cher le 18 septembre 1876 pour exécuter Maxime Marin à Blois. Condamné à mort une première fois par la cour d'assises d'Indre-et-Loire, son arrêt est cassé pour vice de forme. Rejugé en Loir-et-Cher, il voit sa peine capitale confirmée.

Il faudra attendre plus de vingt ans, le 24 janvier 1887, pour voir revenir les bois de justice dans le département, à Romorantin, cette fois-ci avec Louis Deibler comme bourreau. C'est pour la fameuse affaire des époux Thomas avec la dernière femme exécutée publiquement en France...

Anatole Deibler

Le 2 janvier 1899, Anatole Deibler prend la succession de son père comme exécuteur en chef, après avoir au départ secondé son grand-père maternel en Algérie et son père à partir de 1890. Ainsi va débiter la carrière d'un homme qui, pendant quarante ans, aura à son actif 395 exécutions capitales.

Pendant toute cette période, il tiendra à jour des carnets d'exécution dans lesquels il consignera l'histoire des hommes dont il tranchera la tête. Pour chacune d'entre elles, il attribuera un numéro composé de deux nombres séparés par un tiret. Le premier nombre correspond au nombre total d'exécutions auxquelles il a participé, aide compris, et le deuxième, au nombre de têtes tranchées comme exécuteur en chef.

Ces carnets, reflets de l'époque glorieuse de la guillotine, ont été vendus aux enchères en février 2003 pour la modique somme de 100 000 € TTC...

Anatole Deibler est venu seulement deux fois en Loir-et-Cher. En 1891 avec son père pour trancher la tête de Denis Rebours, l'auteur du triple assassinat de Bouffry. Il ne reviendra que le 1^{er} septembre 1933 pour exécuter Élie Lagarde à Vendôme. Que s'est-il passé pendant cette longue période ? Le département est-il devenu un havre de paix ? Détrompez-vous. Les jurés ont toujours été aussi sévères. La sentence capitale est pourtant prononcée six fois (Meynié, 1896 ; Pinaud, 1903 ; Leborre, 1907 ; Dalivoust, 1912 ; Mesneau, 1914 ; et Fouin, 1918), mais tous ces condamnés ont vu leur peine commuée en travaux forcés à perpétuité par le président de la République.

Abolitionniste convaincu, Armand Fallières devient président de la République en 1906. À partir de cette date, plus aucune condamnation à mort ne sera effective. Toutes les peines de mort seront automatiquement commuées en travaux forcés à perpétuité. Mécontents, les membres du jury de différents départements adressent une requête au président de la République et au ministre de la Justice.

Voici le texte du jury de la Loire-Inférieure (département actuel de la Loire-Atlantique) qui apporte un éclairage particulièrement intéressant sur l'abolition de la peine de mort, soixante-quatorze ans avant la loi Badinter :

« Les membres du jury de la Loire-Inférieure, réunis pour la première session des assises de 1907, vivement émus de la fréquence et de l'atrocité chaque jour croissante des crimes qui se commettent et épouvantent le pays.

« Estimant que le jury chargé par la loi de préserver la vie, l'honneur et les biens des individus et de protéger la Société contre les attentats des criminels et des malfaiteurs, a le droit de réclamer le respect de ses décisions.

« Considérant que la suppression, aujourd'hui virtuelle, demain peut-être légale, du châtimeut suprême, inspirée par un humanitarisme faux, en éveillant dans l'esprit des foules et des familles des victimes l'instinct naturel de vengeance et de représailles, risque de déchaîner des colères aveugles et tous les déplorables excès qui peuvent en résulter.

« Qu'il est avéré que la peine des travaux forcés, même à perpétuité, n'affecte pas les grands coupables, qui n'ont qu'une peur : celle de la mort.

« Convaincus que l'application de la peine de mort et l'exécution stricte des décisions qui l'impliquent sont les seules capables d'opposer une barrière efficace à cette marche ascendante de la grande criminalité.

« Ont l'honneur de prier M. le président des assises de vouloir bien transmettre à M. le président de la République et à M. le garde des Sceaux leur requête tendant à ce que la peine de mort soit maintenue et appliquée le cas échéant comme sanction suprême et nécessaire de notre législation pénale. »

Cette situation s'achève, dès le début de 1909, après le débat parlementaire sur l'abolition de la peine de mort qui se termine par 201 voix pour et 330 voix contre. Au cours de ces années, privé de ses honoraires, Deibler devient représentant en vins de Champagne et change de nom pour ne pas effrayer les clients...

QUELQUES AFFAIRES CRIMINELLES

Affaire Gouin : la fermière de Champigny

9 octobre 1840 : la ferme de Merlette, à Champigny-en-Beauce

Victime : Femme Bouzy

Cour d'assises du Loir-et-Cher, 18 février 1841

Condamné à mort, exécuté le 28 avril 1841 à Blois place du Bureau de bienfaisance à midi.

Auguste Gouin sort de la prison de Vendôme le 7 octobre 1840. Ce jeune homme de 18 ans est déjà multi-récidiviste malgré son jeune âge. Le 9 octobre, il tue vers 4 heures de l'après-midi la femme Bouzy à la ferme Merlette à Champigny. Aperçu s'enfuyant de la ferme par des témoins, il est aussitôt arrêté. Lors de son procès le 18 février 1841, il avoue son crime.

« Accusé, lui demande le président, voici le moment de vous expliquer sur l'assassinat que vous avez commis et que vous avez avoué au cours de l'instruction. Est-ce vous qui avez donné la mort à la femme Bouzy ?

— Oui, c'est moi ! répond froidement Gouin.

— Pour quel motif ?

— J'entraî chez elle, je lui demandai un morceau de pain. Elle me dit qu'elle n'en donnait pas aux "trainiers".

Alors je lui ai donné trois coups de trique par-derrière la tête. »

Reconnu coupable d'assassinat sans circonstances atténuantes, il est condamné à mort.

L'exécution doit se dérouler le mercredi 28 avril 1841 sur la place du Bureau de bienfaisance à Blois, face au château. (La Grande-Pièce, lieu habituel des exécutions, était-elle indisponible ? Marché, foire aux bestiaux, travaux... ?) L'exécution étant prévue à l'aube, ce n'est que le matin à 5 heures que Gouin a connaissance du double rejet de son pourvoi et de son recours en grâce. Il apprend cette nouvelle avec la même impassibilité qu'il a montrée lors de son procès.

Pendant ce temps-là, la machine est montée. L'exécuteur d'Orléans est même venu spécialement prêter main forte à son collègue de Blois. En effet, lors de la dernière exécution en Loir-et-Cher, le 14 novembre 1835, le bourreau a été obligé de s'y reprendre à deux fois pour faire tomber la tête de Joseph-Auguste Renvoisé, condamné à mort pour l'assassinat des époux Dubois.

Ce regrettable incident était dû à un vice de construction dans les deux montants qui servent de guide au couteau. Il y a six semaines, l'administration, sur la demande du procureur du roi, a donné des ordres pour que l'échafaud soit réparé. Mais apparemment cette réparation a été mal faite.

Une fois la machine assemblée, le bourreau veut s'assurer qu'elle fonctionne bien. Il s'aperçoit que le couteau touche à la lunette dans laquelle on fixe la tête du patient au moment fatal. La machine fonctionne pourtant normalement deux fois, mais, à la troisième, le couteau, au lieu de suivre la rainure, s'engage dans la partie supérieure de la lunette avec tant de force qu'il y pénètre de près de 10 cm.

Le condamné étant réveillé et prévenu, on ne peut plus faire machine arrière. Cet incident, qui rend nécessaire l'intervention des charpentiers, retarde obligatoirement l'exécution de Gouin.

Il prolonge l'agonie du malheureux condamné qui sait désormais qu'il n'a plus que quelques heures à vivre...

La foule, qui s'est déplacée en masse, attend, ne comprenant visiblement pas ce qui se passe. Finalement, à midi moins le quart, la sinistre charrette débouche à l'angle de la rue Porte-Chartraine et de la rue Gallois.

Arrivé sur la place, il descend de la charrette d'un pas assez ferme. Il monte sur l'échafaud soutenu par les aides. Une seconde après, sa tête roule dans le panier. Finalement l'exécution, qui devait avoir lieu à 7 heures, s'est déroulée à midi.

La mort a eu un léger retard de cinq heures !

Le surlendemain de l'exécution, la presse locale se fait l'écho de l'indignation générale. Le *Journal du Loir-et-Cher* donne les détails de cette fâcheuse affaire :

« L'incident qui a retardé mercredi de près de cinq heures l'exécution de l'assassin Gouin a été l'objet d'un blâme universel, et le public, dans l'ignorance où il était des causes réelles de ce déplorable retard, a accusé l'autorité d'imprévoyance et de négligence. »

« Rien n'est moins fondé cependant que ce reproche et quelques mots d'explication suffiront pour en faire peser la responsabilité sur qui de droit. »

« Comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, il y a environ six semaines M. le préfet, sur la demande de M. le procureur du roi, donna l'ordre à M. l'architecte du département de faire faire à l'échafaud servant aux exécutions à mort toutes les réparations qu'il reconnaîtrait nécessaires. »

« Le charpentier ordinaire de la justice fut chargé de ce travail qui fut reconnu plus tard par le même architecte, ainsi que le constate son procès-verbal de réception annexé au mémoire des travaux. Mais il paraît, d'après l'examen qui vient d'être fait, sur la réquisition de M. le procureur du roi, de l'état actuel de l'échafaud, par plusieurs maîtres charpentiers de la ville, que les réparations ont été si minimes, que

c'est à peine s'il est possible de les reconnaître, et que les pièces surtout dont les vices avaient failli compromettre l'exécution de Renvoisé, avaient été réparées avec si peu de soin et d'intelligence, qu'elles sont aujourd'hui dans un état pour ainsi dire pire qu'auparavant et pourtant les frais de réparation se sont élevés, dit-on, à plus de 500 F ; c'est presque le prix d'un échafaud entièrement neuf.

« Or il résulte de ce simple exposé des faits dont nous garantissons l'exactitude, que l'administration avait pris, dans cette circonstance, toutes les mesures de prudence usitées en pareil cas, et que l'on ne saurait avec justice faire peser sur elle la responsabilité du retard qu'a éprouvé l'exécution de mercredi. Peut-on en dire autant de la personne qui avait été chargée de la surveillance de ce travail ? Les faits parlent trop clairement pour qu'il nous soit permis d'être de cet avis. »

« Nous ne terminerons pas cet article sans nous élever contre la fausse susceptibilité de la plupart des charpentiers, qui se refusent à dresser les échafauds, et obligent le ministère public à lancer contre eux des réquisitoires ou à n'employer que des ouvriers sans aveu. À notre avis, un honorable charpentier qui dresse un échafaud ne compromet pas plus sa considération et sa délicatesse qu'un président de cour d'assises qui prononce un arrêt de mort ; l'un et l'autre agissent dans le cercle de leurs attributions. »

Affaire Rougier-Hogu : les amants empoisonneurs de Vendôme

Le 7 avril 1844, jour des Rameaux, Joseph Rougier, sabotier, et François Hogu, cabaretier à Vendôme, finissent de manger des brioches, arrosées de quelques chopines de vin blanc.

Dans la soirée, il est pris de vomissements et de convulsions. Seulement quelques minutes après, le cabaretier meurt dans d'atroces souffrances. Sans avoir recherché les causes exactes de la mort, on se hâte de l'enterrer.

Quelques semaines plus tard, le 21 mai 1844, Marie-Madeleine Rougier, femme du sabotier, succombe dans des conditions analogues : vomissements, râles, convulsions... On s'empresse également de l'ensevelir. Mais, cette fois-ci, le médecin, qui a des doutes sur la cause de la mort, prévient le procureur du roi à Vendôme.

L'autopsie du cadavre révèle la présence d'arsenic. En ville, les langues commencent à se délier. On accuse Rougier d'être l'auteur de ce double empoisonnement avec la complicité de la femme Hogu.

De la terre du cimetière est prélevée à quelques centimètres de profondeur, puis au-dessus du cercueil. Analysées, ces terres ne révèlent aucune trace d'arsenic. Le cercueil est ouvert en présence de la sœur et de la veuve du défunt. Elles reconnaissent parfaitement le drap dans lequel Hogu a été enseveli. Malgré la décomposition avancée du cadavre, les témoins l'identifient grâce à ses boucles d'oreilles en or et à une petite médaille en argent qu'il portait au moment de sa mort. Pour les analyses toxicologiques, les experts recueillent les restes de l'estomac, du tube intestinal, du foie et de la rate. Les résultats sont formels : ils révèlent la présence d'une quantité notable d'arsenic. D'après les experts, la présence du poison dans le corps du cabaretier ne peut être imputée à une contamination à la suite de l'inhumation, étant donné que le terrain du cimetière ne présente aucune trace suspecte. Le foie contient de l'arsenic en plus grande quantité que les autres parties du corps, comme cela arrive dans les empoisonnements.

L'enquête révèle rapidement que les deux veufs sont amants.

Le procès s'ouvre à Blois le 15 novembre 1844. Joseph Rougier et Marie Pilon, veuve Hogu comparaissent sous le poids d'une terrible accusation. Ils sont accusés d'avoir empoisonné, de concert et avec des circonstances odieuses, la femme de l'un et le mari de l'autre...

Malgré les preuves accablantes, les deux accusés nient toujours farouchement toute implication dans la mort de leurs conjoints respectifs. Puis, au moment de son interrogatoire, Rougier avoue malgré les dénégations de la veuve Hogu. Après deux jours de procès, ils sont tous les deux condamnés à mort.

Le lundi 24 février 1845, la guillotine de Blois est transportée à Vendôme. Dans la soirée, la sinistre machine est montée sur la place de l'Islette. À 2 heures du matin, les deux prisonniers, accompagnés du curé et du vicaire de la paroisse Saint-Louis, partent pour l'échafaud. Arrivés à 6 heures dans la prison de Vendôme, le greffier leur annonce le rejet de leur recours en grâce.

Le sabotier, que les bourreaux sont obligés de porter de la voiture à l'échafaud, est exécuté le premier. Il est très exactement 8 h 05 du matin le 25 février 1845 quand le couperet s'abat sur le malheureux. La veuve Hogu voit tomber la tête de son complice sans manifester le moindre mouvement. Puis elle se laisse placer sous le couteau sans résister. À 8 h 07 précises, la sentence suprême est exécutée.

Affaire Haudebourg : un assassin de 12 ans !

Henri Haudebourg, 12 ans (il est né le 13 septembre 1873 à Souday), est depuis vingt mois au service des époux Couloir, fermiers à la Bretonnière, à 3 km de Souday. Le garçon n'a pas un caractère facile. Il passe pour être sournois, menteur, irritable, mais toujours maître de sa colère. Il ne répond que par des grognements ou des murmures aux réprimandes qu'on lui adresse. « Il parle peu », dit sa mère.

Le samedi 8 mai 1886, le petit François Gillot, 4 ans et demi, passe la journée chez ses grands-parents où il vient souvent. Ses parents exploitent la ferme de la Ciseraiie à quelques centaines de mètres de la Bretonnière. Henri et François se connaissent bien et ils ont l'habitude de jouer ensemble.

Après le repas du midi, pris en commun par les maîtres et les domestiques, les deux enfants sortent pour aller jouer dans le verger situé à une trentaine de mètres des bâtiments de la ferme. Le verger, masqué par une haie, descend en pente douce.

Les enfants s'amuse à lancer leur casquette. Lors du jeu, le jeune François donne un coup de pied dans la cuisse d'Henri. Instinctivement celui-ci répond par une calotte. François roule dans le gazon au pied du tertre. Il se relève et remonte la pente pour la lui rendre. Henri, qui est couché sur le côté gauche un peu plus haut que son jeune camarade, lui porte un coup de sabot sur la tête. L'enfant, sous la violence du coup, tombe à la renverse. Plutôt que d'en rester là, il se précipite sur François et continue de le frapper à coups de pied sur le derrière de la tête.

Que se passe-t-il alors dans la tête d'Henri ? A-t-il peur que François le dénonce ? Toujours est-il qu'il décide d'en finir. Son sabot étant cassé, il prend dans sa sacoche un gouet qu'il a subtilisé dans la remise avec une lime. À genoux, penché sur sa victime, il assène des coups redoublés de gouet sur la tête de l'enfant.

Certain d'avoir achevé sa victime, il quitte le lieu du crime, abandonnant ses sabots couverts de sang. À une quarantaine de pas de là, il jette le gouet dans la haie et remonte vers la ferme.

« Venez vite, un grand malheur est arrivé : le petit François a été tué par un courassier ! »

Mais rapidement les gendarmes ne tardent pas à remarquer les indices flagrants qui révèlent la culpabilité d'Henri Haudebourg ; d'abord ses sabots, trouvés sur les lieux du meurtre, couverts de sang et l'un d'eux fraîchement éclaté au coup de pied, puis le sang répandu sur la blouse et sur ses mains. Pressé de questions, le jeune meurtrier finit par avouer très simplement, sans verser une larme, sans exprimer le moindre regret. Mais il prend soin de ne reconnaître

que ce que les preuves matérielles rendent indéniables. Il déclare avoir tué son jeune camarade, à coups de sabot, se taisant sur l'usage du gouet.

L'affaire Haudebourg a attiré une grande affluence à l'audience du 19 novembre 1886 de la cour d'assises du Loir-et-Cher.

Le D^r Danner, directeur de l'école de médecine de Tours, l'expert commis par la cour, vient déposer à la barre :

« Haudebourg n'est ni aliéné, ni épileptique, ni idiot, ni impulsif. Sa volonté et sa conscience sont libres. Il a tué pour échapper au châtement qu'il redoutait. Il est responsable dans les limites tracées par la loi. »

Le jury rapporte sans surprise un verdict déclarant que Haudebourg a agi sans discernement. En conséquence, la cour « déclare l'accusé acquitté et dit qu'il sera enfermé dans une maison de correction jusqu'à sa vingtième année accomplie ».

Affaire Aubert : l'assassin du bois de Lancé

Le mardi 19 novembre 1889, Alfred Nault, fermier à Pray, traverse à cheval le bois de Lancé sur la route de Gombergean à Saint-Amand. Son attention est d'abord attirée par une casquette à rabais qui se trouve sur le côté droit de la route. Il s'arrête et là, dans le fossé de gauche, agenouillé contre le talus, la tête nue, fléchie sur les poings crispés, gît le cadavre déjà rigide d'un homme.

Le sol et les vêtements sont maculés de sang. Le malheureux a reçu deux violents coups sur la tête et, de chaque côté du cou, de nombreux coups de couteau. L'homme est rapidement identifié. Il s'appelle Abraham Benoit, âgé de 56 ans, domestique de ferme. On découvre qu'il s'était rendu le lundi à la louée d'Herbault. N'ayant pu trouver à se louer, il quittait Herbault vers 4 heures et demie du soir, en compagnie d'un jeune homme d'une trentaine d'années. Le meurtrier est rapidement découvert. Il est arrêté par les gendarmes le mercredi chez les époux Gougeon à Longpré, qui le logeaient. Il s'agit d'un nommé Charles-Lucien Aubert, âgé de 27 ans, batteur à Villechauve. Trouvé porteur d'un couteau taché de sang, il ne tarde pas, après quelques dénégations vaines, à avouer être l'auteur du crime.

Charles-Lucien Aubert passe en cour d'assises le 27 février 1890. Il est condamné à mort et exécuté à Blois le lundi 5 mai 1890.

Affaire Rebours : le triple assassinat de Bouffry

Mardi 11 novembre 1891 à 5 h 30 du matin, Louis Roger marche sur le chemin pour se rendre chez le sieur Teissier, cultivateur, chez qui il travaille comme journalier. Arrivé au hameau « Les Forêts », il remarque, malgré l'obscurité qui règne à cette heure matinale, une masse blanchâtre, informe, allongée en travers du fossé. En s'approchant, il distingue le corps d'un homme dont la tête porte d'horribles blessures. Il reconnaît alors Louis Rebours, un modeste paysan qui vit dans une chaumière toute proche.

Bouleversé, Roger court trouver son patron pour lui faire part de cette tragique découverte. Mais une scène encore plus horrible attend les deux hommes lorsqu'ils pénètrent dans la maison. « Du sang partout ! Jamais on ne vit plus épouvantable tuerie », écrit le journal *L'Indépendant de Loir-et-Cher*.

Le cadavre de la mère, Marie Rebours, gît au milieu de la chambre, la tête presque complètement séparée du tronc, la face déchiquetée par de nombreuses blessures. Le corps de la fille, Marie-Louise, une infirme de 31 ans, est couché en travers de la porte, la tête horriblement fracassée.

Le plus grand désordre règne dans la maison. Tout est sens dessus dessous. La literie a été jetée au travers de la pièce, les tiroirs des meubles fracturés. Les poids du balan-

cier de l'horloge accrochée près du lit de la jeune fille se sont emmêlés, fixant l'heure du crime à 9 h 43 du soir.

Trois jours après le drame, les gendarmes apprennent qu'un cousin des victimes, Denis Rebours, a fait de grosses dépenses hors de proportion avec ses ressources connues, en vue de préparer son mariage prévu le 15 novembre. Le suspect est interpellé le jeudi à 10 heures du soir. Interrogé par les magistrats instructeurs, Denis Rebours établit facilement son emploi du temps jusqu'à 8 h 30 du soir le 10 novembre, mais ne peut justifier l'origine d'une somme de 25 F trouvée en sa possession. On découvre également au domicile des parents de sa future épouse une blouse fraîchement lavée présentant encore des taches suspectes. Enfin, une dernière charge vient bientôt lever les derniers doutes. Dans une mare située à proximité de la maison des victimes, mare que l'on a fait vider complètement, les gendarmes retrouvent le gouet au milieu de la vase. L'arme du crime a encore des cheveux collés sur la lame.

D'abord impassible, Denis Rebours finit par avouer son forfait :

« *Oui, messieurs, c'est moi qui l'ai fait. J'étais comme une bête folle. Ça m'a pris, je ne savais pas ce que je faisais, j'étais comme une bête, quoi !* »

Le crime est jugé par la cour d'assises du Loir-et-Cher réunie à Blois le 3 mars 1891.

Condamné à mort, il est exécuté sur la grande pièce à Blois le 2 mai 1891 à 4 h 50 précises.

Affaire Yvon : voisinage et coups de fusil

Le 12 juillet 1905, vers 3 heures de l'après-midi, une vive discussion éclate entre deux hommes en plein milieu des vignes, à quelques centaines de mètres du hameau de Villamoy, commune de Villemardy.

« *Tu n'en as pas pour une demi-heure à vivre !...* »

C'est par cette menace que Gustave Yvon quitte alors Fesneau qui travaille dans la vigne en compagnie des filles de son patron, Marie et Renée Tricault.

Yvon, qui a décidé d'en finir, se rend aussitôt chez lui chercher son fusil. Après l'avoir démonté et emballé dans du papier, il cache le paquet sous son bras avec quelques cartouches. Il retourne alors, d'un pas décidé, vers la vigne Tricault.

Fesneau et Marie sont occupés à la tâche. Renée est partie au bout du rang entasser des sarments. Arrivé à une douzaine de mètres des deux travailleurs, Yvon remonte son fusil, enclenche deux cartouches dans le canon et tire en direction de Fesneau. Atteint à la tête, celui-ci s'écroule sans pousser un cri. Marie, affolée, prend la fuite en appelant au secours ! Un second coup de fusil claque. La jeune fille, touchée à l'épaule droite, crie de douleur. Malgré la blessure qui a déchiré son corsage, elle continue à fuir en direction du sieur Gohin qui se trouve dans un champ voisin. Le temps que l'agresseur recharge son fusil, Marie réussit à se protéger derrière le cultivateur.

« *Range-toi que je ne t'attrape pas, menace Yvon en pointant son arme en direction de Gohin.*

— *Marie ! crie alors le paysan, sauve-toi vite vers le village !...* »

La malheureuse cherche bien à fuir, mais Yvon tire et réussit à l'atteindre une nouvelle fois à l'épaule droite. Cette fois-ci, Marie s'écroule à terre.

C'est alors une scène d'une violence inouïe à laquelle assiste sans voix le sieur Gohin. Yvon se précipite sur sa victime et la frappe, à plusieurs reprises, avec une telle sauvagerie qu'il brise la crosse de son fusil. Persuadé que Marie a cessé de vivre, Yvon prend alors la fuite vers un bois voisin.

Laissant le meurtrier s'enfuir, Renée Tricault et Gohin préférèrent porter secours aux victimes. Marie, malgré son état, réussit à se traîner encore quelques mètres. Sa blessure est horrible à voir. Son corsage déchiré laisse voir à nu son

épaule horriblement déchiquetée. Des lambeaux de chair pendent sanglants !... À la tête, elle porte de nombreuses plaies.

Fesneau, lui, est mort. De sa blessure à la tête s'échappe un flot de sang. La balle a littéralement emporté le nez et les yeux. À la vue de ce spectacle sanglant, Renée s'évanouit.

Avec l'aide de voisins accourus au bruit des détonations, les victimes sont transportées à la ferme des Tricault. La gendarmerie de Selommes, prévenue, se met immédiatement à la recherche du meurtrier. Averti, le parquet de Vendôme se transporte alors sur les lieux du crime vers 8 heures du soir.

À la tombée de la nuit, Yvon est toujours introuvable.

Albert Fesneau, qui est marié, laisse un petit garçon de 2 ans. Quant à Marie Tricault, ses blessures ne portent pas, pour l'instant, un caractère d'exceptionnelle gravité. Elle devrait s'en sortir.

Pourquoi cette haine ?

La population est sous le choc. Pour tout le monde, un pareil drame était inévitable. Depuis maintenant dix-huit mois, les relations de voisinage, entre la famille Tricault et Yvon, sont devenues des plus orageuses.

La moindre altercation se règle désormais à coups de fusil !...

Pourtant, au départ, les familles Tricault et Yvon vivaient en bonne intelligence. Leurs fermes sont pratiquement l'une à côté de l'autre dans le hameau de Villamoy. Quand il a fallu embaucher du personnel, en juin 1901, pour le travail des champs, Tricault n'a pas hésité à embaucher Yvon après qu'il eut quitté le 30^e régiment d'artillerie d'Orléans.

Au début, Yvon se montre travailleur. Puis il commence à s'adonner à la boisson. Son caractère change. Il devient plus sournois et vindicatif. L'indifférence de Marie qu'il désire secrètement épouser en est certainement la cause.

Le 27 janvier 1904, les événements prennent une tournure moins amicale. Sous l'emprise de l'alcool, Yvon injurie Marie :

« *Chameau, putain !...* »

Les gendarmes sont appelés et une scène violente s'ensuit. Tricault congédie sur-le-champ son employé irascible. À partir de ce moment-là, les incidents s'enchaînent jusqu'au drame.

Après de multiples recherches, la trace du criminel se perd à Blois où il a posté une lettre au procureur de la République et une autre à Tricault.

Malgré l'absence de l'accusé, l'affaire du crime de Villamoy est jugée par la cour d'assises du Loir-et-Cher le 6 août 1906. Après avoir délibéré, la Cour condamne Gustave-Mathurin Yvon à la peine de mort par contumace.

Cela fait maintenant plus de cinq ans que le meurtrier est en fuite. Finalement, le 2 décembre 1910, un individu correspondant au signalement d'Yvon vient d'être arrêté pour vol aux environs de Provins, dans le département de Seine-et-Marne.

L'affaire est une nouvelle fois jugée par la cour d'assises du Loir-et-Cher le 16 mai 1911, quatre ans et demi après une première condamnation à la peine capitale. Cette fois-ci l'accusé est présent dans le box.

Après des débats animés, Yvon échappe à la mort. Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Affaire Lefèvre : massacre à « Mon Plaisir »

Dans le hameau de « Mon Plaisir », commune de Pezou, habitent les époux Dormeau, petits cultivateurs laborieux, avec leurs deux enfants, une fillette de 9 ans, Odette, et un petit garçon de 5 ans à peine, Pierre. Ils vivent de leur travail et du produit de quelques têtes de bétail. Après la déclaration de la guerre, le mari est mobilisé, au milieu du mois d'août 1914, dans un régiment de l'armée territoriale.

Demeurée seule avec ses enfants, la femme doit tout de même continuer à s'occuper de la ferme.

Le mardi soir, 19 janvier, on découvre un véritable carnage. Marie Dormeau repose sur le carrelage, la tête appuyée sur un bras, dans une mare de sang. Il porte la trace de deux coups portés avec une extrême violence. Mais les gendarmes ne sont pas au bout de leur découverte. Dans le fond de la pièce, gisent, sur les deux lits, les cadavres d'Odette et de Pierre, les jeunes enfants. Tous deux ont le crâne fracassé.

Le meurtrier est rapidement arrêté : c'est un journalier qui travaillait dans la ferme au service de Marie Dormeau, un certain Louis Lefèvre.

Condamné à mort par la cour d'assises du Loir-et-Cher le 17 novembre 1916, l'arrêt est cassé, car un témoin, le nommé Boisard, a été entendu sans avoir prêté serment ! L'affaire est renvoyée devant une autre cour d'assises.

Après un nouveau procès à Tours, Louis Lefèvre voit sa peine confirmée. À l'issue du procès, il réintègre sa cellule à la maison d'arrêt où il doit endosser la camisole de force et se soumettre aux rigueurs prévues pour les condamnés à mort. Le règlement prévoit notamment que le condamné doit être continuellement surveillé par deux gardiens jusqu'à ce qu'il soit statué sur son sort.

Lefèvre compte, dur comme fer, sur une commutation de peine.

« Je vais être gracié sûrement, et, en raison de mon état de santé, on ne me fera pas subir la peine des travaux forcés, je serai renvoyé dans une maison centrale ou dans un asile de vieillards. »

Bel optimisme !

Contrairement à ses espérances, les bois de justice arrivent à Tours le vendredi 9 juin 1916 par le train de 11 h 45 du matin. À 0 h 53, le fourgon amenant la « Veuve » arrive au pas devant la prison, boulevard Béranger. À la lueur de gros falots, les aides extraient de l'énorme voiture peinte en vert noir les diverses pièces de la machine. Le montage commence sur la chaussée nord du boulevard.

À 2 heures, la guillotine est montée.

À 2 heures 40, les autorités pénètrent dans la cellule pour annoncer au condamné le rejet de son pourvoi. Le condamné dort d'un profond sommeil. Réveillé brusquement, il ne prononce pas un mot. Après avoir pris un verre de rhum, il entend la messe, assis sur une chaise et fumant une cigarette.

À l'heure dite, il reprend une seconde cigarette et marche au supplice. Il franchit la porte de la prison entouré d'Anatole Deibler et de ses aides, et accompagné de l'aumônier.

Arrivé devant la guillotine, il résiste, se débat, mais les aides le poussent. La planche bascule, un coup sourd et la tête de Lefèvre, cigarette allumée à la bouche, tombe dans le panier. Il est 3 heures 15, le samedi 10 juin 1916.

Il s'est écoulé 43 secondes depuis la sortie de la prison jusqu'au déclic fatal.

Cette version de l'exécution est l'officielle. Celle que tous les journaux ont relatée. Mais apparemment la réalité est tout autre. Des documents photographiques pris après l'exécution montrent la tête de Lefèvre avec une profonde coupure au niveau du front. Que s'est-il réellement passé ?

Lefèvre s'est-il débattu sur la bascule au moment fatidique ? S'est-il reculé au moment où Deibler a actionné la chute de la lunette et du couperet ? La lame se serait abattue au niveau du front, entraînant la mort immédiatement. Le bourreau aurait remonté prestement la lame pour la faire tomber une seconde fois sur la nuque du cadavre.

Sur les carnets d'exécution d'Anatole Deibler, Louis Lefèvre portera les n° 179-83 et cette affaire ne lui apportera aucun commentaire particulier...

Mystère !

Le corps, placé dans le fourgon, est conduit au cimetière de La Salle où, après un simulacre d'inhumation, il est remis à l'École de médecine.

Affaire Labbé-Algarron : les amants diaboliques de Vendôme

Les plus anciens se souviennent encore de cette affaire qui avait déplacé la grande foule au palais de justice de Blois. Les radios et les journaux parisiens étaient là également. Il faut dire que les faits sont particulièrement odieux : une mère de famille, Denise Labbé, a noyé dans une lessiveuse sa petite fille, Cathy, de 2 ans et demi parce que son amant, Jacques Algarron, le lui a demandé par preuve d'amour...

Le meurtre ayant été perpétré, par hasard, à Vendôme, les protagonistes de cette lugubre affaire sont jugés par la cour d'assises du Loir-et-Cher.

Avant le drame, la pauvre petite Cathy a été l'objet de trois tentatives d'assassinat, entre septembre et octobre 1954. Toutes préméditées par Denise complètement envoûtée par son amant qui lui suggère de plus en plus implicitement de tuer sa fille.

Elle se rend à Vendôme où son beau-frère vient d'ouvrir un cabinet d'affaires. Le 8 novembre, dans l'après-midi, sa sœur Germaine part en ville faire quelques courses, laissant Denise seule avec sa fille qui fait la sieste.

Dans la soirée, les pompiers de Vendôme sont appelés par Denise : sa fille de 2 ans et 9 mois est tombée, en jouant, dans une lessiveuse pleine d'eau. Quand ils arrivent, la fillette est morte depuis deux heures :

« J'ai été tellement affolée en voyant ses jambes dépasser de la lessiveuse que je me suis évanouie... Je ne sais pas combien de temps !... », explique la mère, au bord de la dépression. Accident, conclut l'enquête ! L'affaire est classée.

Mais, quelques semaines plus tard, les gendarmes de Vendôme voient leur enquête de routine recoupée par des dénonciations. Des témoins des premiers drames parlent, on retrouve des lettres pour le moins étranges.

Denise Labbé est arrêtée le 6 décembre 1954. Au bout de quelques interrogatoires, elle avoue son crime. Mais elle ajoute, au juge Baër chargé de l'enquête :

« J'ai été envoûtée par mon amant, Jacques Algarron. C'est lui qui m'a obligée à tuer Cathy... Il disait que ce serait une suprême preuve d'amour. »

Le procès s'ouvre le 30 mai 1956. Après six jours de débats acharnés, Denise Labbé sauve sa tête et est condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Jacques Algarron est, lui, condamné à vingt ans de travaux forcés.

Les accusés ont reçu le coup sans broncher. Denise Labbé, préparée au pire, n'a manifesté aucune réaction. Quant à Jacques Algarron, sa condamnation l'a laissé impassible. Les bras ballants, il ferme juste à demi les poings.

Les deux condamnés quittent pour la dernière fois le box où, depuis quatre jours, s'est jugé leur avenir. Dehors, plusieurs centaines de personnes sont massées sur les trottoirs. Quelques coups de sifflet retentissent. Un fourgon quitte la cour du palais. Au milieu d'uniformes de gendarmes, on distingue la silhouette d'un homme assis, le buste droit : *« À mort, à mort ! »*, crie la foule. Les mêmes cris retentiront encore lorsque, quelques minutes plus tard, le même fourgon viendra chercher cette fois Denise Labbé.

CRIME À SAINT-OUEN, SEPTEMBRE 1796

*Société Archéologique du Vendômois,
Séance du vendredi 4 mai 2007*

Michel de Sachy

UNE NUIT DRAMATIQUE

La nuit est tombée, en cette fin de journée du 18 septembre 1796, nuit du 3^e au 4^e jour complémentaire de l'an IV de la République, René Emonet et sa femme née Magdeleine Esnault, aubergistes, ou plutôt cabaretiers, connus aussi sous le nom de Poitevin, voire Pot de vin, demeurant à Saint-Ouen, route de Paris, en limite de Vendôme, probablement à l'angle de la rue du Cheval-Blanc et de l'actuelle route nationale 10, sont couchés ainsi que leur fils adoptif René et un marchand chapelier à Paris du nom de Nicolas Clair.

Dehors cinq hommes, dont deux, nous apprend la lecture du procès, « après avoir tenté inutilement de forcer la porte d'entrée du rez-de-chaussée, craignant de faire trop de bruit, se sont introduits dans ladite maison à l'aide de deux chevrons d'environ 22 pieds de longueur [environ 7,5 m] qu'ils ont appuyés d'abord de la croisée d'une chambre haute ouvrant et donnant sur la route de Paris à Vendôme, qu'ils ont escaladé, brisé un carreau de fenêtre, poussé sa targette, et entré dans ladite chambre, qu'ils sont descendus ensuite par l'escalier dans la chambre basse, qu'ils sont entrés dans la chambre à droite en entrant au rez-de-chaussée où la citoyenne Emonet était couchée dans un lit près de la cheminée et le citoyen Nicolas Clair marchand chapelier à Paris dans un lit proche de la porte..., que les deux se sont approchés du lit du citoyen Clair, qu'ils lui ont demandé s'il était le maître de la maison, que sur sa réponse négative ils lui ont dit : "Laisse-toi lier, nous ne voulons pas te faire de mal", qu'aussitôt ils sont montés sur le lit, qu'ils l'ont frappé à coups de pieds et à coups de poings et lui ont lié les mains, ont essayé de lier la corde, qu'ils se sont portés au lit de la citoyenne Emonet, qu'ils ont essayé de la lier, qu'elle a fait de la résistance, qu'ils l'ont frappée, meurtrie cruellement et blessée à la main droite d'un coup de couteau, qu'alors la citoyenne Emonet s'était écriée à l'assassin, l'un d'eux lui a tiré un coup de pistolet à balle dans sa bouche dont elle est morte trois jours après [en fait, une semaine], qu'un des assassins s'est porté au lit du citoyen Emonet père dans la chambre à coucher en montant, qu'il lui a dit en présentant un pistolet à la gorge : "Tu es hors la loi", que ledit... Monet mit la main au pistolet pour le détourner et en parer le coup, que dans l'instant les assassins ayant entendu un coup d'arme à feu tiré au-dehors de la maison, la crainte d'être surpris les a fait évader par le même endroit qu'ils étaient entrés, que ce coup de feu a été tiré par un de leurs complices faisant sentinelle au-dehors sur le fils Emonet qui s'était éveillé au bruit qui se faisait en bas était descendu nu en chemise de nuit par la fenêtre à l'aide des chevrons pour appeler au secours ».

ARRESTATION DE DEUX HOMMES

Selon une version des faits rapportée en 1843 par l'hebdomadaire *Le Loir* : « Des postes de garde étaient placés sur toutes les routes, car il y avait encore des portes de ville alors », et nous étions au début du procès Babeuf et Vendôme était pourvue d'une garnison importante. « Le cavalier qui montait la garde aperçut sur la route de Paris l'éclair d'une arme à feu que l'on avait tirée ; aussitôt il donne l'alarme ; on monte à cheval, et bientôt quelques cavaliers partis au galop arrivent à la Maladrerie : c'est là que le feu avait été vu ; ils trouvent une femme baignée dans son sang et mourante ; un pistolet chargé était à ses pieds, elle venait d'être assassinée ; elle parle encore, elle indique son meurtrier qui demeurait à Saint-Ouen ; deux cavaliers y courent aussitôt et l'arrêtent au moment où il lavait ses mains ensanglantées. »

« Sur mandat d'arrêt donné par le citoyen juge de paix du canton de Villiers », dont dépend Saint-Ouen, les gardes procèdent à l'arrestation de deux hommes à leur domicile à Saint-Ouen ; les autres, des complices, restés à l'extérieur, n'ont pas été vus par les victimes et ont disparu.

LES ASSASSINS

Les assassins sont deux frères, Roch Boutigny, cuisinier, et Louis Boutigny, « ci-devant soldat », en fait canonnier au 9^e bataillon, autorisé par le ministre de la Guerre, le 5 nivôse an IV (26 décembre 1795), à prendre son domicile à Saint-Ouen chez son père et à percevoir 30 sols de traitement par jour comme blessé, puis nommé lieutenant de la garde nationale de Saint-Ouen le 5 floréal an IV (23 avril 1796) ; ils sont les fils du sieur Anne Boutigny (le prénom Anne était alors parfois employé pour des hommes, tels le connétable Anne de Montmorency), ancien cuisinier du citoyen Catherinet à Villeporcher, Saint-Ouen, et premier maire de Saint-Ouen, nommé en 1794, jusqu'à son décès récent le 8 germinal an IV (28 mars 1796), qui demeurait alors à Saint-Ouen « lieu de la Vallée », c'est-à-dire la Vallée de Saint-Ouen, actuel lieu-dit du Petit Villeporcher. La famille Boutigny ne semble pas originaire du Vendômois mais plutôt venue de Paris, avec le sieur Anne Boutigny, bourgeois de Paris, au service de Catherinet à l'époque où celui-ci acquit Villeporcher, soit à partir de 1771.

Les prévenus sont internés d'abord à la maison d'arrêt de Vendôme, prison de l'abbatiale de la Trinité, puis transférés, le 4 vendémiaire an V, 25 septembre 1796, à la maison de justice de Blois dans la sinistre et inconfortable tour Beauvoir.

LE PROCÈS

Dès le 19 vendémiaire an V, 10 octobre 1796, « le directeur du jury de l'arrondissement de Vendôme » dresse l'acte d'accusation exposant les faits que nous avons décrits.

Le procès se déroule le 16 nivôse an V, 5 janvier 1797 ; il donne lieu à un rassemblement de plus de 2 000 personnes. Les pièces à conviction sont exposées : corde ensanglantée, balle du pistolet ainsi qu'un couteau de charrue, fer tranchant fixé à l'avant du soc de la charrue pour fendre la terre, souvent utilisé pour les crimes en milieu rural. Les accusés affirment que ces objets ne leur appartiennent pas et qu'ils n'ont « participé en aucune manière à l'assassinat dont il s'agit ». Les victimes reconnaissent les agresseurs. Magdeleine Esnault décède le 7 vendémiaire an V, 28 septembre 1796, dans sa maison de Saint-Ouen, à l'âge de 46 ans, mais a pu témoigner devant le directeur du jury qu'elle reconnaissait les assassins. Le défenseur des accusés réfute ce témoignage, invoquant l'absence de ce témoin à l'audience, mais il y est passé outre sur demande de l'accusateur public.

Plusieurs témoins sont cités à comparaître mais cinq envoient leurs excuses pour raison de santé.

Les frères Boutigny sont convaincus d'homicide perpétré nuitamment avec préméditation sur les quatre victimes et sont condamnés à mort.

Mais, dès le 18 nivôse, relate le greffier : « Aujourd'hui moi Jean-François Regnault greffier du tribunal criminel du département de Loir-et-Cher me suis, à la demande des nommés Roch et Louis Boutigny, transporté en la maison de justice du département à l'effet de recevoir leur déclaration à fin de cassation et y étant arrivé lesdits Roch et Louis Boutigny m'ont déclaré en présence de Charles Gabriel Bataille concierge de la maison de justice qu'ils entendent se pourvoir en cassation contre le jugement rendu contre eux le seize de ce mois qui les condamne à mort, de laquelle déclaration ils ont requis acte fait à la maison de justice lit jour et an » (signé des 4 personnes).

UNE AFFAIRE POLITIQUE ?

Quelle était le motif du meurtre ? On ne trouve, dans le long compte rendu du procès, aucune trace de la motivation financière qui accompagne en général les crimes de droit commun. Il n'est pas davantage évoqué d'autre motif. Le ménage Emonet ne passait pas pour riche et la présence du marchand chapelier, plus aisée, était inconnue des assassins.

Mais nous sommes en plein procès Babeuf. Ce dernier et ses co-accusés sont arrivés à Vendôme deux semaines avant le crime, avec un impressionnant déploiement de force armée, de magistrats et fonctionnaires, créant une grande effervescence.

Le jour du crime, 3^e jour complémentaire an IV, un rapport de police signale des réunions de « royal-anarchistes » chez Catherinet de Ville Marais, une quarantaine de personnes tous les soirs. « Il y en a parmi eux d'extrêmement dangereux et prêts à tout entreprendre » ; il y est question de projets d'évasion des inculpés du procès Babeuf.

LES VICTIMES

En fait, les époux Emonet avaient été accusés et incarcérés le 2 floréal an II, 21 avril 1794, à l'époque où va débiter la « Grande Terreur », ces mois dramatiques où les prisons du Loir-et-Cher regorgeaient d'environ un millier de prisonniers, arrêtés en général sur simple dénonciation. Le motif est clairement indiqué : « Le nommé Emonet

dit Poitevin cabarettier et sa femme demeurant proche le mail, en la commune de Saint-Ouen, ont tenu depuis quelque temps des propos contre-révolutionnaires et tendant au rétablissement de la royauté en disant, ledit Emonet, que son vin, son or et son argent étoient au service des royalistes, que des patriotes de Vendôme avoient le nez aussi long que leurs bras, qu'un savetier de Vendôme avoit fait à la Société républicaine un motion pour faire guillotiner la dauphine et que si lui Emonet pouvait attraper le savetier entre quatre yeux il luy foudrait son couteau dans les flancs, que le dit Emonet et sa femme ont voulu parier 50 livres que l'ennemi entrerait en France de tous les côtés les fêtes de Pâques... Le directoire du district de Vendôme arrête qu'il sera décerné sur-le-champ un mandat d'arrêt contre ledit Emonet et sa femme pour s'assurer de leurs personnes... que les commissaires se transporteront au domicile dudit Emonet pour faire la recherche et visite de leurs papiers et l'enlèvement de ceux qui seront suspects et que tant le procès-verbal du Comité de Surveillance de la commune que le procès-verbal d'information dont il est parlé dans le dossier seront envoyés au Tribunal révolutionnaire séant à Paris... apposé scellés sur les meubles et portes de ladite maison. » Cette délibération comporte 4 signatures, soit celles de Catherinet, alors président du directoire du district de Vendôme, Bordier, Lambron, Parrain.

Magdeleine Emonet tombe malade en prison, ainsi que le constate un « rapport du citoyen Beaussier chirurgien faisant serve à la maison d'arrêt » qui précise que « la femme Monet est détenue et est atteinte d'une maladie très grave, que les secours et l'art ne peuvent lui être administrés très commodément dans cette maison sans l'exposer à périr, qu'il est humain de la réintégrer dans sa maison pour lui appliquer les remèdes et surtout les bains qu'exige son état ». Aussi, le 11 prairial an II (30 mai 1794), le directoire du district de Vendôme « arrête que la femme Emonet sera transférée de la maison d'arrêt de cette commune dans la sienne pour être traitée par le citoyen Beaussier et y restera sous la surveillance d'un garde jusqu'à ce qu'elle puisse être réintégrée en la maison d'arrêt ».

Le « Tableau des prisons de Vendôme », mémoires de Duchemin de La Chenaye, brumaire an IV, novembre 1795, dont le fils fut emprisonné, rapportait : « La femme Emonet aubergiste à Vendôme, sortie provisoirement vers la même époque (printemps 1794), par ordre du district, fut, par la même autorité, ramenée cinq semaines après sur un matelas dans une charrette escortée de quatre gendarmes. On la laissa étendue et sans connaissance à la porte de la maison d'arrêt à la vue des domestiques qui apportaient les soupes. Son mari, et plusieurs autres détenus comme lui, non moins sensibles à cette scène déchirante, s'empressèrent de remonter cette femme malade dans sa cellule. »

De son côté, le 29 prairial an II (17 juin 1794), le directoire reçoit une « pétition du sieur Emonet dit Pot de vin », détenu à la maison d'arrêt de Vendôme qui expose qu'il n'a personne qui puisse se charger de la récolte prochaine de ses prés et terres, qu'une grange destinée à recevoir le produit de ses récoltes n'est pas encore achevée..., demande de sortir de la maison d'arrêt aux offres de caution qui répond de sa personne... laquelle pétition a été présentée par la femme Emonet... L'intérêt public exige que la récolte d'Emonet soit faite... arrête que la municipalité de Saint-Ouen assurera la récolte et serrera les foins et les grains dudit Monet à son domicile et à ses frais à peine la municipalité de Saint-Ouen demeurera garante de la perte des récoltes. Caution envers la Nation demeurera de la valeur des meubles et effets existant au domicile dudit Monet. Nous sommes en effet à l'époque où le manque de grains et les réquisitions sont à l'ordre du jour. Heureusement, le mois suivant survient, le 9 thermidor (27 juillet 1794) avec le chute de Robespierre dont le directoire du district de Vendôme dénonce la « conspiration ».

DEUXIÈME PROCÈS

Dans les mémoires de Duchemin de la Chenaye, on peut lire : « De son côté Catherinet menaçait d'incarcération les habitants de sa commune de Saint-Ouen » et « faisait des manœuvres et courses fréquentes mais inutiles de son repaire de Villeporcher au canton de Villiers pour s'y faire nommer électeur lors des assemblées primaires de fructidor pour le réélection d'un tiers de nouveaux membres pour compléter la Convention nationale ». Catherinet publiera un long mémoire pour se défendre.

Catherinet est le défenseur d'un accusé du procès Babeuf et les Boutigny lui sont familiers, puisqu'on les voit depuis vingt ans signer ensemble sur les registres paroissiaux de Saint-Ouen comme témoins de baptêmes et mariages à partir de 1776. Il est donc évident que les Emonet et les Boutigny ne sont pas du même bord.

Il n'y a pas de presse locale à l'époque mais deux hebdomadaires opposés paraissent lors du procès Babeuf : d'une part, le *Journal de la Haute Cour de justice établie à Vendôme*, dirigé par l'ex-abbé Rouzet et imprimé par Soudry, opposé aux accusés ; d'autre part, le *Journal de la Haute Cour de justice ou l'écho des hommes libres, vrais et sensibles*, dirigé par Hésine, en fuite, sous couvert du nom de sa femme, et imprimé chez Cottureau-Pinçon.

Dès le 2 vendémiaire an V, 23 septembre 1796, le journal de Rouzet-Soudry évoque le crime et suspecte Catherinet « ennemi personnel d'Emonet », affirmant que son ancien cuisinier Boutigny père est « devenu le commensal de son maître, son ami, son prosélyte » et les assassins « admis dans sa familiarité ». Il écrit même : « Et vous, épouvantables Seïdes, serait-il possible qu'à travers l'ignominie qui le couvre, l'ascendant de votre ancien seigneur, de votre maître, eût des droits sur vous et que, trop dociles à ses ordres, vous eussiez été tremper vos mains dans le sang de l'innocent ! »

Sans plus attendre, le 7 vendémiaire, « Jean-Baptiste Étienne Catherinet, cultivateur, commissaire du Pouvoir exécutif près le canton de Villiers », saisit le « président du Tribunal de la Police criminelle et correctionnelle du canton de Vendôme » pour faire condamner l'imprimeur Soudry pour dénonciation calomnieuse. Ce dernier est assigné à comparaître le 13 vendémiaire et condamné à une amende. Le jugement est affiché. Catherinet lui-même, dans sa comédie en vers de 1797, *La Rosse et Douglas*, retrace à sa façon le dénouement : « Frappé que d'un crime factice né de la calomnie et des plus faux soupçons, reste donc à punir une coupable injure, pourquoi le tribunal prononce la censure contre ses ennemis, les condamne aux dépens, défend à l'avenir leurs écrits imprudents. »

L'autre journal, celui d'Hésine, le 26 floréal an V, fustige, le 2 pluviôse an V, Rouzet « infâme calomniateur », le 1^{er} nivôse an V : « égout de toutes les impertinences, calomnies, mensonges... Pris sur le fait, la main dans le sac, et flétri par un jugement qui venge le peuple » et défend, le 26 floréal an V, « le citoyen Catherinet, ex-commissaire exécutif du canton de Villiers, homme en butte à tous les traits de la malignité et de la scélératesse des Chouans de Vendôme et des environs, qui l'ont fait révo-

quer, partisan néanmoins du gouvernement actuel qui a pris la défense de Pillé copiste de la Société des démocrates » ; ce dernier est co-accusé au procès Babeuf et sera acquitté.

Enfin, le policier Bourdon, en place pendant le procès de la conjuration des Égoux, envoie des rapports au ministre de la police selon lesquels Emonet se sentait menacé parce qu'il avait donné des renseignements sur Hésine. Le 29 ventôse, Bourdon revient sur le procès : « Les deux Boutigny condamnés à mort se sont pourvus au tribunal de cassation ; il serait bien intéressant que ce tribunal hâte sa décision, cet exemple frapperait la clique au moment des débats (du procès Babeuf), car à Blois on regarde ces deux hommes comme les victimes et les instruments d'un parti. » À ses yeux, le crime est un acte de vengeance. Par contre, il estime que Catherinet n'est pour rien dans cette affaire.

Quoi qu'il en soit, le climat politique est extrêmement tendu en Vendômois.

JUSTICE EST FAITE

Si nous n'avons pas de trace du pourvoi en cassation, l'on sait qu'il fut rejeté.

En effet, le registre des décès de la ville de Blois nous apprend que : « Aujourd'hui trente ventôse l'an cinquième de la République française, une et indivisible, à cinq heures du soir... est comparu Charles Gabriel Bataille concierge de la maison de justice de cette commune lequel m'a déclaré que Louis et Roch Boutigny tous les deux frères domiciliés de Vendôme sont décédés aujourd'hui à trois heures du soir... »

Ce 20 mars 1797, les frères Boutigny ont été conduits vêtus d'une chemise rouge sur la place publique de Blois et guillotines, puisque ce mode d'exécution avait remplacé la pendaison. Le bourreau s'appelle Samson ; il est le frère de Samson qui a guillotiné Louis XVI.

L'affaire a été menée rondement. Entre le crime, de droit commun mais à connotation politique, et l'exécution des criminels, il s'est écoulé sept mois.

Justice est faite.

SOURCES D'INFORMATION

Archives départementales de Loir-et-Cher : L 921, L 1685, L 1686 n^{os} 1649, 1707, 1854, L 2600, L 2831, 2833 et 2834, 4 E 243, fonds Régis Bouis 109 J.

Bibliothèque municipale de Vendôme, Fonds ancien : *Le Loir*, année 1843 ; *La Rosse et Douglas*, pièce en vers ; mémoires de Duchemin de La Chenaye dits « Tableau des prisons de Vendôme ».

Mairie de Saint-Ouen : état civil, registre des délibérations.

NB. — Des documents annexes peuvent être consultés à la bibliothèque de la Société.

LES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS DE LA GAUDINIÈRE (JUILLET-OCTOBRE 1937)

Jean-Jacques Loisel

Résumé

Juillet-octobre 1937 : 300 réfugiés espagnols, basques surtout, sont hébergés à la Gaudinière (commune de La Ville-aux-Clercs), un des deux seuls points d'accueil en Loir-et-Cher pour les populations fuyant devant les troupes franquistes. Les archives permettent de mieux connaître ce groupe, l'organisation et la vie du « camp ». Tandis que les animateurs du Front populaire vendômois et son organe de presse, Le Progrès de Loir-et-Cher, se mobilisent pour une solidarité active, les milieux catholiques et conservateurs restent silencieux, à l'image de leur journal, Le Carillon de Vendôme : cette étude, portant sur l'écrit mais aussi sur le non-dit, prospecte quelques pistes explicatives.

Mots clés : Guerre d'Espagne, réfugiés, Basques, 1937, La Gaudinière, démocrates-chrétiens, Fédération nationale catholique.

Max Gallo a écrit : *Entre 1936 et 1939, le mot « Espagne » fut une plainte, un cri de colère, une malédiction, une angoisse, une arme. L'Espagne fut un de ces problèmes sur lesquels les hommes d'une génération se déterminent, s'opposent* (1). À partir de juillet 1936, le Vendômois, comme toute la France, perçut les événements espagnols à travers le prisme des commentaires de plus en plus virulents et contradictoires des périodiques régionaux. Un nouvel été fleurit sur les bords du Loir l'année suivante : l'Espagne continuait de cracher le sang, et l'installation de réfugiés, du côté de La Ville-aux-Clercs, donna des visages, des noms, des prénoms, des âges à ces malheureux qui, jusqu'alors, n'étaient que de l'encre sur une feuille de journal : Maxima Aramendia, 29 ans ; Cristina Eyaraldi, bientôt 64 ans ; Javier Ruiz Armentis, 11 mois... Ils furent près de 300 à briser l'anonymat de la souffrance qui sévissait au-delà des Pyrénées.

Au cours de l'été 1937, le séjour de réfugiés espagnols fut très limité dans la région, tant en nombre qu'en durée. Rien à voir avec le massif afflux du début de 1939, qui accompagna l'offensive finale et victorieuse de Franco. Alors que le sort des armes et de la guerre civile n'était pas encore scellé, loin des champs de bataille, cette arrivée quasi impromptue ajoutait une nouvelle dimension à la vision du conflit par les Vendômois : comment se comporter vis-à-vis de ces femmes, de ces enfants, de ces vieillards brutalement surgis d'une nuit tragique ? Les seuls Espagnols que l'on croisait dans les articles – quelle que fût leur tendance – étaient des salauds massacreurs, des combattants héroïques, quelques espions et vendus ; et voici qu'une population on ne peut plus banalement civile, l'avant-garde d'un exode peut-être, frappait à la porte du Vendômois. Que penser ?... Que faire ?...

LA PRESSE RÉGIONALE ET LA GUERRE D'ESPAGNE

Les confrères ennemis

Dans l'entre-deux-guerres, deux journaux hebdomadaires exprimaient et nourrissaient les principales sensibilités politiques des populations vendômoises :

- À gauche, *Le Progrès de Loir-et-Cher* était l'organe du Front populaire, dont les différentes composantes – socialiste, radicale et communiste notamment – s'y manifestaient régulièrement.

- *Le Carillon de Vendôme* reflétait une sensibilité très droite, proche de la Ligue des Croix de Feu (phénix métamorphosé en Parti social français ou PSF après sa suppression).

Quelques extraits suffisent pour illustrer la profonde différence d'approche et d'analyse des premiers mois du conflit espagnol, d'un périodique à l'autre (2).

- Après une brève interruption depuis la fin de juin 1936, *Le Progrès* reparut le 7 août de la même année, plus « Front populaire » que jamais. Entre-temps, la guerre d'Espagne avait embrasé l'été et, dès le premier numéro de sa nouvelle formule, il lui consacrait un éditorial sous le titre *Espagne, aux premières lignes sans ambiguïté : Le 18 juillet, au Maroc espagnol, des officiers rebelles se sont dressés contre un gouvernement choisi par le peuple, gouvernement qui les avait nommés ou confirmés dans leurs fonctions et qui leur avait confié les armes destinées à la défense du pays. Ils ont envoyé, sur la terre de leur patrie, des troupes d'indigènes et des bandes mercenaires [...]*.

Toujours en première page, le socialiste Élie Roussineau signait un article intitulé *À nos frères d'Espagne* où la solidarité idéologique était proclamée : *Depuis quinze jours, une effroyable guerre civile ensanglante l'Espagne. D'un côté, la camarilla militaire, cléricale et fasciste, sous la direction des Franco et des Mola, financée et armée par les grands d'Espagne dont les biens avaient été confisqués par le nouveau gouvernement du Front populaire, aidée en même temps par le fascisme international et même, dans notre pays, par la presse dite d'information.*

De l'autre côté, tout un peuple indigné qui, spontanément, s'est levé pour défendre ses libertés. Et depuis quinze jours ce ne sont que tueries, pillage, incendie. Pas de quartier ! Telle

(1) Cf. M. Gallo, « La guerre d'Espagne et l'opinion française », in *XX^e siècle*, Paris, Tallandier, 1970.

(2) Un parallélisme total ne peut être établi car les numéros du *Progrès* entre le 22 avril et le 10 juin 1937 font défaut dans les collections de la Bibliothèque de la Communauté du Pays de Vendôme, auxquelles nous avons eu recours pour cette étude (que Mmes Anita Port et Laurette Voinot trouvent ici l'expression de notre gratitude pour la qualité de leur accueil).



Éditorial du Progrès de Loir-et-Cher, 7 août 1936

est la formule de cette lutte sauvage dont l'issue est encore incertaine [...].

Que les socialistes, que les anarchistes, que les communistes, que les républicains qui, en ce moment, écrivent en lettres de sang cette page d'histoire de la péninsule, reçoivent ici, par la voix de notre journal de Front populaire, l'expression de notre admiration sans borne.

Déjà transparaissait le caractère de lutte sauvage, sous-tendue par la haine, qui allait baliser commentaires et récits des péripéties de la guerre civile, germe de peur d'une contagion, quel que soit le camp idéologique.

• Dès l'été 1936, *Le Progrès* lança des appels à une solidarité concrète. Le 11 septembre, c'était la section SFIO de Droué : *Ohé Peuple Républicain ! Nous devons de toutes nos forces soutenir ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, afin de nous permettre de vivre. Plus de discours, des actes. Leur sacrifice nous crée une obligation, celle de leur venir en aide.*

La section socialiste de Droué, fière de la tâche qu'elle vient de s'assigner, invite tous les républicains à verser leur obole [...]. Le 30 octobre, les camarades femmes étaient incitées à tricoter pour les miliciens espagnols qui luttent non seulement pour la liberté de leur pays, mais aussi pour la paix du monde. Un peu comme des gens de l'arrière appelés à manifester leur soutien aux combattants de première ligne.

• Le 25 septembre 1936, un nouveau personnage de la tragédie en cours fit son irruption dans les colonnes du *Progrès* : le réfugié – ou, plutôt, la réfugiée car son incarnation fut essentiellement féminine jusqu'en 1939. Le texte avait la forme d'une lettre de deux Vendômois sur la frontière espagnole ; les signataires étaient Alfred Péricat, figure de proue historique du Parti communiste en Vendômois, et Alfred Gillard (ancien maire socialiste de Vendôme) :

[...] Samedi matin 19 septembre, nous partons de la Mothe, près d'Arcachon, pour Hendaye. Nous entrons dans un compartiment où nous découvrons, blottis dans un coin, une jeune femme aux traits fatigués, entourée de quatre jeunes enfants, dont un encore au sein. Le groupe est assis au milieu de paquets les plus hétéroclites. Elle ne comprend pas

les français. À notre question : « Frente Popular ? », elle nous répond par un signe de tête affirmatif.

Nous sommes tirés d'embarras par la présence d'un jeune Cubain qui baragouine quelques mots de français, mais parle l'anglais. C'est avec l'aide de cette dernière langue que nous pouvons apprendre l'odyssée de la jeune femme. C'est une Espagnole de vingt-quatre ans, mère de quatre enfants :



L'herboriste vendômois Alfred Péricat, infatigable militant socialiste, puis communiste

trois mois, deux ans, trois ans, cinq ans ! Son mari est dans les milices républicaines depuis le début de la révolte des généraux factieux. Elle est de Bilbao [...]. Elle s'est réfugiée en France, traversant mille dangers, il y a un mois et demi, et elle fut évacuée à Anvers.

Mères françaises, vous comprendrez par quelles terribles angoisses la pauvre femme dut passer, elle et ses quatre mioches. Elle apprit que ses beaux-parents étaient eux aussi réfugiés, à Bayonne, et pouvaient la recevoir. Après bien des démarches, on l'embarqua avec ses gosses et son barda pour Paris, d'où on la dirigea enfin sur Bayonne.

Avec neuf mois d'avance, cette jeune mère de famille, fuyant devant la guerre pour protéger ses enfants, préfigurait les hébergés de la Gaudinière ; son errance était décrite avec réalisme et sympathie : elle n'avait encore ni nom ni visage et tout semblait se passer si loin des rives du Loir...

À partir du printemps de 1937, il était clair qu'une issue rapide de la guerre civile n'était pas envisageable ; les deux journaux régionaux s'inscrivirent dans une « guerre de tranchées » médiatique, *Le Progrès* jouant surtout sur le registre de la solidarité, *Le Carillon* savourant en gourmet les succès franquistes.

• *Le Progrès*, 1^{er} avril 1937.

Journée nationale pour l'Enfance espagnole.

Dans le monde entier un large et profond mouvement de solidarité se détermine pour sauver de leur détresse les petits enfants espagnols que la guerre civile a privés de leur foyer [...].

Catholiques, penseurs libres, communistes, socialistes ou républicains, hommes de cœur, qui que vous soyez, unissez-vous pour sauver ces gosses [...].

Pas d'exclusive ni de privilège, un seul but, un seul programme, sauvez les enfants, avenir de la nation espagnole.

Le journal relayait ici une démarche que nous qualifierions aujourd'hui d'« humanitaire », appel œcuménique à la protection des enfants espagnols sans distinction de camp. Toutefois, les forces franquistes étant à l'offensive, on pouvait d'ores et déjà supposer que les victimes se rencontreraient surtout dans les zones républicaines assaillies.

• *Le Carillon*, 8 avril 1937.

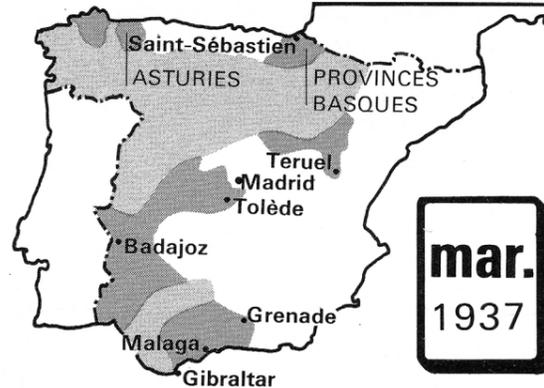
Remettant à plus tard l'attaque définitive sur Madrid, l'armée nationaliste a déclenché une offensive victorieuse sur Bilbao.



Forces nationalistes de Franco :
 ● Zones conquises
 ○ Zones occupées

Dès le début de la guerre civile, les côtes basques et asturiennes ont été isolées du reste de l'Espagne républicaine

(3) Bilbao pouvait se sentir à l'abri derrière sa « ceinture de fer » de fortifications. Mais l'écrasante supériorité aérienne des forces nationalistes finit par avoir raison de la résistance des « gudaris » (milices basques), et la ville, privée d'eau et d'électricité, fut investie par les troupes navarraises le 19 juin.



En mars 1937, les régions de Bilbao et Santander peuvent s'attendre à un puissant assaut des forces nationalistes

• *Le Carillon*, 24 juin 1937.

Comme nous l'avions annoncé jeudi dernier, les troupes nationales sont entrées samedi triomphalement dans Bilbao, capitale de la Biscaye, port où se fait un important trafic avec l'Angleterre [...].

Les troupes du général Franco ont maintenant comme objectif Santander. S'ils l'atteignent, près de 100 000 hommes deviendront disponibles et pourront renforcer le front de Madrid.

De fait, une conquête rapide des grands ports de la côte septentrionale – outre son intérêt stratégique et la mainmise sur les richesses minières de la région – libérerait d'importantes forces franquistes pour l'encerclement de Madrid (3). Le journal se réjouissait discrètement mais réellement de la tournure des événements.

• *Le Carillon*, 1^{er} juillet 1937.

Les nationalistes, après avoir occupé Bilbao et la Biscaye, pays industriel d'une grande importance, ont pénétré dans la province de Santander.

Ils ont pris mardi la position de Valmaseda et ils entretront demain sans doute dans Castro Urdiales, entre Bilbao et Santander. Les troupes gouvernementales ne cessent de reculer devant les armées nationalistes.

• *Le Progrès*, 15 juillet 1937.

Depuis huit jours les troupes républicaines ont repris l'offensive sur tous les fronts. Celui de Santander semble se stabiliser. Les troupes basques, par leur résistance héroïque, malgré le manque absolu d'avions, ont arrêté les troupes de Franco.

Les deux derniers extraits montrent bien la différence des messages entre presse de gauche et de droite (qui se retrouve, d'ailleurs, au niveau national) à propos d'une même période du conflit : tandis que la première évoque une résistance basque héroïque – tout en justifiant le fameux slogan *Des avions pour l'Espagne!* –, la seconde salue le rouleau compresseur nationaliste.

• *Le Progrès*, 22 juillet 1937.

« Pasaremos »

C'est maintenant la guerre totale, guerre d'extermination, dirigée et soutenue par l'Allemagne et l'Italie. Des villes, des villages sont détruits par les bombes. Durango, Guernica sont anéantis par le fer et par le feu [...].

Bilbao à son tour succombe devant l'énorme matériel de guerre accumulé par l'Allemagne et l'Italie. Le peuple espagnol ne se décourage pas. Il arrête l'élan ennemi devant Santander [...].

Le « No pasaran [sic] » de juillet 1936 est remplacé par « Pasaremos ». Nous passerons ! Oui le peuple espagnol passera sur le corps du fascisme, pour libérer l'humanité du spectre de la guerre et de la barbarie.



Article du Progrès de Loir-et-Cher, 22 juillet 1937

L'auteur de ce texte était Alfred Péricat. Le caractère quelque peu incantatoire de la péroraison illustre la situation critique où se trouvaient les forces républicaines. Mais le message était certainement délivré aussi au regard de quelques centaines de réfugiés accueillis à la Gaudinière depuis le début du mois de juillet : il fallait aussi affirmer que leur cause, loin d'être perdue, méritait d'être soutenue.

• *Le Carillon*, 19 août 1937.

Après plusieurs semaines d'inactivité, les troupes nationalistes ont repris l'offensive ; elles ont il y a trois jours percé les lignes marxistes et s'approchent de Santander qui ne tardera pas à tomber aux mains des armées du général Franco, comme Bilbao. Les provinces de la Biscaye et des Asturies seront alors libérées du joug soviétique.

• *Le Carillon*, 2 septembre 1937.

Comme nous l'avions prévu la semaine dernière, Santander, dont la population s'était soulevée contre les marxistes qui l'opprimaient, s'est rendue jeudi aux armées du général Franco ; elles ont capturé une forte partie de l'armée républicaine des Asturies [...].

La guerre d'Espagne touche-t-elle à sa fin ? On ne saurait le dire mais il est certain que la résistance des républicains fléchit. La bataille de Santander a été beaucoup moins énergiquement disputée que celle de Bilbao [...].

Edmond Rocher et la guerre d'Espagne

Sanglante Espagne

Ardente et belle Espagne ! Heureuse Aventurière !
Ton âpre Eldorado s'est empourpré de sang.
Cette guerre, une injure à ton rêve puissant,
A porté dans tes flancs sa rage meurtrière.

La lutte immonde a ravagé la race entière
Et déjà, les chacals rôdent en glapissant
Autour de ta misère où va s'affaiblissant
Le vieil orgueil cabré qui passe la frontière.

Parmi tes Alhambras déserts, va, cherche encor
L'épée à deux tranchants du cid Campéador,
Le dernier gantelet de ta Chevalerie...

*Le soufflet de Gormaz est toujours à venger.
La gorge de Chimène à cette heure est flétrie,
Et ton peuple allouvi doit rire sans manger*

Quand le sang fraternel s'épuise à la tuerie.

Sonnet extrait de *Le Spectre d'Attila*, 1939.

À l'opposé de l'appel lancé quelques semaines plus tôt par Péricat, le rédacteur du *Carillon* s'évertuait à montrer une Espagne républicaine à l'agonie et, par voie de consé-



Le dessin comme les vers d'Edmond Rocher expriment la douleur et la violence de la tragédie espagnole que rien ne semble devoir arrêter

quence, l'inutilité de secourir ses partisans vaincus et encore réfugiés à la Gaudinière. De fait, la chute de Santander, après celle de Bilbao, était un revers majeur pour les républicains par ses retombées économiques et morales : [...] *la sidérurgie basque tombe, presque intacte, entre les mains des nationalistes. Enfin et surtout, sur le plan psychologique : c'est le coup le plus dur qu'ait subi la République depuis la bataille de Madrid. Avec la chute des Asturies en particulier, c'est tout un chapitre de l'histoire ouvrière de l'Espagne qui s'achève [...]* (4).

Autres voix, mêmes choix

Même s'ils étaient, et de loin, les principaux organes d'opinion, les deux hebdomadaires vendômois n'occupaient pas la totalité du champ médiatique. À gauche, le *Bulletin des Comités antifascistes de Loir-et-Cher* relayait mensuellement les thèses du Front populaire et plus précisément celles de sa composante communiste. Certains membres de ces comités étaient allés jusqu'à un engagement combattant, comme le rappelait le bulletin n° 11 (6 avril 1937) : *Vous savez que plusieurs camarades de notre mouvement sont partis combattre en Espagne sur le Front de la Liberté. Ils forment la colonne « Paix et Liberté ». Mais ces vaillants combattants manquent bien souvent des objets de première nécessité, des vêtements chauds, de tabac, de livres, etc. Notre Comité national fait appel aux Comités locaux pour que ces derniers prennent chacun un ou plusieurs miliciens de la colonne internationale comme filleuls. Émanations du mouvement « Amsterdam-Pleyel » créé à l'initiative d'Henri Barbusse et Romain Rolland, 73 comités locaux rassemblaient 3 600 adhérents en Loir-et-Cher au début de 1937, formant un réseau actif de sensibilisation politique, non seulement par le biais du bulletin, mais aussi lors de manifestations et de fêtes comme celles de Seur* (5).

Dans les années 1930, les anciens combattants étaient nombreux et – contrairement à l'image actuelle que nous avons de ces vétérans – encore jeunes, quadragénaires pour la plupart. Beaucoup étaient rassemblés dans les sections de l'Union nationale des combattants (UNC). Le journal blésois *L'Avenir* donnait un état de santé florissant de cette organisation à la fin de 1936 : *Le groupement de Loir-et-Cher comprend 98 sections locales avec plus de 10 000 adhérents [...]. La section de Blois comprend un millier d'adhérents ; Romorantin presque autant ; Vendôme-ville 500 ; Montoire et les environs 600* (30 décembre 1936). Un mensuel départemental était diffusé : *L'Ancien Combattant de Loir-et-Cher*. Celui-ci rappelait au début de 1935 quelques points forts du manifeste de l'UNC : *Servir au lieu de se servir. Remplir ses devoirs avant de réclamer ses droits. Placer les valeurs morales et spirituelles au-dessus des valeurs matérielles. Réagir contre l'improbité, la démoralisation et l'égoïsme. Combattre le sectarisme sous toutes ses formes et d'où qu'il vienne. Retrouver le sens du foyer familial. Restaurer la dignité humaine. Rien là que de consensuel...*

Vinrent le Front populaire, puis la guerre d'Espagne... Dans *L'Ancien Combattant de Loir-et-Cher* d'août-septembre 1936, l'article consacré au conflit espagnol commençait comme un appel à la modération : *Qui donc fera entendre aux deux partis en présence les paroles de sagesse grâce à quoi les hostilités pourront prendre fin, mettant fin du*

(4) É. Témime, *La guerre d'Espagne*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 137.

(5) Cf. D. Lemaire, « Les origines du PCF en Loir-et-Cher », *Cahiers du communisme*, n° 12, décembre 1980, p. 68-78.

(6) Cf. AD 41, 11 PER 1937, *L'Ancien Combattant de Loir-et-Cher*, février 1937.

(7) *Ibid.*

(8) Cf. *L'Ancien Combattant de Loir-et-Cher*, octobre 1936 ; Archives départementales de Loir-et-Cher, PER 11.

même coup aux actes de basse bestialité, aux viols scandaleux, aux angoisses criminelles, aux privations inhumaines génératrices de folie ? [...] Et, soudain, l'arbitre impartial sortait le carton rouge : *Moscou a semé le venin. Il germe aujourd'hui au-delà des Pyrénées et l'Espagne se vautre dans un bain de sang. Comment dès lors, dans notre pays, tous les Français ne seraient-ils pas unis pour déclarer ennemis publics ceux qui vont chercher leurs inspirations dans le vieux monde asiatique ? [...]*.

Certes, l'Union revendiquait l'équidistance entre les camps belligérants : *L'UNC rappelle que, dès le début de la guerre, elle a manifesté sa volonté formelle de voir la France observer une stricte neutralité et qu'elle s'est élevée notamment contre les enrôlements de volontaires français* (6). Pendant les années 1936 et 1937, ce journal a finalement accordé une place secondaire à la guerre d'Espagne, réservant l'essentiel de ses colonnes à la politique intérieure, et ses flèches les plus acérées à l'URSS et au mouvement communiste. De temps à autre, l'agacement perçait, par exemple à l'égard de ces réfugiés espagnols qui avaient priorité dans les secours sur d'authentiques Français : *Parmi ceux de nos camarades qui furent contraints d'abandonner leur foyer ou leur négoce pour venir se réfugier en France, certains – nécessité oblige – sont retournés à Saint-Sébastien ou plus loin. Ceux-là n'ont exactement droit à rien. Mais dans le même temps on accorde, pour la deuxième fois, des fonds aux réfugiés espagnols.*

[...] S'il est humain de prêter assistance aux réfugiés espagnols, ne convient-il pas d'abord d'aider nos compatriotes aux prises avec les difficultés ? (7)

Désormais, la priorité des dirigeants de l'UNC et de leurs organes d'expression était clairement définie dans un vœu des présidents de groupe : *[L'UNC] a lancé au mois de juillet dernier un appel à tous les groupements ou partis qui, par tracts, par affiches, par articles ou au cours de meetings et réunions, ont dénoncé le péril communiste.*

Après avoir chargé son président général Jean Goy de prendre contact avec les dirigeants des diverses organisations qui luttent contre la dictature soviétique, depuis le Parti populaire présidé par Jacques Doriot jusqu'aux partis nationaux, en passant par les radicaux et le Parti social français,

Se félicite des encouragements qui lui ont été donnés [...] (8). La plume de l'UNC était donc trempée dans la même encre que celle du *Carillon*.

Un œil sur l'Espagne, l'autre sur la France

Dans la presse régionale et les bulletins politiques, le traitement des événements espagnols se faisait en référence à la situation française, de manière plus ou moins explicite. Dès le 1^{er} octobre 1936, Georges Larcade soulignait le lien dans le *Bulletin des Comités antifascistes de Loir-et-Cher* : *L'importance que les événements d'Espagne ont pour la France et pour nous, antifascistes français, n'aura échappé à aucun de nos camarades des comités. Les fascistes vainqueurs en Espagne, ce serait l'Allemagne ou l'Italie installées en maîtresses de l'autre côté des Pyrénées. Ce serait une troisième frontière à défendre contre le fascisme en cas de guerre [...].*

Au point de vue intérieur ce serait nos fascistes encouragés à résister par la force aux réformes amorcées par le Gouvernement de Front populaire. Ce serait peut-être la rébellion fasciste chez nous [...].

Pour *Le Progrès*, le soutien au *Frente popular* – le « grand frère » par une antériorité de quelques semaines – était essentiel car celui-ci représentait la première ligne de résistance face à l'offensive fasciste en Europe occidentale : les républicains espagnols défendent notre liberté, tel était le leitmotiv sans cesse répété depuis l'été 1936. Aussi la prise de Santander (26 août 1937) fut-elle, pour l'hebdomadaire du Front populaire, bien plus qu'une défaite de la République espagnole : *N'oublions pas que Santander, port*

important sur le golfe de Gascogne et première escale des transatlantiques français à destination de l'Amérique du Sud, n'est qu'à 300 km de Bordeaux à vol d'oiseau, c'est-à-dire à vol d'avion. Grave motif d'inquiétude pour la France (9).

Au Carillon, le directeur, François Launay, et son rédacteur, Jules Dengremont alias J. D., présentaient le drame qui se jouait au-delà des Pyrénées comme une préfiguration de ce que connaîtrait la France si elle ne se débarrassait au plus vite du gouvernement de Front populaire. Certains articles visaient ostensiblement à susciter, dans une opinion majoritairement rurale, un sentiment de crainte et d'hostilité à l'égard des républicains espagnols ; ainsi de ce texte publié le 4 février 1937 sous le titre *Comment les rouges espagnols traitent les paysans* :

Dans les provinces de Valence et d'Alicante, où règne le terrorisme installé par le gouvernement soviétique espagnol, le mécontentement des paysans a pris la semaine dernière une tournure tragique.

Des cultivateurs se sont à juste titre révoltés pour défendre leurs récoltes que les miliciens devaient saisir dans la mesure de 75 % sur ordre du gouvernement.

Dans les campagnes des environs de Valence seulement, on compte 200 paysans morts et 350 blessés. Dans plusieurs villages des régions d'Alicante et de Murcie, les populations rurales ont chassé les « milicianos » et ont constitué des « Juntas de Gobierno » locales.

Le Gouvernement rouge de Largo Caballero s'est réuni d'urgence pour étudier les moyens d'étouffer la révolte paysanne.

Tout y était : le terrorisme des soviets, la saisie d'une énorme proportion de récoltes, des morts, des blessés... Et les villageois du Vendômois de s'interroger : aujourd'hui Valence, demain Vendôme ?... Du moins était-ce la question angoissée que le journal souhaitait susciter chez ses lecteurs.

Le texte le plus explicite, sur ce plan, fut certainement un long article – *Choses d'Espagne* – publié par *Le Carillon* dans son numéro du 15 avril 1937. Sa construction était claire et simple : des rubriques sous lesquelles la présentation de la situation espagnole était suivie d'une « prédiction » concernant la France ; quelques passages suffirent à en éclairer l'esprit :

- *Suppression des libertés publiques.*

Les élections du 16 février 1936 donnèrent la majorité des suffrages aux modérés [...] ; mais le mode de scrutin attribua la majorité des sièges [...] au « Frente popular ». C'est alors que commença l'agonie de la république espagnole [...].

Une pareille suppression de toutes les garanties individuelles ne se retrouvait en aucun autre pays démocratique au monde, sauf en Russie.

La France commence à la connaître, grâce au « Front populaire ».

- *Suppression de la liberté de la presse.*

[...] En quelques semaines, plus de cent journaux hostiles au régime d'exception et de dictature du « Frente popular » furent suspendus.

Si le Sénat français ne s'y opposait pas, nous serions déjà en France, avec le projet voté par la majorité du Front populaire de la Chambre, sous le régime de la suppression de la liberté de la presse.

- *Emprisonnements.*

[...] Les incarcérations arbitraires se comptèrent par milliers. Bien des prisonniers ignorèrent pendant des mois les causes de leur détention.

Nous n'en sommes pas encore là heureusement dans notre pays ; mais ils sont nombreux les citoyens français aux yeux du « Front populaire » et désignés (ils ont même leur numéro) par les chefs des cellules communistes comme devant être emprisonnés à la veille ou à l'heure du chambardement général en préparation [...].

Dans son numéro de mai 1937, *L'Ancien Combattant de Loir-et-Cher* rendait compte du livre *L'Espagne en flammes* de l'écrivain espagnol Frederico Echeverria. Y étaient citées

les catastrophes économiques, politiques, spirituelles, sentimentales : *C'est d'abord la haine – jamais des adversaires appartenant à des nations différentes n'ont manifesté les uns contre les autres une haine semblable à celle qui met l'Espagne d'aujourd'hui en délire [...]. C'est enfin la douleur. Trois Espagnols sur quatre pleurent déjà la mort, la blessure grave, la prison ou la démence d'un proche parent ; et le journal de conclure : Tel est le bilan de la mainmise communiste sur l'Espagne. Il serait le même en France si on permettait aux agents de Moscou de devenir les maîtres en notre pays.*

Les journaux les plus susceptibles d'influer sur l'opinion publique vendômoise étaient loin d'avoir installé un climat de neutralité avant l'arrivée des réfugiés espagnols à La Ville-aux-Clercs.

LA « VIE DE CHÂTEAU »

Dans les cendres des La Rochefoucauld

Pendant quelques semaines de l'été 1937, des réfugiés, fuyant les féroces affrontements de la guerre civile espagnole, ont vécu un fragile moment de répit dans les communs du château de la Gaudinière, à La Ville-aux-Clercs. Ce domaine venait de traverser une période fatale de son histoire : quelques années après le décès de la duchesse de La Rochefoucauld-Doudeauville, le château et le parc avaient été vendus, en août 1924, à un riche Américain d'origine arménienne. Celui-ci y fonda une œuvre en faveur d'orphelins arméniens rescapés du génocide. Ce centre d'accueil et d'apprentissage fonctionna jusqu'au 17 novembre 1934 : [...] le matin du 17 novembre 1934, le tocsin appelle les pompiers de La Ville-aux-Clercs pour combattre le feu puis, devant l'ampleur de l'incendie, ceux de Vendôme et de Châteaudun doivent intervenir. Les charpentes en bois brûlent aisément, les enfants sont évacués d'abord, puis les meubles. À 17 heures, il ne reste plus du fier château qu'une carcasse de pierre d'où sortent encore quelques flammes, mais les communs n'ont pas souffert (10).



Le château de la Gaudinière, un rêve de puissance du duc de Doudeauville, traduit dans la pierre et parti en fumée le 17 novembre 1934

(Coll. C. Bonin)

(9) Article de Léon Martinet, *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 2 septembre 1937.

(10) Cf. James et Jean-Claude Lacassagne, *Histoire de La Ville-aux-Clercs et de ses châteaux*, Paris, Office d'édition du livre d'histoire, 1995. L'épisode « arménien » est bien détaillé dans cet ouvrage.

La remise en état du lieu s'avérant trop onéreuse, celui-ci fut déserté et au début de l'automne 1936 y vivaient seulement un couple de gardiens et quelques jeunes embauchés aux alentours. Les événements d'Espagne semblent avoir retardé la liquidation définitive : *La vente de la propriété fut différée par une intervention de la Préfecture du Loir-et-Cher qui demanda, en avril 1937, l'autorisation – accordée – d'installer un groupe de 300 réfugiés espagnols, qui arrivèrent à la Gaudinière en juin et occupèrent le bâtiment des communs pendant plus de trois mois, aux frais de la préfecture* (11). C'est la seule allusion que font J. et J.-C. Lacassagne à la présence des réfugiés espagnols pendant l'été 1937. Cela signifierait donc que l'initiative préfectorale avait été prise plusieurs mois avant l'arrivée du groupe, antérieurement à l'attaque nationaliste contre la région de Bilbao. L'offensive commença bien le 31 mars 1937, annoncée par des proclamations radiodiffusées mettant en garde les Basques : *toute résistance sera sévèrement sanctionnée* (12). La veille, un message du général Mola avait donné le ton : *J'ai décidé de terminer rapidement la guerre dans le Nord. Ceux qui ne se sont pas rendus coupables d'assassinat et qui livreront leurs armes auront la vie sauve et leurs biens seront épargnés. Mais si la soumission n'est pas immédiate, je raserai toute la Biscaye en commençant par les industries de guerre* (13).

Dès les semaines suivantes, les villes basques de Durango et Guernica surent que ce n'étaient pas des paroles en l'air mais bien des avions et des bombes... Au lendemain même de la tragédie de Guernica, Mola continuait ses menaces apocalyptiques dans une veine *Delenda est Bilbao* : *Nous raserons Bilbao et son emplacement nu et désolé ôtera l'envie aux Anglais de soutenir contre notre volonté les bolcheviks basques. Il faut détruire la capitale d'un peuple pervers qui ose tenir tête à la cause irrésistible de l'idée nationale* (14). Il n'y avait donc rien de surprenant à voir, dès le mois d'avril, des milliers de personnes, notamment des enfants, gagner la côte puis la France par bateau, parfois sur de simples barques et au milieu des plus grands périls (15).

(11) Cf. Lacassagne, *op. cit.* Le centre d'accueil des enfants arméniens disposait d'une structure scolaire et son matériel servit, au moins partiellement, à leurs successeurs espagnols : *Cette classe commence à fonctionner grâce au prêt de matériel scolaire mis à la disposition du professeur par un généreux Arménien [Le Progrès de Loir-et-Cher, 12 août 1937].*

(12) Cf. Joseph Pérez, *Histoire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 1996.

(13) Cf. B. Michal, *La guerre d'Espagne*, Genève, Éd. de Crémille, 1970, t. 2, p. 100. Général en chef de l'armée nationaliste du front nord, Mola était un des rivaux potentiels de Franco pour la direction du mouvement, avant de trouver la mort dans un accident d'avion le 3 juin 1937.

(14) *Ibid.*, p. 114.

(15) Cf. É. Témime, *op. cit.*, p. 137. L'auteur ajoute, en note : *Plus de 6 000 enfants auraient ainsi été évacués vers la France. Tous les bateaux cependant ne parviennent pas à s'échapper. Certains sont pris, d'autres coulés.*

(16) Cf. AD 41, 4 M 285-286.

(17) *Ibid.*, lettre du 4 mai 1937. L'hôpital de Vendôme proposait 25 lits métalliques, mais en précisant qu'il ne pouvait disposer d'aucune fourniture de couchage.

(18) *Ibid.* Le spectacle de ces jeunes réfugiés avait ému l'avocat et célèbre écrivain régionaliste Hubert-Fillay, qui écrivait au préfet, le 16 septembre : *En voyant passer les petits Espagnols réfugiés à Blois, il est impossible de ne pas éprouver un sentiment de pitié pour ces malheureux innocents et de ne pas se demander, aux approches de l'hiver, comment on subviendra à tous leurs besoins en vêtements chauds, linge, chaussures, aliments, etc.*

Ne croyez-vous pas qu'il serait bon de réunir ce Comité d'Accueil que vous avez créé pour la venue des Canadiens à Blois [le 3 août 1936, plusieurs milliers d'anciens combattants canadiens avaient été reçus dans le chef-lieu du département] et de lui faire lancer un appel à la population en faveur des petits réfugiés espagnols ? J'en parlais cet après-midi au président Paul-Boncour qui m'a autorisé à vous présenter ce projet et à vous dire qu'il y souscrit volontiers [...].

Les archives conservées permettent de reconstituer plus précisément la genèse du camp de réfugiés et de démontrer qu'il n'y eut aucune improvisation en la matière. Le 1^{er} mai 1937, un message du ministère de l'Intérieur sonnait le branle-bas de combat : *En prévision arrivée imminente voie maritime réfugiés Espagnols de Bilbao veuillez prévoir dans plus bref délai mesures utiles en vue d'être prêt à accueillir réfugiés.*

Débarquements seront effectués exclusivement Pauillac et La Pallice.

Effectifs à prévoir plusieurs milliers (...) (16).

Préfet et sous-préfets se mirent en quête de sites d'accueil potentiels. À Vendôme, le maire Duverger ne laissait guère d'espoir : *[...] nous sommes très pauvres en logements à Vendôme, tous les immeubles étant occupés à des destinations diverses. En tant que commune nous pouvons seulement vous héberger provisoirement une trentaine de personnes. Monsieur le Sous-préfet que nous avons vu aurait obtenu de la Coopérative vendômoise une salle pouvant contenir 50 personnes couchées.*

Il y a bien deux usines inoccupées, mais l'une n'est pas en bon état, il faudrait faire beaucoup de frais pour s'en servir et le propriétaire étant en pourparlers pour la vendre, ne veut pas la louer. L'autre où il y a peu de frais à faire ne pourrait être prêtée que pour quinze jours, étant donné que le propriétaire est également en pourparlers de vente. L'hébergement dans les granges ne peut être que très précaire.

[...] Nous estimons à la Municipalité et pour nos services pouvoir difficilement répartir chez des particuliers, où dans des maisons à la campagne, cinquante personnes individuelles avec leurs enfants [...] (17).

Les regards se tournèrent vers la Gaudinière, mais ce n'était pas vraiment une découverte. Le dimanche 13 septembre 1936, une colonie de vacances des écoles publiques de Madrid (167 enfants et leurs accompagnateurs) arrivait en gare de Blois, posant un brutal problème d'accueil. Le préfet en rendait compte au ministère de l'Intérieur, le 15 septembre : *Installés provisoirement dans un hôtel désaffecté de la ville, le matériel de couchage a été prêté par l'autorité militaire, la nourriture est assurée par les cuisines du Bureau de Bienfaisance.*

Ils seront dirigés jeudi matin dans un camp de vacances désaffecté, à la Gaudinière, commune de La Ville-aux-Clercs. J'aménage ce camp actuellement en utilisant du matériel de couchage militaire. Finalement, un scénario différent fut adopté, puisque, le 19 septembre, après avoir rejoint un autre groupe de la colonie à Ancenis, tous avaient gagné Cerbère et la frontière espagnole (18).

La Gaudinière était une propriété privée, appartenant au Foyer Howard-Karagheuzian, dont il fallait solliciter un accord préalable. Le 4 mai, la préfecture recevait une



Les communs du château de la Gaudinière, rescapés de l'incendie et lieu d'accueil des réfugiés

(Coll. H. Boué)

réponse positive et précisant les limites : [...] j'ai l'honneur de vous confirmer que, vu l'urgence de votre demande, nous vous autorisons à loger temporairement à la Gaudinière environ 150 réfugiés espagnols.

Cependant, étant donné que nous sommes déjà en pourparlers pour la vente de la Gaudinière, nous nous trouvons dans l'obligation de réserver les droits de tout acheteur acquérant la propriété pendant son occupation par les réfugiés. Nous nous efforcerons néanmoins, dans un cas semblable, d'obtenir le consentement de l'acquéreur éventuel au maintien des réfugiés dans le bâtiment jusqu'au moment où il vous serait possible de les faire évacuer.

[...] Nous ne vous demanderons aucun loyer pour l'occupation de notre local, mais seulement une quote-part des frais et charges à encourir et la réparation de tout dégât à la propriété et de toute dégradation ou perte de matériel pouvant être occasionnés par les nouveaux occupants.

J'ai déjà adressé des instructions au gardien, M. Marcel Filhès, pour qu'il mette à votre disposition le bâtiment ainsi que le matériel de couchage et de cuisine (19). La procédure de vente ne fut donc pas différée et elle aboutit même pendant le séjour des réfugiés, comme l'atteste un message du préfet au ministre de l'Intérieur, en date du 4 août : J'ai l'honneur de vous confirmer qu'il m'est, pour le moment, impossible d'accueillir un nouveau contingent de 200 Espagnols.

Mon département héberge actuellement 1 000 réfugiés répartis dans deux centres d'hébergement.

Le premier, installé dans une caserne de remonte désaffectée, est absolument comble et ne pourrait héberger un nombre plus élevé de réfugiés sans réparations importantes.

Et je me vois, d'autre part, dans la nécessité d'envisager le déplacement du second, l'immeuble admirablement placé en pleine campagne, venant d'être acheté par la Société minière de Lens, qui en demande l'évacuation (20). On parvint certainement à une conciliation, puisque les réfugiés restèrent sur place jusqu'en octobre.

À la mi-mai, le préfet avait deux sites d'accueil à proposer : la Gaudinière et, à Selles-sur-Cher, les installations d'un ancien camp de remonte. La préfecture de Blois fut mise en possession d'un document à la fois général et précis, émanant du ministère de l'Intérieur et destiné à tous les préfets de département susceptibles d'enregistrer un afflux plus ou moins massif de réfugiés espagnols (21). Le principe général était clairement fondé sur un accueil sans réserve : *Le Gouvernement a décidé de prendre toutes les mesures utiles en vue d'assurer, dans des conditions normales, l'hébergement des réfugiés espagnols qui sollicitent leur accueil sur le territoire français, de leur venir en aide par des moyens d'assistance appropriée, et d'assurer le contrôle sanitaire indispensable [...].* Les départements d'accueil devaient se préparer concrètement : *Il appartient aux préfets des départements d'accueil d'assurer la répartition des réfugiés sur toute l'étendue de leurs départements respectifs. Ils doivent se préoccuper à cet effet de recenser et de trouver des locaux qui seraient susceptibles de recevoir les réfugiés indigents, et d'envisager, temporairement du moins, les moyens propres à assurer leur subsistance [...].* Une « Annexe I » recensait les principaux points de débarquement sur le littoral atlantique : Bordeaux, Pauillac, La Rochelle, La Pallice, Nantes, Saint-Nazaire. L'« Annexe II » distinguait des départements de première urgence – dont le Loir-et-Cher – et de deuxième urgence (22). À partir de la mi-juin, on sentit bien, en effet, que l'urgence était à l'ordre du jour, alors que l'état nationaliste se resserrait inexorablement autour de Bilbao : *D'épais nuages de fumée recouvrent toute la région de Bilbao. Dans la nuit du 12 au 13 juin, les Français sont à 10 km de la ville qui subit maintenant un intense bombardement d'artillerie.*

À Bilbao même, la panique commence à gagner. Aguirre demande aux militaires si la ville peut être défendue. Les officiers ne sont pas d'accord entre eux mais, à la tombée de la nuit, la décision est prise de défendre la capitale du Pays

basque. Cependant, un grand nombre de femmes et d'enfants sont évacués vers Santander, ce qui n'ajoute guère au moral déjà ébranlé des troupes basques (23).

Dans un arrêté du 24 juin 1937, le préfet Bernard Larroque faisait une mention permettant d'identifier le lieu d'arrivée en France du groupe de la Gaudinière : *Un contrôle des vaccinations antivarioliques effectuées à La Rochelle sera pratiqué et les vaccinations antidiphthériques et antityphoïdiques seront faites d'urgence* (24). C'est donc, selon toute probabilité, au port de La Pallice que ce groupe aborda le territoire français.

La presse vendômoise et les réfugiés de la Gaudinière

Dans un Vendômois traversé par de fortes divergences idéologiques, le séjour des réfugiés espagnols ne fut pas suivi avec le même intérêt par les deux journaux locaux :

Le Progrès de Loir-et-Cher donna un écho régulier aux difficultés rencontrées par les réfugiés et s'efforça de créer autour d'eux un élan de solidarité.

Le Carillon de Vendôme observa un silence tonitruant sur le sujet.

Rien d'étonnant donc à ce que l'essentiel de cette évocation repose sur les informations et les analyses des rédacteurs du *Progrès*. Celui-ci se mobilisait dès son numéro du jeudi 1^{er} juillet 1937, sous le titre *Solidarité pour les 300 réfugiés espagnols de la Gaudinière !* (25).

300 réfugiés, venant de Bilbao et de Santander, sont hébergés dans ce qui reste du château de la Gaudinière, sis commune de La Ville-aux-Clercs.

Ces malheureux Basques, en majorité des femmes et des enfants, sont arrivés vendredi dernier (26), dénués de tout, brisés par la fatigue. Nous avons pu leur rendre visite le lendemain de leur arrivée.

Des femmes, des jeunes filles, quelques vieillards, discutent par groupes ; sur les visages fatigués se lisent les souffrances endurées, les horreurs des bombardements. Dans un coin, quatre jeunes hommes affreusement mutilés sont allongés, ils semblent encore hébétés.

(19) *Ibid.*

(20) *Ibid.* J. et J.-C. Lacassagne confirment : *Les pourparlers de vente de la propriété qui comportait : une ruine de château avec des communs en bon état, quelques bâtiments auxiliaires, 80 ha de forêt déboisée, aboutirent peu après avec le seul candidat à l'achat : la Société douaisienne forestière de reboisement, une filiale des « Mines de Lens », qui avait déjà acquis une partie de la forêt environnante pour y planter des conifères destinés à satisfaire ultérieurement des besoins en poteaux de mine.* L'accord semble donc avoir été conclu pendant l'été et non après le départ des réfugiés.

(21) Cf. AD 41, 4 M 285-286. Ce document émane de la Direction générale de la Sécurité nationale / Direction de la Police du Territoire et des Étrangers. Le cachet d'enregistrement porte la date du 12 mai 1937.

(22) Autres départements de première urgence : Allier ; Ardèche ; Aveyron ; Cantal ; Charente ; Charente-Inférieure ; Cher ; Creuse ; Dordogne ; Drôme ; Gard ; Gironde ; Indre ; Indre-et-Loire ; Landes ; Loire ; Loire-Inférieure ; Loiret ; Lot ; Lot-et-Garonne ; Maine-et-Loire ; Nièvre ; Puy-de-Dôme ; Basses-Pyrénées ; Deux-Sèvres ; Tarn ; Tarn-et-Garonne ; Vaucluse ; Vendée ; Vienne.

Départements de deuxième urgence : Ain ; Corrèze ; Côte-d'Or ; Eure-et-Loir ; Finistère ; Gers ; Ille-et-Vilaine ; Mayenne ; Morbihan ; Orne ; Sarthe ; Saône-et-Loire ; Yonne.

(23) Cf. B. Michal, *op. cit.*, t. 2, p. 134. Antonio de Aguirre était le chef du gouvernement basque d'Euzkadi, resté fidèle au camp républicain.

(24) Cf. AD 41, 4 M 285-286.

(25) Le chiffre de 300 revient constamment, mais il correspond à une approximation, puisque la liste conservée aux Archives départementales de Loir-et-Cher ne porte que 289 noms.

(26) *Le Progrès* paraissant le jeudi, cela donne comme date d'arrivée le 25 juin, ce qui correspond bien à l'indication donnée par un document d'archive.



Le premier article consacré aux réfugiés espagnols par *Le Progrès de Loir-et-Cher*

Toutes ces femmes qui n'ont même pas eu le temps d'emporter leurs effets sont pourtant correctement et proprement vêtues, leurs petits (il y a des bébés de quelques mois) sont aussi soigneusement tenus, bien qu'habillés de vêtements quelque peu disparates. D'un coup d'œil on est fixé sur la dignité de ces braves gens : la fierté de leur race s'exprime par l'éclat de leur regard.

Mais, pourtant, quelle tristesse vous étreint ! Pauvres gens, pauvres gosses, qui s'en vont pleurant, à la main d'une vieille grand-mère. Pauvres innocentes victimes de la barbarie fasciste.

Nous essayons de causer, des femmes nous montrent leurs cartes du Parti socialiste, du Secours rouge international, du Parti communiste d'Euzkadi, mais il y a aussi des catholiques, beaucoup de catholiques.

— Avez-vous souffert de la faim ?

— Oui, beaucoup, et de la soif aussi, surtout de la soif.

— Et les bombardements ?

— Terribles ! Les avions, oh !, les avions ! Et nous pas un avion, c'est pour cela, uniquement pour cela que nous avons dû quitter notre pays d'Euzkadi.

Le Progrès de Loir-et-Cher soulignait le lien entre la cause qu'il défendait en France et la lutte menée au-delà des Pyrénées : Nous pensons que c'est à nous, population vendômoise, qu'il appartient de soulager, de reconforter les mères, les femmes et les enfants des héros qui, sur la terre d'Espagne, luttent pour leur liberté et pour la nôtre.

(27) Maurice Agulhon, *La République. Nouveaux drames et nouveaux espoirs (1932 à nos jours)*, t. 2, Paris, Hachette, 1999, p. 49.

Mais, outre la solidarité idéologique, était lancé un appel plus large à celle du cœur : *Et nous sommes certains que de braves gens, bien que prévenus contre le Front populaire espagnol, parce que mal renseignés le plus souvent, voudront apporter aux innocentes victimes du Pays basque le témoignage de leur solidarité ; personne ne peut rester insensible ; tous les gens de cœur voudront faire quelque chose.*

L'article se terminait par un appel à des dons de linge, en particulier pour les petits enfants, de savon, de papier à lettre pour écrire en Espagne. *Le Progrès* rendait hommage à l'attitude positive de la population locale, à quelques exceptions près : *Signalons, en passant, l'empressement quasi unanime de la population de La Ville-aux-Clercs à apporter dès le premier jour des paquets de linge – et regrettons simplement les paroles et l'attitude odieuse de quelques jeunes dames qui se prétendent chrétiennes...*

CHARITÉ CHRÉTIENNE ? PAS SI FACILE...

Le faible écho de la sensibilité démocrate-chrétienne en Loir-et-Cher

Le premier article du *Progrès* est déjà très révélateur des divergences et des ambiguïtés qui habitaient l'opinion vendômoise – et, plus largement, française – à propos de la guerre civile espagnole. La traditionnelle opposition « rouges-blancs » cachait des réalités beaucoup plus complexes. Certes, *Le Progrès* affichait une solidarité internationaliste de classe en brandissant les cartes du Parti socialiste, du Secours rouge international, du Parti communiste d'Euzkadi que montraient les réfugiés ; mais il s'empressait d'ajouter qu'il y a aussi des catholiques, beaucoup de catholiques. De fait, les provinces basques étaient en majorité profondément chrétiennes et l'attitude à l'égard des victimes de la guerre ne pouvait que diviser les milieux catholiques français : [...] avec les Basques, tout un peuple d'incontestables chrétiens se trouvait dans le camp des Rouges. Cela aida les démocrates-chrétiens français, qui en étaient informés, à percevoir ce qu'il y avait de dureté, souvent fort peu chrétienne, dans le camp de Franco, et à analyser celui-ci comme fasciste, malgré le soutien qu'il recevait de presque tout le clergé non basque.

Ainsi parlaient Sept, ou L'Aube, ou Esprit. Ou encore François Mauriac ou Georges Bernanos. Bien entendu, la droite (Action française, et la plupart des organes de la droite classique) attaquait avec fureur ces chrétiens de gauche, passés dans le camp du mal (27). Mauriac avait clairement et rapidement pris position dans ce conflit : Lors de l'été 36, François Mauriac va prendre le virage radical qui fera de lui l'un des grands témoins du XX^e siècle. Comme son ami Georges Bernanos, la guerre d'Espagne lui en fournit la dramatique occasion. Le sac de Badajoz par une colonne franquiste et le massacre de ses défenseurs sont les détonateurs de cette prise de conscience : « La guerre civile espagnole fut à la fois pour moi un aboutissement et un point de départ. J'étais en route dans cette direction depuis mon adolescence sillonniste. » Il précise, d'ailleurs : « Je l'aurai vécue à une profondeur que je suis seul à pouvoir mesurer. Tout le drame du catholicisme s'y trouvait impliqué (Nouveaux mémoires intérieurs). Pour l'essentiel, dans cette recherche de la vérité, François Mauriac se rallie systématiquement à une certaine conception de la dignité de l'homme qu'il s'est forgée autant par son expérience personnelle que par sa lecture assidue des Évangiles, de Montaigne et de Pascal. C'est pour cette raison qu'il dénonce le racisme. C'est aussi pour cela qu'il garde ses distances avec le Front populaire [...].

S'il se bat pour le peuple basque, c'est à cause du bombardement de Guernica (avril 1937), centre spirituel de la pro-

vince, par la légion nazie Condor. Mauriac signe alors le « Manifeste pour le peuple basque » et rédige, le 17 juin 1937, un article au vitriol sur l'injustice meurtrière dont ont été victimes une communauté et une culture (28).

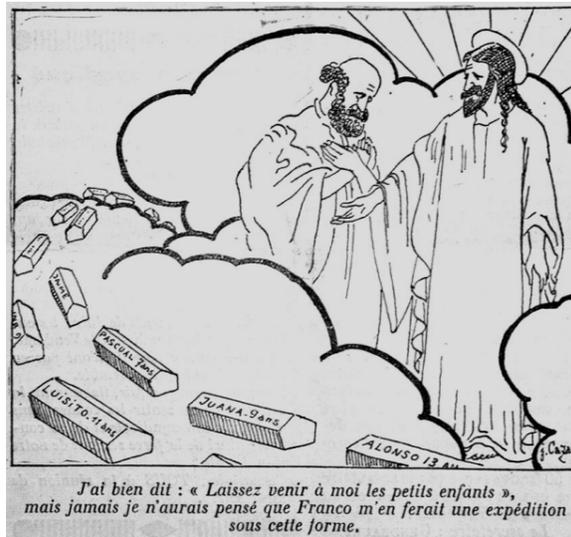
En fait, l'évolution spectaculaire de la position de François Mauriac était significative. Dès le 25 juillet 1936, il avait signé, dans *Le Figaro*, un article intitulé *L'Internationale de la haine : Il faut que le président du Conseil le sache, nous sommes ici quelques-uns à essayer de remonter le courant de la haine qui emporte les Français. Mais s'il était prouvé que nos maîtres collaborent activement au massacre de la péninsule, alors nous saurions que la France est gouvernée, non par des hommes d'État, mais par des chefs de bande, soumis aux ordres de ce qu'il faut bien appeler l'Internationale de la haine*. Le virage dans l'attitude de l'écrivain survint après les massacres perpétrés à Badajoz – près de 4 000 morts selon Yagüe, le responsable de ces tueries – par les troupes franquistes, les 13 et 14 août 1936 (29) : *Les exécutions en masse des vaincus, l'extermination de l'adversaire – ce qui était la loi avant le Christ – représentent le triomphe le plus affreux que la puissance des ténèbres connaisse en ce monde*.

Avant d'éclater au sein de la communauté catholique française, le divorce des points de vue était déjà flagrant au cœur du conflit espagnol, dans les provinces basques elles-mêmes, où une partie de la hiérarchie ecclésiastique participait à la répression contre des membres du clergé ou l'encourageait : *Entre juillet et septembre 1937, une centaine de prêtres sont expulsés de la Biscaye et affectés dans la province de Burgos ou de Logroño. Cette forme de répression s'accroît avec l'arrivée de l'administrateur apostolique, Mgr Lauzirica. Il contraint de nombreux ecclésiastiques à demander une affectation dans des paroisses dépourvues de prêtres ou à s'absenter de la région pour un laps de temps indéterminé. Il brise également la carrière de certains d'entre eux en les reléguant dans des cures de faible importance, tant en Biscaye que dans le reste du Pays basque. Par ailleurs, Lauzirica démet de leurs fonctions plusieurs ecclésiastiques nommés à des postes importants par Mgr Múgica [évêque de Vitoria]. Par exemple, il destitue le vicaire général chargé du territoire administré par le gouvernement basque, Mgr Galbariatu. Les franquistes infligent, également, de fortes amendes et confisquent les comptes bancaires de certains ecclésiastiques réfugiés en France* (30).



La collusion entre le Vatican et le général Franco qui a fait de Burgos sa capitale.
Caricature parue dans *Le Progrès de Loir-et-Cher* (9 septembre 1937)

En fait, les prêtres basques avaient largement opté pour le gouvernement républicain : *Le clergé basque, dans son ensemble, avait suivi, embrassé la cause du nationalisme [basque], celle de la république. Le vicaire général de Bilbao avait rejeté la lettre pastorale du 6 août [1936] des évêques de Vitoria et de Pampelune, qui condamnait l'adhésion des Basques catholiques à la république. Les prêtres basques se distinguaient donc du reste de l'Église espagnole* (31). La répression avait même pris, au début, un tour particulièrement violent : en octobre 1936, le général Mola n'hésita pas à faire fusiller 14 prêtres basques. Mais le cardinal Gomá, primat d'Espagne, bien que résolument favorable au soulèvement militaire, protesta auprès de Franco qui assura qu'un tel fait ne se reproduirait plus. Plus qu'une attitude humanitaire, c'était là un calcul politique : faire fusiller des prêtres était une maladresse prouvant qu'on pouvait être catholique et républicain ; or il importait de maintenir devant les opinions publiques l'équation simple « républicain = athée ».



Le Christ et saint Pierre accueillant au paradis les enfants victimes des troupes franquistes.
Caricature parue dans *Le Progrès de Loir-et-Cher* (7 janvier 1937)

(28) Violaine Massenet, *Politique de François Mauriac*, ENA Mensuel, numéro hors série, « Politique et littérature », décembre 2003.

(29) Chiffres cités par Jean-François Berdah dans « Épuration et répression politique en Espagne pendant la guerre d'Espagne et la post-guerre (1936-1945) », *Revue de Civilisation contemporaine de l'Université de Bretagne occidentale*, septembre 2003. Le chiffre de 4 000 victimes aurait été avancé par Yagüe lui-même : *À un journaliste américain qui l'interroge sur ces massacres, Yagüe répond sans détours : « Bien sûr que nous les avons fusillés [les prisonniers]. Qu'est-ce que vous attendiez ? Vous pensiez peut-être que j'allais m'encombrer de quatre mille rouges alors que ma colonne est engagée dans une course contre la montre ? Vous pensiez que j'allais les laisser derrière moi et attendre qu'ils refissent de Badajoz une ville rouge ? »* (cf. Joseph Pérez, *op. cit.*, p. 781). Selon Bartolomé Bennassar, les auteurs évaluent entre 1 200 et 1 800 le nombre des morts ; si c'est le cas, le seul fait pour Yagüe d'avoir ainsi gonflé le chiffre en dit long sur son état d'esprit...

(30) Severiano Rojo Hernández, « Le clergé et la diffusion du franquisme en Biscaye : un nouveau modèle de prêtre pour un nouveau modèle de société », *Revue de Civilisation contemporaine de l'Université de Bretagne occidentale*, mai 2001. Mgr Múgica se montra favorable au soulèvement militaire, comme le montre la citation suivante, ce qui n'empêcha pas son expulsion d'Espagne en octobre 1936 : il était suspect parce que... basque.

(31) Cf. Bartolomé Bennassar, *Histoire des Espagnols, v^e-xx^e siècle*, Paris, R. Laffont, 1992, p. 812.

L'épiscopat espagnol prit officiellement et sans ambiguïté position en faveur de Franco, le 1^{er} juillet 1937, à travers une *Lettre collective* de 42 pages. Rédigé par le cardinal Gomá et approuvé par la quasi-totalité des prélats (seuls deux refusèrent de signer), ce texte apportait au soulèvement militaire la légitimation religieuse qu'il attendait ; les « croisés » du généralissime Franco étaient missionnés par l'épiscopat et le cardinal Gomá n'hésitera pas à affirmer, quelques mois plus tard : *Il faut remporter la victoire au bout de l'épée* (32). Nul doute que ce soutien proclamé par le haut clergé à la cause franquiste eut des retombées importantes, dans l'opinion espagnole d'abord, mais aussi au-delà des Pyrénées, dans les milieux catholiques français. Pour sa part, Mauriac dénonça *cet épouvantable malheur que, pour des millions d'Espagnols, christianisme et fascisme désormais se confondent, et qu'ils ne pourront plus haïr l'un sans haïr l'autre*.

Haine... Haïr... Maître mot des commentaires sur la guerre d'Espagne, même sous les plumes les plus délicates. Rares étaient ceux qui, à l'instar de Georges Bernanos, étaient disposés à donner le pas à l'esprit de compassion sur toute considération idéologique : *La guerre d'Espagne est un charnier. C'est le charnier des principes vrais et faux, des bonnes intentions et des mauvaises. Lorsqu'elles auront cuit ensemble dans le sang et la boue, vous verrez ce qu'elles seront devenues, vous verrez quelle soupe vous avez trempée. S'il est un spectacle digne de compassion, c'est bien celui de ces malheureux accroupis depuis des mois autour de la marmite à sorcière et piquant de la fourchette, chacun vantant son morceau – républicains, démocrates, fascistes ou antifascistes, cléricaux et anticléricaux, pauvres gens, pauvres diables. À votre santé !* (33) Il est, certes, essentiel de rappeler la pensée et l'engagement d'intellectuels chrétiens parmi les plus grands – Georges Bernanos, Emmanuel Mounier, Jacques Maritain, qualifiés de « chrétiens rouges » par d'aucuns de leurs coreligionnaires... – pour ne pas tomber dans une simplification caricaturale du genre « catholique français = suppôt du franquisme » (34). Mais c'est pour mieux souligner la faiblesse de leur impact en Loir-et-Cher.

La vigueur du courant catholique conservateur et anticommuniste

En Vendômois, c'était surtout le courant conservateur et traditionaliste qui était influent au sein d'une communauté encore mal remise des remous provoqués par la loi de Séparation des Églises et de l'État ; et les catholiques locaux étaient lecteurs du *Carillon* beaucoup plus que du *Progrès*... Cette tendance était encore renforcée par l'incontestable dynamique de la Fédération nationale catholique dans la région. Son président au niveau national, le général de Castelnau, avait aussi rapidement que violemment affirmé ses préférences dans les colonnes de *L'Écho de Paris*, le 26 août 1936 :

(32) Cf. É. Témime, *op. cit.*, p. 83-84. Ce fut certainement aussi un des signaux forts qui amenèrent le Vatican à évoluer discrètement d'une attitude de grande prudence vers une reconnaissance de plus en plus ouverte, concrétisée par l'ouverture d'une nonciature à Salamanque en juin 1938.

(33) Georges Bernanos, *Les grands cimetières sous la lune*, Paris, Plon, 1938, p. 154.

(34) La cause nationaliste trouva aussi de talentueuses plumes françaises à son service, comme Paul Claudel exaltant les *Martyrs espagnols* : *Onze évêques, seize mille prêtres massacrés et pas une apostasie*. Ce à quoi Mauriac répondait en lui conseillant d'honorer par une seule strophe, par un seul vers, les milliers d'âmes chrétiennes que les chefs de l'armée sainte, que les soldats de la Sainte Croisade ont introduites dans l'éternité.

(35) Cité par Serge Berstein, in *Léon Blum*, Paris, Fayard, 2006, p. 515.

C'est sous le couvert du Front populaire espagnol que se déroule sur le territoire de la péninsule la bataille entre la révolution soviétique dirigée par Moscou et ceux qui ont levé contre l'esclavage soviétique l'étendard de la révolte. Ce ne sont plus, comme jadis, deux factions qui se disputent le prestige et les avantages du pouvoir politique ; aujourd'hui, c'est la guerre entre la barbarie moscovite et la civilisation occidentale.

[...] C'est le « Front bolcheviste » qui s'est emparé du pouvoir et qui mène la guerre. On le reconnaît aux cruautés, aux atrocités, aux crimes innombrables dont il ensanglante chacune de ses journées et chacun de ses pas ; il mitraille, il détruit, il pille, il incendie ; en particulier sa fureur antireligieuse ne connaît pas de bornes ; elle ne respecte même pas le domaine sacré des morts. Le monde civilisé a frémi de dégoût et d'indignation au spectacle des pauvres carmélites déterrées, dressées dans leur cercueil une cigarette aux dents et disposées au seuil d'églises dévastées... Ce n'est plus le « Frente popular » qui gouverne, c'est le « Frente crapular » (35).

Dans le diocèse de Blois, la Ligue d'action religieuse et sociale, née en 1924, était affiliée à la Fédération nationale catholique ; depuis 1928, elle était présidée par le général Paul de Brantes, propriétaire du château du Fresne (Authon). L'étude menée par Cyril Duchâteau confirme un alignement du groupement diocésain sur la ligne nationale : *En avril 1936, soit deux mois après la victoire du Front populaire en Espagne, l'Action catholique de Loir-et-Cher publie*



Le général de Castelnau, président de la Fédération nationale catholique



Le général de Brantes,
président de la Ligue d'action religieuse et sociale
de Loir-et-Cher

(Coll. part.)

un article du général de Castelneau appelant les catholiques français à la vigilance : « Les événements dont l'Espagne est actuellement le théâtre sanglant, nous donnent un avant-goût de ce qui se passerait en France si le Front populaire, c'est-à-dire le Parti communiste, parvenait à mettre la main sur les Pouvoirs publics de notre pays ou à se rendre maître de la rue. » En août 1936, elle dénonce « la conspiration du silence » tendant à occulter « les crimes du Front populaire en Espagne » et elle se fait l'écho de témoignages parus dans les grands journaux européens de Belgique, d'Angleterre et d'Espagne décrivant les exactions des républicains espagnols. En novembre 1936, elle parle du « nouveau calvaire de l'Espagne, commencé le 16 février » (36).

C. Duchâteau conclut son analyse : Ainsi, on peut constater que la doctrine religieuse de la Ligue catholique est basée sur une opposition entre les forces du mal – la franc-maçonnerie et le communisme – et les forces du bien – le catholicisme – dont l'affrontement général est souligné, puisqu'il a lieu tant en France qu'à l'étranger. On retrouve là un des aspects de la spiritualité de saint Ignace de Loyola : celui de la guerre des deux étendards (l'étendard de Lucifer – celui de la révolte contre Dieu –, opposé à l'étendard de Jésus-Christ – celui de l'acceptation du plan divin). En fait, cela n'est pas étonnant, dans la mesure où la Ligue d'action religieuse et sociale – comme la Fédération nationale catholique d'ailleurs – peut se rattacher au courant catholique traditionnel, imprégné de l'esprit de la Contre-Réforme.

Un tel argumentaire se situait tout à fait dans la ligne définie par l'évêque de Pampelune, Olaechea, dont la formule prononcée dès le 23 août 1936 était appelée à faire fortune : Nous ne livrons pas une guerre mais une croisade. Face aux suppôts de Satan qu'étaient les républicains, les

soldats « nationaux » étaient les *croisés du Christ-Roi*, fussent-ils des Tabors marocains... (37). Il ne serait pas étonnant que le « la » donné par le général de Castelneau explique, à La Ville-aux-Clercs, les paroles et l'attitude odieuse de quelques jeunes dames qui se prétendent chrétiennes.

Le traitement accordé à la guerre d'Espagne dans l'organe de ce courant, *L'Action catholique de Loir-et-Cher*, est symptomatique. Dès le numéro d'août 1936, il fustigeait *Les crimes du Front populaire en Espagne* dans un long article en première page. En novembre 1936, il mettait en avant, sous le titre *Distraction du Frente popular*, un fait qui ne risquait guère d'amener la sérénité dans les chaumières ; il était relaté dans une lettre à ses parents, trouvée sur le corps d'un soldat gouvernemental : Hier mes camarades du village voisin sont venus m'inviter à une fête. Ils avaient pris quelques prêtres et allaient les tuer. Ils m'ont demandé de participer à cette belle œuvre. Figurez-vous que, lorsque j'ai eu enfoncé ma pontilla [petite épée] dans le cou de celui qu'on m'avait donné, ce chien a trouvé encore la force de crier : Vive le Christ roi ! (38)

En février 1937, le même périodique s'appuyait sur les souvenirs de volontaires rentrés récemment d'Espagne : Depuis un mois, quelques volontaires français sont rentrés chez eux et ont eu le courage (qui n'est pas sans risque) de dire publiquement ce qu'ils ont vu et ce qui les a éœurés ; parmi eux, des chefs communistes.

Inorganisation à tous les degrés, envoi sans préparation de jeunes troupes au front, cadres insuffisants, discipline féroce qui ne connaît qu'un châtement : la mort. On tue à propos de tout, pour tuer. Venait ensuite le refrain : Ceci nous donne une idée de ce que pourrait être une guerre civile en France, puisque les directives viendraient du même point. Enfin, la consigne : Nous ne reviendrons pas sur ces déclarations auxquelles une partie de la grande presse a donné une large publicité : mais nos adhérents peuvent en faire état dans leur propagande.

La Ligue d'action religieuse et sociale était le groupement catholique le mieux structuré en Loir-et-Cher, fort de ses 176 unions paroissiales en 1934 à l'heure où JAC et JACF étaient encore dans l'enfance de leur histoire. Le courant démocrate-chrétien, si vivace dans les premières décennies de la III^e République, était encore symbolisé par le chanoine Maurice Rabier, mais dilué et privé d'organes d'expression. Généralement hostiles aux courants politiques constitutifs du Front populaire, les quelque 6 000 adhérents de la Ligue se reconnaissaient surtout dans des mouvements très marqués à droite comme le Parti social français (ex-Croix de Feu), la Fédération républicaine, ou encore les Jeunesses patriotes : Proximité idéologique puisqu'en octobre 1936, Louis de La Malène, vice-président de la Ligue pour l'arrondissement de Vendôme, déclare dans *L'Action catholique de Loir-et-Cher* que le rôle du mouvement catholique est de remettre à l'honneur « Dieu, la famille et la patrie » et que c'est là, mot pour mot, le programme des Jeunesses patriotes, tel qu'il a été défini en 1935 par Pierre Taittinger [...] (39). Ces sympathies n'avaient rien qui pût inciter les catholiques les plus organisés de la région à ouvrir les bras à des réfugiés basques qui, même catholiques pour nombre d'entre eux, fuyaient devant les forces nationalistes ; et certains parta-

(36) Sur l'histoire de ce groupement, cf. Cyril Duchâteau, *La Fédération nationale catholique dans le diocèse de Blois (1924-1939)*, Blois, « Les Cahiers du Tricentenaire », n° 8, 2001.

(37) C'est contre une telle assimilation que se dressait Jacques Maritain dans sa préface du livre d'Alfredo Mendizábal, *Aux origines d'une tragédie. La politique espagnole de 1923 à 1936* [Paris, 1937] : Qu'on invoque, si on le croit juste, la justice de la guerre qu'on fait ; qu'on n'invoque pas sa sainteté ! Qu'on tue, si on croit devoir tuer, au nom de l'ordre social ou de la nation ; cela est déjà assez horrible ; qu'on ne tue pas au nom du Christ-Roi !

(38) Cf. AD 41, 1 PER 1937.
(39) Cf. C. Duchâteau, *op. cit.*

geaient probablement l'interrogation formulée par Henri Béraud dans le journal d'extrême droite *Gringoire* : *Sommes-nous le dépotoir du monde ?*

Dans un Vendômois où la lutte entre cléricaux et anti-cléricaux était assagie sans avoir cessé, où l'influence de la religion était encore notable, surtout en milieu rural, il ne fut pas évident pour le clergé et les fidèles de se positionner : la réponse la plus audible fut le silence, la plus visible l'absence ; et il n'est pas aisé de savoir ce qui se cachait derrière...

QUI ÉTAIENT LES RÉFUGIÉS DE LA GAUDINIÈRE ?

Une approche relative de la composition de ce groupe de réfugiés peut être tentée grâce à une liste mentionnant pour chaque individu nom, prénom, date de naissance, lieu de résidence en Espagne et, le cas échéant, l'activité professionnelle (40). Si l'on met à part les enfants, parmi lesquels pouvaient se trouver des garçons aussi bien que des filles, la prédominance féminine est écrasante et sans surprise :

Tranche d'âge	Hommes	Femmes
15-19 ans	2	34
20-39 ans	5	79
40 et plus	4	47

Si les familles qui avaient quitté l'Espagne étaient le plus souvent hostiles aux franquistes ou avaient quelque raison de les craindre, on peut penser que leurs éléments masculins en âge de porter les armes étaient engagés dans le camp républicain. En témoignent les mentions ci-dessous de la jeune mère qui venait d'apprendre la mort de son mari sur le front de Biscaye, ou encore de cette femme pleurant son époux et deux de ses fils. La presse nationale française s'est, en outre, fait l'écho de cas de refoulement de jeunes gens qui s'étaient embarqués sur les bateaux transportant les réfugiés.

Il est difficile de dépasser le stade de l'ordre d'idée pour les effectifs qui, en fait, ont varié au long de la période envisagée : en effet, la Gaudinière ne reçut pas un groupe « figé » entre fin juin et début octobre ; des arrivages se produisirent, mais aussi des départs. Certains réfugiés quittaient la Gaudinière pour se rendre auprès d'un proche (parent ou ami), voire pour regagner l'Espagne. Un courrier à la préfecture du directeur Voilé est significatif de cette mobilité, mais aussi de ses limites : *J'ai l'honneur de vous informer que les nommés : Maria Luisa Gonzalez, Melchora Armendariz, Joaquina Gonzalez et José Antonio Gurruchaga ont quitté le camp de la Gaudinière le 16 courant pour se rendre à Hendaye.*

(40) Ces informations sont consignées dans une liasse « Réfugiés espagnols. Camp de la Gaudinière », AD 41, 4 M 289.

(41) Cf. AD 41, 4 M 285-286. Les approches statistiques de cette étude ont donc été établies à partir de la seule liste disponible et correspondent à une situation donnée, mais suffisamment représentative.

(42) La difficulté d'identification a des causes diverses : probables erreurs de transcription des noms de localités ; impossibilité de trancher en cas d'homonymie ; petite localité non renseignée... Pour certaines localités, les fautes de transcription ont pu être corrigées : Motrigo = Motrico ; Erraudio = Errandio ; Astigarrague = Astigarraga ; Ribadero = Ribadeo...

(43) La jeune Aurora Larrañaga (née en novembre 1927) est déclarée comme résidant à Louhans (France), mais elle est en compagnie de Maria (née en 1884) et Roberto (né fin 1932) Larrañaga, tous deux domiciliés près de Saint-Sébastien.

Évolution des effectifs des camps de la Gaudinière et de Selles-sur-Cher

Date		Selles-sur-Cher	La Gaudinière
29 juin 1937	Adultes	232	220
	Enfants	250	90
3 juillet 1937	Adultes	232	220
	Enfants	250	90
10 juillet 1937	Adultes	369	250
	Enfants	279	88
17 juillet 1937	Adultes	402	250
	Enfants	246	88
24 juillet 1937	Adultes	399	280
	Enfants	246	81

En ce qui concerne votre lettre du 13 août relative à la réfugiée Aizpuru Vicenta, je vous informe que cette dame a quitté la Gaudinière le 2 août [...]. Cette dame, accompagnée de sa sœur et des deux enfants de cette dernière, se rendait à Bayonne chez Mme Lafourcade.

D'autre part, Mmes Ochotorena Minguerza Candida et Ochotorena Maria ont été prévenues que leur sœur Mme Antonia Alberdi, demeurant à Béhobie, ne pouvait les recevoir [...] (41).

Provenance géographique

Des lieux de résidence n'ont pu être identifiés avec certitude (42). Quelques-uns constituent des cas complètement isolés : Manuel Leff Raïva est mentionné comme provenant d'Ukraine ; ce septuagénaire (71 ans) était accompagné de Silva Flora (née en 1908) et d'Olga Raïva (5 ans et demi), toutes deux domiciliées à Santander : on peut supposer que lui aussi est venu de Santander avec sa fille et sa petite-fille (lien de famille vraisemblable), mais a déclaré son lieu de naissance. Buenos Aires est plus probablement ville natale que résidence de Rita Ripalda (43).

Même si une marge d'erreur existe, les tendances sont si lourdes qu'elles ne prêtent pas à confusion. Sur quelque 250 localisations retenues, 210 correspondent aux villes côtières de l'Espagne, depuis la frontière pyrénéenne jusqu'à celle du Portugal. Bilbao et ses environs se taillent la part du lion avec 110 personnes, devançant Saint-Sébastien et sa région proche (72 réfugiés). La plupart des autres ports sont représentés : La Corogne, Durango, Oviedo et même Pontevedra et Vigo. Ces proportions tendent bien à confirmer un exode massif vers la France des habitants de la région de Bilbao au moment de l'encerclement de la ville par les troupes nationalistes.

Un seul chiffre est surprenant par sa relative faiblesse : seulement quatre à cinq personnes en provenance de Santander, alors que *Le Progrès*, dès la première phrase de son premier article, parle de *300 réfugiés, venant de Bilbao et de Santander*. En toute bonne foi, Marcel Bisault est peut-être allé un peu vite en besogne dans son article. Le groupe de réfugiés s'est probablement constitué au moment de l'attaque sur Bilbao, donc à une époque où l'offensive sur Santander n'était pas encore amorcée. D'ailleurs, dans la suite des témoignages recueillis par le journal, il ne fut plus question que de Bilbao : la carte de remerciements remise au *Front populaire français de Vendôme* est signée *Les réfugiées de Bilbao* ; arrivant devant les ruines calcinées du château de la Gaudinière, les enfants s'écrièrent : *Bilbao ! Bilbao !* En fait, la question du port d'origine est plus complexe qu'il n'y paraît : au début du mois de juin, les bateaux affrétés par le Comité de Bilbao (présidé par Paul Vaillant-Couturier) pour livrer des secours aux femmes et enfants de

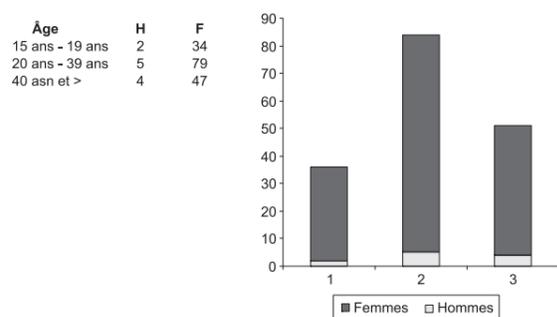
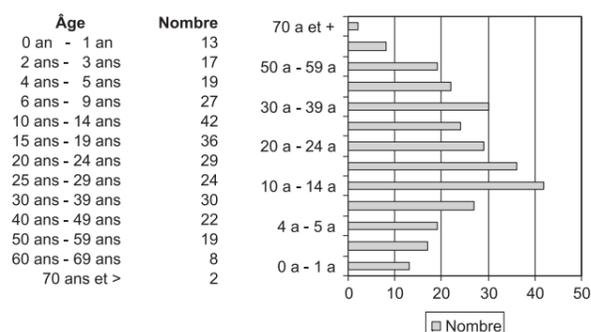
cette ville abordaient dans son port ; mais, quand la menace nationaliste se précisa, Santander devint la principale porte de sortie pour les réfugiés basques (44).

Une minorité de réfugiés venaient de l'intérieur du pays, le plus souvent de régions assez proches de la côte : Burgos, Valladolid, Salamanque, de la Navarre aussi. Mais la proximité géographique pouvait être trompeuse : la plupart de ces zones étaient passées sous contrôle des nationalistes dès les premières semaines de la guerre civile et les personnes qui en étaient originaires comptaient peut-être parmi les premiers déracinés du conflit, chassés vers le nord de l'Espagne avant de l'être vers la France et le Vendômois. Ce raisonnement est aussi valable pour la région de Saint-Sébastien - Irún, sous contrôle franquiste dès septembre 1936 : la frontière terrestre avec la France était donc largement bloquée ; et une bonne partie des réfugiés venant de cette région l'avaient peut-être quittée depuis l'été 1936.

Âges

Avec pratiquement 80 femmes âgées de 20 à 40 ans, c'était donc une majorité de mères de famille jeunes que comprenait le groupe de la Gaudinière. D'où un nombre considérable d'enfants : 76 avaient moins de 10 ans, 30 moins de 3 ans et 13 étaient dans la première année de leur vie ; Gregorio de Castro était né le 9 avril 1937 et Pedro Castelaniz, qui avait vu le jour le 27 mai, avait certainement quitté Bilbao et pris la route de l'exil avant de fêter son premier mois d'existence... Le nombre important de très jeunes enfants justifiait pleinement l'insistance du *Progrès* à solliciter des dons de linge et de vêtements pour enfants. C'était aussi quelque 70 jeunes en âge scolaire, pour lesquels l'organisation d'une classe serait un élément de cohésion (la plupart ne se connaissaient sans doute pas avant les événements) et un dérivatif à leur détresse.

À l'autre extrémité de la pyramide des âges, on comptait huit sexagénaires et deux septuagénaires ; ce nombre proportionnellement faible exprime évidemment la classique réticence des personnes âgées à abandonner leur



Composition par âges du groupe des réfugiés de la Gaudinière

domicile pour affronter l'inconnu et les fatigues de l'exil. L'absence de précision des liens familiaux ne permet pas d'aller au-delà de simples conjectures : on peut penser que Raimonda Alonso Delgado - 77 ans - avait suivi sa fille Josefa - 37 ans -, toutes deux venant de Burgos. Certains des aînés du groupe étaient de provenance assez lointaine (Palencia, Logroño, Pontevedra, Valladolid, Aragon...) ; peut-être n'en étaient-ils pas à la première étape de leur déracinement...

Situations professionnelles

Ce que nous connaissons déjà de ce groupe de réfugiés rend sans surprise l'analyse des composantes professionnelles. Les 84 *ménagères* constituent de loin le contingent dominant, auquel il faudrait certainement ajouter un certain nombre de femmes déclarées *sans profession*. Vient ensuite la petite cohorte des 16 couturières. La tonalité socioprofessionnelle d'ensemble est celle d'une population de condition modeste : cinq ouvrières (dont deux travaillant dans des *usines de guerre*, objectifs privilégiés des bombardements nationalistes) ; quatre bonnes à tout faire ; deux porteuses de pain ; une employée de bureau ; une mécanographe ; une fille de salle ; une poissonnière ; une cuisinière ; une cordonnière ; une modiste ; une cigarière (la seule personne venue de Barcelone)...

L'originalité serait plutôt à chercher au sein du petit contingent masculin : le vieil Ukrainien travaillait dans la lunetterie, sans plus de précision. José Ledesma-Gomez (53 ans) était sculpteur ; Henrique Artola, tout juste la trentaine, tailleur. Quant à Fernando Sotto-Cobo, né le 1^{er} avril 1872, il se déclarait fièrement *matelot*.

UNE SOLIDARITÉ ACTIVE

Premiers gestes

Une souscription fut ouverte et son évolution publiée de semaine en semaine dans *Le Progrès*. Les premiers souscripteurs furent le comité de coordination vendômois du Front populaire et la rédaction du journal. Les dons en nature devaient être adressés à l'« Imprimerie ouvrière »,



Publicité de l'Imprimerie ouvrière dans *Le Progrès de Loir-et-Cher*

(44) Dans ses numéros du 8 et du 29 juillet, *Le Progrès* signalait l'arrivée de nouveaux contingents de réfugiés (45 puis 50) ; peut-être certains d'entre eux provenaient-ils de Santander, mais la documentation consultée ne permet pas de dépasser le stade de l'hypothèse. Toutefois, on voit que vers la mi-juin un groupe pouvait très bien être majoritairement originaire de la région de Bilbao et avoir embarqué à Santander.

Jeudi 8 Juillet 1937. — N° 49 (nouvelle série). Le numéro : 30 centimes

LE PROGRÈS

de LOIR-ET-CHER

Administration : 6, rue au Blé - VENDÔME

ABONNEMENTS Un an... 14 fr. Six mois... 7 fr. 50

Téléphone : 136 Chèques postaux : Orléans 148 89

Organe du RASSEMBLEMENT POPULAIRE

LA CONFIANCE DE QUI ?

Donc, Léon Blum n'inspirait pas confiance à M. Caillaux, ni à ses petits camarades sénateurs. Mais il faut croire que M. Chautemps et M. Romet ont meilleure mine, puisque le Sénateur a accordé les pleins pouvoirs refusés au précédent.

Il ne faut pas se tromper. Ce n'est pas la première fois qu'on verrait une formation politique moins avancée faire une politique plus hardie qu'une autre plus avancée. En l'occurrence, on n'est pas cependant tout à fait tranquille.

Le ministre Blum a dû tomber : il y a quelque chose qui lui survit, le problème financier qui se pose, quoiqu'on en dise, dans les mêmes termes que lorsqu'il a pris le pouvoir. Car, supprimant-on toutes les réformes sociales réalisées, que la situation financière n'en serait meilleure, ni pire.

En gros, et en se plaçant au seul point de vue budgétaire, elle est la suivante : 75 p. 100 des dépenses vont à payer les intérêts d'une énorme dette publique et à la préparation de la guerre de demain ; le reste sert à faire marcher la machine de France : une dizaine de milliards.

Sur cette somme, les économies à faire ne peuvent conduire bien loin. Leur montant représente, à peu près, celui du déficit constaté. A côté de ce déficit budgétaire, il y a celui du Trésor. Le Trésor, comme on sait, est la banque du Budget, une banque qui prête et emprunte et qui doit, à l'heure présente, une somme de milliards.

Il n'attirera personne ; à taux élevé, il rendra plus cher l'argent commercial et industriel et aggravera le marasme des affaires.

La famille ? MM. Rist et Baudoin, grands experts, à ce qu'on dit, avaient proposé la conversion forcée des rentes. C'est une solution. On fusille son créancier et on efface son ardoise. C'est toujours les mêmes qui se font tuer !

Cependant, le gouvernement Blum avait envisagé un troisième moyen. D'abord, poursuivre la fraude fiscale. C'est légitime. Il faut le faire. Mais l'argent, c'est malin, je ne crois pas que bien des milliards rentrent par cette voie.

Et ensuite, aller chercher l'argent là où il est.

Et pour commencer, dans les assurances.

Les assurances, au fond, sont un service public. On n'est pas libre, pratiquement, de s'assurer ou de ne pas s'assurer. Il y a là une industrie financière qui groupe une masse énorme de capitaux, et, par ce moyen, dispose d'une grande influence sur la vie publique.

Or, c'est un fait : tout gouvernement qui s'allie aux assurances — et, par elles, aux banques — est fichu. On le renverse.

Le gouvernement Blum n'a pu s'évader de ce massacre traditionnel. Il est tombé pour avoir été soupçonné de vouloir mal de mort aux assurances.

L'opération n'est pas tout réglée. Elle apportait cependant un moyen nouveau de parer au déficit et créait une ressource permanente. Et elle

AU PARLEMENT

A la Chambre

Amnistie et Dettes agricoles

Jeudi, la Chambre a discuté le projet d'amnistie voté par le Sénat. Le rapporteur René Richard déclare que la majorité s'est engagée à apporter au corps électoral une amnistie large. La Commission a adopté son texte précédant à peine modifié. Le Sénat s'est montré sévère aux débits de misère, alors qu'il a usé de trop d'indulgence à l'égard des fraudeurs de l'alcool. L'ensemble du projet est adopté.

Vendredi, débat sur les dettes agricoles. On sait que les paysans attendent avec impatience le vote de cette loi.

Le projet de loi accorde aux débiteurs malheureux des délais maximaux de cinq années. Pour ceux qui n'ont pu bénéficier d'un délai au moins égal à deux ans, aucune vente forcée ne doit pouvoir être pratiquée pendant un délai qui n'excèdera pas deux ans à partir de la promulgation de la loi.

Le projet organise au profit des débiteurs, avant toute action judiciaire, une procédure de conciliation tout à fait exceptionnelle. D'autre part il est prévu l'attribution aux agriculteurs, susceptibles de bénéficier des dispositions nouvelles, des prêts à moyen terme spéciaux, consentis avec les caisses régionales de crédit agricole, avec constitution d'un fonds spécial de garantie pour en couvrir le remboursement. Le montant des prêts ne pourra dépasser 60.000 francs et leur durée quinze ans, le taux sera de 4 %.

SALUT A NOS CAMARADES ESPAGNOLS RÉFUGIÉS A LA GAUDINIÈRE

A votre arrivée dans notre Vendômois, nous vous saluons, camarades réfugiés Espagnols.

Nous vous assurons de notre solidarité agissante.

Nous nous emploierons de notre mieux pour adoucir votre séjour à La Gaudinière.

Nous demandons à notre Gouvernement de donner à vos maris, à vos fils, à vos frères, les moyens matériels pour repousser les fascistes étrangers à la solde de Franco.

Le Comité de Front Populaire de Vendôme.

Salud a nuestros camaradas Espanoles refugiados a La Gaudinière

A vuestra llegada en Vendomois, recibid nuestro saludo, camaradas refugiados Espanoles.

Podéis contar con nuestra entera solidaridad influyente.

Haremos todo lo que nos será posible para dulcificar vuestra estancia a La Gaudinière.

Pedimos a nuestro gobierno de dar a vuestros maridos, a vuestros hijos y a vuestros hermanos los medios materiales para rechazar del suelo español a los fascistas extranjeros pagados por Franco.

El Comité de Frente Popular de Vendôme.

Le salut du Comité de Front populaire de Vendôme aux réfugiés en français et en espagnol
(Le Progrès de Loir-et-Cher, 8 juillet 1937)

installée au n° 6 de la rue au Blé ; il était prévu que de là partirait, plusieurs fois par semaine, un convoi pour la Gaudinière.

Le 8 juillet, un grand encadré ornait la première page du journal : *Salut à nos camarades espagnols réfugiés à la Gaudinière.*

A votre arrivée dans notre Vendômois, nous vous saluons, camarades réfugiés espagnols.

Nous vous assurons de notre solidarité agissante.

Nous nous emploierons de notre mieux pour adoucir votre séjour à la Gaudinière.

Nous demandons à notre Gouvernement de donner à vos maris, à vos fils, à vos frères, les moyens matériels pour repousser les fascistes étrangers à la solde de Franco.

Le Comité de Front populaire de Vendôme.

Au-dessous, le même texte était publié en espagnol. Et les témoignages s'amoncelaient sur la profonde détresse de ces réfugiés : *La plume est incapable à décrire la misère morale de ces femmes, épouses, filles, sœurs de malheureux restés là-bas pour défendre le sol de leur cher pays livré à l'envahisseur par certains de leurs compatriotes.*

L'une d'elles, une toute jeune femme, portant sur le bras un enfant de quelques mois, réclamait de la teinture pour teindre en noir la seule robe qu'elle possédait afin de prendre le deuil de son époux dont elle venait d'apprendre la mort sur le front de Biscaye.

Une autre femme, au milieu de ses petits enfants, pleure son mari et deux de ses fils. D'autres pleurent des sœurs, des filles, des enfants de tous âges, des grands-parents, voire même le prêtre de leur petite commune, tous êtres innocents, massacrés ou tombés sous les bombes, les balles ou les couteaux des assassins.

Apparemment, l'appel à la générosité ne trouvait guère d'écho au-delà des partisans et sympathisants du Front populaire : *Devant tous ces malheurs évoqués, l'émotion res-*

sentie faisait place à la honte en pensant qu'il y a chez nous, dans cette France généreuse, se réclamant des principes civilisateurs, des hommes que leur sectarisme rend aveugles au point non seulement d'excuser ce crime collectif odieux et barbare, mais encore de l'encourager.

[...] *Nous nous refusons à croire, quant à nous, que cette misère morale ne puisse rencontrer auprès de tous les êtres normaux les gestes de pitié et de solidarité nécessaires à la soulager. Non, l'humanité qui a inscrit dans sa charte la charité quelle qu'elle soit, ne peut tolérer de pareilles souffrances.*

Une assistance soutenue

Le Progrès du 8 juillet signalait l'arrivée d'un nouveau convoi de 45 réfugiés, pour lequel le comité de coordination s'efforçait de réunir vêtements et objets de première nécessité. Colis et dons continuaient d'affluer et une camionnette faisait le voyage de la Gaudinière plusieurs fois par semaine. La sous-préfecture faisait passer un communiqué : *Les personnes charitables, désireuses de venir en aide aux familles de réfugiés espagnols, presque entièrement composées de femmes et de jeunes enfants, recueillis au château de la Gaudinière (commune de La Ville-aux-Clercs), sont priées de bien vouloir déposer leurs dons (en nature ou en argent) de préférence les mardi et jeudi de chaque semaine, à la sous-préfecture de Vendôme.*

Cet appel de la sous-préfecture pouvait être sous-tendu par des motivations diverses. C'était d'abord une officialisation du soutien de l'État à l'opération. Il est aussi probable que certaines personnes étaient disposées à un geste charitable, mais n'entendaient pas le faire sous l'égide du Progrès qui ne correspondait pas à leurs convictions. Ce communiqué fut d'ailleurs le seul texte que *Le Carillon* publia pendant la durée de cet épisode, sans doute parce qu'il ne

pouvait faire autrement... D'autre part, certains pouvaient s'inquiéter – y compris à gauche – de voir le comité de coordination vendômois du Front populaire et surtout son inlassable animateur, le communiste Marcel Bisault, prendre figure de seul véritable protecteur des réfugiés.

Le rôle moteur de Marcel Bisault dans cette circonstance n'avait rien de surprenant. D'abord, à titre personnel, il était directement concerné, en tant qu'instituteur de La Ville-aux-Clercs, la commune où se trouvait le domaine de la Gaudinière. Son efficacité d'organisateur, comme dirigeant de l'Union locale de la CGT, était apparue au grand jour l'année précédente, notamment lors des grèves du printemps 1936 à Vendôme et aux environs ; il s'était dépensé sans compter pour la création d'un syndicalisme en milieu rural. Sur un plan plus général, il s'inscrivait dans la ligne et la pratique de la CGT depuis l'automne précédent : en novembre 1936, la centrale syndicale avait créé un *Comité d'accueil aux enfants d'Espagne*, chargé d'organiser l'accueil et l'hébergement de nombreux enfants exilés ou orphelins (45). Une grande souscription, lancée au niveau national, avait rapporté près de quatre millions de francs en avril 1937. Des colonies de vacances furent mises à la disposition du comité, d'abord dans les départements frontaliers, puis à l'intérieur du pays (Saint-Etienne, Grenoble, Audierne...). Même s'ils n'en eurent pas l'initiative, il est certain que M. Bisault et le comité prirent une part essentielle au bon déroulement de l'opération.



Marcel Bisault,
ici lors d'une fête du Front populaire à Thoré,
dans l'été 1936
(Coll. M. Bisault)

Au fil du mois de juillet, la structure d'encadrement répondit de mieux en mieux aux besoins, y compris sur le plan médical : *Des dernières nouvelles qui nous parviennent, il ressort que l'état sanitaire des hospitalisés est excellent. D'ailleurs, tous les jours, le médecin de La Ville-aux-Clercs fait sa visite et, une fois par semaine, le médecin inspecteur départemental vient se rendre compte sur place si les règles d'hygiène et de salubrité sont bien appliquées.* Le journal décernait un *satisfecit* aux représentants de l'État : *De son côté, l'Administration préfectorale, malgré les faibles ressources dont elle dispose, améliore les dortoirs et l'ordinaire des réfugiés* [*Le Progrès*, 15 juillet 1937]. Des initiatives

individuelles germaient aussi, comme celle de ce commerçant vendômois : [...] *dès aujourd'hui, sont exposés à la librairie Benoist, rue Poterie, des objets de bimbelerie, très précieux et d'un très bel effet, fabriqués par les réfugiés espagnols de la Gaudinière. Ces objets sont vendus à un prix modéré au bénéfice des réfugiés.*



Louis Besnard-Ferron,
reconnaisable à son célèbre chapeau,
encadré par Joseph Paul-Boncour (à gauche)
et Camille Chautemps (à droite)

La souscription trouvait un écho chez les enseignants du primaire, dans les fêtes et manifestations organisées par les partis de gauche, la CGT, la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, le Secours populaire. *Le Progrès* du 22 juillet mentionnait un don de 200 F du député de Vendôme, Louis Besnard-Ferron, accompagné de ce commentaire : *Ci-joint 200 F pour les malheureux réfugiés espagnols qui sont à la Gaudinière. Remettez-les au Comité de coordination du Front populaire qui en disposera comme il l'entendra. Je suis allé les voir récemment et ces infortunés amis m'ont fait pitié.* Le 2 septembre était signalé un nouveau don du député : 50 F *pour les malades* (46). Émile Chauvelon, ardent animateur du comité « Amsterdam-Pleyel », fit deux versements de 100 F. Le typographe Gaston Tessier, candidat patenté du Parti communiste aux élections législatives en Vendômois (1928, 1932, 1936), donna l'exemple en ver-

(45) Il fut présidé par Léon Jouhaux et Victor Basch (par ailleurs président de la Ligue des droits de l'homme). À propos de Marcel Bisault, cf. J.-J. Loisel, « Louis Besnard-Ferron et l'année 1936 en Vendômois », *BSAV*, 2007.

(46) Il est notable que Besnard-Ferron ait inscrit ses dons dans un registre strictement compassionnel. Le député de Vendôme, élu du Front populaire, avait certainement des idées plus proches des radicaux que des communistes sur l'attitude à adopter à l'égard du conflit espagnol.

sant 50 F après avoir lancé un vibrant appel à la Fête de la Jeunesse communiste de Vendôme, le 1^{er} août : *Dans une superbe péroraison, il s'élève contre le système de la non-intervention, système qui favorise les visées fascistes contre les intérêts de la France et qui prolonge le martyre de l'Espagne républicaine. Il termine en adjurant la foule de venir en aide aux malheureuses victimes de cette guerre atroce et annonce qu'une collecte va être faite au profit des réfugiés du camp espagnol de la Gaudinière.*

L'auditoire, ému, salue du poing levé l'étendard espagnol qui est présenté à la tribune aux accents de l'hymne de Riego et les applaudissements crépitent de toutes parts [...] (47).

Des maires – Pasquier (Villebarou), Émile Renard (Villiers) – manifestèrent individuellement leur solidarité. La commune de Fréteval fut en pointe en matière de générosité : *Le maire de Fréteval remercie la population d'avoir répondu avec empressement à son appel en faveur des malheureux réfugiés espagnols. Les habitants de Fréteval ont compris la souffrance des pauvres gens chassés de leur pays par le bombardement, obligés pour sauver leur vie et celle de leurs enfants d'abandonner leur foyer, leur situation, de laisser derrière eux les chers souvenirs familiaux auxquels on est attaché.*

Ils remercient tous ceux qui ont fait un effort, si modeste soit-il, pour atténuer la misère des réfugiés. Ce geste d'humanité sera compris de ceux auxquels il est destiné ; il apportera non seulement l'aide matérielle, mais encore le réconfort moral aux pauvres exilés qui en ont tant besoin.

Ceux-ci seront plus particulièrement sensibles aux dons des enfants car : Pierre, Élie, Suzanne, Roger, Jeannine, Fernande, Éliane, Paulette, Solange, Roland ont pris dans leur tirelire, ont voulu joindre bonbons, gâteaux, jouets aux colis de leurs parents (48). D'autres communes furent citées en exemple – Épuisay, Areines, Danzé –, certaines extérieures au Vendômois, comme Onzain ou Cormeray.

Divers groupes professionnels apportèrent leur contribution : comité de rédaction du *Progrès de Loir-et-Cher* ; employés de l'usine à gaz de Vendôme ; Syndicat des ouvriers du papier de Montrieux ; Vinerie coopérative de Villiers-Naveil. Le plus frappant est sans doute le pêle-mêle des donateurs individuels, venant d'horizons socioprofessionnels bien différents : un commerçant de Morée, M. Beauvallet (propriétaire du célèbre café, face à la gare de Vendôme) ; un ouvrier gantier coupeur ; une maman de 11 enfants ; M. R., agent voyer ; M. Léon Poncelet, café-restaurant, place de la République, à Vendôme ; M. Piedebout, entrepreneur à Azé, etc. Sans compter la réaction affective de personnes d'origine hispanique : *Une Madrilène naturalisée Française et habitant depuis longtemps à Danzé, est venue apporter à ses compatriotes un heureux réconfort et a fait aux enfants une ample distribution de bonbons (49). Faut-il en déduire que le réflexe solidaire a dépassé les sphères militantes de la gauche vendômoise ? Des indices ne suffisent pas à faire une preuve...*

(47) *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 5 août 1937. Dans son numéro de la semaine suivante, le journal annonçait le résultat de la collecte : 255 F 75. À propos de Louis Besnard-Ferron et Gaston Tessier, cf. J.-J. Loisel, *op. cit.*, BSAV, 2007.

(48) Les résultats furent appréciables et appréciés : *Nous avons pu recueillir la somme de 533 F 60. Un lot très important de vêtements neufs, chaussures et provisions, 31 colis, gros et petits, de linge, vêtements, lainages, coiffures, chaussures. [...] Nos félicitations à notre ami Dufournier, maire de Fréteval, à Mme Dufournier et aux instituteurs ses collaborateurs pour leur généreuse initiative.* Sans doute par la présence du noyau ouvrier de la fonderie, la commune de Fréteval fut de longue date un bastion des idées révolutionnaires.

(49) *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 5 août 1937. Est-ce la même personne qui recueillit 50 F dans une collecte à Danzé (*Le Progrès de Loir-et-Cher*, 2 septembre 1937) ? Dans le même registre, Mme Garcia, qui fit un don de 35 F en juillet, pouvait appartenir à une famille d'origine espagnole.

(50) Cf. AD 41, 4 M 285-286.

Au 5 août, la collecte d'argent avait déjà rapporté 2 898 F, les dons en nature continuaient d'affluer, tandis qu'un nouveau groupe d'une cinquantaine de personnes venait d'arriver. La préfecture avait organisé une école pour les nombreux enfants et le comité de soutien s'était chargé de la pourvoir en cahiers, porte-plume, crayons et autres fournitures scolaires. Les besoins des adultes en papier à lettres et enveloppes furent pressants, ce qui n'avait rien de surprenant pour une population cherchant à rassurer, à se rassurer, à retrouver des repères ; d'où les appels répétés du directeur Voilé : *Je vous rappelle ma demande de fournitures, je suis dans l'obligation de refuser du papier à lettres aux réfugiés ; n'en ayant plus à ma disposition, je n'ai pu assurer entièrement ma distribution ce jour ; il y a donc urgence à me faire parvenir papier et enveloppes [...] (50).* La réponse de la préfecture montrait la limite des moyens financiers de l'administration : *Je n'ai à ma disposition aucun crédit pour adresser papier à lettres et enveloppes pour les réfugiés, nous n'en avons pas fourni une feuille à Selles où se trouvent 700 réfugiés ; ils doivent se les procurer eux-mêmes ainsi que les timbres.*

Cependant par courrier de ce jour je vous adresse un colis contenant ce que j'ai pu me procurer, mais ne le distribuez qu'avec parcimonie, il en est fait une consommation énorme à la Gaudinière. Écrire suppose un minimum de sérénité, d'intimité : sans forcer outre mesure l'argument psychologique, on peut penser que la dimension plus humaine du centre de la Gaudinière, son cadre agreste, son ambiance calme étaient plus propices à l'activité épistolaire des réfugiés.

La collecte d'argent se poursuivit et, malgré un relatif et inévitable essoufflement, le total dépassait 3 800 F à la mi-septembre. Ainsi, en dépit de la saison (grands travaux agricoles, congés payés), une solidarité concrète se manifestait à l'égard des exilés espagnols. Certes, depuis des mois, les appels étaient réguliers, dans les journaux de gauche, notamment *L'Humanité*. La grande nouveauté, pour les habitants du Vendômois, était que les malheurs de l'Espagne s'incarneraient, prenaient des visages...

LA VIE DU CAMP

Une installation sérieusement préparée

Au-delà des dimensions idéologique (solidarité) et caritative – essentielles –, l'organisation et le bon fonctionnement d'un centre d'accueil de plusieurs centaines de personnes en situation de détresse supposaient une structure matériellement solide répondant à des exigences et à des besoins diversifiés. Un brouillon de lettre du préfet au sous-préfet de Vendôme, daté du 20 juin, donne l'organigramme des personnes « mobilisées » quelques jours avant l'arrivée des réfugiés à La Ville-aux-Clercs : un directeur, A. Voilé, dont l'épouse ferait fonction de secrétaire-économiste ; un cuisinier ; un instituteur, A. Tasso, sa femme étant infirmière chargée de la « biberonnerie » ; l'électricien de La Ville-aux-Clercs, Kourkène, serait chargé de l'éclairage et du fonctionnement du moteur assurant l'élévation de l'eau. La famille Filhès (gardiens du domaine de la Gaudinière) et le couple Jouet aideraient aux travaux d'installation.

Il fallait aussi envisager en amont l'approvisionnement régulier en nourriture d'un groupe important. Dans la première décennie de juin, des appels à soumission furent lancés aux commerçants des alentours. Ceux de La Ville-aux-Clercs étaient intéressés au premier chef. La bourgade comptait deux bouchers-charcutiers : Pasquier et Despierres ; ceux-ci firent une proposition conjointe : *Nous pouvons vous faire des prix dans la première qualité pendant un mois à 800 F les 100 kg dans le pot-au-feu et ragoût. Je tiens à*

vous faire remarquer que c'est de la viande extra, si quelquefois la quantité était plus grande nous pourrions faire mieux dans la même qualité. Au sujet des chèvres, nous pouvons vous fournir du mouton si cela vous intéresse [...].

Espérons que vous nous donnerez la préférence étant très bien placé sur les lieux (51).

Il en alla pratiquement de même pour les deux boulangers locaux, R. Hospice et G. Ragot, qui proposèrent une livraison quotidienne minimum de 100 kg jusqu'au 1^{er} août, à 2 F 20 le kg. Dans sa lettre du 19 juin, à chacun des deux commerçants, le préfet éprouvait le besoin d'expliquer la situation particulière de cette nouvelle clientèle imprévue : *J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'accepte vos propositions pour la moitié de la fourniture de pain aux réfugiés espagnols qui doivent être hébergés à la Gaudinière, l'autre moitié devant être fournie par l'autre boulanger de La Ville-aux-Clercs.*

[...] Si le contingent qui nous est envoyé a la même composition que celui déjà reçu dans le département, la fourniture sera réduite les premiers jours, les réfugiés ayant subi des privations depuis de longues semaines ne s'alimentent normalement qu'au bout d'un certain temps.

Cette fourniture pourrait donc être inférieure à 200 kg pendant trois ou quatre jours pour dépasser largement cette quantité ensuite [...] (52).

Finalement, les fournisseurs retenus furent :

- Pain : par moitié R. Hospice et G. Ragot, boulangers à La Ville-aux-Clercs.
- Charbon : Boutard, faubourg Chartrain, à Vendôme.
- Bois : de La Malène, propriétaire à Chauvigny-du-Perche.
- Lait : Percheron et Gobillot, par moitié.
- Viande : A. Gatillon, 47, faubourg Chartrain, à Vendôme.
- Épicerie : Mercier, à Vendôme.
- Légumes secs : Union des syndicats, à Vendôme.

Les multiples candidatures montrent bien que, même en serrant les prix, cette clientèle imprévue n'était pas négligeable pour les commerçants locaux.

Dès l'arrivée des réfugiés, l'organisation des services fut précisément définie :

- Sous la houlette de Mme Voilé, assistée d'une interprète, un bureau de renseignements assumait des tâches multiples : recensement de l'effectif du camp ; établissement des fiches individuelles ; réception des demandes et réclamations des réfugiés ; réception et acheminement de la correspondance ; travaux d'écriture.
- La surveillance et le nettoyage des abords du camp, de la buanderie, des douches, des water-closets et des locaux communs étaient confiés à M. Filhès, secondé par une *corvée* de six à huit réfugiés.
- Le cuisinier était secondé par Mme Filhès et deux réfugiées, voire plus pour l'épluchage des légumes.
- Huit réfugiées étaient chargées du lavage de la vaisselle ; leur récompense était un café offert à l'issue du repas.
- Au réfectoire, dix réfugiées assuraient les distributions à leurs tables, qu'elles nettoyaient ensuite, ainsi que la salle.
- À la « biberonnerie », agissait une infirmière, aidée par Mme Filhès et deux réfugiées.
- La question clé de la correspondance était strictement réglementée : les lettres, accompagnées de la somme pour les affranchir, devaient être remises au « chef de quartier » avant 10 heures ; celui-ci les déposait alors au bureau de renseignements. Les lettres destinées aux réfugiés étaient distribuées pendant les repas.
- Des « chefs de quartier » avaient des responsabilités multiples. Ils étaient désignés par les occupants des dortoirs et portaient un brassard. Selon le règlement, ils ont mission d'assurer l'ordre et de faire respecter la discipline

ainsi que la stricte observation des règlements. Ils sont responsables du matériel qui leur est confié.

Quant au directeur, il était tenu de faire, chaque soir, un compte rendu des événements et du fonctionnement du camp au sous-préfet.

L'emploi du temps quotidien était ainsi programmé :

- Du lever à 8 h 30 Toilette individuelle
- À 8 h 30 Petit déjeuner
- À () h Visite des malades à la salle de consultation
- De 9 h à 11 h Nettoyage des dortoirs et de la literie
- À 11 h 30 Déjeuner, en deux services successifs
- Après-midi Lavage du linge, couture à l'ouvroir, lecture, correspondance
- À 18 h Dîner, en deux services successifs
- À 21 h Extinction des feux.

Même les bébés étaient soumis à la dictature horaire, avec distributions de biberons à 6 h, 9 h, 12 h, 15 h, 18 h et 21 h...

Il en ressort que le camp de la Gaudinière n'a pas été une structure improvisée : l'administration préfectorale a veillé de près aux modalités d'organisation et s'est tenue informée jour après jour de son fonctionnement (53).

Un fait notable dans la philosophie de cette organisation est la volonté d'impliquer concrètement les réfugiés, et même d'en responsabiliser certains, dans le fonctionnement du camp ; il n'était pas question de les abandonner à une situation passive d'assistés. Sans doute la fierté basque fut-elle sensible à cette reconnaissance de dignité.

Une organisation appréciée

Dans l'édition du 12 août du *Progrès*, un article très détaillé rendait compte d'une visite à la Gaudinière, précisant l'organisation et le fonctionnement du « camp » : *La semaine passée nous sommes allés, à plusieurs camarades du Front populaire, visiter les réfugiés espagnols installés au château de la Gaudinière, visite, au surplus, non seulement de sympathie, mais aussi d'utilité puisque nous avons à leur remettre tout un chargement de linge et de denrées alimentaires.*

À cette occasion, je m'empresse de rendre un hommage amical et sincère à nos militants du pays et particulièrement au directeur-gérant, le camarade Voilé.

On sait que les réfugiés ont été installés non dans le château lui-même, qui a été détruit par un incendie voilà quelques années, mais dans les anciennes dépendances qui représentent deux corps de bâtiments assez importants.

C'est dans ces dépendances, fort heureusement, que se trouvaient les cuisines du château et sur ce point capital l'essentiel était prêt d'avance. Pour le reste, tout a été organisé avec rapidité, mais aussi avec soin et prévoyance ; on a monté plusieurs dortoirs, une lingerie, une infirmerie, une salle de consultation, un réfectoire, et tout cela très clair et très aéré, car il faut rendre cette justice aux constructeurs du bâtiment, les ouvertures y sont larges et nombreuses. Ajoutons que le parc voisin est immense, chance appréciable si l'on songe que les 150 enfants du camp y peuvent s'ébattre en toute liberté et au grand air.

À l'intérieur, la plus grande propreté est de rigueur et les locaux sont désinfectés quotidiennement ; on ne s'étonnera

(51) Cf. AD 41, 4 M 285-286. Parmi les autres bouchers ayant fait des propositions de services, figurait le Vendômois A. Daviau.

(52) *Ibid.* Ce texte confirme l'antériorité d'un groupe de réfugiés accueillis à Selles-sur-Cher.

(53) *Ibid.*

(54) Dans son rapport du 10 août, le directeur du centre confirmait sa bonne tenue : *M. le Dr Folliot venu visiter le camp ce matin a été très satisfait de sa propreté et de la façon dont je faisais exécuter la désinfection de l'ensemble* [cf. AD 41, 4 M 285-286].

donc pas d'apprendre que le camp de la Gaudinière est celui de tous les camps de réfugiés organisés en France qui a obtenu les meilleurs résultats sanitaires (54).

Dans cette tâche énorme et complexe où il doit veiller à tout, le camarade Voilé est aidé non seulement par sa femme et une jeune infirmière, mais aussi par plusieurs réfugiées pleines de courage et de bonne volonté, parmi lesquelles il a choisi de véritables chefs de service, excellente initiative qui a l'avantage non seulement de lui apporter l'aide indispensable, mais aussi de donner une activité bienfaisante à une partie des réfugiées et de les intéresser en somme à la vie et à l'administration de cette petite cité. Et songez que, financièrement, il dispose en tout et pour tout de la modeste somme de 3 F par tête et par jour !

Avec de pareils moyens, on ne peut qu'admirer le résultat obtenu ; à vrai dire, nos militants et camarades du Front populaire y mettent du leur, et les dons de toute nature arrivent régulièrement au camp ; et ce en toute simplicité, comme il se doit, sans phrases inutiles. Une fois de plus, nous montrons à nos adversaires qu'au-delà des discours et des luttes de principe nous savons créer, organiser, aider, aller droit là où se trouve une souffrance à soulager. « Tout ce qui est humain est nôtre », telle est la règle d'action que nous pouvons fièrement opposer aux rodomontades fascistes.

Est-ce à dire que nous pouvons tout faire, est-ce à dire que ces malheureux ont retrouvé la paix et la sérénité de ceux qui peuvent oublier ? Évidemment non ! Moralement, il y a des tâches impossibles devant lesquelles nous ne sentons que trop amèrement notre impuissance.

On a organisé une école sous la direction d'un professeur dévoué, M. Tasso, plus un camarade qu'un professeur, et c'est très bien, mais c'est à peu près tout ce qui pouvait être fait pour occuper quelques heures par jour les pensées de ces pauvres gens qui sont, on le sent bien, très loin d'ici.

Les enfants, dans l'insouciance heureuse de leur âge, mettent un peu de bruit et de mouvement dans le camp ; y mettent-ils une véritable gaieté ? Je n'en suis pas certain. Les garçons les plus âgés – et l'on vieillit vite dans le malheur ! – songent aux miliciens et voudraient combattre avec eux. Mais tous ont gardé la vision d'une Espagne à feu et à sang, et cette vision reste au fond de leurs yeux étonnés. On m'a dit qu'en arrivant devant les ruines du château brûlé ils s'écrièrent tous : « Bilbao ! Bilbao ! » Pauvres gosses !

L'un de nous, qui sait un peu d'espagnol, bavarde avec une petite fille, douce, jolie, souriante ; et il lui demande : « Tu es bien ici ? » Brusquement, le sourire disparaît, la petite tête se penche lourde, lourde, et elle fait « non » et ce muet désespoir d'enfant est cent fois plus poignant que les cris de vengeance des hommes qui voudraient partir se battre.

Une femme vient à nous et tant bien que mal raconte son histoire : quatre de ses enfants ont quitté Bilbao avant elle, deux par deux ; elle a quitté la ville un mois plus tard, à la dernière minute, et elle n'en a jamais eu de nouvelles – où sont-ils ? Dans quelque autre camp sans doute, en France ou ailleurs – mais quelle chose cruelle que ce silence et cette incertitude !

Au moment de partir, je vois dans les bras d'une femme un tout petit nourrisson, deux mois, trois mois au plus. Je m'approche, souriant et un peu rassuré ; pensez donc, c'est si

(55) Jean Émond a officiellement levé l'« énigme » de ses initiales dans *Le Progrès* du 7 avril 1938 : *Depuis que j'ai pris l'habitude d'écrire régulièrement dans ces colonnes, au nom du Parti socialiste, j'ai toujours signé ces articles de mes initiales ; je ne voulais point me dissimuler sous un pseudonyme quelconque. D'un autre côté, signer de mon nom eût pu faire croire à quelque vanité un peu ridicule.* Par la suite, il devait être un résistant déterminé à l'occupation allemande, ce qui lui valut d'être arrêté en novembre 1943, puis déporté avec son père à Buchenwald d'où ils ne revinrent jamais. Au sujet de Jean Émond, qui a donné son nom à un collège de Vendôme, cf. J.-J. Loisel et J.-C. Pasquier, *Un lycée dans la guerre. Le lycée Ronsard de Vendôme (1939-1945)*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 2004.

petit, c'est au monde depuis si peu de temps, ça ne peut guère avoir subi bien des malheurs, et je demande :

Son père ? « Mort. »

Des frères ? « Oui, trois, morts aussi ! »

Alors, je me détourne doucement, et je m'éloigne. Que dire ?

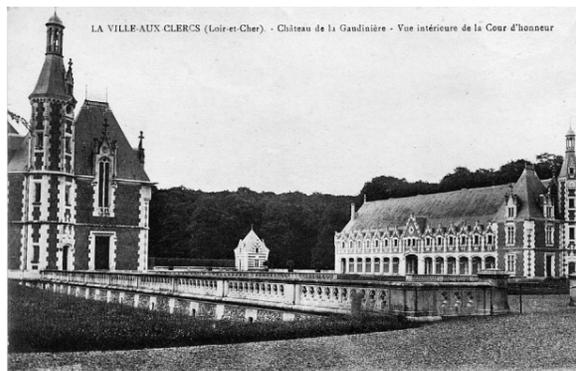
Cet émouvant article est signé J. É. Nous savons maintenant que l'énigmatique rédacteur n'était autre que Jean Émond. Ce professeur d'histoire venait tout juste d'être nommé au lycée Ronsard de Vendôme pour la rentrée de 1937. Il avait pris les devants et s'était installé à Vendôme dès le début de l'été. Militant socialiste convaincu, il avait vite noué des contacts avec la rédaction du *Progrès de Loir-et-Cher* et, après un premier article consacré à Jaurès, c'était là sa deuxième contribution au journal (55).



Jean Émond et son épouse, le Dr France Émond
(Coll. part.)

Signature de Jean Émond

Le nombre important d'enfants posait un problème d'organisation scolaire, d'autant plus qu'aucune information ne filtrait sur la durée du séjour des réfugiés. L'école semble avoir été dotée tant bien que mal par des actions solidaires : *Une délégation de nos amis des Jeunesses communistes de Vendôme a également porté au camp, dimanche dernier, du tabac, des cigarettes, des piments, des cacahuètes. Les « niños » n'ont pas été oubliés. Une ample distribution de*



Aperçu des communs de la Gaudinière
depuis la cour d'honneur

(Coll. C. Bonin)

bonbons et de sucettes leur a été faite par les soins de la délégation qui, en même temps, a remis, pour l'école des petits Espagnols nouvellement créée : craie, cahiers et crayons.

Cette classe commence à fonctionner grâce au prêt de matériel scolaire mis à la disposition du professeur par un généreux Arménien. De son côté, le comité de coordination a pourvu l'école de cahiers, encre, porte-plume, papier à lettres, etc., et a fait installer des lampes électriques pour pallier au défaut de lumière de la salle (56).

L'instituteur André Tasso

Dans son article, Jean Émond saluait le dévouement d'André Tasso, camarade plus qu'instituteur des enfants réfugiés. En fait, sa présence à la Gaudinière tenait plus à une disposition humanitaire qu'à des compétences reconues. Le 5 juillet, il avait fait ses offres de service au préfet : (...) Pour donner du pain aux miens j'ai été obligé de venir à Paris en pleine crise pour trouver du travail. J'y suis depuis trois mois bientôt (...).

Je suis en ce moment garçon d'hôtel avec vingt chambres à faire et douze heures de travail par jour. Par cela seul, vous vous rendez compte de la torture morale que j'endure (...).

Je vous serais infiniment reconnaissant, Monsieur le Préfet, s'il vous était possible de m'aider à me rapprocher des miens, soit comme secrétaire dans une mairie, soit à tout autre titre (...).

Le préfet avait justement sous la main ces postes à la Gaudinière qui pouvaient assurer au couple Tasso un salaire journalier de 45 F pendant un certain temps. Sa proposition, faite le 10 juillet, fut acceptée avec empressement dès le 12. Dans un contexte de crise, la détresse basque aidait à soulager une misère française (57). Mais, aux yeux du sous-préfet, l'utilité de cette présence n'était pas évidente : [...] j'ai pu reprendre, après avoir dû les cesser pendant quelques jours, pour raison de santé, mes visites habituelles au camp des réfugiés espagnols de la Gaudinière.

[...] J'ai été cependant surpris, Monsieur le Préfet, de trouver au camp un ménage auxiliaire dont l'utilité ne m'a pas paru s'imposer. Le mari aurait la charge d'enseigner le français à des enfants espagnols dont il connaît bien mal la langue nationale, dont il ne peut être compris et qu'il ne peut comprendre, et qui boudent, par conséquent, pendant longtemps ses cours.

Jusqu'ici un réfugié choisi par les mamans du camp faisait journellement la classe aux enfants et s'en acquittait sans réclamer ni recevoir la moindre rémunération, à la satisfaction de tous.

La femme de ce nouveau maître l'a suivi au camp comme infirmière en chef. Elle paraît être venue doubler une infirmière active et jeune, très appréciée de ses compatriotes espagnols, qui suffisait largement au service exigé d'elle et qui ne coûtait absolument rien à l'administration. Je veux bien admettre que ce ménage est un ménage de très braves gens, qu'il vous apparaîtra sans doute, comme à moi-même, Monsieur le Préfet, une charité bien coûteuse.

J'ajoute que M. Voilé, directeur du camp, a dû congédier, pour faire place à ce ménage, un électricien familier des lieux, habile à toutes sortes de travaux, et qui lui était souvent utile (58).

L'analyse du sous-préfet était confirmée par un courrier du D^r Jean Vialle, médecin à La Ville-aux-Clercs, chargé au quotidien du suivi médical des réfugiés : J'ai reçu aujourd'hui une dame infirmière. Je vous remercie de cette assistante bien que, comme je l'ai dit au D^r Grenouilleau, j'ai trouvé une infirmière parmi les réfugiés et mes rapports avec les malades, d'ailleurs fort peu nombreux, me sont heureusement plus faciles avec l'aide d'une de leurs compatriotes.

De plus, cette dame ne sait pas un mot d'espagnol et sera évidemment extrêmement gênée dans son service. Enfin, elle m'a dit qu'elle était malade et ne pouvait assurer qu'un service réduit.

Si vous avez besoin d'elle dans un autre camp plus important, sa présence ici n'étant pas nécessaire, usez-en à votre guise.

Si au contraire vous deviez la laisser à la Gaudinière, je lui ferai faire un petit service et tâcherai de lui éviter toute fatigue (59). Même si elle n'est pas nommée, il s'agit de toute évidence de Mme Tasso.

Le préfet persista dans ses dispositions, tout en nuancant le rôle d'instituteur d'André Tasso : M. Tasso assumera les fonctions d'instituteur et d'éducateur au camp. Il réunira chaque jour les enfants de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 à 17 h et aux heures où le service le permettra, afin de les récréer en organisant des cours d'espagnol, des jeux, des promenades [...].

Mme Tasso sera employée par vos soins, soit à la biberonnerie ou à l'infirmerie, soit à tout autre service que vous lui désignerez, suivant ses aptitudes [...] (60).

André Tasso fut-il un temps instituteur avant l'expérience de la Gaudinière ? Nous l'ignorons, mais ce n'est pas impensable, vu son réflexe de solliciter prioritairement un poste de secrétaire de mairie. En fait, la controverse autour de sa présence tenait surtout à ses incidences financières : elle correspondait à un prélèvement journalier de 45 F sur les fonds alloués au fonctionnement du camp et c'était finalement ce que regrettait le sous-préfet de Vendôme ; le préfet, lui, obéissait à une autre logique.

Quand le dévouement a ses limites

Il y eut assurément beaucoup de dévouement déployé par le personnel du camp de la Gaudinière. Qu'il s'agisse de la nourriture, des divers autres services, les réfugiés ne donnèrent que des marques de satisfaction. Le directeur se dépensait sans compter pour aider les réfugiés à évacuer, ne serait-ce que momentanément, leurs angoisses : J'ai prélevé 42 F sur les dons pour récompenser les meilleurs aux jeux que j'ai organisés le dimanche 15 août et qui ont eu beaucoup de succès. Dames, demoiselles et garçons y ont participé avec beaucoup d'entrain (61).

Mais le mécontentement des employés tenait à ce qu'ils estimaient être un non-respect des engagements salariaux. Dans une lettre du 25 juillet, le directeur Voilé ouvrait la trappe des réclamations :

[...] 1^o Les dames ayant procédé au nettoyage et à la préparation du camp n'acceptent pas le taux de 2 F 50 de l'heure, M. Charbonnier (62) leur ayant promis 3 F, il avait même été question, m'a-t-on dit, d'une gratification à la fin des travaux. Puis venait un long plaidoyer en faveur de son épouse :

2^o Concernant Mme Voilé, M. Charbonnier lors de ma visite à la Préfecture m'avait indiqué comme base de salaire de 18 à 25 F, elle s'étonne qu'on ne lui attribue que le minimum, ce qui lui fait d'après les heures de présence, renseignements, surveillance réfectoire, cuisine et économe [...] que 1 F 38 de l'heure, il faut avouer que c'est très peu pour une responsabilité et une attention aussi soutenue que Mme Voilé partage avec moi tous les jours sans exception fêtes et dimanches, car il y a des tentatives de vols [...]. Quant à la nourriture, il nous faut très souvent acheter des denrées pour par-

(56) *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 12 août 1937.

(57) *Ibid.* Dans sa lettre à André Tasso, le préfet écrivait : J'ignore la durée de fonctionnement du camp, mais il est vraisemblable que vous aurez du travail pendant plusieurs mois [...]. Son pronostic allait donc vers un séjour dépassant la saison estivale.

(58) *Ibid.*, lettre du 24 juillet 1937.

(59) Cf. AD 41, 4 M 285-286, lettre au chef de division de la préfecture Charpentier, 17 juillet 1937.

(60) *Ibid.*, lettre du 28 juillet 1937, au directeur du camp de la Gaudinière.

(61) Cf. AD 41, 4 M 285-286, lettre du 17 août 1937.

(62) Chef de la 2^e division de la préfecture, il semble avoir été l'interlocuteur privilégié pour les responsables du camp.

faire le menu, celui-ci étant insuffisant pour la somme de travail que nous fournissons 13 à 14 heures par jour avec interruption d'une heure le midi et parfois moins. À noter que nous n'avons pas de hors-d'œuvre, dessert une fois par jour et comme boisson de l'eau.

Et le tableau que Voilé brossait de sa condition, allant dans le même sens, permettait de le mieux connaître : *En ce qui me concerne, lorsque je me suis présenté à la sous-préfecture de Vendôme et que M. le Sous-préfet m'eut offert le même salaire que celui que je gagnais assurances sociales comprises, à l'Union des Syndicats agricoles, c'est-à-dire 32 F par jour pour 8 h 1/2 de travail soit 3 F 75 de l'heure, cela était très clair et s'entendait pour 8 h 1/2 de travail à quelque chose près, mais j'avoue ne pas avoir envisagé à ce moment-là que c'était un travail de 16 h avec un arrêt d'une heure seulement le midi que j'aurais à assurer. Cette présence est indispensable car il me faut être là tous les matins à 6 h pour établir les bons des fournisseurs de viande, lait, etc., et surveiller la marchandise livrée. Le soir, l'extinction des feux a lieu à 9 h, mais soit que les mamans aient encore quelques soins à donner aux enfants, soit que les gens s'endorment avec la lumière allumée, je suis obligé d'aller éteindre personnellement et cela parfois deux ou trois fois ; ce n'est donc que vers 10 h et souvent 10 h 1/2, c'est-à-dire quand le camp est endormi et que tout est éteint, que je suis tranquille.*

Je suis persuadé, Monsieur, que vous conviendrez que je n'assume pas un travail de demi-manœuvre à 2 F de l'heure, et qu'il serait juste que mon salaire horaire soit le même que celui que j'avais avant de venir au camp [...] (63). Il lui fallait faire face aux inévitables incidents de la vie de groupe, surtout au sein d'une communauté de circonstance : A la suite d'une discussion très vive accompagnée de coups, hier soir vers 21 h, j'ai dû rester sur place pendant une heure et changer de chambre l'une des deux familles.

Je leur ai fait savoir que la première qui insulterait l'autre n'entrerait plus au réfectoire pendant un temps indéterminé et qu'elle devrait se contenter de prendre ses repas à la chambre et après les trois services terminés. Je n'ai plus entendu parler de rien depuis [...] (64).

En un mois, son épouse avait perdu 6 kilos et lui 3...

Voilé revenait à la charge le 3 août, dans une lettre où il évoquait une récente visite du préfet à la Gaudinière. Ce dernier avait certainement été satisfait de ce qu'il avait vu, d'où, à défaut d'un relèvement des rémunérations, un petit geste de l'administration : *Je vous prie de bien vouloir me faire connaître également comment je dois percevoir les 400 F par mois que vous avez bien voulu allouer au personnel méritant employé au service de table, à la plonge, à la cuisine et à l'infirmerie, en tout vingt personnes, ce qui leur ferait à chacune 20 F, soit 5 F par semaine. L'ironie du directeur se comprend : au tarif des denrées alimentaires (celui des Docks de Blois, dont une succursale existait à La Ville-aux-Clercs), chacun pouvait s'offrir 1 kg de sucre et 1 kg de pois cassés par semaine... (65).*

Même les inévitables excès de galopins pouvaient être lourds de conséquences. À la mi-août, le préfet recevait une lettre d'A. Ducroc, garde général de la Société forestière de reboisement, à Chauvigny-du-Perche : *J'ai l'honneur de vous informer que, le 12 courant, je me suis rendu à la Gaudinière, où j'ai fait constater au gendarme de service et à M. Voilet que les réfugiés espagnols s'amusaient au moyen de lance-pierres à casser les vitres des bâtiments dont la Société de reboisement est actuellement propriétaire, ainsi que les vitraux de la chapelle. Une très grande partie de ces vitraux encore intacts il y a une dizaine de jours sont détruits.*

(63) *Ibid.*, lettre du 25 juillet 1937.

(64) Cf. AD 41, 4 M 285-286, lettre du 17 août 1937.

(65) *Ibid.*, lettre du 3 août 1937.

(66) *Ibid.*, lettre du 14 août 1937.

(67) *Ibid.*, lettre du 26 août 1937.

(68) Cf. AD 41, 4 M 285-286, lettre du directeur Voilé au chef de division de la préfecture, 10 août 1937.



Dans les ruines du château de la Gaudinière, probable terrain de jeux des enfants réfugiés

(Cl. M. Loisel)

M. Voilet m'a dit avoir déjà confisqué plusieurs lance-pierres mais qu'il ne pouvait tout voir. Par ailleurs, je sais qu'il n'a pris aucune mesure sérieuse pour arrêter cet état de choses. Je viens vous prier, Monsieur le Préfet, en l'absence du Directeur technique de la Société, de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que des mesures appropriées soient prises afin d'arrêter ces actes de vandalisme. Je dois vous signaler en outre que l'escalier conduisant à la chapelle était, lors de ma visite, rempli d'excréments [...].

Actes dignes de *La Guerre des boutons*, mais dont les effets pouvaient être redoutables à un double niveau :

- La Société forestière de reboisement était la filiale de la Société minière de Lens qui venait d'acquérir la propriété de la Gaudinière ; un tel incident pouvait entraîner une attitude moins compréhensive du nouveau propriétaire quant au maintien sur place des réfugiés.
- Le bris des vitraux de la chapelle et le jalonnement de son accès par des immondices pourraient être exploités par d'aucuns pour conforter dans l'opinion locale, catholique notamment, le portrait d'Espagnols vandales et iconoclastes (66).

Voilé reçut du préfet des consignes fermes : *Je vous prie de vouloir bien interdire formellement les lance-pierres aux enfants, vous devez confisquer ces jouets au fur et à mesure que vous en trouverez, vous devez signaler aux parents que tout acte de vandalisme qui serait commis aussi bien au camp que dans la forêt serait puni très sévèrement [...]. Vous voudrez bien également faire nettoyer les abords de la chapelle (67).*

Les améliorations pouvaient être génératrices de tensions. Le camp fut doté d'un appareil de TSF, mais celui-ci semblait avoir des préférences franquistes : *Ne connaissant pas l'adresse de M. Vauchon qui a installé le poste de TSF du Camp, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir lui demander la raison pour laquelle il n'est pas possible d'avoir Madrid, Valence, Santander et qu'un tout petit peu Barcelone ; par contre, l'on entend très bien Bilbao ce qui ne fait pas du tout l'affaire des réfugiés de Bilbao, à part une dizaine.*

Dans l'impossibilité de leur donner Barcelone hier soir, j'ai été fortement soupçonné ce matin d'être un fasciste pour la raison bien simple que j'avais pu à la demande d'une dizaine de nationalistes leur faire entendre le poste de Bilbao [...] (68). Ce fait divers permet du moins de savoir qu'une petite minorité de réfugiés n'étaient pas de sensibilité républicaine.

L'histoire ne s'écrit pas avec des « si » mais il est clair que des tensions ou des lassitudes pouvaient surgir, le temps passant, à cause de l'insuffisance des crédits affectés au fonctionnement du camp.

Y EUT-IL D'AUTRES LIEUX D'ACCUEIL ?

L'essentiel des informations sur les réfugiés espagnols concerne les grandes vagues de 1939, qui déferlèrent dans les derniers soubresauts de la guerre civile (69). La documentation est beaucoup plus clairsemée et difficile à appréhender pour les exilés, essentiellement basques, qui franchirent la frontière du printemps à l'été 1937. Il est certain que le camp de la Gaudinière ne fut pas une création unique dans cette période, puisque *Le Progrès* du 12 août soulignait qu'il est celui de tous les camps de réfugiés organisés en France qui a obtenu les meilleurs résultats sanitaires. La presse nationale, prolixe sur les péripéties militaires et politiques du conflit, est en revanche discrète sur les conditions d'accueil des réfugiés.

De même, il est difficile d'évaluer l'importance quantitative de cette vague d'exode, mais elle concerna des milliers d'individus : le 6 juin, un paquebot, venant de Bilbao, jetait l'ancre en rade de La Palice avec plus de 4 200 réfugiés à bord. Le 12 juin, le *Ploubazlanec* arrivait à Bordeaux avec 300 enfants de Bilbao ; huit jours plus tard, le même navire déchargeait une cargaison de vivres à Santander et repartait avec 800 enfants. Le 27 juin, c'était au tour du *Trégastel* de quitter le même port à destination de Pauillac avec 1 200 réfugiés...

La seule certitude, pour le Loir-et-Cher, est que le département compta un autre lieu d'accueil à Selles-sur-Cher. Ce camp était établi en bordure de la route nationale 76 ; son initiateur et responsable semble avoir été le maire de la localité, si l'on en croit un document dressé le 31 décembre 1937 et évoquant des difficultés de dédommagement des frais engagés : *En définitive, la commune de Selles-sur-Cher est plutôt modeste dans ses demandes de paiement. Elle a prêté gracieusement son personnel pour la mise en route et l'installation, l'organisation, pour la réception et la réexpédition des réfugiés. Son Comité de Dames s'est dévoué bénévolement et a habillé et chaussé de nombreux réfugiés ; son Maire enfin a donné son temps, quelquefois de nuit, dimanche et fêtes, et son porte-monnaie largement ouvert.*

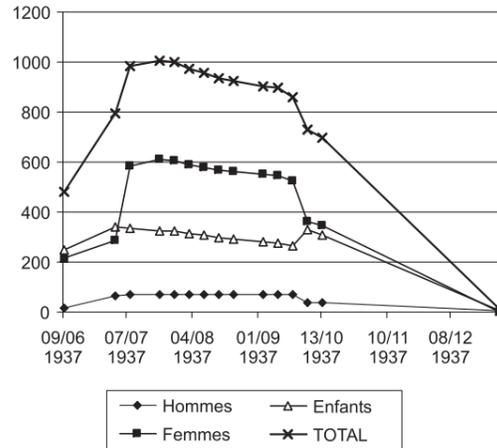
[...] Il ne regrette rien de son geste mais ne voudrait pas que les contribuables de la commune subissent la charge des dépenses qui ne leur incombent pas. S'il devait en être autrement, sa responsabilité seule étant engagée, puisque le conseil municipal n'a pas été consulté, il aurait le devoir de donner sa démission (70).

Une récapitulation prouve une présence déjà importante de réfugiés à Selles-sur-Cher dès le mois de juin 1937 (71) :

Journées	Juin	Juillet	Août	Sep- tembre	Oc- tobre
Adultes	5 276	9 085	9 224	8 197	2 329
Enfants	5 744	9 418	9 397	8 265	2 420

Aux yeux de la presse de gauche, aurait-il existé des variantes entre réfugiés – ou perception des réfugiés – selon qu'ils se retrouvaient sur les rives du Cher ou celles du Loir ? On serait en droit de se poser semblable question à la lecture du courrier adressé le 26 juin 1937 par le préfet de Loir-et-Cher au ministre de l'Intérieur : *J'ai l'honneur de vous informer de l'arrivée, le 25 juin courant, de 310 nouveaux réfugiés espagnols hébergés à La Ville-aux-Clercs. Ce nouveau contingent se compose de 46 hommes, 174 femmes et de 90 enfants.*

L'effectif total des réfugiés dans mon département est donc, de ce fait, porté à 792 [...]. Un récapitulatif envoyé à la même date recensait 232 adultes et 250 enfants au camp



Évolution de l'effectif des réfugiés espagnols dans le département de Loir-et-Cher

de Selles-sur-Cher, ce qui donnait bien un ensemble de 792. Deux conclusions peuvent être tirées de ce petit texte :

- 1 / L'antériorité de la structure de Selles-sur-Cher par rapport à celle la Gaudinière semble confirmée.
- 2 / *Le Progrès de Loir-et-Cher*, silencieux à propos des réfugiés de Selles-sur-Cher, a attendu l'arrivée du groupe de La Ville-aux-Clercs pour donner un appui de terrain : malgré son titre, le journal était décidément plus du Vendômois que du département dans son ensemble... (72).

Une rapide exploration sur Internet livre des informations éparpillées sur certains lieux d'accueil :

- Dès le début des hostilités, en 1936 et 1937, un petit contingent d'Espagnols, souvent originaires du Pays basque et des Asturies, transporté par des bateaux anglais, avait été dispersé dans toute la France : 236 personnes furent ainsi hébergées à Ancenis (73).
- Selon certaines sources, en 1937, il y eut quatre vagues d'arrivée de réfugiés espagnols à Saint-Brieuc (74).
- Plusieurs photographies illustrent la venue à Rochefort de réfugiés espagnols au cours de l'été 1937. La presse locale évoque tout au long de l'été 1937 l'arrivée de bateaux transportant à bord des réfugiés basques. Les embarcations sont des bateaux de pêche comme le *Chucuta* qui vient à Rochefort à la fin du mois d'août 1937. Les navires sont venus à Rochefort après avoir été renvoyés de La Rochelle. En septembre 1937, Rochefort reçoit 500 Basques dans son port (75).
- Accueil des réfugiés espagnols à Château-du-Loir.

(69) Cf. un court article de G. Ferrand, « Le centre d'hébergement des réfugiés espagnols à Montoire en 1939 », *Le Bas-Vendômois*, n° 14, 2006, p. 28-29. Il y eut alors 51 points d'accueil rien qu'en Loir-et-Cher.

(70) Cf. AD 41, 4 M 285-286.

(71) Dans une lettre au préfet du 28 juillet, le maire de Selles-sur-Cher situait précisément l'arrivée du premier contingent de réfugiés au 8 juin.

(72) *Ibid.* À notre connaissance et sous réserve d'une distraction de notre part, le journal n'a pas évoqué, ne serait-ce qu'en référence ou par comparaison, le camp de Selles-sur-Cher. Peut-être s'agit-il d'un partage territorial avec un autre journal de Front populaire, comme *Le Petit Solognot*. Le fait reste tout de même surprenant...

(73) Noëlle Ménard, *La guerre civile espagnole*, sur le site « Châteaubriant. Histoire, Tourisme, Poésie », octobre 1997.

(74) Cf. site « Breizhoo », forums en Bretagne, *Saint-Brieuc. Réfugiés basques de 1937 rue Gouëdic*.

(75) Cf. *Rochefort mis en boîte. Les années 1930 photographiées par René Keriguy*, Musées d'Art et d'Histoire de Rochefort.

[...] Ce lundi 7 juin 1937, vers 20 heures, un train spécial arrive en gare : 400 réfugiés de la région de Bilbao, via La Rochelle. Monsieur Perrin, maire de l'époque, avait rapidement aménagé un centre d'hébergement dans l'ancien local de La Boîte métallique, rue du 11-Novembre. Assisté de son conseil, il mit tout en œuvre pour assurer le meilleur accueil à ces malheureux, en majorité des femmes, des enfants, des vieillards. Il fit appel à la générosité des Castéloriens. Très rapidement, de nombreux réfugiés sont répartis au départ de Château-du-Loir, dans la Sarthe et notamment à La Flèche. Le 28 juin 1937, un nouveau contingent de 140 réfugiés de Santander arrive en gare de Château-du-Loir. [...] Lors de sa séance du 18 août 1937, le conseil municipal est informé par le maire que 326 personnes sont à cet instant au centre d'accueil. Le maire se plaît à constater la parfaite tenue des réfugiés et l'excellence des sentiments qui les animent envers les Castéloriens (76).

Ce dernier exemple est intéressant à des titres divers. D'abord par la proximité géographique avec la Gaudinière, les deux sites se trouvant dans la vallée du Loir. Ensuite par la contemporanéité des arrivées de convois ; enfin par la provenance (Bilbao, Santander), la composition et l'importance numérique des groupes. Parvenus à destination à trois jours d'intervalle, il ne serait donc pas impensable que les réfugiés espagnols de la Gaudinière aient débarqué à La Rochelle, en même temps que ceux de Château-du-Loir.

Au total, il semblerait qu'il y ait eu près d'une cinquantaine de centres d'accueil pour recevoir les réfugiés espagnols du printemps et de l'été 1937.

L'ANGOISSE DU RETOUR

Dans la crainte de l'hiver...

Le 16 septembre, on pouvait avoir l'impression que le séjour des réfugiés allait se prolonger pendant la mauvaise saison : *Voici venir l'hiver et les mauvais jours. Il faut dès maintenant penser aux malheureuses victimes de la guerre d'Espagne qui sont venues chez nous chercher un refuge. Des vêtements chauds (même usagés) sont nécessaires.* Le propos était semblable dans une circulaire du ministère de l'Intérieur : *Aux approches de l'hiver, les préfets des départements d'hébergement étaient priés de solliciter le concours de toutes les Administrations, personnes et organisations charitables susceptibles de vous aider dans votre tâche [...]* (77).

Quelques lignes du *Carillon*, dans son numéro du 9 septembre, avaient tout d'une pique indirecte aux réfugiés de la Gaudinière auxquels il n'accorda pas le moindre article pendant leur séjour à La Ville-aux-Clercs : *Les communistes estiment sans doute qu'il faudrait envoyer des Français pour se battre en Espagne..., à la place des rouges espagnols qui, réfugiés chez nous, ne veulent plus retourner chez eux. D'ailleurs leurs chefs (tels ceux de Santander) s'empressent de fuir en France dès que les nationalistes approchent.*

Trop coûteux pour rester

Moins d'un mois plus tard, la situation était radicalement changée : *Par suite de la décision prise par le gouvernement français de renvoyer en Espagne les réfugiés hospitali-*

(76) Texte repéré sur la page internet « Réfugiés espagnols. Infos de Château-du-Loir ».

(77) AD 41, 4 M 285-286.

(78) *Ibid.* Il n'était question, ici, que d'un acheminement vers la frontière de Catalogne, la seule contrôlée par le gouvernement républicain.

(79) Il faut prendre ce terme dans le sens de « qui avez alors accordé l'hospitalité ».

sés dans les 49 camps de notre pays, les 350 enfants, femmes et vieillards de la Gaudinière vont nous quitter très prochainement.

Motif de cette détermination : cette hospitalisation coûte à la France un million par jour. Le gouvernement républicain, ne pouvant faire face à une telle dépense, s'est mis d'accord avec le gouvernement français pour recevoir les exilés.

Ceux-ci devront opter ou pour l'Espagne rebelle ou pour l'Espagne gouvernementale. Suivant leur détermination, ils seront dirigés sur Irún ou sur Cerbère.

En fait, le mouvement d'expulsion était déjà largement engagé : 1 500 sont partis de Bordeaux dont 50 seulement ont manifesté le désir de rejoindre Franco et ont été dirigés sur Hendaye. Les 1 450 autres ont pris la direction de Puigcerda, pour être rapatriés à Valence ou à Barcelone.

Dans l'Yonne, tous ont demandé à être acheminés en Espagne républicaine. Et l'exode va continuer chaque jour.

Hier, à Cerbère, 1 700 réfugiés étaient rapatriés. La pluie tombe. Quel spectacle affligeant de voir défiler ces malheureux chargés de colis. Ils font pitié à voir. Leurs yeux sont secs d'avoir trop pleuré, mais leur regard dit clairement l'angoisse qui les étreint au moment où ils vont à nouveau affronter les bombardements des avions italiens et allemands.

La décision française était, selon la rédaction du *Progrès*, liée à des impératifs financiers : *Il paraît qu'un accord est intervenu entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol. Max Dormoy proposa à Juan Negrin le rapatriement des réfugiés, prétextant que les installations, largement suffisantes pour passer la saison d'été, offriraient des frais énormes pour la saison d'hiver et entraîneraient des frais énormes que l'État français ne peut supporter. Le gouvernement espagnol se vit obligé d'accepter cette mesure.*

Les réfugiés espagnols, dont les frais de subsistance sont à la charge de l'État français, regagneront l'Espagne par la frontière de leur choix. Les enfants recueillis par les familles ouvrières et par les syndicats, les malades en traitement seuls resteront en France.

En fait, si le changement d'attitude du gouvernement français avait été rapide, il s'était tout de même opéré par étapes rapprochées. Le 27 septembre, une circulaire du ministère de l'Intérieur, estampillée « secret », invitait les préfets à renvoyer vers l'Espagne les hommes valides en état de travailler (l'éventualité ne concernant pratiquement pas le groupe de la Gaudinière). Mais, deux jours plus tard, la consigne du ministre Marx Dormoy était beaucoup plus générale : *J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous devez, dès maintenant, organiser le rapatriement obligatoire de tous les réfugiés espagnols, les malades exceptés.*

Vous voudrez bien, de concert avec les réseaux, organiser des trains spéciaux directs pour la frontière de Catalogne où toutes mesures utiles seront prises par les autorités espagnoles qualifiées.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le groupement des réfugiés devra être réalisé par vos soins, aussi judicieusement que possible, en tenant compte des relations de famille existant entre ceux-ci [...]. Et le ministre fixait un délai de 15 jours pour la réalisation de l'opération (78). Sans doute y eut-il encombrement du côté des Pyrénées orientales, car, dès le 2 octobre, on faisait savoir que le délai de quinze jours prescrit pour rapatriement n'est pas de rigueur ; il y a lieu de tenir compte des possibilités d'exécution.

La consternation régnait chez les partisans vendômois du Front populaire, tout comme parmi les réfugiés : *Nous supplions le gouvernement de ne pas commettre ce crime. Et vous, mères de famille vendômoises qui vous souvenez des sombres jours de 1914-1918, vous qui avez alors hospitalisé (79) les réfugiés du nord de la France, écoutez cette lettre que nous choisissons parmi des dizaines que nous avons reçues. Cette plainte lamentable est exhalée de la Gaudinière :*

« Chers camarades,

« La soussignée A. F. du « Frente popular » de Bilbao supplie d'examiner son cas. Réfugiée à la Gaudinière, on nous

annonce que nous allons rentrer en Espagne. Or, mon époux, militant du « Frente popular », se trouvait dans un bataillon de miliciens, défenseur de la liberté, avant la chute de Santander. Il fut blessé et depuis je n'ai pas eu de nouvelles. Vous comprendrez que je ne puis aller en territoire factieux et la vie en territoire loyal avec mes enfants me fait peur, car nous savons ce que nous avons subi à Bilbao. Hier, Valencia a été bombardée et nombre de femmes et d'enfants ont été tués par les bombes de Mussolini.

« Pourrait-on trouver à Vendôme une famille où nous travaillerions ? J'ai un fils de six ans et une fille de cinq ans. Répondez-moi, chers camarades, le plus tôt possible. J'ai aussi une sœur dont le mari est prisonnier de Franco. Vit-il encore ? Elle craint de rentrer en Espagne. Elle a 28 ans, une fille de trois ans et un petit de dix-huit mois. J'ai une autre sœur de 16 ans, orpheline de père et de mère.

« Sauvez-nous ! Pitié pour nous, pour nos enfants ! » (80).

Si le pathétique appel fut entendu sur place, toute réponse positive fut contrecarrée par les dispositions prises en haut lieu et *Le Progrès* ne pouvait qu'entériner le fait dans son numéro du 14 octobre : *Lorsque paraîtront ces lignes, le camp de la Gaudinière sera complètement évacué. Le gouvernement français, d'accord avec le gouvernement espagnol, a procédé au rapatriement des réfugiés, en laissant à ceux-ci la faculté d'opter pour Franco ou pour l'Espagne républicaine.*

67 ont témoigné le désir de retourner au Pays basque occupé par les rebelles, non pas par sympathie pour ceux-ci, mais pour rejoindre leurs familles restées là-bas.

250 environ ont formellement demandé d'aller à Valence ou à Barcelone.

Un grand nombre aurait désiré être hébergé dans le Vendômois et nous nous étions employés pour leur donner satisfaction. Nous en aurions placé un ou deux chez les camarades qui avaient accepté de les accueillir.

Mais le gouvernement français nous imposa des conditions impossibles à remplir. C'est par famille de cinq ou six personnes que nous devons les répartir. Or ce chiffre constituait une trop lourde charge pour nos amis, surtout en ces temps de vie chère. Nous dûmes donc renoncer à nos projets d'hospitalisation, à notre grand regret.

Le plus curieux est que ces dispositions restrictives ne figuraient toujours pas dans la circulaire envoyée le 18 octobre par Marx Dormoy aux préfets concernés : *De nombreuses protestations me sont parvenues au sujet des modalités d'application de mes circulaires n° 139 et 141 des 27 et 29 septembre 1937, relatives au rapatriement des réfugiés espagnols [voir ci-dessus].*

Il ne vous a pas échappé que l'esprit de mes instructions, dictées par le souci d'alléger l'État d'une charge financière qu'il ne pouvait, dans les circonstances actuelles, assumer, ne rompait cependant pas avec les traditions de généreuse hospitalité de notre pays.

J'attire donc tout particulièrement votre attention sur la nécessité de procéder au rapatriement des réfugiés espagnols avec toute la bienveillance qui s'impose.

À cet effet, vous voudrez bien tenir le plus grand compte des demandes d'hébergement qui vous seraient adressées par des familles, ou des collectivités privées en faveur de certains réfugiés. L'Administration se doit de faire droit à ces demandes toutes les fois que l'honorabilité des personnes intéressées de part et d'autre ne fait pas de doute.

Dans cet ordre d'idées, il ne vous échappera pas que les comités locaux créés, notamment sous les auspices de la Ligue des Droits de l'Homme ou du Comité international pour l'aide aux Réfugiés espagnols, doivent rencontrer auprès de vous le meilleur accueil [...] (81). Certains réfugiés de la Gaudinière souhaitaient rester en Vendômois ; malgré ces consignes « ouvertes », rien ne prouve qu'ils aient eu gain de cause.

Au cours des mois précédents, la presse de gauche, notamment communiste, avait fait régulièrement écho à l'existence en France de réseaux espagnols dévoués à la

cause franquiste et agissants au niveau des sphères du pouvoir. Pour *Le Progrès*, il y avait bien deux catégories de réfugiés, traitées d'inégale manière : *C'est une mesure qui frappe les pauvres et qui constitue une atteinte aux lois de l'hospitalité si chères à notre pays.*

Les Espagnols qui auront de l'argent pourront séjourner chez nous, y comploter à leur aise, alors que de malheureux gosses, de pauvres femmes et vieillards, dont le seul crime est d'être pauvres, iront à Barcelone et à Valence, vivre sous les bombes de Mussolini, comme ils vécurent il y a cinq mois à Bilbao et à Santander, sous la mitraille des avions d'Hitler et du Duce. 55 000 êtres humains vont être replongés dans l'enfer et terrorisés par les mitrailleuses des agresseurs de l'Espagne.

[...] *Les réfugiés espagnols riches qui comptent parmi eux bon nombre d'espions italiens ou allemands qui organisent les complots terroristes sur notre territoire, pourront continuer leur petit jeu. Mais les petits orphelins, fils de défenseurs de la République, les femmes, mères et sœurs des combattants de la liberté seront expulsés.*

Le périodique vendômois emboîtait le pas à *L'Humanité* qui sous-titrait, en première page de son édition du 2 octobre : *Et cependant que sont refoulés les réfugiés espagnols, les espions de Franco et de Hitler poursuivent leur criminelle besogne sur la côte basque*, un article de P. Vaillant-Couturier où l'on pouvait lire : *Il existe sur la côte basque – et la Sûreté nationale le sait – plus de vingt villas bien connues servant de centres d'espionnage (et de centres de liaison avec les factieux français) aux agents de Franco, de Mussolini et de Hitler. Des centaines d'Espagnols « de la meilleure société » y complotent en permanence contre la sécurité de notre pays, en s'efforçant de livrer le leur (82).*

« Nous ne vous oublierons pas... »

Au moment du départ, un membre du comité de soutien assura les réfugiés que la solidarité ne cesserait pas pour autant : *Camarades Espagnols,*

Nous ne vous oublierons pas. Nous continuerons à vous témoigner notre profonde affection et nos vives sympathies.

Notre solidarité vous suivra en Espagne républicaine et martyre, dans cette Espagne qui combat non seulement pour la défense de son sol, mais aussi pour la France, pour la liberté et l'indépendance mondiale.

Nous continuerons à vous envoyer des colis, des vivres, des vêtements chauds. Quand vous serez là-bas, à Valence, à Barcelone, envoyez-nous vos adresses.

Le 21 octobre, *Le Carillon* publiait avec le même « enthousiasme » qu'en juillet un communiqué de la sous-préfecture : *À l'heure où les derniers Espagnols viennent de quitter le camp de la Gaudinière, le sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme remercie toutes les personnes au cœur généreux qui ont bien voulu aider ces malheureuses familles de leur dévouement et de leurs dons. En revanche, la semaine suivante, le ton était plus enjoué pour saluer une nouvelle avancée franquiste : Les événements militaires d'Espagne ont été marqués par une nette victoire des nationalistes qui ont conquis les Asturies et se sont emparés de Gijón, le dernier port de la côte cantabrique aux mains des gouvernementaux, tandis que les chefs rouges s'enfuyaient.*

Il reste encore dans les mines quelques foyers de résistance, mais on peut dire que virtuellement le front nord n'existe plus.

(80) *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 7 octobre 1937. Dans la liste des AD 41 [4 M 289], les personnes répondant le mieux aux indications de la lettre sont : Aurora (30 ans et demi), Nicasio (6 ans) et Trini (3 ans et demi) Frances Pedroja, venant tous trois de Bilbao.

(81) AD 41, 4 M 285-286.

(82) Déjà, le 24 juin, le quotidien communiste dénonçait la présence à Paris du nommé Quinones de Leon qui a installé son quartier général d'espionnage à l'hôtel Meurice, à Paris.

Après...

En janvier 1938, une caisse de victuailles, d'articles de papeterie et autres objets était acheminée à Villasar-de-Mar (23 km de Barcelone), où étaient alors concentrés de nombreux réfugiés de la Gaudinière. La lettre de remerciements donnait quelques nouvelles de leur état d'esprit du moment, encore teinté d'optimisme : *Nous avons été jusqu'ici épargnés par les bombardements par avions. Nous tremblons chaque jour, mais nous sommes indemnes.*

Nous entendons les avions bombardant chaque jour Barcelone. Ils viennent de Majorque et passent au-dessus de nous. Nous sommes habitués à leur bruit, car nous avons trop connu leurs exploits à Bilbao. Ils nous apparaissent comme de grands oiseaux noirs. Ne désespérons pas. Courage. Nous triompherons bientôt et dans un avenir proche nous en aurons fini avec la canaille fasciste. Nous avons donné à Teruel une bonne leçon aux rebelles. Elle a dû vous causer beaucoup de joie. Beaucoup d'autres leçons suivront celle-là pour achever cette maudite guerre (83).

Cette lettre faisait écho à une puissante offensive des forces républicaines dans le secteur de Teruel, couronnée par la prise de cette ville le 19 décembre 1937. *Le Progrès*, dès son édition du 23 décembre, saluait presque en direct une victoire qui ranimait la flamme vacillante de l'espoir : [...] *les rebelles viennent de subir un enfoncement de leurs lignes devant Teruel. Peut-être même, au moment où j'écris, ont-ils perdu cette ville, ce qui ruinerait leur espoir de couper les communications entre Barcelone et Valence. La victoire finale des républicains devient de plus en plus probable à mesure qu'ils sont plus unis et plus disciplinés.* Et, un peu plus loin : *Alors qu'en Andalousie, la guérilla se poursuit depuis seize mois, harcelant les troupes rebelles, l'armée républicaine espagnole, malgré les tempêtes de neige, est passée à l'offensive.*

Elle vient de remporter une éclatante victoire. Attaquant sur trois fronts le saillant de Teruel, elle a bousculé l'armée rebelle, enfoncé son front, conquis de nombreuses localités, tout en s'emparant d'un matériel de guerre considérable et faisant des centaines de prisonniers. Plus de 600 km² ont été occupés en 72 heures.

Enfin, la ville de Teruel elle-même, après une opiniâtre résistance des fascistes, a été enlevée par l'armée républicaine [...].

Une autre lettre, publiée le 10 mars, faisait état du dénuement persistant : *Une malade, alitée et privée de tout, a été heureuse d'avoir du lait, du sucre, du chocolat, car ici on n'en trouve pas. Les vachers disent que, par suite du froid, les bêtes donnent peu de lait.*

Voyez notre bonheur en ouvrant la caisse, d'y voir du lait ! Une mère disait : « Tu vas guérir bientôt, on va pouvoir te donner des aliments que nous ne connaissons plus. » Suivait un témoignage de reconnaissance à l'égard de la solidarité manifestée en Vendômois : *Bons camarades de Vendôme, nous n'attendions pas moins de votre bon cœur. Vous nous avez toujours témoigné vos généreux sentiments à la Gaudinière et vous continuez ici.*

Quel contentement aussi pour nous d'avoir trouvé du papier à lettres. Ici, il n'y en a plus et il est très rare à Barcelone.

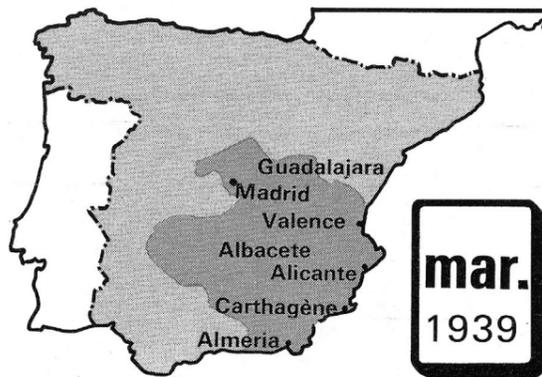
Vos images ont passé devant nos yeux en contemplant tous ces objets et nous avons revécu les instants de votre présence à la Gaudinière, lorsque vous nous distribuiez linge, vêtements, chaussures, fruits, vivres, etc. L'article du *Progrès* se concluait sur un appel que l'on pourrait qualifier « de détresse » : *Nous apprenons que prochainement, le Loir-et-Cher anti-fasciste va lui aussi envoyer un camion à l'Espagne martyre [...]. Hâtons-nous camarades. On souffre là-bas !*

Dans sa lettre, écrite dans les environs de Valence le 19 avril 1938, Maria Larranaga essayait encore de croire à

(83) *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 24 février 1938.



L'état se resserre autour de Madrid.
L'offensive finale des forces nationalistes est proche



Mars 1939 : tout est fini pour les républicains espagnols et il faut une multitude de camps pour accueillir le flot des réfugiés en France

une victoire du « Frente popular » : *Nous nous demandons quand cette guerre atroce finira. Vous avez raison de dire qu'il ne faut pas désespérer et nous ne désespérons pas.* Mais ce n'était plus le ton du courrier de février (voir ci-dessus). Les forces franquistes grignotaient du terrain jour après jour et se rapprochaient de Valence.

CONCLUSION

Cet épisode de l'histoire locale, totalement méconnu, mérite pourtant de retenir l'attention à plusieurs titres. Il est partie prenante d'un événement majeur du xx^e siècle, ressenti comme un véritable séisme en Europe, en URSS, aux États-Unis. La guerre d'Espagne fut pendant trois ans au cœur des enjeux politiques internationaux. S'y ajoutait, pour chaque camp, le paradoxe d'un appel au respect des valeurs universelles dans le temps même où se commettaient de terribles actes de sauvagerie. Les grands médias de l'époque s'en firent les porte-voix et de grandes plumes n'hésitèrent pas à jouer leur partition des deux côtés :

L'Espagne est aussi le lieu de la cristallisation du militantisme politique international. Les témoins qui s'y rendent sont tous engagés dans un camp ou dans l'autre, et se font les échos d'une vérité : Mikhaïl Koltsov, le correspondant de la Pravda, Arthur Koestler, Ernest Hemingway, Klaus Mann, Robert Brasillach... Les intellectuels, en France comme à

l'étranger, sont concernés par les valeurs universelles qui sont en jeu. Paul Claudel, Robert Brasillach se rangèrent sous la bannière franquiste [...], la plupart ont plutôt été conduits à la défense républicaine au nom de la démocratie.

[...] l'opinion occidentale a suivi par ses médias une guerre dont la sauvagerie lui a semblé être une des principales caractéristiques. La mort gratuite de Federico Garcia Lorca à Grenade, les corps déterrés des carmélites de Barcelone, exposés au sacrilège de la foule sur le parvis de la cathédrale, autant d'images qui ont frappé les esprits (84).

L'épisode du « camp » de la Gaudinière éclaire d'abord la réelle division de l'opinion vendômoise à travers les attitudes radicalement opposées des deux journaux régionaux : *Le Progrès de Loir-et-Cher* s'est fortement mobilisé pour le soutien aux réfugiés basques, orchestrant la campagne de dons en nature et en espèces, multipliant les articles de sensibilisation (sous les plumes de Marcel Bisault et de Jean Émond notamment), fédérant les forces vives du Front populaire vendômois. Dans le même temps, *Le Carillon* ne bougeait pas le petit doigt, fidèle à la primauté de son combat anti-communiste qui allait le conduire, quelques années plus tard, à une collaboration ouverte avec l'Allemagne nazie.

Une partie de cette étude a consisté à s'interroger sur le non-dit, ou plutôt le non-écrit, tout autant que sur les textes disponibles. En effet, l'absence d'une manifestation de solidarité humanitaire à l'initiative du clergé ou des organisations catholiques locales pose problème dans une région où l'influence religieuse était encore forte. Quelques pistes ont été explorées avec prudence pour cerner les causes possibles de ce mutisme :

- l'affaiblissement, en Loir-et-Cher, du courant démocrate-chrétien, qui aurait pu expliquer et diffuser les prises de position de certains intellectuels catholiques sur le conflit espagnol ;
- la forte influence, en revanche, de la Fédération nationale catholique et de son relais départemental, la Ligue d'action catholique et sociale ; leurs positions traditionalistes et voisines de celles de l'épiscopat espagnol ont pu contribuer à donner une image négative des réfugiés ;
- la tendance simplificatrice et manichéenne de l'information occultant, sciemment ou non, la complexité des situations : combien de Vendômois savaient-ils que de nombreux réfugiés basques pouvaient être à la fois catholiques et républicains ?
- *Le Carillon*, habituel relais clérical, s'est abstenu de tout travail explicatif impartial en direction de ses nombreux lecteurs catholiques, par choix idéologique évident ;

(84) Cf. A. Dulphy, *Histoire de l'Espagne*, Paris, Hatier, 1992, p. 341-342.

- l'implication marquée des militants du Front populaire, des communistes au premier rang, dans le fonctionnement du centre de la Gaudinière et dans la mise en place d'une solidarité active a pu susciter la méfiance, voire l'hostilité dans certains milieux catholiques.

Les catholiques – clergé et fidèles confondus – semblent être restés sourds aux appels charitables ; la défiance est certainement le mot clé pour expliquer cette abstention : défiance envers des populations réfugiées hâtivement baptisées « marxistes », « révolutionnaires », « terroristes » (l'incessante campagne du *Carillon*, avant l'arrivée des Espagnols, ne pouvait être sans effet) ; défiance à l'égard des animateurs de la solidarité envers les exilés (*Le Progrès de Loir-et-Cher* et son anticléricalisme à peine assagi, Marcel Bisault, l'instituteur communiste, inlassable agitateur d'idées à la ville comme aux champs).

Il est difficile – peut-être même impossible – d'apprécier l'impact réel que cet événement eut sur la population du Vendômois. Il ne semble pas avoir laissé de trace marquante dans la mémoire locale de la commune où il s'est déroulé, La Ville-aux-Clercs : la monographie de J. et J.-C. Lacassagne n'y fait qu'une furtive allusion ; sans doute la brièveté des faits y est-elle pour quelque chose. Sans la campagne orchestrée par *Le Progrès de Loir-et-Cher*, il est bien probable que cet épisode serait tombé dans les oubliettes de l'histoire vendômoise. Sur le moment, il a mobilisé l'auréole militante des partisans du Front populaire, même si les listes de souscripteurs laissent entrevoir une sensibilité touchant marginalement d'autres milieux.

Chez beaucoup, de quelque bord qu'ils fussent, il y eut peut-être une sourde peur : l'orage de la guerre s'annonçait au loin depuis plusieurs années, se rapprochant lentement ; soudain, un premier éclair avait zébré le ciel de la région et la foudre était tombée... à La Ville-aux-Clercs ! Si, depuis l'été 1936, la guerre civile espagnole constituait le rideau rouge sang de la scène internationale, pour de nombreux Vendômois les réfugiés de la Gaudinière donnèrent des noms et des visages, une présence physique à ce qui n'était jusqu'alors que mots lus dans la presse ou entendus dans les « communiqués » de la radio. Ces réfugiés venus du Sud ravivaient les souvenirs – pas si lointains – de la vague précédente, celle des populations du Nord fuyant devant l'envahisseur allemand en 1914. Mais même les observateurs les plus pessimistes se refusaient à croire que, moins de trois ans plus tard, l'histoire repasserait le plat en lançant d'abord sur les routes de l'exil d'interminables files de réfugiés espagnols, puis sur celles de l'exode des foules désordonnées, y compris de nombreux Vendômois...

CHAPELLE SAINT-GILLES

Une nouvelle interprétation iconologique des fresques de Montoire

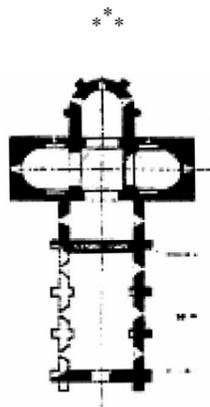
Olivier Lautman

Résumé

La chapelle Saint-Gilles du prieuré éponyme de Montoire est une construction du XI^e siècle, dont ne subsistent que le chœur et un transept, avec absidioles, de transition entre le modèle carolingien et l'église romane. L'abside orientale et les deux absides du transept sont peintes, et les trois fresques se présentent avec le même sujet, un Christ en Majesté. C'est donc un décor sans aucun équivalent, et dont l'interprétation est difficile en l'absence de datation scientifique, et de source historique, ou archéologique, contemporaine de sa réalisation.

Les interprétations iconographiques couramment rapportées remontent au début du XX^e siècle, et sont toutes rejetées par l'analytique contemporaine. L'étude propose une réflexion iconologique qui repose d'abord sur la cohérence de l'ensemble pictural et du sens qui se dégage de cette cohérence. Le décor complet de Saint-Gilles a été réalisé dans un temps limité, probablement vers 1050, par au moins deux équipes de peintres, dont une byzantine, au service d'un commanditaire inconnu qui voulait délivrer un message johannique d'espérance dans une nouvelle parousie du Christ, dont la venue sur terre est prochaine, et s'accompagnera de la « Nouvelle Jérusalem », la Cité de Dieu délivrée du mal.

Mots clés : fresques romanes, sinople, aniconie, acheiropoïète, Apocalypse, *Maïestas Domini*, Mandorle, Images de Dieu, Pantocrator, christomorphisme, Loros, Karibu, Kerubim, Tétramorphe, parousie, perspective inversée, épéctase, Nouvelle Jérusalem.



La chapelle du prieuré Saint-Gilles est classée Monument historique depuis 1862 pour son décor à fresques. C'est un édifice en forme de croix latine, entièrement voûté en pierres, recouvert d'une charpente avec couverture en tuiles romaines. Le clocher a disparu et n'a pas été reconstruit. La nef comportait quatre travées couvertes d'un berceau plein

cintre. Les trois premières travées ont disparu. Il ne reste que les ruines du mur sud et du portail occidental. Un mur ferme la chapelle à la hauteur de la quatrième travée et un faux plafond la recouvre. Seul le transept et le chœur sont dans leur état d'origine. Ils sont fermés par une abside à cul-de-four, ce qui, de l'intérieur, rapproche cette chapelle du modèle carolingien avec trois absides est, nord et sud.

Les trois absides sont décorées de fresques qui initialement se prolongeaient au niveau du sol actuel. Malheureusement le décor des murs a disparu jusqu'à une hauteur de 1,50 m, sauf quelques vestiges qui nous renseignent uniquement sur la surface originellement recouverte. Tout l'édifice est enterré sur une hauteur de 1,20 m, par les alluvions du Loir voisin. Le visiteur se trouve avoir les pieds à la hauteur où se terminait le décor à l'origine. C'est un des charmes de cet endroit, que de se trouver avec les yeux à la hauteur des fresques (pour la description de la chapelle Saint-Gilles, voir Frédéric Lesueur, *Les églises du Loir-et-Cher*, Paris, Picard, 1969).

Cette construction et son décor sont une énigme sur le plan historique et iconologique. Sur le plan historique, nous ne savons rien sur la date de fondation, le commanditaire, et la vie de ce prieuré jusqu'à la Renaissance. Les documents d'archives sont inexistant.

Sur le plan iconologique, le sujet des trois fresques – et *a fortiori*, leur sens – fait difficulté depuis la mise au jour du décor au XIX^e siècle. Le seul point d'accord entre tous les auteurs contemporains est que l'interprétation traditionnelle en vigueur ne résiste pas à l'examen. Mais, à la date de ce jour, aucune interprétation n'est proposée. C'est l'ambition de cette étude que d'apporter une réponse cohérente et globale. Mais, comme toute hypothèse, elle doit passer au crible des études scientifiques *in situ* qui devaient être réalisées dans le cadre d'un programme ambitieux de sauvegarde, et qui n'ont pas été menées à leur terme.

PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

Puisque les interprétations diverses sont toutes rejetées par les uns ou les autres, puisque ni l'étude stylistique ni les analyses scientifiques n'imposent une datation, puisque la contemporanéité des trois fresques est une hypothèse possible, nous allons rechercher le sens de ce décor, dans le cadre d'une herméneutique globale, indifférente au réel, mais symbolique, johannique et grégorienne :

- symbolique, parce que chaque image contient un ou plusieurs symboles qui font sens ;
- johannique, parce que nous sommes en présence de l'image du Dieu de l'Apocalypse ;
- grégorienne, parce que le message est d'abord politique, et conforme à la réforme grégorienne du XI^e siècle dont les Bénédictins ont été le vecteur.

Pour des raisons que nous ne connaissons pas, il se trouve qu'un petit prieuré, à Montoire, un bourg qui n'existe pas encore, nous présente trois images de cette *Maiestas Domini*, et prend ainsi une place éminente dans l'histoire religieuse de l'époque. Un autre miracle fait que ces trois images sont d'une qualité artistique telle qu'A. Malraux a placé le Christ de l'abside centrale dans son musée imaginaire, avec celui de l'église supérieure de Tavant, pour représenter la fresque romane.

ICONOLOGIE DE LA CHAPELLE SAINT-GILLES. ABSIDE CENTRALE



Fig. 1 – Abside centrale de Saint-Gilles

Christ (nimbe crucifère) sur un trône avec le livre des sept sceaux.

Double mandorle : *Maiestas Domini*.

C'est la vision de Jean dans l'Apocalypse : Ap. 4.

« Voici qu'un trône était dressé dans le ciel, et siégeant sur le trône : Quelqu'un.

« Celui qui siège sur le trône est comme une vision de jaspe vert ou de cornaline. »

(Jaspe : roche silicieuse verte ou rouge ; cornaline : variété rouge d'agate).

ROUGE prédominant, le vert a pratiquement disparu.

« Un arc en ciel autour du trône est comme une vision d'émeraude. »

La mandorle (clipeus romain), double mandorle, prérogative picturale de DIEU.

Au centre de l'intrados, l'Agneau avec les pattes sur le livre : Jean, Ap. 5, 6.

« J'aperçus un Agneau comme égorgé et l'Agneau s'en vint prendre le livre... »

En partie basse de l'hémicycle, on ne distingue plus qu'une suite d'arcades, sous lesquelles les peintures originales ont pratiquement disparu. Il s'agissait de personnages debout, dont l'identité est variable suivant les lieux. À Saint-Clément de Tahull, la composition constitue l'archétype du genre.

Mais le rapprochement s'impose surtout avec l'église de Tavant, non pas la crypte, bien connue (fin du XI^e), mais l'abside centrale, qui est antérieure, et que l'on date aujourd'hui de 1050 (Barbara Franzé, *Bulletin du Centre d'Études médiévales d'Auxerre*, n° 12, 2008).

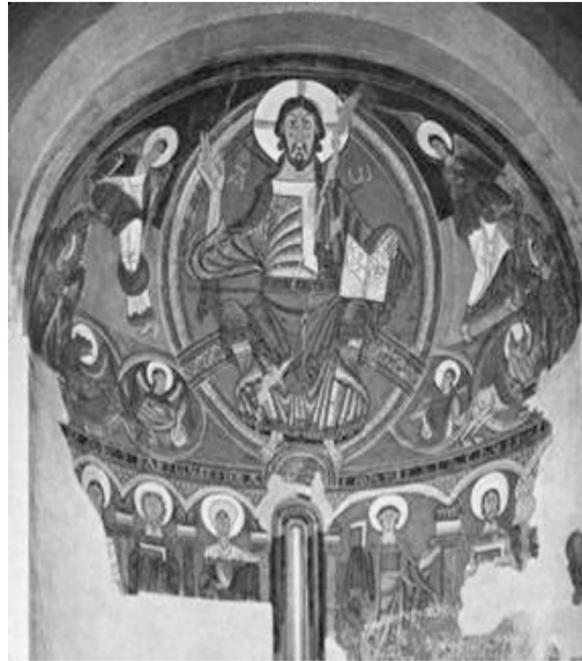


Fig. 2 – Saint-Clément de Tahull (1123)



Fig. 3 – Abside de Tavant

Comme le note J. Taralon, le rapprochement des vivants ailés de Saint-Gilles et de ceux de Tavant s'impose, mais, entre saint Gilles, indiscutablement le modèle, et Tavant, le mouvement a disparu. Pour le maître de Saint-Gilles, les vivants dansent de joie en louant le Christ.

Mais qui sont exactement ces vivants qui dansent autour du Christ de Saint-Gilles ?

LES MARTYRS

« Alors on leur donna à chacun une robe blanche, en leur disant de patienter encore un peu, le temps que fussent au complet leurs compagnons de service et leurs frères qui doivent être mis à mort comme eux » (Jean, Ap. 6, 11).

« Ce sont ceux qui viennent de la grande épreuve. Ils ont lavé leurs robes et les ont blanchies dans le sang de l'Agneau » (Jean, Ap. 6, 11).

(Le sang du Christ blanchit les âmes et lave des péchés. Communion des martyrs. Hostie = victime.)

Le rapprochement de l'image des martyrs et de la communion s'éclaire : le sang du Christ est le sang de tous les martyrs. Le fidèle est invité à communier avec les martyrs.

Le Christ en Majesté

En Occident, la figure du Christ en Majesté apparaît d'abord dans les miniatures illustrant les livres de messe, Psautiers et Lectionnaires, à l'époque carolingienne.



Fig. 4 – Sacre de l'empereur (IX^e siècle)

Cette posture est d'ailleurs empruntée aux empereurs romains, tels qu'ils figurent sur les monnaies et les médailles. C'est une image politique.

Le but est atteint lorsque l'empereur est à la place du Christ.

Le Christ en Majesté, comme le Dieu que Jean a vu au ciel, tient un livre. Tous les auteurs sont d'accord pour voir dans la main du Christ en Majesté le livre de l'Apocalypse. Le texte nous dit que Dieu tient ce livre dans sa main droite (Ap. 1). Or toutes les représentations du Christ en Majesté, sans exception, placent ce livre dans la main gauche. Bien entendu, on peut toujours discuter sur le sens relatif de droite et gauche. La main droite peut être la main que je vois à droite. Ce serait donc la gauche. Mais ce serait une fausse sortie : rien de bon ou de bien ne peut venir de la main gauche (*sinistra*). Or le Christ en Majesté est bénissant. Toujours. Et donc la bénédiction ne peut être faite de la main gauche. Quand Dieu aura fini de bénir, le livre sera à droite pour être ouvert, et c'est bien ce que fait le servant de la messe quant il porte le missel du côté Épitre au côté Évangile (à la droite du Tabernacle).

Sur le mur de nos églises, l'image apparaît au XI^e siècle. Georges Duby nous apporte une explication. « Dans les dernières années du X^e siècle, les évêques de Germanie, ces grands princes que l'empereur avait dotés de tous les pou-

voirs temporels sur leur cité et ses abords et qui réunissaient en leur personne la mission pastorale et les pouvoirs royaux de paix et de justice, osèrent briser la tradition qui jusqu'alors avait retenu de figurer la croix comme l'instrument d'un supplice. Mille ans après la mort du Christ, les grands crucifix de bois érigés en plein centre des basiliques ottoniennes exposèrent pour la première fois à la vue du peuple une victime, et non plus un vivant couronné » (Georges Duby, *op. cit.*, p. 185).

Descendue de sa croix, la victime est montée au ciel, laissant la Terre à l'empereur. C'est ce que ne veut pas, ne veut plus, la papauté qui, forte d'avoir couronné les empereurs, entend placer Dieu sur un trône supérieur – Dieu du Cosmos, et donc son serviteur, le pape, intercesseur naturel et obligé entre Dieu et les hommes, c'est-à-dire au-dessus des empereurs. Mais Dieu est-il imaginable ? C'est la question fondamentale de la chrétienté à partir du XI^e siècle.

DIEU EST-IL IMAGINABLE ?

1 / Image de Dieu

Pour ce rappel historique de l'image du Christ, nous renvoyons à l'ouvrage *Dieu et ses images* de François Boespflug, Paris, Bayard, 2008.

On considère généralement que « l'absence d'image chez les premiers chrétiens est un fait incontestable » (*op. cit.*). M. Claude Lepage, dans une passionnante communication à l'Institut (comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1997), défend l'hypothèse d'une iconographie propre à la Palestine, mais à partir du IV^e siècle, et de la décoration des églises constantiniennes. Ce ne serait qu'à cette époque que les chrétiens orientaux se seraient délivrés de l'interdiction juive de l'image. « Tu ne te feras pas d'image, ni aucune forme de ce qui est aux cieux là-haut, de ce qui est sur terre en bas, de ce qui est dans les eaux au dessous de la Terre » (Ex. 20, 4 ; Dt 5, 8). On traduit souvent « image sculptée » de l'hébreu *pésél*, mais l'interdiction vise toutes les représentations de la main de l'homme, Cheiropoïètes. Les exégètes contemporains datent cette interdiction du Décalogue, à la période d'Exil à Babylone (587-538 av.). Elle constitue une rupture avec la pratique religieuse du Proche-Orient.

La rupture essentielle est dans le Décalogue en lui-même, dont Dieu serait l'auteur : « Tables de pierre écrites du doigt de Dieu » (Ex. 31, 18). L'aniconisme juif est-il la conséquence de cette absolue nouveauté ? Dans toutes les religions antérieures, la Religion est le service de Dieu, et la Loi le Service public. Si Shama est assis en tête de la stèle du Code d'Hammurabi, c'est pour bénir Hammurabi, le roi qui en est l'auteur. Le Décalogue institue une théocratie, c'est-à-dire un État dont la loi est celle de Dieu. L'explication de Freud serait le refus de toute sensualité, au profit de la spiritualité, « Triumph der Geistigkeit über die Sinnlichkeit ». En ce sens, la prohibition serait absolue et concernerait tous les sens, non seulement la vue (dessins, écrits, sculptures), mais aussi l'audition (discours, descriptions). Il semble que les Juifs religieux expliquent plutôt cette interdiction par le caractère eschatologique de sa révélation. Dieu n'apparaîtra qu'à la fin du monde. Le respect de sa liberté absolue va jusqu'à ne pas imaginer sa forme. Dieu n'est pas imaginable, inimaginable, comme invisible et indicible.

2 / Le Temps des Symboles

Le premier à bannir le mot « image » de son discours est d'ailleurs le Christ. Le seul emploi du mot qui lui soit attribué est, en grec, dans les évangiles, *eikon*, pour parler de l'effigie de César dans le « Rendez à César ce qui est à César » (Mc 12, 16). Mais il faut constater qu'il ne parle jamais du

deuxième commandement et de la prohibition des images. Les évangélistes sont comme leur maître : pas de portrait du Christ, pas de description. Le rôle de Luc, le « peintre de Marie » pour les orthodoxes, est donc « invérifiable et peu plausible » (*op. cit.*). Paul, aux Romains : « Ils ont troqué la Gloire du Dieu incorruptible contre des images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes, des reptiles. » Paul visait ainsi les multiples représentations « païennes » des divinités dans les villes qu'il traversait. Dans les deux premiers siècles, il n'est pas un Père de l'Église qui ne manifestât son hostilité envers les images.

Le premier obstacle à la représentation de Jésus était l'ignorance de son apparence. C'est au VI^e siècle qu'apparaissent des descriptions du Christ, et encore relèvent-elles de la légende. La lettre de Publius Lentulus, prédécesseur de Pilate en Judée, prétendument adressée à Auguste, qui contient une description physique du Christ avec des cheveux couleur d' « amande fraîche », n'est pas antérieure au XIII^e.

C'est donc dans cette ignorance absolue de la réalité du physique de Jésus que s'est développée une iconophilie dans les années 220-230. Clément d'Alexandrie fut le premier à donner une liste de ce qui pouvait être « représentable » (Le Pédagogue) : colombe, poisson, navire poussé par le vent, dauphin, ancre, oiseau-lyre. L'auteur ne donne d'ailleurs aucune explication au sens de ces symboles qui conservent ainsi un certain mystère.

Puisque, dans la chapelle Saint-Gilles, on trouve sur l'intrados sud du transept un poisson, rappelons que ce peut être un souvenir de *refrigerium*, le bonheur éternel dans un sens figuré facile à comprendre, et son pluriel *refrigiria*, qui désigne les rafraîchissements servis à l'occasion des funérailles, souvent du poisson (*Mélanges Marcel Simon*, Paris, 1978, p. 232-243, « Le poisson, aliment du repas funéraire chrétien », par C. Vogel). Ou bien les poissons des eaux vives qui jailliront de Jérusalem à la fin des temps selon Zacharie (XI, 14) et Ézéchiel (XLVII) tels qu'ils sont représentés sur la mosaïque du Latôme à Salonique (V^e siècle) (A. Grabar, *L'âge d'or de Justinien*, fig. 141, p. 131). Ou bien encore, comme dans la catacombe de Callixte (II^e-III^e siècles), avec le pain pour la multiplication des pains et l'Eucharistie : « Deux poissons devant chacun desquels est placé un panier contenant des pains, avec un verre plein de vin rouge. Ils symbolisent l'eucharistie » (*op. cit.*). Est-ce enfin tout simplement un acrostiche de ICHTUS (Iesos Christos Theou Uios Sôter) ? Durant un demi-siècle, ce sont donc des symboles profanes au sens peu défini qui sont utilisés pour propager la foi chrétienne.

3 / Les représentations funéraires (III^e-IV^e siècles)

Le premier art chrétien est funéraire. Deux supports : Les peintures murales des Catacombes et les sarcophages sculptés.

La pratique funéraire romaine préhistorique mélangeait incinération et inhumation. On trouve sur la colline capitoline, comme dans toute l'Italie, des tombes et des vases destinés à recueillir des cendres à l'époque du Bronze moyen (-1500, -1200), avant la fondation de Rome. Les Romains historiques archaïques sont probablement Étrusques et inhumants, et au V^e siècle av. J.-C. la crémation a pratiquement disparu des cités étrusques. À Rome, la Loi des XII Tables prescrit l'enterrement ou l'incinération en dehors de la ville. Les deux pratiques vont coexister. Les grandes nécropoles sont situées le long des grandes voies romaines (Via Appia, Via Latina, Via Tuscolana, Via Labicana, Via Flaminia, Via Portense). Lors du cortège funéraire, les patriciens font porter par leurs esclaves des portraits (*imagines*) en cire des ancêtres du défunt. On retrouve cette pratique sous la forme des « portraits du Fayoum », ces portraits d'eux-mêmes que les Romains d'Égypte emportaient dans leurs tombes.

Une statistique de l'Archéologie funéraire de Rome montre que, sur 11 nécropoles datant des I^{er}-IV^e siècles, la fréquence des incinérations est toujours inférieure à 15 %, et qu'elles disparaissent à la fin du II^e siècle (Paolo Catalano, « Les ensembles funéraires de l'époque impériale à Rome », *Dossiers de l'Archéologie*, n° 330, novembre-décembre 2008).

Mais les conditions économiques ne permettent plus aux nécropoles de s'étendre en surface ; elles s'enterrent. Les chrétiens vont donc enterrer leur mort en secret dans des carrières de tuf abandonnées, comme le faisaient déjà les Romains depuis le III^e siècle avant J.-C., pour les esclaves jetés dans ces galeries dépotoirs, et les Juifs qui avaient obtenu une autorisation officielle de creuser de nouvelles catacombes hors les murs (139 av. J.-C.). Pour les Romains, les premiers chrétiens constituent une secte juive et sont traités de façon identique. Les pauvres sont placés dans des niches superposées, les riches font construire un mausolée de famille dans lequel ils sont inhumés dans un sarcophage. Contrairement aux idées reçues, ces catacombes occidentales ne sont pas l'apanage de Rome. On en trouve en Sicile, en Campanie, en Basilicate, dans les Pouilles, en Italie centrale. On en trouve aussi dans les Cyclades, à Mylos (voir *Dossiers de l'Archéologie*, n° 278, novembre 2002, « Catacombes romaines et italiennes », sous la dir. de Philippe Pergola) et tout dernièrement à Hammamet (Pupput).

Ces catacombes sont décorées de fresques peintes sur les murs, avec trois couleurs (rouge, jaune, vert), de style gréco-romain. C'est là que le Christ apparaît, non pas comme Dieu, mais comme symbole d'Espérance. Ce sont des images hellénistiques du bon berger, du philosophe, du thaumaturge (Asclépios, notamment, Eusèbe de Césarée, *Prép. évangélique*, V, 1, 9). Elles se mélangent avec les symboles précédents et utilisent les monogrammes, le Tau grec, pour sa forme en croix, le Chrisme (XP) (Georges Hacquard, *Guide romain antique*, Paris, Hachette, 1982).

Jésus n'est pas la figure dominante des peintures murales de ces catacombes. Omniprésente, la figure de l'Orante, personnage aux bras levés, est à rapprocher de la *Pietas* romaine, c'est-à-dire la déesse de la Pitié. De même, le criophore (*kriophoros*, « qui porte un bélier ») est une représentation de la Philanthropia, courante sur les sarcophages romains. Ce sont des images porteuses de signes (sémaphores).

Ces images sont suivies par les grandes figures de l'Ancien Testament, qui illustrent la rédemption après la chute, Adam et Ève, Noé, sacrifice d'Abraham, Moïse et le rocher, le songe de Jacob, Jonas. Ce dernier, très fréquent, est un Endymion, ce berger que les dieux ont endormi à jamais et qui est d'une telle beauté que Séléné vient s'étendre toutes les nuits à ses côtés. « Les chrétiens ont trouvé dans les images d'Endymion... le thème qui leur permettra d'exprimer l'un des éléments fondamentaux de leur foi ; après la mort, le défunt connaît un merveilleux repas en attendant le Jugement dernier » (P. Prigent, *Héritage culturel de la foi nouvelle*, Paris, 1995).

Mais ces représentations de scènes empruntées à l'Ancien Testament sont aussi juives. Dans les synagogues, le décor animé apparaît dès la fin du III^e siècle (*op. cit.*). Ainsi dans la synagogue Doura-Europos, Damas, Musée national (245 après J.-C.). À Rome même, il existe des catacombes juives, sans doute très anciennes et qui sont décorées au III^e siècle (Villa Randimini). Voir *Le judaïsme et l'image*, Pierre Prigent.

À la même époque, la littérature patristique est entièrement consacrée à Jésus et aux évangiles, aux Actes des apôtres et à l'Apocalypse de Jean, sans même parler des épîtres.

La figure de Jésus va apparaître dans ces peintures à l'occasion de scènes narratives. Quant à la croix, elle est totalement absente, le visage du Christ n'est pas individualisé, il ne comporte aucun trait spécifique permettant de le distinguer : pas de nimbe, pas de portrait de face, pas de signe de majesté, pas même une préférence marquée par rapport aux autres personnages.

Sur le plan de l'art, il s'agit d'un art frustré, proche du graffiti. Or, à la même époque, l'art hellénistique est au sommet.

4 / Naissance de l'iconographie chrétienne (IV^e-VI^e siècle)

« La plupart des modules iconographiques trouvent leur formulation à cette époque » (André Grabat, cité par Boespflug, p. 77).

Deux dates sont à rapprocher : édit de Milan, 313 ; concile de Nicée, 325. Or les deux grandes basiliques romaines, Latran et Saint-Pierre, sont construites en 324 par Constantin, auteur de l'édit, et initiateur du concile. C'est dire que le culte chrétien légal devient officiel, mais se heurte immédiatement aux dérives sectaires, et en premier à l'arianisme. L'essor de l'architecture officielle entraînait le développement du décor, et la doctrine officielle avait besoin d'être défendue par les « faiseurs d'images ». Il fallait affirmer le dogme ecclésiastique.

C'est dans ce cadre « officiel » que l'image du Christ va se construire. Aux multiples représentations antérieures, qui



Fig. 5 – Catacombe de Commodille
(IV^e siècle)

ont été qualifiées de « polymorphisme », succèdent d'abord deux types qui vont coexister pendant deux siècles :

— Le Christ barbu d'âge mur qui a fait son apparition dans la catacombe de Commodille à la fin du IV^e et qui se présente entouré de l'Alpha et de l'Oméga (fig. 5).

— Le Christ imberbe, d'âge variable, mais généralement jeune, presque éphèbe, voire enfant comme dans cette représentation du baptême (fig. 6). C'est le Christ enfant, dont la jeunesse est le signe de la divinité.

Le Christ se rapproche de l'image de la création. « *Nous te rendons grâce, Ô notre père, pour la sainte vigne de David ton serviteur, que tu nous a fait connaître par Jésus ton enfant* » (Didache du Seigneur, IX, 2, prière de l'Antiquité chrétienne) (I^{er} siècle). La vigne, c'est le vin de la coupe, puisque, jusqu'au concile de Constance (XIV^e), la communion est donnée sous les deux espèces. L'Eucharistie est une création renouvelée chaque fois qu'une messe est dite. Derrière la victime (Hostie), il y a Dieu et la création.

Ainsi commence, au IV^e siècle, la complexe histoire de la figure du Christ. Les deux images commencent par coexister, parfois dans le même lieu. On ne peut comprendre que si l'on admet que la représentation n'avait aucune prétention réaliste. « Lorsqu'il se manifeste saintement par des visions mystiques, Dieu prend à la fois la figure d'un vieillard et celle d'un adolescent » (Denys l'Aréopagite).

Mais ce qui est essentiel, c'est que, pour les raisons politiques et dogmatiques propres au siècle de Constantin, le Christ devient DIEU. Tout se passe comme si Dieu le Père,



Fig. 6 – Catacombe de Pierre et Marcelin
(IV^e siècle)

celui de l'Ancien Testament, continuait à être indicible, invisible, inimaginable, mais, comme l'Église a besoin de « figurer » Dieu, la représentation du Christ s'éloigne du Nouveau Testament, de ses faits et gestes, pour devenir abstraite. Le Christ n'est plus l'acteur d'une scène, quelle qu'elle soit ; il est figuré pour lui-même, désigné par son auréole, il ne semble engagé dans aucune action précise.



Fig. 7 – Christ en Majesté
entre Pierre et Paul. Catacombe de Pierre et Marcelin

C'est la première représentation du Christ en Majesté. Christ assis sur un coussin, Livre dans la main gauche. Pieds posés sur un *scabellum* Alpha et Oméga. Nimbe Agneau auréolé.

Le genou droit est nettement apparent sous la tunique. Les plis sur le genou gauche sont verticaux.

L'image est presque complète et il ne manque que la mandorle et les quatre vivants pour composer la *Maiestas Domini*, figure classique de l'histoire de l'art sacré dont la définition se retrouve déjà ici : « La station droite laisse place à la position assise, la silhouette esquissée à une position massive, immobile et frontale, la jeunesse à la maturité..., le symbolisme idyllique et pastoral s'efface devant une représentation collégiale et politique » (J.-M. Tèze, *Théophanies du Christ*, Paris, 1988, p. 29 et 43 ; cité par Boespflug).

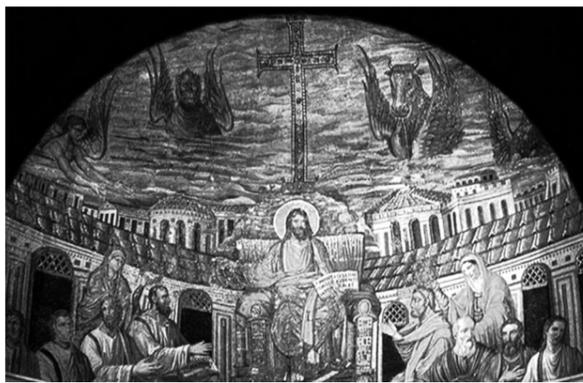


Fig. 8 – Santa Prudenziana : 384-399, Rome, mosaïque de l'abside

C'est la première *Maiestas Domini* d'abside. Elle mêle deux thèmes distincts :

- le Christ au sein d'un collège apostolique ;
- la nouvelle Jérusalem.

Les quatre symboles des apôtres sont au milieu de la « mer de cristal » (Apocalypse de Jean). Il n'est pas correct de qualifier ici un « Tétramorphe ». Ce terme doit être réservé aux quatre vivants d'Ézéchiel, qui ont chacun quatre faces (Éz. 1, 5).

L'inscription « Dominus conservator ecclesiae Prudentianae » renvoie à la titulature de l'empereur quand il se rend dans une ville romaine ; *conservator urbis*, qu'on doit traduire par « Protecteur du Monde ».

Les monuments de Jérusalem sont ceux que les pèlerins peuvent voir. Rotonde de l'Anastasis (Saint-Sépulcre), église polygonale de l'Ascension avec l'oculus du toit.

La croix unit le ciel et la terre. Elle fut rajoutée en 420 et se veut représenter la croix du Golgotha édiflée par Théodose II (ou plutôt par sa dévote sœur qui se fit construire à Ravenne le splendide mausolée de Galla Placidia).

Cette image pose la question toujours d'actualité : est-ce une représentation de la souveraineté du Christ ? Est-ce Dieu sous la forme du Christ ?

La réponse unanime de la critique traditionnelle (voir A. Grabar, *Martyrium*, t. II, p. 202) voit le Christ dans une fonction de roi et surtout à cause des attributs vestimentaires qui sont ceux de l'empereur (tunique dorée, laticlave et pallium).

L'analytique moderne insiste sur les différences, au contraire, avec la représentation impériale, et notamment le fait que l'entourage est assis et non debout, l'absence de couronne, et conclut à une magnificence de la divinité et non de la personne. Ce serait donc la première image de Dieu.

Mais la réponse est sans équivoque si l'on fait référence aux textes johanniques. Dans son Apocalypse, Jean donne une description complète de Dieu sur son trône, dont il ne peut voir la forme, ébloui qu'il est par la lumière qui irradie du seigneur, et dans l'évangile « Qui m'a vu a vu le père » (Jn 14, 9).

Le Christ Pantocrator

Le Christ imberbe siégeant sur un globe apparaît pour la première fois dans l'art monumental à Saint-Vital de Ravenne en 547.



Fig. 9 – Le Christ Pantocrator. Ravenne, 547

L'aboutissement de l'évolution se fera à l'âge d'or de Justinien : ce n'est plus Rome, c'est Byzance.

Le globe qui symbolise l'univers est la marque du Pantocrator de l'Apocalypse : « Nous te rendons grâce, Seigneur, Dieu Maître de TOUT » (Ap. 11, 17).

Comme l'a fait remarquer l'analyse contemporaine, plus il est DIEU, moins le Christ est empereur. Ici, le trône disparaît, la tunique dorée disparaît.

À la voûte de l'abside : la cour céleste. Sur un pré parsemé de fleurs, cinq personnages, au milieu, assis sur un globe bleu, le rédempteur (tenant dans la main droite le manuscrit aux sept sceaux) encadré par deux archanges. À gauche, saint Vital s'apprête à recevoir du rédempteur la couronne du triomphe qu'il tend de la main droite. À l'extrême droite, l'évêque Ecclésius porte dans ses mains, en hommage au rédempteur, l'église qu'il a entrepris de construire pour lui. Au-dessus des cinq personnages, sur le fond d'or, les nuages colorés du ciel.

La période iconoclaste des VII^e et VIII^e siècles a conduit à la destruction de la plupart des images antérieures dans l'empire d'Orient. C'est toutefois dans une petite église de Thessalonique, du milieu du VI^e, que l'on trouve une des premières représentations d'un Dieu christique Juvénile qui siège sur un arc-en-ciel, entouré des quatre symboles, tel que Isaïe et Jean, de chaque côté, l'ont vu.

L'arc-en-ciel peut être une transposition de la lumière éblouissante qui entoure Dieu dans l'Apocalypse, et dont Jean nous dit : « Un arc en ciel autour du Trône est comme une vision d'émeraude » (Ap. 4, 3).

Cet arc a trois couleurs, ce qui renvoie au mythe trinitaire. Mais les avis divergent sur les couleurs. Ici, nous avons un vert, blanc, rouge, c'est l'écharpe d'Iris dont Virgile dit qu'elle a les mille couleurs de l'arc-en-ciel, et que l'illustrateur du Vergilius Romanus (V^e siècle, ms. 3867,



Fig. 10 – Christ en Majesté, mosaïque d’abside, vers 540, Thessalonique, église Hosios David

Vatican) a traité avec ces trois couleurs. Tout cela, s’agissant de peintures paléochrétiennes, ou même de mosaïque, est aléatoire, car nous ignorons les couleurs d’époque. Le bleu se dégrade par exemple souvent en vert, avant l’utilisation du lapis-lazuli.

L’origine de la mandorle est plus incertaine. On sait que le chandelier à sept branches des juifs est une stylisation de l’amandier.

Le christomorphisme de la représentation de Dieu

Nous citerons textuellement la conclusion, sous ce titre, de François Boespflug, à l’ouvrage précité duquel nous sommes redevables de ce rappel historique et de son illustration : « Au total, le mode de représentation plastique de Dieu qui caractérise le mieux le premier art chrétien est le mode christomorphique, qui consiste à figurer Dieu en Christ. »



Fig. 11 – San Michele, Ravenne, VI^e siècle

Et l’image qui résume le mieux ce christomorphisme est la mosaïque de San Michele à Ravenne (VI^e siècle), dans laquelle le Christ-Dieu porte un livre sur lequel sont écrits deux versets de l’évangile de Jean : « Qui m’a vu, a vu le père » (Jn 14, 9) et « Moi et le père sommes un » (Jn 10, 30). C’est vraisemblablement destiné à ceux qui n’auraient pas compris.

Mais cela admis, la vraie question est de savoir pourquoi non seulement c’est cette représentation qui s’impose au V^e siècle, mais encore celle qui deviendra obligatoire ultérieurement avec les conciles Quinisexte (692) et de Nicée II (787).

La réponse est politique : Rome doit s’affirmer contre l’arianisme, c’est-à-dire le monophysisme du Christ, qui serait de nature divine, même quand il s’est fait homme. Le concile de Chalcédoine, 4^e concile réellement œcuménique, avec l’accord et la participation de l’Église d’Orient, en 457, a proclamé la double nature du Christ. Jésus est un homme véritable et non une *persona*. Mais cette double nature est difficile à admettre, et utiliser la figure du Christ, homme, comme symbole de la divinité éternelle est un moyen de transcender le conflit. Ce n’est donc pas un hasard si le Christ Pantocrator apparaît d’abord dans les églises orientales. C’est en Orient que l’arianisme est né, et c’est en Orient que le monophysisme continuera à poser des problèmes jusqu’à la séparation des deux Églises en 1054.

Icônes du Christ

Les images du Christ sous forme d’« icônes », telles que nous les connaissons, se répandent au VI^e siècle. Elles deviennent un objet d’adoration, et sont vite rejointes par les images de la Vierge et des saints.

Le portrait, représentation peinte d’un homme vivant, a disparu avec les portraits du Fayoum dans les tombes romaines d’Égypte (III^e siècle), jusqu’à la Renaissance (Quattrocento italien), soit mille deux cents ans sans peintures. Mais soit sur les murs, soit sur des tablettes de bois, l’icône du Christ, de la Vierge, et des saints va perpétuer en Orient la tradition du portrait jusqu’à la période iconoclaste de l’Empire aux VII^e-VIII^e siècles.

L’art religieux byzantin est hiératique, c’est-à-dire religieux. Il est indissociable des rites dont il illustre les manifestations. D’une façon générale, d’ailleurs, le développement iconographique de l’art religieux répond aux tendances profondes de l’esprit religieux du moment (Louis Bréhier, *L’art chrétien. Son développement iconographique, des origines à nos jours*, Paris, Laurens, 1918) :

« L’ornementation des églises (byzantines) est envisagée comme une commémoration de la liturgie. L’art a un caractère presque sacramentel et miraculeux. Il est un des moyens par lesquels l’homme peut s’élever à la contemplation du monde intelligible » (G. de Jerphanion, *La voix des monuments*, Paris, 1930).

Pour que le signe soit intelligible, il doit se conformer au modèle défini. En ce qui concerne le visage du Christ, le modèle de l’icône est donné par l’empreinte de son visage (Sainte Face Acheiropoïète, non de la main de l’homme). C’est l’histoire de la Sainte Face et du Mandylion (petit mouchoir) remis au roi d’Édesse Abgar par son peintre Ananias. L’image de la première icône serait une reproduction de l’image imprimée sur le Mandylion.

Au-delà de la légende, on a vu dans la représentation du Pantocrator un visage copié du VI^e au XV^e siècle. L’icône dite Christ du Sinaï est une des premières représentations du Pantocrator. Sur cette icône, il faut noter que le Christ est brun, qu’il porte barbe et moustaches. Mais tout cela ne résiste pas à l’examen. Les icônes de la Sainte Face acheiropoïètes sont postérieures à l’icône du couvent de Sainte-Catherine, au Sinaï, représentant le roi Agbar et le Mandylion. Elle date du X^e siècle. Donc les représentations du Pantocrator sont bien antérieures (une des icônes de la



Fig. 12 – Icône acheiropoïète (copie moderne) du Christ et icône du Sinaï (vi^e siècle)

Sainte Face se trouve à la cathédrale de Laon ; elle date du début du XIII^e).

L'apport byzantin à la constitution d'une image du Christ prendra fin avec la première période iconoclaste (730-787, second concile de Nicée). Mais il faut faire trois réserves :

- L'aniconie a eu des partisans en Europe. Ainsi, Théodulfe, théologien et évêque d'Orléans, compagnon et conseiller de Charlemagne, refusait toute image du Christ. Voir le décor de Germigny-des-Prés.
- Le concile de Chalcédoine sur la personne humaine du Christ, bien qu'accepté par l'Église d'Orient, suscita bien des réticences. Un certain esprit monophysite se perpétua en Orient et en Occident. La querelle du « Filioque » en est une illustration.
- L'Égypte copte et la Syrie n'ont jamais reconnu le canon 82 du concile in Trullo (Quinisexte). En Occi-

dent, aussi bien les enluminures des parchemins que les fresques ont continué à utiliser les symboles christiques, et notamment l'Agneau, expressément visé par le canon 82. L'Église d'Orient n'a pas de représentation de la *Maiestas Domini* (au sens précis de ce standard dans l'histoire de l'Art), sauf en Cappadoce. et en Égypte.

Les vêtements du Christ

La représentation du Christ en Majesté nous vient de l'image des empereurs romains, et de la signification politique de ces images. Ce sens, c'est surtout l'Empire byzantin qui en a assuré la transmission, Rome n'étant plus dans Rome après la chute de Romulus Augustus et l'avènement d'Odoacre vers 455.

Les sources sont multiples, mais on est en droit de privilégier la numismatique, par l'abondance des monnaies et le champ immense de leur circulation. Nous prendrons trois références :

— (1) Solidus de Justinien II, daté 705-711 (collection particulière, Catalogue de références BMC/B.1-R. 1705-Do.2b6-BN/B.13-BC. 1415).

C'est le premier empereur à faire figurer le visage du Christ sur l'avvers des *solidi*. Il est barbu, vêtu du *colobium*, il bénit de la main droite et tient le livre dans la main gauche. Inscription « Dominus noster Ihesus Christus Rex Regnantium ». Au revers, Justinien et son fils Tibère, « Domini Nostri Iustinianus et Tiberis Perpetui Augusti ». La titulature du Christ est exactement celle des empereurs « Dominus noster ». Cette titulature apparaît pour la première fois, à notre connaissance, dans le « Symbole d'Athanasie », texte diffusé en Gaule romaine au VI^e siècle.

Le *colobium* est une tunique de dessous, prescrite en 382 par la triarchie Gratien, Valentinien, Théodose, pour les ministres du culte. Il est en fait commun aux sénateurs romains. Sur cette tunique, il était d'usage de porter la *trabée*, qui était primitivement un insigne royal. Après la chute de la royauté étrusque et la fuite de Tarquin (509 av. J.-C.), elle fut réservée aux consuls, dans une cérémonie bien précise, l'ouverture des portes du temple de Janus. Elle était portée de façon plus ordinaire par les prêtres des grands temples. À Byzance, elle est décrite dans le *De Cerimoniis* (X^e siècle), de Constantin Porphyrogénète, qui fit rédiger ce texte pour que « la connaissance exacte des cérémonies puisse permettre au pouvoir impérial de s'exercer avec ordre (*taxis*) et mesure (*rythmos*) ». Voir « Les aspects matériels de la Taxis Byzantine », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, par Marie-France Auzépy.

La *trabée* est un manteau court orné de bandes de pourpre. Sur l'abside centrale, on distingue parfaitement la tunique de dessous, *colobium*, et la *trabée blanche* avec des bandes sur la poitrine et en lisière. Mais ces bandes, très certainement rouge pourpre à l'origine, sont devenues vertes. Le pourpre en teinture, issu du murex, petit coquillage commun en Méditerranée, couleur du pouvoir, était d'une tenue remarquable au temps et à la lumière. Malheureusement organique, cette teinture ne pouvait pas être utilisée en peinture murale, qui ne tolère que des colorants minéraux. Pour restituer le pourpre, les peintres utilisaient le rouge de Pompéi, à base de cinabre (sulfure de mercure), en provenance des mines d'Almaden, en Espagne. Mais son broyage est complexe, et mal préparé, il s'oxyde à la lumière et se dégrade en vert ou jaune. C'est ce qui s'est produit sur cette fresque de l'abside orientale de Saint-Gilles et c'est d'ailleurs ce qui donne un aspect aussi surprenant à cette abside, dont on sait que seul le sinople subsiste, à base de terre rouge.

Le fond blanc, les lévites blanches, le *colobium* et la *trabée* sont également blancs, et ce blanc est tout simplement l'enduit d'apprêt, les couleurs à tempéra ayant disparu. L'analyse au microscope optique est formelle sur ce point. Il est donc certain que les étoiles dont Jorand a par-

semé la **trabée** sur son aquarelle n'ont jamais existé, pas plus que le bleu clair de sa couleur sur l'aquarelle d'A. Breton. **La trabée était rouge pourpre.** Le maître de l'abside centrale était un grand peintre, mais un mauvais technicien de la fresque. Quand on connaît la conservation des fresques égyptiennes, ou des fresques romaines, il n'y a aucune raison valable d'imputer à ce désastre technique une antériorité par rapport aux deux autres décors. Il s'agit probablement d'un accident dans la préparation.

Le Christ sud est celui sur lequel le vêtement apparaît le plus conforme à l'original. On distingue un **colobium** blanc, uni, tout à fait comparable dans ses plis avec le **colobium** de l'abside centrale. Par-dessus, la **trabée pourpre** présente aussi à peu près la même forme et le même drapé que le Christ central. Elle est pourpre, ce qui est la règle pour le REX REGNANTUM, comme devait l'être très probablement celle de la fresque centrale. Elle est bordée d'un galon d'or.

Pour ce qui est de la fresque septentrionale, l'état du support, et sa dégradation, rend l'examen difficile. Il semble que le **colobium** soit verdâtre dans les plis du bas, alors qu'il est blanc sur l'épaule droite dégagee. Il est probable que le peintre ait employé de la malachite (vert de cuivre) comme support du blanc, ce qui est une technique connue et référencée. Comme le rouge pourpre, le blanc est une couleur difficile à obtenir, et le vert de cuivre a tendance à migrer et à envahir le décor. Quant à la trabée, elle est difficile à identifier, à moins que ce ne soit elle qui recouvre en bas entièrement le **colobium blanc** ; qu'elle fût rouge pourpre, et aurait-elle aussi viré au vert. Si tel est le cas, cette dégradation picturale serait identique à celle de la fresque centrale.

En revanche, pour ce qui est du **loros**, il n'y a aucune difficulté, il est bien présent sur les trois images, drapé comme il se doit sur le bras gauche et dégageant le bras droit. Il est défini comme « une grande écharpe dorée recouverte de perles précieuses qui entoure le corps et dont un pan est porté sur le bras gauche » (M.-F. Auzépy, *op. cit.*).

Pour l'identifier sur la fresque centrale, dont il ne reste que l'ébauche préparatoire, il faut se reporter à l'aquarelle de Jorand.



Fig. 13 – J. J. Jorand, 1841, abside centrale

On reconnaît parfaitement le **loros**, plié sur le bras droit qu'il dissimule entièrement, ne laissant apparaître que le bout de la main et le livre. C'est ce qui explique que, dans l'état actuel, le livre semble suspendu dans les airs. Ce **loros**, comme sur les deux autres fresques, était rouge pourpre, avec une bordure dorée. Il s'enroule sur les deux épaules et dégage le bras droit. La lisière du **loros** ne se confond pas avec le collet de la **trabée** qui est jaune clair comme le rabat. La lisière du **loros** qui permet de le délimiter est ornée de pierreries.

Au nord et au sud, le **loros pourpre** domine la composition et impose un relief et une moirure, qui, avec la complexité des plis, donnent à l'ensemble le **TON** de la peinture. Glenn Gould, le grand pianiste, a répondu à une admiratrice qui lui demandait s'il voyait la musique en couleur, comme Kandinsky qui prétendait « entendre » ses tableaux, et il répondit : « Prenons un exemple. La tonalité de do majeur est bien souvent associée à l'éclat, la majesté, la pompe, et donc, en termes de couleur, cela finirait dans les couleurs vives, il me semble. » L'ensemble des trois fresques est bien en **do majeur**. Comme le lion qui rugit, le pourpre proclame le *sanctus, sanctus, sanctus, Rex Regnantium*.

Pour en terminer avec les vêtements, **colobium blanc, trabée et loros**, rouges pourpres, nous renvoyons au *Cabinet des médailles*, donation Schlumberger, avec : (2) Solidus de Constantin V, Syracuse, 751-775, et (3) Nomisma de Théophile, Constantinople, 829-831.

Sur ces deux pièces, **Colobium et loros**.

À moins d'un miracle, cette identité dans les vêtements, cette « tonalité » pourpre, qui vient s'ajouter à la posture en « Majesté », est la marque indiscutable d'un décor cohérent dont chaque représentation renvoie à l'ensemble, conçu comme un tout dans un but éminemment politique. Et donc à une unité de temps et de date.

Or, dernière indication, le **loros** change au **x^e** siècle à Byzance et se transforme en ce qui sera le surplis de l'officiant, s'enfilant par la tête. Certes il est difficile de dire à quelle date ce surplis est devenu la règle en Occident. Mais force est de constater que, à Saint-Gilles, c'est encore le **loros**, « classique ». Il semble donc que les chances d'une datation avant 1054 soient grandes.

Que conclure de ce rappel historique qui conduit à l'image de la *Maiestas Domini*, dans le cadre précis de notre recherche sur les fresques de Saint-Gilles ?

Nous ne sommes pas en face d'une image du Christ. La *Maiestas Domini* est une théophanie, au sens littéral de l'apparition de DIEU. Le Christ est représenté comme homme, c'est la seule image concevable, et c'est le canon 82 du concile in Trullo (692).

C'est un contresens que de rechercher dans les images une représentation des apparitions du Christ ressuscité. Comme nous le verrons, c'était jusqu'à aujourd'hui l'idée commune de tous les auteurs : c'est le sujet du décor de la salle capitulaire de la Trinité à Vendôme (Hélène Toubert, « Les fresques de la Trinité de Vendôme, un témoignage sur l'art de la Réforme grégorienne », *Cahiers de civilisation médiévale*, XXXVI, 1983). Ce n'est pas celui de Saint-Gilles.

Il était difficile d'ignorer la vision johannique pour l'image centrale : c'est de Dieu que nous parle la vision de Jean, l'Agneau, le livre des sept sceaux, les quatre vivants. Aussi, tout en louant la qualité artistique de l'ensemble, on n'insiste pas sur le signifiant.

Mais il n'y a pas identité entre le nimbe crucifère et la personne du Christ, ce qui n'est plus contesté. Sur ce point, le développement de R. Gérard (*op. cit.*) sur la représentation grecque de Jésus opposée aux peintures « d'Égypte... toutes syriennes d'inspiration... avec les caractères de sa race » constituent plus qu'une faute, une erreur.

Pour les deux autres représentations des absides nord et sud, tous les auteurs se réfèrent au Christ ressuscité de l'Évangile (que ce soit la Pentecôte ou la Traditio Legis).

Laissons conclure Mme Lorenza Cochetti-Pratesi qui a, sur la base d'une étude stylistique, reconnu une « singularité

iconographique du même thème du Christ en Gloire dans les trois absides », et qui poursuit sur « les interprétations aussi subtiles qu'artificielles et manifestement peu convaincantes ».

Une autre image du Christ est celle du crucifix :

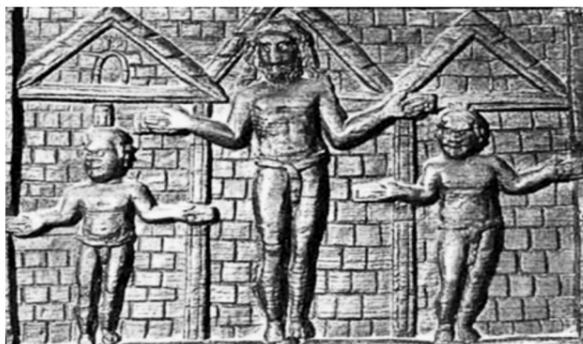


Fig. 14 – Portail de Sainte-Sabine, Rome (v^e-vi^e siècle)

Les premières représentations de la croix étaient faites sans le Christ. Et encore la croix elle-même n'apparaît-elle, dans les catacombes de Rome, qu'au II^e siècle. Aucune crucifixion avant la porte de Sainte-Sabine à Rome (v^e ou vi^e siècle). Le Christ est serein. Il est accompagné des deux larrons, ses mains sont percées de clous, mais il n'y a pas de croix. L'image de l'instrument du supplice des criminels est inacceptable avec celle du Christ.

L'image du Christ souffrant sur la croix ne deviendra commune qu'au x^e siècle, en Europe d'Empire. C'est un tournant décisif dans l'histoire de la sensibilité religieuse.

Qu'en est-il de l'image centrale de la chapelle Saint-Gilles ?

1 / Une première constatation est qu'il n'y a pas d'image de la croix ou du Christ sur la croix, exception faite du nimbe crucifère.

Cette absence est déjà un signe. Une église sans Crucifixion nous semble difficile à imaginer. Toutes les églises, en principe contemporaines, dans la région avoisinante possèdent une crucifixion qui jouxte le Christ en Gloire (Saint-Jacques-des-Guérets, Saint-Aignan). Sous le titre « Première iconographie chrétienne de Palestine », M. Claude Lepage a fait une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1997 (ISBN 0065-0536) dans laquelle il écrit s'interroger sur « la commémoration d'une montée du Christ dans sa Gloire, empruntant des éléments à la fois à la Transfiguration et à l'Ascension, et qui, à mon avis, a fait partie, vers le III^e-IV^e siècle, d'un ancien rituel chrétien commun, au départ, à toutes les grandes fêtes ». En ce sens, la représentation du Christ en Gloire célèbre à la fois la résurrection et la montée au ciel. Sa place s'impose après la Crucifixion à laquelle elle donne un sens.

La querelle des investitures oppose le pape et l'empereur justement sur les pouvoirs des évêques et de leur nomination. L'empereur et ses évêques présentent au peuple l'effigie du calvaire, le pape choisit la majesté divine, qui ne s'exprime que par son intermédiaire. Le Christ est d'abord celui de l'Apocalypse. C'est le Christ en Majesté, bien plus que le Christ en Gloire. La *Maiestas Domini* est une position copiée sur la représentation des empereurs, notamment sur les pièces de monnaie (*Maiestas Domini*, Anne-Orange Poilpré, Paris, Le Cerf, « Histoire », 2005). C'est une position de « roi », au-dessus de la Terre et sur l'ensemble du Cosmos (double mandorle), une position « politique », théocratique, et non théologique.

Nous verrons, avec l'étude de l'absidie sud, qu'au XIV^e apparaît en superposition une fresque de la Trinité avec Jésus sur la croix. Cette volonté de réparer une omission nous semble en elle-même révélatrice.



Fig. 15 – Christ à Berzé-la-Ville (fin XI^e siècle)

2 / Seconde observation : le Christ est blond.

Il est peut être aussi imberbe, nous ne saurons jamais si l'absence de barbe est due au peintre ou à la détérioration de la détrempe. Le fait qu'il soit barbu sur les deux autres représentations n'est pas déterminant. Le Christ jeune et imberbe est une représentation paléochrétienne (voir Lepage, *op. cit.*).

Il ne ressemble pas à l'image des icônes. Blond comme le Christ des évangélistes carolingiens. En Cappadoce et à Constantinople, le Christ est brun ; à Berzé-la-Ville, la Chapelle aux Moines voulue par le grand abbé de Cluny, Hugues de Semur en 1049, le Christ en Majesté, d'inspiration nettement byzantine, est brun.

Il y a donc, à Saint-Gilles, une volonté de se différencier du modèle byzantin, ce qui est aussi politique. La séparation des Églises est consommée en 1054. Cette volonté, on la retrouve dans les détails, la position des pieds, des bras, la main bénissant, comme si, dans un schéma bien défini et immédiatement identifiable, l'artiste avait voulu marquer sa différence.

C'est une observation qui a déjà été faite par Robert Gérard : « Ce que nous entrevoyons maintenant, c'est qu'avant la fin du XI^e siècle une école de peinture murale parfaitement définie avait été créée et développée par l'ordre de saint Benoît » (*op. cit.*, p. 39).

Nous partageons entièrement cette opinion, qui s'appuie à juste titre sur le parallèle avec une église bénédictine de Campanie, San Angelo in Fornis, même si nous n'en tirons pas de tout les mêmes conclusions, notamment quant aux autres fresques de la Chapelle.

Cette évolution du modèle byzantin est d'ailleurs perceptible dans le Bréviaire d'Odesirius, abbé du mont Cassin à la fin du XI^e siècle. Hélène Toubert s'est intéressée à cet ouvrage (*Le Bréviaire d'Odesirius*, Paris, Mazarine, Ms. 364 et les influences byzantines au mont Cassin, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1971, n° 83, repris chap. IX, in *Un art dirigé*, Paris, Le Cerf, 2007, et p. 342, n. 100 sur Montoire). Elle publie une image de l'ascension très proche du Christ en Majesté de Saint-Gilles, avec le commentaire suivant : « L'iconographie byzantine est suivie de plus près encore dans la scène de l'Ascension du Christ ». Le miniaturiste a pourtant, dans cette composition byzantine courante et bien connue en Italie, apporté une modification d'un caractère occidental. La position des jambes du Christ, installé frontalement sur un coussin, ainsi que la manière dont il écarte symétriquement les bras et dont il élève le livre ne sont pas connues à Byzance à cette époque alors qu'on peut citer des parallèles nombreux en Occident. »

L'examen plus attentif des détails va nous conduire à des découvertes surprenantes. Il s'agit d'une fresque militante qui illustre de façon cachée le rituel de la messe.

« Je n'ai jamais caché, mais j'ai crié mais j'ai dit : "Cherchez afin que vous trouviez, frappez afin que l'on vous ouvre..." » (Pistis Sophia). Le terme employé de « caché » pour la signification des fresques est donc impropre : il faudrait dire « ésotérique », non pas dans le sens commun, « réservé aux initiés », mais dans le sens gnostique, « clair pour ceux qui cherchent ».

Elle répond aux questions que se posaient les chrétiens de l'an mil.

Le lien étroit entre la fresque peinte sur les murs et les cantiques est une évidence. Le peintre est là pour illustrer le rituel. C'est une grande différence avec les fresques romanes immédiatement postérieures, du XII^e siècle. L'art va devenir un livre d'images concrètes qui apporte à une population illettrée une lecture visuelle de l'Ancien et du Nouveau Testament. À l'abstraction indéfinissable de l'idée de Dieu succédera le réalisme simple du miracle.

À Saint-Gilles, au contraire, l'image est une abstraction intemporelle, qui proclame l'existence d'un Dieu « inimaginable », invisible, qui règne sur l'Univers, dans l'Éternité, qui s'est incarné sous la forme d'un homme véritable pour nous sauver de la faute originelle, et qui reviendra avec la restauration du Paradis sur Terre.

Dans cette abside centrale, où se dit la messe, il s'agit donc d'en illustrer les grands moments :

- pour les catéchumènes, Gloria et Credo ;
- pour le Mystère de l'Incarnation, qui est le Canon de la messe, il demeure secret. Dans le rite romain, le prêtre tourne le dos aux fidèles ; l'élévation du calice, qui a pour objet de le montrer à l'assistance, n'apparaît qu'au XII^e siècle au plus tôt (voir Hélène Toubert, « Les fresques de la Trinité de Vendôme », *op. cit.*). Il n'est donc jamais représenté dans la peinture romane. Mais il y a la préface, marquée par l'anaphore Sanctus, Sanctus, Sanctus ;
- enfin, la Communion avec l'Agnus Dei.

1 / GLORIA

Le Christ en Gloire.

Ce qui conduit au GLORIA.

Le texte d'origine date du II^e siècle. Église d'Orient : en grec, il incluait le Trisagios (Trois fois saint) qui deviendra le Sanctus du rite romain.

Il commence par un verset de Luc (2, 14) qui serait le chœur des anges à Bethléem.

« Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur terre aux hommes qu'il aime. »

Chez Luc, il se situe lors de l'annonce de la naissance de Jésus à Bethléem. Le Dieu est évidemment Dieu le Père, la notion même de Trinité étant postérieure (Théophile d'Antioche en 180).

La première rédaction du Gloria grec est contemporaine de la naissance du dogme :

« Nous vous rendons grâce pour votre gloire, Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu père tout-puissant, Seigneur, Fils unique de Dieu, Jésus-Christ. »

Mais le Saint-Esprit n'y figure pas. C'est un monde où Dieu le Père et Jésus son fils ne font qu'un (Monophysisme).

Le dogme de la Trinité sera le fait du concile de Nicée (325), comme le Credo. Ces deux textes sont dirigés contre l'arianisme et le monophysisme. C'est après le concile de Nicée qu'apparaît le texte latin qui ajoutera : « *Cum sancto spiritu* ». Le Gloria était réservé aux grandes messes solennelles dites au moins par un évêque. Son emploi ne s'est généralisé pour les offices du dimanche qu'au XI^e siècle. Or c'est un thème répandu dans la peinture d'abside depuis Nicée. On mesure à la fois la doctrine « affichée » sur les murs et la difficulté à faire admettre la Trinité.

2 / CREDO

Le CREDO du concile de Nicée (325), avec son ajout malheureux de « filioque », ne fut généralisé dans la liturgie romaine qu'en 1014, pour le sacre d'Henri II. Le CREDO vise les différentes hérésies qui ont marqué l'Église paléochrétienne. C'est un chant de combat.

D'abord contre l'arianisme, qui subordonne Jésus à Dieu le Père, et dont la condamnation par le concile de Nicée (325) conduit Rome à développer le concept trinitaire.

Ensuite contre le monophysisme qui refuse de reconnaître au Christ une nature humaine. Pour ses partisans, le Christ est la personne de Dieu, c'est-à-dire un dieu qui a revêtu une personne (du latin *persona*, « le masque des comédiens ») humaine. Le monophysisme est condamné par le concile de Chalcédoine, qui réunit un accord œcuménique, c'est-à-dire commun à l'Église de Rome et à l'Église d'Orient, en 451.

Cette condamnation montre d'ailleurs que le monophysisme avait résisté au Credo dans lequel il est affirmé que Jésus « s'est fait homme ».

En fait, sa proclamation et son introduction dans la messe répondent aux interrogations de l'Église d'Orient sur la suprématie du pape. « Je crois en l'Église une, sainte, catholique et apostolique. »

Le Credo, c'est d'abord l'affirmation de DIEU Pantocrator, le Tout-Puissant. « Je crois en un seul Dieu Père Tout-Puissant, Créateur du ciel et de la terre et de toutes les choses visibles et invisibles. »

Et le Credo est une affirmation de la parousie de Dieu : « Il reviendra en gloire juger les vivants et les morts et dont le Règne n'aura pas de fin. »

Christ en Majesté, *Maïestas Domini*, Majesté du Seigneur Dieu.

Or ce Dieu que JEAN a vu et dont l'Apocalypse est une révélation, qu'a-t-il dit qui doit être rapporté aux sept églises ?

« Jean, aux sept églises d'Asie. Grâce et paix vous soient données par "Il est, il était, et il vient" » (Ap. I, 4).

L'abside orientale, celle de l'autel : **Il est** présent dans l'Eucharistie.

L'abside septentrionale : **Il était** dans l'éternité Fusion de Dieu et du Christ dans l'éternité de la Grace.

L'abside méridionale : **Il vient** Le Jugement dernier et la Nouvelle Jérusalem.

3 / SANCTUS

Origine : Trisagios (trois fois saint).

Participe passé d'*agizo* : « offrir en sacrifice » : celui qui est « oint ». Christos

Apocalypse IV, 6-8 :

« Le premier vivant est comme un LION, le deuxième vivant est comme un jeune TAUREAU, le troisième vivant est comme un visage d'HOMME, le quatrième vivant est comme un AIGLE en plein vol. »

Ils ne cessent de répéter, jour et nuit : « Saint, Saint, Saint, Seigneur, Dieu maître de tout, Il était, il est et il vient » (Ap. IV, 8).

Cette vision de Jean donne naissance à ce qui est appelé Tétramorphe, généralement de façon tout à fait impropre.

Nous rencontrons dans toute l'iconographie chrétienne quatre animaux symboliques qu'une longue tradition rattache à chacun des évangélistes. Ce serait Irénée qui, au II^e siècle, aurait interprété la prophétie d'Ézéchiel (I, 5, 6). « Au centre je discernai quelque chose comme quatre animaux dont voici l'aspect : ils avaient une forme humaine. Ils avaient chacun quatre faces, et chacun quatre ailes » (I, 10). « Quant à leur aspect, ils avaient une face d'homme,

et tous les quatre avaient une face de lion à droite, et tous les quatre avaient une face de taureau à gauche, et tous les quatre avaient une face d'aigle. »

Comme une allégorie des évangélistes :

- **Mathieu** est Homme, parce que son évangile commence par la généalogie de Marie. Le Christ est homme.
- **Marc** est lion, parce qu'il commence par Jean-Baptiste dans le désert. Le Lion, animal du désert.
- **Luc** commence par la scène du sacrifice au temple où Zacharie a une vision de l'Ange qui lui annonce la naissance d'un fils. Les juifs sacrifiaient des taureaux ou des bœufs.
- **Jean** commence par un Prologue prophétique ; il voit loin, comme l'aigle.

Il y a eu d'ailleurs une interversion entre Marc et Jean. Chez Irénée, le Lion est Jean.

La tradition chrétienne a suivi et les quatre animaux entourent généralement le Christ en Majesté à une place déterminée :

- Les deux animaux « aériens » sont en haut : à gauche, l'homme ; à droite, l'aigle.
- Les deux animaux « terrestres », lion et taureau (ou bœuf) en bas à gauche et à droite.

Selon saint Jérôme (IV^e), traducteur de la Bible (Vulgate), ils figurent respectivement : l'incarnation, la passion, la résurrection et l'ascension.

Origine babylonienne du Tétramorphe



Fig. 16 – Karibu, pluriel Kerubim

Les quatre animaux sont présents à Babylone sous la forme d'un être à tête humaine, corps de lion, pattes de taureau et ailes d'aigle. C'étaient les gardiens des palais de Babylone. Ils veillaient aux quatre points cardinaux. Leur nom de Karibou, Kerub, Kerubim (au pluriel) conduit aux chérubins de l'Exode (Ex. XXV, 18) gardiens du temple, au livre des Rois (XIX, 15) : « *Yahvé, Dieu d'Israël, qui siège*

sur les Chérubins, c'est toi qui as fait le ciel et la terre. » Le Dieu de l'Ancien Testament est « omnicroateur » et non « Pantocrator ».

Pour les Assyriens, ces taureaux ailés androcéphales à corps de lion et ailes d'aigles réunissaient en eux-mêmes toute la sagesse du monde, et toute la force du monde. Génies bénéfiques, ils symbolisaient l'union des improbables qui fait la force des dieux. Dans la mythologie grecque, l'homme est le produit de l'union de la terre (Géa) et du ciel (Uranus). Rapprochement improbable !

Le Tétramorphe juif et le livre des Nombres

Livre militaire, les *Nombres* est le récit de la préparation à la conquête de la terre promise. Il a probablement été écrit en exil à Babylone (VI^e siècle a.C.). Les juifs l'appellent de ses premiers mots, suivant l'usage, **DANS LE DÉSERT**.

Le peuple d'Israël se compose de 12 tribus, chacune composée des descendants d'un des 12 enfants de Jacob. Mais, pour la garde du campement, les 12 tribus se regroupent trois par trois aux QUATRE points cardinaux (cf. les Kérubim assyriens). Cette réunion se fait sous la bannière des quatre tribus descendantes d'un aîné de Jacob. En effet, Jacob a eu de quatre femmes (les épouses Léa et sa sœur Rachel, les servantes Bilha et Zilpha) 12 fils – un fils aîné RUBEN, qu'il a par la suite désavoué et remplacé par JUDA (tous les deux fils de Léa), puis un fils avec sa servante Bilha, DAN, et enfin son fils Joseph (fils de Rachel) étant décédé, son petit-fils EPHRAÏM est aussi un aîné.

Quelles sont les enseignes de ces quatre aînés ?

Au nord du camp, l'étendard de DAN, l'aigle du juge. Au sud du camp, l'étendard de RUBEN, l'Homoncule (racine de mandragore). Voilà reconstitués les deux animaux « aériens » d'Ézéchiel, tête d'homme par-devant, tête d'aigle par-derrrière.

À l'ouest du camp, l'étendard d'Ephraïm, le taureau. À l'est du camp, l'étendard de JUDA, le lion.

Ces attributs sont dans Genèse 49, texte que l'on appelle « *Bénédictions de Jacob* ». C'est en fait une prophétie dans laquelle Jacob annonce à ses enfants réunis, avant de mourir, ce qu'il va advenir d'eux. Ce passage considéré comme une prémonition miraculeuse de Jacob, puisque ce qui est annoncé du destin des 12 fils se réalisera, est aussi bien un exemple de la prédiction *post eventum*, si la rédaction définitive du texte ne remonte pas au-delà du XI^e siècle a.C. JUDA ayant succédé à Salomon comme roi d'Israël, c'est un lion ; EPHRAÏM, à sa naissance, était déjà un jeune taureau, DAN sera un juge, et donc un aigle, et RUBEN, qui a rendu féconde la seconde femme préférée de JACOB, en lui donnant de la racine de mandragore (Homoncule), en fera son étendard.

Nous avons donc la source des quatre animaux, et nous suivons le fil depuis Babylone et les KERUBIM jusqu'à Jérôme.

Mais quel est le sens ? En faire une allégorie du caractère propre à chaque animal ne conduit nulle part. Même pour Irénée, nous savons que c'est en fonction de son évangile et des premiers mots qu'on leur attribue un animal.

En l'espèce, l'herméneutique est assez simple :

- Pour les Babyloniens, c'est une réunion tout a fait improbable de quatre animaux qui ne peuvent pas vivre ensemble à l'état naturel. Ce sont des prédateurs maléfiques chacun séparément, qui, réunis en un seul, se montrent être la Sagesse personnifiée.
- Pour les tribus d'Israël, c'est un signe d'unité du peuple, quatre drapeaux pour un seul peuple descendant d'un seul ancêtre fondateur.
- Pour Jean dans l'Apocalypse, il faut laisser de côté les interprétations ésotériques sur le chiffre 4, qui serait la clef du monde, comme l'allégorie dans laquelle le lion serait le plus noble, le taureau le plus fort, l'aigle le plus

agile et l'homme le plus sage (voir n. 1, p. 1624, de la Bible de Jérusalem). Nous avons démontré que les sources excluent toute allégorie.

Le but de JEAN dans l'Apocalypse est la conversion de non-juifs à Jésus-Christ. Il faut donc ouvrir l'espace à la bonne parole. Ce qui compte, ce n'est pas l'unité à l'intérieur du camp, c'est le monde extérieur. Le Tétramorphe n'est plus le propre des juifs et de l'Alliance, mais la nouvelle alliance, et le trône sur lequel Jean assied Dieu, c'est le Christ roi, « sur la terre comme au ciel ».

Hildebert de Lavardin (1) (1056-1133), évêque du Mans en 1096, l'avait parfaitement compris.

« *Le Christ est Homme (concile de Chalcedoine), le Christ est veau, le Christ est lion, le Christ est oiseau, le Christ est tout.* »

« *C'est un homme lorsqu'il vit, un bœuf quand il meurt (sacrifié), c'est le lion qui ressuscite, et l'oiseau quand il monte aux cieux.* »

Il ne faisait d'ailleurs que traduire ce que disait saint Jérôme : « Incarnation, passion, résurrection, ascension. »

Le SANCTUS dans la liturgie.

Nous pouvons maintenant revenir à l'Église paléochrétienne. Dans la liturgie byzantine, chacun des animaux est caractérisé :

Adonta est l'aigle qui trompette (*aèdon* : le rossignol) ; **Boonta**, le bœuf qui beugle ; **Kekragonta**, le lion qui rugit ; **Legonta**, l'homme qui parle.

Cette interprétation est documentée par :

1 / Inscription datée du règne de Constantin Porphyrogénète (né dans le Pourpre) en Cappadoce (913-959) ? Église de Tavchande Déressi et une autre à Toqale, du règne de Nicéphore Phocas (963-969).

2 / Multiples autres inscriptions datées du XI^e siècle :

« *À la conque de l'abside le CHRIST est assis sur un trône de pierres au milieu des attributs et symboles que prêtent au TOUT-PUISSANT ou à l'ANCIEN DES JOURS Isaïe, Ézéchiel, Daniel, l'Apocalypse. Le Tétramorphe aux quatre ailes et aux quatre visages (Éz. I, 6, 11). Enfin, aux quatre coins du trône, les quatre animaux (Ap. IV, 6). Quelques-uns de ces éléments peuvent manquer (G. de Jerphanion, *La voix des Monuments*, 1930).* »

Or ces animaux sont légendés : Kelegonta (Homme), Kekragonta (Lion), Adonta (aigle), Boonta (Bœuf). Cette attribution est propre à la Cappadoce. Mais on la retrouve au mont Athos, à Dionysiou (tardive 1545), et altérée, en Roumanie et en Moldavie.

L'origine de la représentation est donc bien en Cappadoce :

« *Le motif du Christ trônant et bénissant, entre les quatre animaux et d'autres symboles apocalyptiques, est encore un des sujets qui montrent clairement l'influence de l'Orient sur l'iconographie occidentale du Moyen Âge* » (Jerphanion, *ibid.*, n. 2, p. 252).

Pourquoi attacher tant d'importance au nom des animaux du Tétramorphe cappadocien ? Parce qu'il est significatif qu'ils n'existent que par leur **logos**, ce qu'ils disent, et non par ce qu'ils sont. La parole, le chant, le cri, le beuglement signifient que toutes les formes de **logos** doivent louer Dieu.

La place du SANCTUS dans la liturgie grégorienne est révélatrice : il termine la préface et précède le CANON. Or toutes les préfaces commencent de manière identique « *Vere dignum et justum est... / Que toujours et partout nous vous rendions grâce...* » et la suite, le CANON est à la fois la cause et la raison de notre gratitude.

Le Sanctus est chanté par les quatre animaux du Tétramorphe : il est le cantique de la liturgie céleste (Ap. 4, 8). La première partie de ce chant vient du prophète Isaïe

(1) Hildebert de Lavardin, 1056-1133, évêque du Mans, opus 1318.

(Is. 6, 3), qui a entendu les Séraphins le chanter devant le Seigneur, « **Sabaoth** », c'est-à-dire seigneur des armées célestes, qui exécutent ses ordres pour gouverner l'univers.

Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth.

Pleni sunt caeli et terra gloria tua.

Le Tétramorphe n'a pas changé de sens profond : c'est l'unité derrière le dissemblable. Le chœur des Chérubins qui psalmodient sans cesse le SANCTUS, par le chant, par la parole, par le beuglement, par le rugissement est là pour nous dire : le Christ est un, Dieu est un, tout procède de ce Dieu unique. Il est présent dans le pain qu'il a rompu, il est présent dans le vin, il est présent dans l'hostie que vous mangerez. On ne doit pas oublier en effet que Sanctus a pris la place de *Agios*, lequel vient de *agizo* : « offrir en sacrifice ». Il reste d'ailleurs, dans la liturgie romaine du Sanctus, l'exigence du Martyr. (Pour une étude exhaustive sur les QUATRE VIVANTS, on se rapportera au livre éponyme de Philippe Péneaud, Paris, L'Harmattan, 2007, centré sur la liturgie byzantine et orthodoxe.)

Le Tétramorphe de la chapelle Saint-Gilles

Tous les auteurs signalent le Tétramorphe de l'abside principale dans des termes identiques : depuis l'abbé Plat en 1928 : « *entouré des animaux évangéliques* », jusqu'à Jean Taralon, 1981 : « *double mandorle soutenue par quatre anges alternant avec les symboles des évangélistes, eux-mêmes ailés* ».

Le peintre de Saint-Gilles n'a pas placé les quatre animaux aux quatre coins du tableau, comme il est de règle dans la représentation byzantine, et comme l'usage le voulait dans toutes les représentations antérieures, usage qui s'est perpétué dans les représentations postérieures (voir Saint-Jacques-des-Guérets).

Les animaux terriens (lion et bœuf) sont en bas de la deuxième mandorle.

Ils sont composés avec un corps et deux têtes, ce qu'aucun des commentateurs ne semble avoir vu.

À gauche du Christ :

— L'animal a un corps de bœuf, des pattes de bœuf, une tête de bœuf, par-devant et baissée vers la terre, mais il a un long cou de félin et une tête de lion la gueule ouverte tournée en haut vers le Christ. Cette image hybride d'un animal à deux têtes se retrouve exactement semblable à celle d'Arles-sur-Tech : bœuf tête en bas, et lion ailé sur le dos.

À droite du Christ, à l'emplacement symétrique, la fresque est lacunaire. Mais nous disposons d'une aquarelle de 1841, effectuée par Jorand.

— Un animal à corps de lion, avec des pattes de lion, une tête de lion la gueule ouverte, en bas, et une tête de bœuf dans le dos, avec des cornes nettement visibles. Cela ne peut s'expliquer que par une référence à Ézéchiel, ce qui exclut toute confusion avec les évangélistes.

Pour ce qui est de l'aigle et de l'homme, nous avons deux figures face à face : du côté gauche, un aigle qui serre un livre ; du côté droit, un homme qui lui aussi emporte un livre dans le vent.

Les autres personnages qualifiés généralement d'anges, qui portent des robes blanches et semblent danser autour du Christ, ne se retrouvent dans aucune autre composition du Christ en Majesté, orientale ou occidentale. Ce sont les élus promis au paradis mais qui ne pourront y trouver le repos qu'après le retour du Christ et le Jugement dernier. Ils appartiennent au triomphe des Élus au Ciel (Ap. VI, 9) (voir ci-dessus Abside centrale « Les Martyrs »).

Nous pensons que la représentation composite « Bœuf-Lion », c'est-à-dire la fusion de deux vivants, est une illustration du Tétramorphe, ces vivants « à quatre têtes » d'Ézéchiel, repris par Jean. Leur présence au soutien du trône de Dieu est la vision des chérubins d'Isaïe qui se répète **sept fois** dans l'Ancien Testament « *qui siège sur les*



Fig. 17 – Saint-Gilles et Arles-sur-Tech (XI^e siècle)
(CESM Poitiers)



Fig. 18 – Saint-Gilles, fresque de Jorand (détail)

chérubins » (Is. 37.16). Comme toutes les références antérieures sont les évangélistes, avec souvent leur nom sur un phylactère, cela traduit une volonté de ne pas assimiler les quatre vivants aux évangélistes. La seule référence connue d'un traitement identique est à Arles-sur-Tech, fresques murales du X^e siècle.

4 / AGNUS DEI

L'agneau de Dieu est présent en haut à droite de l'abside. Il est encore sur l'intrados qui ouvre l'abside principale, celle où se trouve l'autel, c'est-à-dire celle où se dit la messe et se reproduit à chaque célébration le mystère de l'Eucharistie (du grec *mysterion*, « mystère, sacrement »). Il est encerclé dans un « oculus », les deux pattes sur le livre, comme à Berzé-la-Ville. Il s'agit d'un thème clunisien (Colette Di Mattéo, *Monuments historiques*, vol. CXIV, 1981, p. 84-96, « Les peintures murales de la Chapelle aux moines, Berzé-la-Ville »). Il porte un nimbe crucifère.

Nous allons, pour expliquer le rapport de l'agneau au Christ, suivre la démonstration d'Hélène Toubert dans *Un art dirigé*, Paris, Le Cerf, 2007, p. 161 et s.

« Nous savons bien que l'agneau sacrifié par les juifs à Pâques est remplacé par le Christ lui-même, suivant la prophétie du baptiste. Pour les chrétiens, Jésus-Christ est l'« agneau de Dieu » sacrifié lors de la crucifixion et qui enlève les péchés du monde par sa mort et sa résurrection. » L'évangile de Jean place la mort du Christ le jour de la préparation du *seder*, qui commence par le sacrifice des agneaux au Temple.

« Mais le symbole demeure ambigu. Il évoque à la fois, dans l'ordre narratif, le rite de la Pâque juive et, dans l'ordre liturgique, l'agneau de la célébration eucharistique, mais aussi les prophètes Isaïe : « Ecce agnus dei qui portatur ad victimam », et Jean-Baptiste : « Ecce agnus dei qui tollis peccata mundi. »

« Le chant de l'Agnus Dei, lorsqu'il fut introduit à Rome au VII^e siècle, trois fois Agnus Dei, comme trois fois Sanctus, était entonné lors de la fraction du pain, c'est dire la consécration « Accipite et manducate ex hoc omnes, hoc est enim Corpus meum ». »

Par la suite, il fut déplacé à la communion. La signification de ce déplacement est liée à la réforme grégorienne.

La partition du pain, c'est la Cène, le Christ et les apôtres. L'eucharistie de la messe n'est pas une répétition des gestes de la Cène. Elle est le miracle renouvelé de la présence réelle du corps du Christ dans l'hostie.

On sait que la séparation des Églises s'est faite en 1054 sur le point de savoir si l'eucharistie devait être célébrée avec du pain azyme, pain juif sans levain, ou du pain fermenté au levain.

À cet égard, l'explication chrétienne n'est pas une référence au pain azyme des juifs à Pâques, symbole de l'exode et de la traversée du désert. Bruno de Segni (qui fut nommé abbé du mont Cassin par Grégoire VII) nous donne le sens canonique : « Nos hosties sont azymes et sans levain parce que notre agneau est immaculé, innocent et sans tache. »

La controverse bérengérienne

Bérenger est chanoine et professeur à Saint-Martin de Tours. Il défend, à cette époque précise, la thèse augustinienne « sacramentum hoc est sacrum signum ». L'Eucharistie est un symbole.

La controverse est tranchée par le concile du Carême de 1079 : *Substantialiter*. (Cet adverbe doit être pris dans un sens proprement liturgique, par référence à *substantia*, « réalité de la chose ». Sénèque : « Il s'est montré en chair et en os. » Mais *substantialiter* n'est connu dans le latin classique qu'avec le sens de « essentiellement ».) Cette position est celle de l'abbé DIDIER du mont Cassin qui sera lui-même pape sous le nom de VICTOR III.

La présence de l'agneau sur la table de la Cène est inconnue dans l'iconologie, sauf à Saint-Angelo in Fornis, qui est l'objet de l'étude de Mme Toubert (*op. cit.*). Or Didier lui-même est représenté dans l'abside en pendant avec saint Benoît. Ce portrait autorise à utiliser les fresques de cette église comme document sur la peinture murale cassinienne (*op. cit.*). Au centre de la table, au lieu et place

du poisson (voir la cène de Saint-Jacques-des-Guérets), l'agneau dans un plat. Devant le Christ, des morceaux de pain, et sous cette représentation une légende encore lisible : « LEX NOVA MONSTRATUR RAPITUR VETUS ILLICO CASU ». L'ancienne loi est montrée comme immédiatement détruite par la nouvelle.

Bruno de Segni : « Il a mis fin à l'Ancien Testament lors de la dernière cène. »

La présence de l'Agneau serait donc une interprétation réaliste de l'Eucharistie. L'agneau est le Christ. C'est ce que dit Jean dans l'Apocalypse :

« Digne est l'Agneau égorgé de recevoir la puissance, la richesse, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la louange » (Ap. V, 12).

Et c'est cet Agneau qui ouvre « le premier des sept sceaux » (Ap. 6, 1).

La connaissance johannique n'est pas la raison, mais le *logos*, dans le sens de concept indéfini, et non d'un contenu précis. Elle se définit par rapport à l'espace et au temps. La connaissance de Dieu est infinie dans le temps : « Je suis le premier et le dernier », et dans l'espace : « Je suis l'Alpha et l'Oméga ». Logos et Cosmos sont liés comme dans le quatrième évangile (P.-Y. Ruff, « Gnosticisme et johannisme », *Études théologiques et religieuses*, n° 1, 1993, p. 25-41).

Avec notre regard, mille ans après, nous dirions que la question posée est celle du monde physique et du monde spirituel, physique et métaphysique.

Pour les premiers chrétiens, Dieu est ailleurs, il y a le monde de Dieu (le Ciel, le Paradis) et le monde terrestre. Ainsi, Luc nous rapporte la réponse de Jésus au bon larron : « Dès aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis » (Luc, 23, 30). Pour Jean et le johannisme, il n'y a qu'un Cosmos, et Dieu et l'homme sont dans le Cosmos.

La fresque centrale de Saint-Gilles est le chant de l'unité du monde. Il est tout à fait émouvant de rapprocher cette fresque des deux panneaux décoratifs de Matisse, *Danse I* et *Danse II*, 1909. D'abord parce que l'inspiration religieuse chez Matisse est confirmée par le Saint-Dominique du Plateau d'Assy ou par la chapelle du Rosaire à Vence. Ensuite parce que le Carton de *Danse I* se trouve au couvent du Sacré-Cœur. Mais ce qui frappe, c'est que la critique a vu dans *Danse I* une danse dans le ciel, et dans *Danse II* une danse sur terre « La Danse est descendue du ciel sur la terre. En touchant le sol, les danseurs ont retrouvé leur poids, leurs muscles et leur force » (Camille Schuwer, lettre, octobre 1910, Archives Matisse). Ce sentiment de la « Danse » est partagé par tous les spectateurs et par la critique : « Autour des mandorles les quatre animaux évangéliques alternent avec quatre anges décrivant de gracieuses arabesques et semblant battre des ailes. Il faut insister sur l'habileté de l'artiste qui a dessiné ces figures sveltes, aériennes, d'une élégance incomparable » (*La peinture murale en France*, Deschamps et Thibout, Paris, Plon, 1951, p. 119).

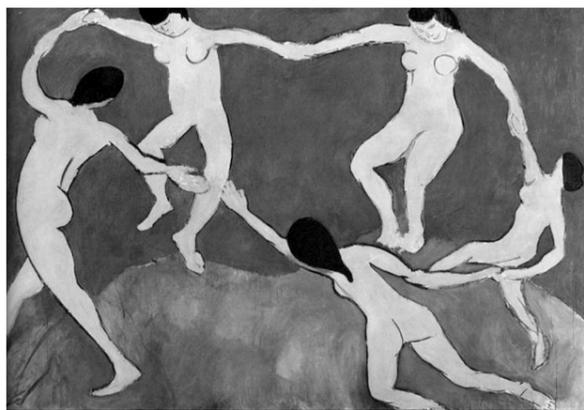


Fig. 19 – Matisse, *Danse I*

Le maître de Saint-Gilles nous donne à voir la danse céleste.

Or Danse mène à Musique, pour laquelle Matisse a fait de nombreuses esquisses, et c'est effectivement une musique céleste qui semble animer le décor de l'abside majeure de ce lieu. Olivier Messiaen nous a donné une version musicale de l'Apocalypse : *Quatuor pour la fin du temps*, d'après l'Apocalypse de saint Jean. Le 5^e mouvement s'intitule « **Louange à l'Éternité de Jésus** ». Il s'appuie sur le septième sceau et son annonce par l'Ange à la trompette : « *Il n'y aura plus le temps* », habituellement traduit par : « Il n'y aura plus de délai » ; non pas donc l'éternité (« le Temps », avec un grand T), mais tout le contraire : l'extrême urgence ! Cette urgence n'est pas tragique, ce n'est plus le Christ de la Crucifixion, elle est glorieuse, elle est nécessité, elle est « La nouvelle Jérusalem », qui doit venir « bientôt ».

La perspective

Aucun commentateur à notre connaissance ne s'est intéressé à la perspective de cette fresque. Il est d'usage de ne parler de perspective qu'à partir du Quattrocento, de Brunelleschi, Piero della Francesca, et de son théoricien Alberti. Cependant la perspective existait avant le concept, dans les rupestres préhistoriques, dans l'Art antique, à Byzance et au Moyen Âge. On parle souvent de la « perspective signifiante » des icônes qui proportionnent la taille des personnages à leur importance. Nous voulons ici rappeler l'utilisation conjointe de la « perspective axonométrique » et de la « perspective inversée ».

Dans les icônes, l'utilisation de la perspective inversée a pour objet de donner un mouvement vers l'avant, à la rencontre du spectateur. Au contraire, la perspective linéaire de l'art occidental invite le spectateur à rentrer dans l'image, à se situer à un endroit précis du paysage. Masaccio, dans la Chapelle Brancacci, au premier plan du Tribut, plante un poteau, qui a soulevé bien des interrogations. C'est tout simplement l'emplacement recommandé au spectateur pour regarder la fresque ; comme s'il assistait vraiment à la scène.

On note que le maître de Saint-Gilles utilise la perspective axonométrique pour le *scabellum*, par exemple, mais que la composition globale s'organise autour des deux mandorles suivant un point de fuite vers le chœur : perspective inversée.

Matisse utilise le même procédé pour faire tourner sa ronde : les danseuses du premier plan sont plus petites que les danseuses du fond.

L'abside centrale de Saint-Gilles telle que son décor nous le proclame est une affirmation de la foi renouée du XI^e siècle. On fixera autour de l'an mil l'entrée en action des forces novatrices ayant présidé à la naissance du style roman. Les contemporains en avaient conscience lorsqu'ils observaient, avec le chroniqueur Raoul Graber, « le blanc manteau d'églises dont se vêtait alors l'Occident ». C'était comme un printemps : « On eût dit que le monde lui-même se secouait pour dépouiller sa vétusté » Marcel Durliat, (art. « Art roman », *Encyclopædia Universalis*).

Avant d'en venir à la Parousie du Christ, il faut regarder du côté de l'éternité, qui n'a ni commencement ni fin. L'éternité est donc contemporaine de tous les instants. Ce n'est ni le passé ni l'avenir, et le Christ n'est ni là, ni ailleurs ; ni au ciel ni sur la terre ; il est partout ou, plutôt, il est tout.

ABSIDE NORD : CHRIST PANTOCRATOR

Omnia per ipsum facta sunt : « Toutes les choses ont été faites par lui ».

La représentation de l'abside nord est, aujourd'hui encore, souvent rapportée à la Pentecôte. La facture de ce



Fig. 20 – Abside nord de Saint-Gilles

Christ en Gloire est marquée par un byzantinisme indiscutable du visage, et par la somptuosité orientale des vêtements qui l'accompagnent. La différence avec le chœur est une évidence, encore que nous n'ayons pas devant les yeux deux ou trois images comparables (voir sur ce point les réflexions citées ci-dessus de J. Taralon dans son article pour le Congrès archéologique de France, 1981, Montoire, chapelle Saint-Gilles).

La partie centrale de l'abside nord est une image achevée, comme celle de l'abside sud. Ce n'est pas le cas du sinople de l'abside centrale. Certes le fond du décor central est clair, celui des absides latérales foncé. Mais, à Saint-Savin, l'ensemble des peintures de la nef est sur fond clair, et la crypte, au contraire, est couverte de fresques à fond chargé et obscur. Pour autant, l'analyse historique conclut à une création contemporaine par les mêmes ateliers. Bien plus, si le Christ en Majesté du porche de Saint-Savin se détache sur un fond ocre rouge foncé, celui de la crypte est illuminé par un fond clair, probablement blanc à l'origine. Mais tous les deux sont blonds, comme les trois Christ de Saint-Gilles.

Aussi, nous ne pensons pas qu'il soit possible de remettre en cause le principe qui a conduit à trois représentations contiguës du Christ en Majesté. Ce principe est la parole de Dieu du Trisagios, celle-là même de l'Apocalypse : « Il était, il est, il vient. » La Pentecôte n'a rien à voir dans ce projet d'ensemble. Ce ne sont pas les parousies du Christ qui sont le sujet commun du programme, mais la personne de Dieu.

Ce sont les filets rouges qui sortent des mains du Christ, à gauche, comme à droite, qui s'écoulent au-dessus des apôtres qui ont conduit à une confusion avec les langues de feu. Cette confusion est déjà dénoncée par l'abbé Plat en 1928 qui proposait d'y voir le fleuve de vie décrit dans l'Apocalypse (Ap. 22, 1). Il se fonde sur Ap. XXI, 5 et 6 :

5 Celui qui siège sur le trône déclare : « Voici que je fais l'univers nouveau. »

6 « Je suis l'Alpha et l'Oméga, le Principe (commencement) et la fin ; celui qui a soif, je lui donnerai de la source de vie. »

Or c'est un fait que les lettres alpha et oméga figurent sur les épaules du Christ (voir ci-dessous). Ce rapprochement dans le texte est insuffisant pour voir dans les filets rouges le « fleuve de vie » qui abreuverait les apôtres. Le texte de l'Apocalypse nous dit que le fleuve de vie est comme la mer de Cristal.

Mais deux observations nous paraissent certaines :

- Ce ne peut pas être la Pentecôte, et le rapprochement avec le portail de Vézelay ne convainc personne.
- Ce ne peut être donc que du sang.

Robert Gérard s'est rallié à la proposition de l'abbé Plat (*op. cit.*, 1935). M. de La Martinière y voit la Pentecôte, et se fie aux aquarelles de Jorand, et notamment au fait que « M. de La Loge a vérifié, sur la fresque, en comparant

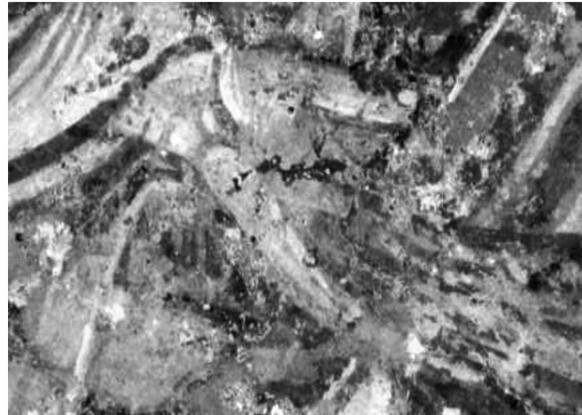


Fig. 21 – Abside nord. Détail, le sang du Christ

l'aquarelle à celle-ci, l'existence de la plaie de la main et de la goutte de sang ». C'est exact et encore visible, la présence de stigmates sur les pieds, à l'inverse, étant pour le moins discutable. De toute façon, on ne voit toujours pas le rapport du sang et de la Pentecôte.

Dans le seul ouvrage dont les auteurs soient des spécialistes de l'histoire de l'art (*La peinture murale en France, op. cit.*, 1951), il est malheureusement repris cette attribution fallacieuse. Mais, pour un ensemble de raisons, il est à peu près certain que les auteurs n'ont pas personnellement vu les fresques de Saint-Gilles. Lors de son rapport sur la restauration nécessaire des bâtiments (1997), l'architecte des Monuments historiques se montre prudent : « Scène grandiose où l'on a voulu reconnaître une représentation au moins symbolique de la Pentecôte » (Dossier de la Médiathèque du Patrimoine).

Alpha et Oméga

Dans la composition de l'ensemble de Saint-Gilles, ce symbole revient à trois reprises :

- d'abord au centre de l'intrados qui ouvre sur la croisée du transept. Une figure du Christ, les bras en croix, un nimbe sans croix, avec les lettres (alpha) et (oméga) de part et d'autre de la tête, nettement lisible, blanches sur fond noir ;
- puis dans l'abside nord, sur les épaules du Christ en Majesté ;
- et dans l'abside sud, également sur les épaules du Christ, difficilement lisibles, mais indiscutables sur l'aquarelle de Jorand.

Son absence dans l'abside centrale est donc surprenante. Mais elle ne permet pas de disserter sur la signification de son absence. En effet, il est tout à fait possible que ces deux lettres y figurassent, mais que, compte tenu de l'état de la fresque, elles aient disparu.

Au contraire, la répétition du symbole est un facteur d'unité. C'est l'élément signifiant qui rappelle, dans chaque tableau, son inscription dans un ensemble, dont chaque image est inséparable du tout.

Depuis Carcopino (« Études d'histoires chrétiennes », *Le christianisme secret du Carré magique*, Paris, Albin Michel, 1953), nous savons que le premier emploi attesté au III^e siècle de l'Alpha et l'Oméga se trouve dans le carré secret de l'Église Paléochrétienne, au côté du PATER NOSTER.

Ou, comment une phrase banale : « Le semeur veille à la bonne tenue des roues de sa charrue » (2), devient par la

(2) Latin : *ROTAS OPERA TENET AREPO SATOR*, anagramme de *PATER NOSTER PATER NOSTER*.

vertu du palindrome et de l'anagramme le secret des chrétiens. En effet, la prière du *Pater* renvoie à Mathieu VI, 7-13, et donc au Christ qui en est l'auteur, et l'existence d'un seul N dans le carré magique impose la disposition du texte en croix. Quant aux deux lettres romaines A et O, répétées, elles renvoient, bien sûr, à l'Alpha et l'Oméga et encadre le *Pater Noster*, donnant une identification cachée de ce père. C'est le Pantocrator.

Le carré magique chrétien n'existe que sous forme de graffiti à l'époque paléochrétienne (attesté à Pompéi avant 62). Il est un signe, comme le poisson : *ICHTUS* en grec, anagramme de Jésus-Christ fils de Dieu Sauveur. Or on retrouve les poissons sur l'intrados de l'abside sud.

Le rappel de ces signes du temps de la persécution des chrétiens s'explique par le caractère volontairement ésotérique de l'Apocalypse. Révélation certes, mais qui n'est pas vraiment d'une clarté sublime. Le « signe » est alors plus signifiant que le mot. Alpha et Oméga, deux lettres pour le mystère de l'éternité.



Fig. 22 – Détail, les yeux du Christ

Quant à l'éternité du Christ dans son essence, elle est « l'axe central du IV^e évangile radicalement christologique » (J.-Y. Lacoste, *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, PUF, 1998, art. « Johannique »). Nous ne citerons que Jean 8, 58 : « Avant qu'Abraham fût, je suis. » Et il faut rappeler que le concile de Chalcédoine a déclaré : « Notre seigneur J.-C. engendré du Père avant tous les siècles. »

Ce qui frappe dans cette représentation, ce sont les yeux du Christ. Nous n'avons jamais vu un regard de cette nature. Tous les visiteurs que nous avons interrogés ont été fascinés par ce regard et spontanément le qualifient d'« illuminé » ou d'« extatique ». Il y a un terme dans le langage religieux pour ce mélange de lumière et d'extase, c'est l'épéctase : épître aux Philippiens (III, 13-15) de Paul de Tarse : « Je vais droit devant et, tendu de tout mon être (*epekteinómenos*), je cours vers le but, en vue du prix que Dieu nous appelle à recevoir là-haut, dans le Christ Jésus. »

De ce texte, les Pauliniens retiennent le mot « épéctase » pour caractériser la béatitude des élus au Paradis (les Parfaits) s'accroissant sans cesse et n'atteignant jamais la satiété.

L'épéctase, c'est donc la béatitude du commencement et de la fin. Le commencement dans l'ALPHA ; la fin, le but vers lequel courent les parfaits, c'est l'OMÉGA. Le commencement et la fin sont l'amour de Dieu.

Mais le signifiant majeur, ce sont ces yeux sans horizon, dont le regard est sans limite, fixé dans l'éternité du temps et l'infini de l'espace.

Les Béatitudes : dans le rite ordinaire orthodoxe, on suit la liturgie de saint Jean Chrysostome. Cette liturgie fait une place aux Béatitudes, telles que nous les rapporte Mathieu V : « Heureux les pauvres en esprit... », « Heureux

les humbles... », « Heureux les affligés... », « Heureux les affamés... », « Heureux les miséricordieux... », « Heureux les cœurs purs... », « Heureux les pacifiques... », « Heureux les persécutés ».

Or, au Moyen Âge, il est à peu près certain que la confusion était grande entre Jean l'Évangéliste, Jean, et l'Apocalypse, et Jean, Chrysostome, évêque de Constantinople (IV^e s.). Ce qui est certain, c'est que la parole de Dieu, la lumière de Dieu, l'amour de Dieu s'adresse à tous les hommes, sans exception et sans distinction, à la seule condition d'être parfait. Mais être parfait, ce n'est pas être consumé en perfection, c'est chercher à l'être. Paul, épître aux Corinthiens, II, 6 : « Une sagesse de Dieu, mystérieuse, cachée, celle que dès avant les siècles Dieu a par avance destinée pour notre gloire. » Le Christ de la Pistis Sophia dit : « Je suis venu, j'ai ouvert les portes de la lumière et maintenant celui qui agira d'une manière digne des sacrements (ou mystères ?) recevra les sacrements afin qu'il entre dans la lumière » (*op. cit.*).

In principio erat verbum : Au commencement était le verbe. L'Alpha précité nous renvoie au dernier évangile (Jean, I, 1-18).

Et pour ce rapprochement nous avons une référence : Le Christ en Majesté de l'église de Tahull porte le livre sur lequel on peut lire, très nettement :

EGO SUM LUX, « Je suis la lumière ». Or cette phrase nous renvoie au dernier évangile : ET VITA ERAT LUX HOMINUM, Ma vie est la lumière des hommes.



Fig. 23 – Détail (fresque Saint-Clément de Tahull)

Mais qu'advient-il de ceux qui ne voient pas la lumière ? *Oculos habent et non viderunt*. De ceux qui n'entendent pas la parole de Jésus ? La réponse est chez les prophètes, Josée (2, 19) ou Ézéchiél (33, 5) : « Il a entendu le son du cor, sans en tenir compte, son sang retombera sur lui », et 33, 8 : « C'est à toi que je demanderai le compte de son sang. » Si nous ne suivons pas le chemin de Dieu, alors le Christ est mort pour rien, alors le sang du Christ retombera sur la tête des hommes. Les apôtres sur lesquels vient se verser ce sang sont les représentants de l'humanité.

Leur rôle est de porter la parole de Dieu, d'avertir les méchants. S'ils ne le font pas, le sang du Christ retombera sur leurs têtes. Il en sera comme de Babylone (Rome), la prostituée, dont les habitants ne veulent pas reconnaître le vrai Dieu et martyrisent les prophètes (Apocalypse, 18, 24), « et c'est en elle que l'on a vu le sang des prophètes et des saints, et tous ceux qui furent égorgés sur la terre ». Ce sang est bien celui de l'agneau égorgé : « J'aperçus un agneau comme égorgé » (Ap. 5, 6).

Résumons-nous : l'auteur de cette peinture, très probablement un Byzantin ou un élève des Byzantins, dont le

trait est dirigé par un savant bénédictin, nous dit, en un seul tableau : Vois ici :

- 1 / Dieu tel qu'il est dans l'éternité (Il était, Il est, Il vient).
- 2 / Tout-puissant, qui a tout fait de l'Alpha à l'Oméga.
- 3 / Le verbe incarné pour le salut des hommes.
- 4 / Notre lumière et notre but.
- 5 / Dieu des Béatitudes qui s'adresse à chacun de nous.
- 6 / Qui s'est fait homme et a souffert pour notre salut.
- 7 / Dont le sang innocent retombera sur la tête de ceux qui n'ont pas porté et appliqué sa parole.

On a parlé, et je pense au travail de Mme Toubert, d'Art dirigé pour ces fresques byzantino-romanes du XI^e siècle. Je dirai, pour ma part : Art inspiré, dans les deux sens. Inspiré par le commanditaire, certainement. Mais aussi Inspiration de l'artiste qui est profondément pénétré du sens de sa peinture. C'est une peinture « pneumatique » au sens aristotélicien du terme. Elle provoque une catharsis qui filtre nos sentiments et seuls l'élément pneumatique, celui qui nous porte vers le haut, subsiste, et c'est cet élément qui sera sauvé.

Et s'il faut nommer le sens profond qui se dégage de l'ensemble peint dans la chapelle nord, je dirai *Castitas*, « Chasteté », dans le sens de « pureté », étymologique, de *Castus*, « la caste », comme la Norma de Bellini « Casta Diva ».

ABSIDE SUD

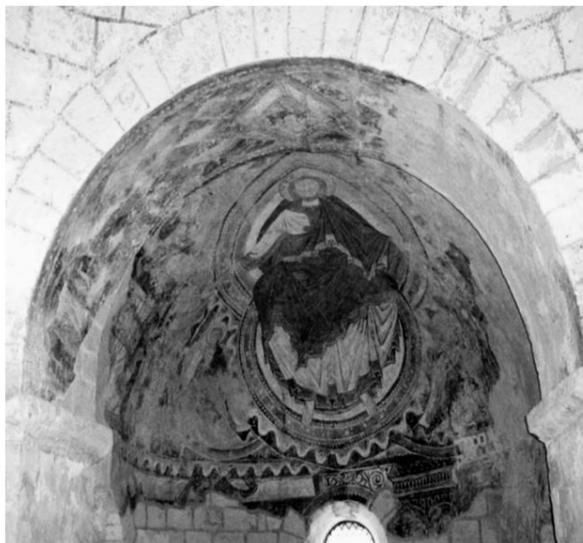


Fig. 24 – Abside sud : Jugement dernier et Nouvelle Jérusalem

Cette abside sud a été complètement transformée au XIV^e siècle par une représentation gothique de la Trinité qui est venue se plaquer sur le Christ en Majesté. C'est le peintre Jorand qui aurait procédé à une « dérestauration » pour faire réapparaître l'image d'origine.

En fait, c'est toute la voûte qui a été surpeinte avec des motifs de différentes époques dont la compréhension est parfois hasardeuse, voire impossible.

« L'imbroglio résultant de surpeints et d'altérations de nombreuses figures permet toutes les suppositions relativement à la composition des scènes ayant pu accompagner la représentation du Christ » (J. Taralon, *op. cit.*).

Jorand nous a laissé deux aquarelles de l'abside sud, sur les 15 consacrées à Saint-Gilles, l'une dans son dernier état, après enlèvement du badigeon, l'autre « restituée » par la suppression de la Trinité gothique.



Fig. 25 – Abside sud, avant et après restauration de Jorand (1841)

L'image de droite, la Trinité, est datée et signée dans le coin supérieur gauche 27 septembre 1841.

L'image de gauche porte l'inscription autographe de Jorand : « Peinture originale de la coupole à droite de la nef, le 13 octobre 1841, mercredi ».

Les mots « originale » et « mercredi » sont soulignés par l'auteur.

On sait que, dans une exposition à Orléans, en septembre 1851, des aquarelles de Jorand, le livret portait la mention : « Coupole de la chapelle sud. Dans ce carton se trouve la composition du XIV^e siècle qui recouvrait la peinture primitive, composition qui n'existe plus, M. Jorand l'ayant enlevée après l'avoir reproduite. »

Dès cette époque (1841), les entrelacs rouges sur fond blanc qui entourent la Trinité et la séparent du Christ en Majesté qui subsiste derrière sont rattachés au XIV^e sans discussion. Or la présence dans d'autres parties des fresques, archivoltas, sommet de l'abside nord, arcature de la même abside, indiquent que l'abside nord n'a pas été la seule à subir des transformations au XIV^e.

Elles n'étaient pas la première modification du décor original. Le doubleau nord, tel que nous le restitue Jorand, est différent de ce qu'il est aujourd'hui, et portait une figuration du XIII^e (de La Martinière, « Les fresques de Saint-Gilles de Montoire », d'après les aquarelles de Jorand, en 1841, *La Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1933). Mais il est certain que c'est l'image de l'abside sud qui a attiré l'attention et suscité les « soins » les plus généreux, puisque sa signification d'origine s'est trouvée effacée.

Il est curieux que, pour retrouver cette signification originale, l'analytique contemporaine se soit attachée à un objet qui n'a jamais existé, ni sur les aquarelles de Jorand ou de Breton, ni sur la peinture d'origine telle que Jorand nous l'a restituée et telle qu'elle est aujourd'hui visible. Mais ces clefs (2) sont en revanche bien visibles sur l'aquarelle de Launay de 1851. Il en est, en fait, l'inventeur.

On a fait de ces clefs dans la main droite du Christ *l'ultima ratio* de la signification du tableau, et, comme la dernière restauration a fait apparaître une figure nimbée agenouillée avec les mains en l'air dans une attitude de suppliant, on a imaginé une *traditio legis*, ou une *traditio clavium* (J. Taralon, *op. cit.*). Cet auteur a d'ailleurs justement fait remarquer que la forme ouverte des mains du Christ était difficilement compatible avec la tenue d'un objet quelconque (*ibid.*). Il s'en est suivi une discussion sur la présence de traits derrière la main du Christ qui aurait fait l'objet d'un repeint ; la question est close, ou plutôt devrait l'être, par l'examen sur place de la restauratrice en 1989 (M.-F. Christen). Les traits blancs subsistants censés représenter les fameuses clefs ne pouvaient pas appartenir à l'image d'origine (voir Montoire, dans *Les peintures murales*

romanes de la vallée du Loir, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 1997). Mais c'était sans compter sur l'imagination fertile des partisans de la *Traditio*, qui voient maintenant dans la partie droite de la fresque un personnage symétrique, dans la même position, qui serait donc PAUL, symétrique de PIERRE, et la scène ne serait plus une remise de clés, qui n'existent pas, mais une *Traditio Legis*, comparable à celle de Berzé-la-Ville, ou de l'église de Coombes, en Angleterre. Sur cette interprétation, nous laisserons le dernier mot à J. Taralon : « Tout cela reste conjectural » (*op. cit.*).

Plus curieux encore est de constater que fort peu des commentateurs ou analystes mentionnent la présence d'un décor architectural qui devait occuper l'ensemble du mur sous la voûte, et dont il reste de façon très visible quelques morceaux. Seul Jorand nous présente cette fresque de l'abside sud comme le Jugement dernier. La Martinière, de son côté, écrit : « Au centre, sous l'aurole, s'élevaient deux palais, avec aux fenêtres, sans que d'ailleurs aucune proportion fut gardée dans le dessin, trois têtes. Il faut y voir la demeure des élus et ces élus eux-mêmes. De l'autre côté, un monument auquel sa toiture aux extrémités en volute, donne l'aspect d'une pagode chinoise. : peut-être la Babylone des Livres saints. Jorand l'a placée sur un énorme pilier de pierre de taille. »

En ce qui concerne le Jugement dernier, c'est une évidence. « Il est, il était, il vient. » Ou, plutôt, il revient et cette parousie est annoncée par Mathieu à quatre reprises dans son discours eschatologique, 24, 3 ; 27. 37. 39. Ce sera « l'avènement du Fils de l'Homme » (24, 27, 37, 39). Voir aussi épîtres de Jean, 1 J 2, 28 ; 2^e épître de Pierre, 1, 16 ; 3, 4, 12. Luc nous dit (17, 24) : « Ainsi en sera-t-il du Fils de l'Homme lors de son jour. » Quant à PAUL il emploiera le mot de « Parousie » à la place d'« avènement » du Fils de l'Homme, pour être compris de la diaspora grecque (voir article « Parousie » du *Dictionnaire critique de théologie*, précité). Toutes les Églises paléochrétiennes étaient dans l'attente de cette parousie jusqu'au III^e siècle et la pensaient imminente.

Le regard du Christ ne laisse place à aucune incertitude. C'est le regard du Juge : « C'est une figure grandiose dont l'intensité visionnaire est accentuée par la fixité du regard aux prunelles à demi effacées et l'immense geste des deux bras étendus latéralement les mains ouvertes » (J. Taralon, *op. cit.*). Sur le plan iconographique, nous sommes en face de la représentation « standard » du Jugement dans la peinture ottonienne et romane.

Mais il y manque l'habituelle séparation des bons et des mauvais. On peut imaginer que les cotés gauche et droit de la figure centrale étaient occupés par une cohorte d'élus et de réprouvés. Mais ce serait « conjecturer ».

Il faut revenir à l'Apocalypse de Jean : le problème du mal est résolu sans enfer. Tous les méchants sont exterminés par les cavaliers de l'Apocalypse jusqu'au septième sceau. Le Christ revient en Gloire avec la Nouvelle Jérusalem, qui sera le paradis sur terre.

Il est certain que La Martinière, qui a bien identifié le Jugement dernier, qui a bien vu les élus dans leur niche au Paradis, comme nous le montrent d'ailleurs les fresques de Saint-Jacques-des-Guérets, se trompe lourdement en identifiant l'affreuse Babylone (Rome), décrite comme une putain, dans les arcades et les palais dont il subsiste quelques morceaux : c'est la Nouvelle Jérusalem.

La représentation de la Nouvelle Jérusalem descendant du Ciel sur la Terre avec ses élus (les Vivants appelés à vivre éternellement au Paradis après un passage au ciel dans l'attente de l'extermination du mal) devait correspondre à celle de Saint-Chef, fresque contemporaine du XI^e. On remarque le même style orientalisant des bâtiments, les mêmes élus dans leurs arcades, le mouvement des ailes angéliques qui descendent du Ciel. En revanche, il n'y a aucune parenté stylistique.

La fresque de la Nouvelle Jérusalem à San Pietro al Monte di Civate nous donne une représentation presque



Fig. 26 – Saint-Gilles et Saint-Jacques-des-Guérets : Le Paradis



Fig. 27 – Saint-Chef (XII^e siècle)

parfaite du message johannique : le Christ en Gloire, le Jardin (Paradis), l'Agneau, les élus dans leurs petites cellules. Aux quatre coins de la ville carrée est inscrit le nom d'une vertu cardinale : Prudentia, Justitia, Fortitudo, Temperantia.

Cette fresque date du début XII^e, probablement fin du siècle précédent. Elle est considérée comme ottonienne-romane. Le Christ est blond. Il porte un carton avec l'inscription *Quis sitit veniat* : « Que celui qui a soif vienne ».



Fig. 28 – San Pietro al Monte di Civate (XI^e siècle)

La Jérusalem céleste est donc associée à la communion. Dans un remarquable et dense article intitulé « La Jérusalem céleste de San Pietro Al Monte » (*Cahiers archéologiques*, vol. 30, 1982, p. 107/124), A. Colli trace un arbre généalogique des représentations de la Jérusalem de l'Apocalypse.

Le modèle le plus ancien est une miniature de Trèves, l'ange montrant à Jean la Jérusalem début IX^e, copiée par une miniature de Cambrai datant du X^e. Ces deux miniatures se trouvent au-dessus d'une représentation du Jugement dernier.

À San Pietro al Monte, la Nouvelle Jérusalem occupe la voûte du narthex, tandis que la nef est dominée par le combat des anges et du dragon qui décore la lunette. Une indication qui rejoint l'intrados entre nef et transept de Saint-Gilles où figurent deux cavaliers terrassant un dragon. Il s'agit d'une psychomachie classique opposant vertus (chasteté et patience) aux vices (luxure et colère).

Les vertus sont souvent présentes autour de la Jérusalem céleste, comme le montre la fresque de San Pietro. Un exégète allemand, H. Schlier, a consacré plusieurs essais (*Die Zeit der Kirche*, 1965) au rapprochement de l'Apocalypse et des vertus, et il a identifié Foi, Vigilance, Patience, Espérance (*Besinnung auf das Neue Testament*, BNT, 1969). En fait, ce qu'il appelle Vigilance se rapproche du sens dérivé de *CASTITAS*, *castitate vitae sanctus* respectable par la pureté de ses mœurs, désintéressement, intégrité. Dans son *BNT*, l'auteur nous dit « être prêt intérieurement et extérieurement pour l'avenir du Seigneur ».

Ce n'est pas un hasard, en ce sens, si Castitas se trouve du côté de l'abside nord, celle consacrée à l'épéctase, à la Grâce, et que Patirntia se trouve du côté du Jugement dernier et de la Nouvelle Jérusalem, c'est-à-dire de l'ESPÉRANCE.

La Martinière avait déjà relevé que sur ce doubleau, des filets rouges analogues à ceux de l'abside nord partent des mains du Christ pour se porter en arrière de la tête des chevaliers (*op. cit.*). J. Taralon a, lui, trouvé une identité de main entre la tête du Christ sur le doubleau et la tête d'un apôtre se trouvant à la gauche du Christ dans l'abside nord. Il y voit une main commune. C'est une confirmation, en tout cas, de la cohérence que nous pensons avoir démontrée de cet ensemble unique et proprement « incomparable ».

CONCLUSION

Au terme de cette rétrospective, qui nous a conduit à identifier dans ces images un message théocratique, nous voudrions conclure en faisant deux observations.

La première a trait au signifiant de l'art, relativement à la culture. Ainsi, la déchristianisation de nos sociétés rend inintelligible mille cinq cents ans d'histoire européenne, et nos enfants ne sauront plus, ne savent plus comprendre ce que nous disent les peintres, les sculpteurs, les verriers, les tapissiers, depuis Apelle et Praxitèle et jusqu'à Léonard et Michel Ange, qui est indissociable de la foi chrétienne. Cependant, dans notre culture, l'art est anthropologique ou n'est pas ; ce qui nous importe, ce n'est pas le motif, c'est le sujet. Même ornementale, toute grande figure romane, comparée à sa parente grecque ou romaine, est humanisée. Religieuse, elle n'est pas sacrée. C'est en ce sens qu'elle se distingue de la figure byzantine. Nul génie artistique n'est aussi pathétique que le Christ mort, si nous le regardons en pensant sincèrement qu'il est mort pour nous. Le tragique de l'art est dans le rapport à l'homme.

Mais il serait erroné de penser que la disparition du sens de l'art sacré nous ouvre les portes de la modernité. Malevitch : « On apprend à lire, on apprend à lire la peinture. » L'ésotérisme des fresques de Montoire est plus facilement accessible que la peinture de Malevitch.

La seconde observation est plus directement inspirée par le sentiment que provoque la vue de ces fresques admirables. Il nous faut regarder avec les yeux de l'an mil, la tête pleine des romans du haut Moyen Âge, comme nous regardons les temples grecs au travers de l'*Illiade*, et les théâtres, des tragédies d'Eschyle.

La première partie du *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris (XII^e) contient l'histoire de Narcisse. Il s'agit du Narcisse des *Métamorphoses* d'Ovide, qui préfère son image reflétée dans l'eau à son corps. La seconde partie est une espèce de réponse critique de Jean de Meung. À l'image réfléchi par la surface de l'eau, il oppose Pygmalion, le sculpteur amoureux de sa statue d'ivoire, qui finira par s'animer sous ses baisers. Pygmalion invoque Vénus, et c'est l'intervention de la Déesse qui donne la vie. Narcisse, c'est la mort, Pygmalion, c'est la vie – deux formes emblématiques de l'amour.

Mais il est un autre miracle, réalisé par Grégoire le Grand. Il a réussi à transférer aux images dans les églises le pouvoir dont étaient pourvues les images antiques.

Les unes suscitent notre admiration, mais ne sont que des ruines du passé, les autres ont un corps porté par une véritable vie. Ce miracle ne s'avère possible que grâce à la Foi. Quel est aujourd'hui le destin de ces images, quand Dieu se retire jusqu'à ne plus être pour beaucoup qu'une fiction ? C'était bien la première question. Qu'arrive-t-il quand les œuvres d'art sacré sont séparées du culte et recueillies dans les musées ?

Il faut, quand on les regarde, nous transférer nous-mêmes dans l'esprit de ceux pour lesquelles elles étaient vivantes. Comme l'écrivait déjà A. Malraux, le simple maçon a sur la cathédrale qu'il construit une supériorité, il est vivant.

LES VENDÔMOIS ET L'EUROPE DANS L'HISTOIRE

Michel de Sachy

Résumé

Les Vendômois et l'Europe, tel était le thème présenté par Michel de Sachy, au nom de la Société Archéologique du Vendômois, lors des « Rendez-vous de l'Histoire » à Blois le 11 octobre 2008. Mille ans d'histoire du Vendômois marqué par l'Europe. Neuf cents ans en proie à des guerres : luttes des comtes et ducs de Vendôme, puissance des Bourbons-Vendôme, l'Europe chrétienne et la Renaissance entre guerre et paix, Révolution et Empire, les grandes guerres européennes et mondiales, et, enfin, la paix avec les jumelages, le tourisme européen en Vendômois, l'agriculture, le commerce et l'industrie, la science et l'art. Un travail de recherche et de synthèse présente ce passé vendômois riche et mouvementé.

Mots clés : Europe, Vendômois, Bourbons-Vendôme, Renaissance, chrétienté, guerres, industrie.

L'ANTIQUITÉ

De Rome dominant l'Europe aux premiers siècles de notre ère, il ne demeure que quelques traces gallo-romaines en Vendômois : la « Tour de Grisset » à Fréteval – en fait, un petit temple et sa villa romaine (1) ; le village d'Areines, qui tire son nom d'un centre campagnard important, avec marché, temple et théâtre, lors de la domination romaine, au croisement des routes de Chartres, Le Mans, Tours, Bourges. Cette dernière est encore visible à « La Grand-Passée » à Saint-Ouen ; ainsi que des traces de routes romaines pavées, telle la « via Turniacensis » passant à Villedieu, la route Blois-Vendôme, et une importante villa gallo-romaine mise à jour à Pezou (2).

LES COMTES DE VENDÔME

C'est à l'époque gallo-romaine qu'apparaît le « pagus Vindocinensis », le pays de Vendôme, qui correspond approximativement à notre arrondissement actuel. Au temps de Charlemagne, apparaît un comte palatin, Troandus, chargé de mission dans le Maine, notamment à Saint-Calais, en limite du Vendômois, dont le successeur (peut-être son fils, Troandus) est chargé de lutter contre les Normands en Beauce ; en 849, le premier comte connu à Vendôme, Bouchard, est désigné, dans une charte, du titre « comes vel grafio », ce qui trahit son origine germanique. Il s'agit de fonctionnaires, « européens » avant l'heure, fidèles à l'empereur et qui vont devenir comtes héréditaires.

L'héritière de Bouchard le Vénérable, comte de Vendôme, au seuil de l'an mil, Élisabeth, est donnée en mariage au puissant comte d'Anjou, Foulques Nerra. Ce mariage malheureux fait entrer le Vendômois dans l'orbite des Plan-



La Tour de Grisset
(Images et Sons en Vendômois)

tagenêts qui vont accéder au trône d'Angleterre. Vendôme devient un enjeu entre la France et l'Angleterre au cours du XII^e siècle. C'est au château de Fréteval qu'ont lieu, en 1170 et 1178, deux entrevues entre les rois d'Angleterre (Henri II) et de France (Philippe Auguste), et c'est là que Richard Cœur de Lion remporte sa célèbre victoire, en 1194, épisodes largement développés dans plusieurs publications et sur les vitraux de l'église de Fréteval.

(1) Claude Leymarios, « À travers le Vendômois gallo-romain : la tour de Grisset », *Bulletin Société Archéologique Vendômois*, 1964, p. 76 à 87, et 1965, p. 59 à 71.

(2) André Motheron, « La "Via Turniacensis" », *BSAV*, 1959, p. 40-42, et Louis Doustin, *BSAV*, 1972, p. 43-52.

Vaincus à Bouvines en 1214, mais vainqueurs à Poitiers en 1356, les Anglais font prisonniers le roi et le comte Jean de Vendôme et nomment un gouverneur anglais dans notre ville. Pierre, le frère de Jean, est tué à cette bataille.

Ainsi notre petit Vendômois se trouve-t-il très tôt sous l'influence de nos deux grands voisins européens : l'Allemagne, siège de l'empire, et l'Angleterre.

UNE VENDÔMOISE AU DESTIN EUROPÉEN

Un des comtes de Vendôme les plus célèbres, Geoffroy Martel, épousa, en 1019, Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume de Poitiers, duc de Bourgogne, et mère, vers 1030, d'Agnès dite de Poitiers ou Poitou, qui passa ainsi une partie de sa jeunesse au château de Vendôme, avant d'épouser, en 1043, l'empereur Henri III qui la laissa veuve et régente du Saint Empire romain germanique, tâche qu'elle assumait avec un grand courage, soutenue par le pape Victor II qui devait sa couronne à l'empereur. Elle réussit finalement à assurer la stabilité de l'Empire avec fermeté, malgré le comportement de son fils Henri IV, passé à la postérité à travers l'humiliation de Canossa. Agnès mourut en odeur de sainteté en 1077.



L'impératrice Agnès
entourée de son époux Henri III
et de son fils Henri IV

(3) *Famille chrétienne*, n° 1618, 15 janvier 2009, et site internet www.saintmartintours.eu.

(4) Dominique Barthélemy, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993.

L'EUROPE CHRÉTIENNE

Dès le V^e siècle, saint Martin parcourt notre région. En Vendômois, de nombreux sites portent son nom : villages, églises, lieux-dits. Reconnu depuis 2005 comme personnage européen, saint Martin a fait l'objet de 24 itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, dont « le chemin de Trèves », 138 km de Tours à Vendôme passant par Villechauve, Longpré, Prunay-Cassereau, Lavardin, Houssay, Thoré-la-Rochette, Villiers-sur-Loir et Vendôme, soit une semaine de marche à travers des communes liées à des épisodes de la vie du saint (3).

Au milieu du XI^e siècle, de 1050 à 1350, la chrétienté s'identifie avec l'Europe, l'Occident. Ce sont les trois siècles de la cathédrale et de la croisade. L'Église a, seule, fait face à l'écroulement de la civilisation gallo-romaine et s'est imposée spirituellement et matériellement. Le Vendômois est présent tant dans le domaine humain qu'architectural.

Les Vendômois partent en croisade : Foulques Nerra, l'époux d'Élisabeth de Vendôme, qui administre le comté, et son fils Geoffroy Martel, qui s'embarque en 1036 pour combattre les Sarrazins. Le comte Geoffroy Jourdain et, en 1140, Geoffroy Grisegonelle, comte de Vendôme, partent pour la Palestine, où ce dernier serait resté quatre ans avant de mourir lors de son voyage de retour, en 1144. Il est probable que ces grands seigneurs furent accompagnés par un bon nombre de Vendômois. Nivelon II, seigneur de Fréteval, était en Palestine en 1093. Barthélémy de Vendôme, dit le Riche, participe à la deuxième croisade en 1147 ; Geoffroy, vicomte de Châteaudun et seigneur de Mondoubleau, est en croisade dont il rentre en 1238 pour repartir en 1248 et mourir en Égypte en 1249. D'autres seigneurs vendômois se croisent aussi tels Ulric Bocel, Pierre Papillon II à la troisième croisade (4). Deux seigneurs de Beaugency, suzerains et possesseurs de fiefs en Vendômois, Simon III en 1096, qui engage Beaugency et ses fiefs vendômois pour financer son expédition, et Raoul de Beaugency en 1280, prennent la croix.

Conséquence des croisades, l'ordre des Templiers s'installe en Terre sainte puis se replie en France où il érige des commanderies, dont deux en Vendômois : Artins et Arville, cette dernière implantée sur des terres données par le seigneur de Mondoubleau.

L'architecture européenne chrétienne connue, dès 1034, son plus beau fleuron avec la fondation, par Geoffroy Martel et Agnès son épouse, du monastère de la Trinité de Vendôme, avec son magnifique clocher en pierre, peut-être le plus beau de France. C'est aussi l'explosion des églises et chapelles romanes et gothiques : la chapelle Saint-Gilles de Montoire est l'une des plus célèbres. Abbayes, monastères, églises rurales sont encore, de nos jours, les monuments les plus marquants de nos villes et de nos communes rurales.

L'ABBÉ GEOFFROY DE VENDÔME

Geoffroy de Craon, ayant à peine terminé son noviciat, fut élu cinquième abbé de la Trinité de Vendôme (1093-1132) et, de ce fait, élevé au cardinalat au titre de Sainte-Prisce de Rome. C'est un personnage à dimension franchement européenne. Il est apparenté aux comtes de Vendôme, aux Plantagenêts, ainsi qu'à Gui, archevêque de Vienne puis pape, sous le nom de Calixte II, qui lui rendra visite en 1120 à Vendôme. En 1094, il contribue, de façon décisive, à l'installation au Latran du pape Urbain II, élu en 1088, grâce à l'éviction de l'antipape Clément III, soutenu par l'empereur Henri IV ; il s'était rendu douze fois à Rome où il avait accueilli, dans un monastère de son ordre, le pape évincé, dépensé 12 000 sols d'or, avait été fait prisonnier trois fois par l'antipape. Il parvint à rétablir Urbain II qui l'ordonna prêtre à Rome – car il n'était

encore que diacre. Reconnaisant, le pape, après avoir prêché la première croisade, en 1095, rend visite en 1096, du 19 février au 3 mars, à l'abbé Geoffroy à Vendôme. Geoffroy entretient une correspondance avec le pape qu'il visite à Rome et auquel il rappelle le droit canon. Il n'hésite pas à faire de sévères remontrances au pape Pascal II, qui avait cédé aux pressions de l'empereur Henri V, en l'autorisant à donner des investitures aux prélats (5).

LES CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE

Jean Bernadac a retracé les itinéraires des chemins de Compostelle en Vendômois :

- le principal correspond au tracé de l'actuelle route nationale 10 et traverse notamment Pezou, Lisle, Saint-Ouen, Vendôme, puis Nourray, Saint-Amand, Villethiou, Longpré, avec une variante par La Ville-aux-Clercs et une autre par Mondoubleau et Savigny-sur-Braye ;
- le second entre en Vendômois par Droué, Bouffry, traverse Beauchêne, Le Temple, Artins, Ternay, Couture, Saint-Martin-des-Bois, Les Hermites ;

— le troisième suit les bords du Loir par Mazangé, Lavaradin, Montoire.

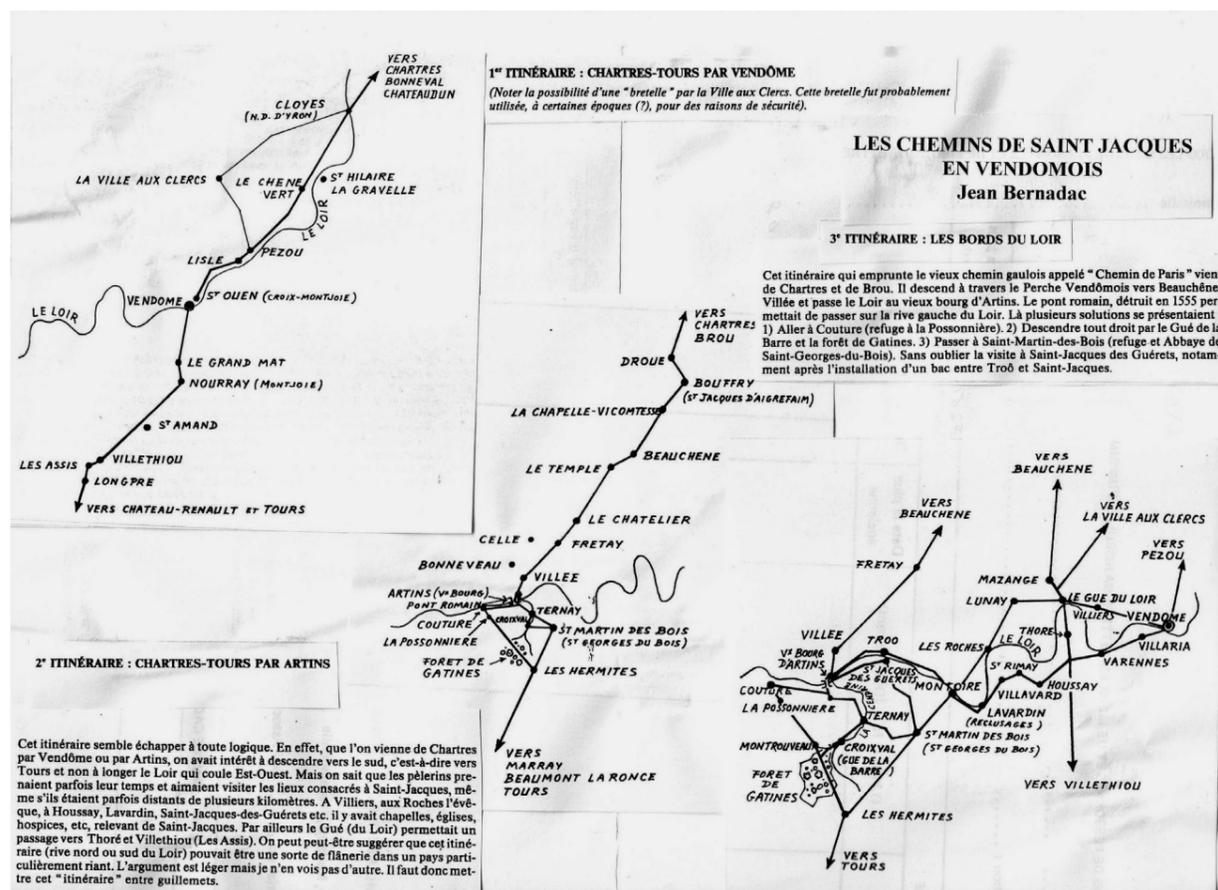
Outre Vendôme et sa chapelle Saint-Jacques, de nombreux villages ont une église sous le patronage de saint Jacques, ainsi que des lieux-dits évoquant Saint-Jacques-de-Compostelle et Montjoie.

Depuis le XI^e siècle au plus tard et de nos jours encore, à longueur d'année des pèlerins d'Europe, au moins une soixantaine, passent en Vendômois pour se rendre à Saint-Jacques-de-Compostelle. Outre les Français, on compte principalement des Néerlandais et des Belges, puis des Allemands, des Britanniques, des Suisses, des Portugais et, dans le passé, des Turcs et des Polonais.

Ainsi, en 1207, Jean II, comte de Vendôme, part-il en pèlerinage à Compostelle.

Matalina Rugiere, native de Choue, en Perche vendômois, arrive à Compostelle en 1594 et rentre munie d'un certificat qui nous est parvenu.

En 2008, des Vendômois de Mazangé et Villiers-sur-Loir partent sur ce chemin. *La Nouvelle République* du 4 juillet 2008 nous présente Jean Colas, de Naveil, qui a parcouru en 72 jours les 1 700 km du Puy-en-Velay au Cap Finistère. En août 2008, une famille avec adolescents fait étape à Saint-Jean-Froidmentel et Lisle, et prouve ainsi la vitalité de cette tradition.



Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle
(J. Bernadac)

(5) Geneviève Giordanengo, « Geoffroy de Vendôme : formation intellectuelle et culture », *BSAV*, 1998, p. 57-64.

LES BOURBONS-VENDÔME

En 1364, l'héritière du comté de Vendôme, Catherine, épouse Jean de Bourbon, un cadet de la famille royale.

Leur fils, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, combat sans succès les Anglais, lors d'une expédition à Falmouth, puis prend le parti des Armagnac contre les Anglo-Bourguignons ; il combat ces derniers à Azincourt, est fait prisonnier et enfermé à la Tour de Londres ; libéré moyennant rançon, il se bat à nouveau, en Normandie et en vallée du Loir.

Vendôme est alors gouverné par Étienne de Vignolles, dit La Hire, passé à la postérité sur nos cartes à jouer où il représente le valet de cœur. Mais les Anglais, ayant conquis Vendôme, y installent un nouveau comte, Wilughby.

Louis de Bourbon, comte de Vendôme, reçoit Jeanne d'Arc à Chinon et la conduit à un seigneur qu'il lui présente comme étant le roi, ce qui n'abuse pas Jeanne comme on le sait. Il rejoint celle-ci sur le front des opérations et lui apporte avec ses hommes d'armes un renfort non négligeable. Il est à ses côtés lors de son entrée solennelle à Orléans, puis accompagne le roi à Reims, lors de son sacre. Il libérera Compiègne, après la capture de la Pucelle (6). La chapelle de Vendôme à la cathédrale de Chartres conserve des vitraux d'époque où figurent Louis de Bourbon-Vendôme, sa femme Jeanne de Laval et leur famille (7).

Son fils, Jean, continua à combattre les Anglais, sous la bannière de Dunois. À son tour, François, fils de Jean, sui-



Antoine de Bourbon
(dessin de A. Queyroy)

(6) Christian de L'Épervier, « Louis de Bourbon, comte de Vendôme », *BSAV*, 1992, p. 61-71.

(7) Abbé Delaporte, « Note sur la chapelle Vendôme de la cathédrale de Chartres », *BSAV*, 2000, p. 89 et s.

(8) Jean-Claude Pasquier, « Marie de Luxembourg », *BSAV*, 2005, p. 54-56.

vit Charles VIII en Italie où il trouva la mort en 1485, à l'âge de 25 ans ; sa veuve, Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, fut l'organisatrice de la rencontre entre Louise de Savoie, mère de François I^{er} et Marguerite d'Autriche représentant son neveu Charles Quint, de la « Paix des Dames » à Cambrai, en 1529 (8). Elle paya une partie de la rançon du roi après sa défaite à Pavie. Le fils de François de Bourbon-Vendôme avait suivi en Italie François I^{er} qui le fit duc en 1515. Le fils de ce dernier, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, combattit en Espagne pour recouvrer la Navarre espagnole puis contre les Anglais qui menaçaient la Normandie, avant d'être blessé, en 1562, et de mourir, malgré les soins de son médecin, Raphaël Taillevis, seigneur de La Mézière en Vendômois.

HENRI IV, DUC DE VENDÔME, ROI DE FRANCE

À la mort d'Henri III, dernier maillon de la branche aînée, le duc de Vendôme, petit-fils de François, devient roi sous le nom d'Henri IV. La famille des ducs de Vendôme prend alors une dimension européenne considérable. Henri IV avait demandé à Sully un mémoire politique que celui-ci qualifiait de « grand dessein » de son maître ; il s'agissait, selon Georges Bordonove dans son livre sur Henri IV, de « réorganiser l'Europe, de transformer cet agglomérat de nations hétérogènes en une république "européenne" ».

Outre le roi Louis XIII et son frère Gaston, Henri IV a plusieurs filles : Élisabeth, mariée à Philippe IV roi d'Espagne ; Christine, épouse de Victor Amédée, duc de Savoie ; et Henriette, épouse de Charles I^{er}, roi d'Angleterre.

Fils naturel d'Henri IV, César, duc de Vendôme, passa un temps au service des Hollandais, puis mit en fuite la flotte espagnole, près de Barcelone. Il est le père du duc de Beaufort, le « roi des halles », homme de guerre qui sillonne l'Europe et la Méditerranée, et le grand-père de :

- Louis, duc puis cardinal de Vendôme qui, d'abord aux armées, fut vice-roi de Catalogne ;
- Louis-Joseph, duc de Vendôme, célèbre général qui se distingua en Europe sous Louis XIV, d'abord en Italie, puis en Flandre et en Espagne. Grâce à sa victoire de Villaviciosa, en 1710, il ramena Philippe V sur le trône d'Espagne. Il est alors fait prince du sang et, suprême honneur, est inhumé à l'Escorial à Madrid où reposent les rois d'Espagne ;
- Philippe, dit le chevalier de Vendôme, s'illustra aussi sous ses ordres.

Un autre fils naturel d'Henri IV, Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, fut ambassadeur à Rome à l'avènement du pape Paul V.

Enfin, il nous faut mentionner la branche des princes de Condé, issue de Charles de Bourbon-Vendôme, le frère cadet d'Henri IV, qui s'illustra en Europe avec « le Grand Condé », à Rocroi et sur de nombreux champs de bataille d'Europe ; il est le père d'Henri-Jules qui se distingua notamment à Seneffe et fut reconnu comme héritier du roi Casimir de Pologne, pour ses droits en Suède et Lituanie. Cadets des Condé, les princes de Conti combattirent également sur les champs de bataille d'Europe ; l'un d'entre eux, François-Louis, fut même élu roi de Pologne, en 1697, par la diète de Varsovie, mais ne parvint pas à en prendre le pouvoir.

Ainsi, par leurs liens familiaux, les comtes, puis ducs de Vendôme, ne cessèrent-ils de jouer un rôle de première importance sur le théâtre européen.

L'EUROPE DE LA RENAISSANCE ET LE VENDÔMOIS

Accompagnant le comte, devenu duc de Vendôme, aux côtés de Louis XII, puis François I^{er}, Louis de Ronsard, père du célèbre poète, combat en Italie, dès 1499, assiste à la prise de Milan, de Gênes, aux batailles d'Agnadello, Rapallo et Marignan, et, de retour en France, en 1515, enthousiaste de l'art italien, entreprend la reconstruction de son manoir natal, la Possonnière, en s'inspirant largement de la Renaissance italienne. Il contribue ainsi à l'importation de ce magnifique style qui marque à jamais notre région et attire chaque année de nombreux visiteurs de tous les pays d'Europe et du monde. Ainsi la porte d'entrée de la Possonnière s'inspire-t-elle de celles de la chartreuse de Pavie, de la cathédrale de Côme, des palais de Crémone et Novaro ; les fenêtres et entrelacs également (9). Les inscriptions extérieures sont latines. Rappelons que Louis de Ronsard, ou plutôt Loys Ronsard, avait suivi, comme gouverneur nourricier, les enfants de François I^{er}, partis en Espagne en 1526 pour garantir l'application du traité de Madrid ; il sera captif à la forteresse de Medina del Campo jusqu'en 1530. Il accompagne aussi, avec son jeune fils Pierre comme page, François I^{er} en Provence dans sa lutte contre Charles Quint.

Son illustre fils, le poète Pierre de Ronsard, est également marqué par son éducation baignée de culture gréco-latine. Citons Pétrarque, dont les recueils inspirent les sonnets à Cassandre Salviati, fille d'un banquier d'origine italienne, venu en France avec plusieurs proches dans l'entourage de Catherine de Médicis. Ronsard participe aux festivités du mariage de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche ; il compose des poèmes flatteurs mais dénonce les Italiens, attirés à la cour de Catherine de Médicis, « vrais corbeaux ravisseurs de nos biens ». Ronsard eut également, dès le XVI^e siècle, un rayonnement certain même en Italie, où un Vénitien le déclare « plus excellent deux fois que notre Plutarque », en Allemagne, en Espagne et en Pologne grâce à Jean Kochanowski, l'écrivain de la Renaissance polonaise, qui rencontra Ronsard en France. Enfin, Ronsard aimait évoquer une origine bulgare de sa famille ; cette légende invérifiable a encore des partisans et fait l'objet d'études conservées à la Bibliothèque Cyrille et Méthode de Sofia (10). La renommée de Ronsard est considérable encore en Europe et dans le monde.

À Poncé, le château, construit à l'italienne, est terminé en 1542. Le manoir de Bonaventure, le château de La Mézière, le manoir de Villetrun (actuellement « Le Parc ») (porte d'entrée), conservent des motifs de la Renaissance, ainsi que plusieurs maisons à Vendôme, Montoire et Lavardin avec la maison de Florent Tissart, remarquable par sa loggia et les décors muraux du salon du premier étage (11).

À cette époque, la comtesse de Vendôme, Marie de Luxembourg, contribue à la création de l'industrie de la ganterie. Quatre siècles après, on écrira : « Paris était la ville, non seulement de France mais d'Europe où il se fabriquait des gants. Après Paris venait Vendôme... » (12)

AU « GRAND SIÈCLE » DES VENDÔMOIS ET LE « NERF DE LA GUERRE » EN EUROPE

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Mazarin est Henri-Auguste de Loménie de Brienne, seigneur de La Ville-aux-Clercs pendant la minorité du roi (13).

L'entrée en guerre de la France, en 1636, et sa prolongation durant le règne de Louis XIV, le passage d'une

armée de 10 000 à 100 000 hommes, avec une marine puissante, nécessite des ressources financières considérables dont Colbert sera le grand pourvoyeur. Le ministre s'entoure de membres de sa famille auxquels il distribue les charges. Parmi eux, Denis Marin, époux de Charlotte Colbert, qui acquiert, à Sargé-sur-Braye, le château de La Thuaudière, bientôt rebaptisé Montmarin. Intendant de l'armée, puis intendant des finances, de 1650 à 1678, et l'un des membres du Grand Conseil privé formé par Colbert pour l'industrie et l'agriculture, Denis Marin contribue pour sa part au développement de la pression fiscale indispensable pour soutenir la politique européenne du roi.

Charles Malon de Bercy, d'une famille originaire du Vendômois, sera également intendant des finances de 1709 à 1715.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES ÉMIGRÉS

Au cours de la décennie révolutionnaire, plusieurs centaines de Vendômois, fuyant la Terreur, émigrèrent dans divers pays d'Europe, principalement l'Angleterre (Denis Fourmy, curé de Sainte-Anne, Jean Plessis, curé de Boursay, qui partit ensuite en Prusse rhénane), l'Allemagne (Claude Noyer, curé du Temple), la Hollande, la Suisse, l'Espagne, l'Italie, la Prusse (Onésime Simonet, curé de Selommes), Louis-Didier de Taillevis de Jupeaux et son fils Anne Louis en Angleterre, ce dernier participant au débarquement à Quiberon, Jean-François de Trémault de Spoir et ses trois fils, qui servent dans l'armée des princes, et Henri Charles de Trémault, qui sert au corps noble des émigrés de Williamson. Hippolyte de La Porte, seigneur de Meslay, raconte son émigration : « Les cabinets d'Europe, tout prêts à seconder l'ardeur des frères de Louis XVI... J'arrive par mer à Gênes » ; il se fixe ensuite à Venise, Vérone, Milan puis Hambourg.

Plusieurs Vendômois moururent à l'étranger : ainsi Jean-André Brisset curé de Saint-Hilaire-la-Gravelle, Pierre Alexandre Gaudin curé de Saint-Jean-Froidmentel, Antoine Olivier, professeur, et Balagny, supérieur du collège de Vendôme, en Angleterre. Gilles Boissel, curé de Mondoubleau, mourut à Florence.

BABEUF, JUGÉ ET EXÉCUTÉ À VENDÔME : LE PREMIER COMMUNISTE ?

François Noël Babeuf adopta en 1792 le prénom de Gracchus en hommage aux Gracques, initiateurs de la réforme agraire de la Rome antique. En 1796, il inspire la « Conjuración des Égaux », qui entend promouvoir la collectivisation des terres et des moyens de production en vue d'instaurer « la parfaite égalité » et « le bonheur commun » par une « grande communauté nationale, qui entretient tous ses membres dans une égale et honnête médiocrité ».

(9) François Hallopeau, « Pénétration de la Renaissance italienne en France au début du XVI^e siècle », *BSAV*, 1984-1985, p. 17-26.

(10) D^r Gamard, « Les relations entre la France et la Pologne au temps de la Renaissance », *BSAV*, 1960, p. 27-50 ; Jean-Paul Fernon, « Les origines de Ronsard », *BSAV*, 1980, p. 50-60.

(11) Brice Moulinier, « Décors Renaissance de la maison Florent Tissart de Lavardin », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 2007.

(12) Claude Leymarios, *Le Vendômois de A à Z*, Saint-Cyr-sur-Loire, Éd. A. Sutton, 2008.

(13) *Ibid.*

Engels et Marx ont reconnu en lui un précurseur du communisme et la Conjuración des Égaux « le premier parti communiste ». Il est souvent considéré comme le premier communiste véritable – « le fondateur du communisme moderne », « le premier communiste agissant », selon Karl Marx ; « le père du communisme », selon l'historien soviétique Victor Moïseyvitch.

Arrêté en 1796, transféré à Vendôme et incarcéré pour être jugé, avec ses complices, par la Haute Cour de justice constituée à cet effet, Babeuf est condamné à mort et guillotiné à Vendôme, le 17 mai 1797. Un colloque a été organisé en 1997 à Vendôme, par la Société Archéologique, pour commémorer ce procès. Lors de la réception de clôture, le maire de Vendôme, Daniel Chanet, déclarait que sa municipalité s'efforçait d'appliquer les idées de Babeuf. Chaque année, le Cercle culturel vendômois et les militants communistes de Vendôme déposent une gerbe devant la plaque commémorative apposée près de l'abbatiale de la Trinité, à proximité de la place Gracchus-Babeuf, où est situé le siège de notre Société Archéologique.

Rappelons que de nombreux Vendômois furent impliqués dans le procès Babeuf : un juge, Charles Pajon de Chambaudière, trois défenseurs des accusés, Ballyer père et fils et Catherinet, les imprimeurs Cottreau, Morard et Soudry, le maire et des conseillers municipaux : Buscheron de Boisrichard, Josse, Lemoine de la Godelière, les familles Marganne, Godineau, Trémault..., les citoyens Chevê, Dessaignes, Hésine, Péan, Haugou, Bourdon, Berger, Venaille, jusqu'au maréchal de Rochambeau qui reçut les juges autour d'une table à quarante couverts (14).

DES OFFICIERS ET SOLDATS DANS LES GUERRES EN EUROPE

L'année 2007 a largement évoqué le maréchal de Rochambeau, mort deux cents ans auparavant. Rochambeau avait d'abord servi en Allemagne, dès 1742 ; il fut au siège de Maestricht et au fameux combat de Closterkamp, en 1760, où périt le chevalier d'Assas, puis à Namur, Cassel, Regenstern, Lawfeld, mais aussi, en 1756, à l'expédition de Minorque. Vint ensuite la lutte contre l'Angleterre ; il remporta la fameuse victoire de Yorktown, en 1781, accompagné de son fils, qui permit aux États-Unis d'Amérique de gagner leur indépendance. Enfin, pendant la Révolution, il commanda l'armée du Nord face aux Autrichiens, en 1791-1792 (15).

Les guerres de la Révolution ont entraîné la mort d'au moins 500 soldats du Vendômois, notamment ceux des bataillons de Vendôme et Mondoubleau, pour la plupart tués dans l'est de la France et pays étrangers voisins. Charles Henri Victor de Marescot, frère du général, fut tué au siège de Williamstadt, en 1793 ; Charles de Musset-Pathay, en 1796, au combat d'Oberkamlach. Aux Archives de Loir-et-Cher, sont conservés les registres mortuaires de militaires considérés comme décédés dans les hôpitaux les plus proches des lieux de combat, tel François Auville, du bataillon de Mondoubleau, à Verdun, le 2 frimaire an II. Des milliers d'actes de cette nature sont parvenus jusqu'à nous.

Les guerres de l'Empire ont annexé une partie de l'Europe à l'Empire napoléonien. Parmi les généraux acteurs de ces campagnes, citons : Donatien de Rochambeau, général de division tué à la bataille de Leipzig en 1813 ; le

général de Marescot, qui servit à Charleroi, Landrecie, à l'armée du Rhin et en Espagne où il fut victime du désastre de Baylen. Plus modestement, à titre d'exemple, des officiers tels Gabriel de Sacy de Fourdrinoy, grand-père de mon grand-père, mort 1, rue Guesnault à Vendôme, après avoir participé à la guerre d'Espagne et du Portugal, puis aux campagnes de Saxe et de France, en 1813 et 1814 ; le chevalier de Borthon, de Sargé-sur-Braye, officier de la Grande Armée, écrit à sa sœur d'Espagne, du Portugal, de Saxe, ses lettres sont conservées ; le chasseur Pierre Doucin, de Sargé-sur-Braye, qui écrit à ses parents et que nous suivons ainsi en Italie, en Autriche, alors que son camarade de Sargé meurt en Souabe ; Achille de Chambray est tué à la Bérésina en 1812. Chaque commune ou presque fournit un contingent de soldats, au cours des vingt-cinq années de la Révolution et de l'Empire : 30 morts à Montoire pour 2 660 habitants, mais 35 à Trôo pour 1 039 habitants, 9 à Tréhet pour 223, 9 à Cellé pour 438, 11 à Houssay pour 447. En janvier 1814, pendant la campagne de France, les conscrits de Vendôme figurent parmi les premiers à rejoindre l'armée ; parmi eux figurent des « Marie-Louises », ces jeunes soldats de 19 ans qui se battent avec courage, selon Pierre Miquel dans son livre sur la campagne de France. Des troupes prussiennes pénètrent à Vendôme en 1814 et, à nouveau, en 1815, où elles procèdent à l'arrestation d'Hésine, républicain notoire et ancien partisan de Babeuf (16). Les archives conservent les listes d'anciens militaires encore en vie, dressées sous le Second Empire, afin de leur remettre la médaille de Sainte-Hélène.

La femme du général Bonaparte (qui deviendra l'empereur Napoléon), née Joséphine de Tascher de La Pagerie, appartenait à une famille d'origine vendômoise. Le petit château familial de La Pagerie, situé à Bouffry, près de Droué, dans le Perche vendômois, existe toujours. Joséphine, dont un aïeul avait épousé une Ronsard, était, de plus, apparentée à des familles vendômoises notables : Taillevis de La Mézière, du Plessis de Périgny. En 1800, la « soussignée Joséphine Lapagerie épouse du général Bonaparte Premier consul de la République » signe « Lapagerie

moi soussignée Joséphine Lapagerie épouse
du général Bonaparte premier consul de la
République, donne au Citoyen Commissaire général
du Gouvernement, tous les pouvoirs nécessaires
pour rechercher, recueillir et expédier à son
adresse les différents saluts, cartes et effets
dijous des Citoyens militaires, pour les
affaires et diriger toutes poursuites convenables
après ce qui de droit pour recouvrer les dits
objets dans l'indication lui fera tenir,
à régler les frais, et a donné et donné
Paris le 10 Pluviôse an 4. de la République.

approuvée la Contesse Cy ses sœurs
Lapagerie Bonaparte

(14) Michel de Sacy, « L'implication des hommes du Loir-et-Cher dans le procès de Babeuf », *BSAV*, 1999, p. 84-91.

(15) Michel de Sacy, « Famille et parentés du maréchal de Rochambeau », *BSAV*, 2008, p. 122-123.

(16) Régis Bouis, « Hésine. Ses luttes ardentes en Loir-et-Cher », *BSAV*, 1973, p. 61-4.

Bonaparte » pour donner pouvoir à un commissaire, selon un manuscrit original appartenant à M. Jean Huet qui a bien voulu nous en donner une reproduction.

L'Impératrice parcourut l'Europe aux côtés de l'Empereur. Grand-mère de Napoléon III, elle est de plus, par son fils Eugène, l'aïeule des familles royales de Suède, Norvège, Danemark, Belgique, Luxembourg, Grèce, et de nombreuses familles allemandes, anglaises, polonaises, russes, italiennes ; bref, elle est « l'arrière-grand-mère de l'Europe ».

Napoléon traversa Vendôme trois fois pour aller en Espagne, ses troupes passant dans notre ville de façon incessante, et, la dernière fois, en 1815, pour rallier Rochefort avant de s'embarquer pour Sainte-Hélène. Au faite de sa gloire, entre 1806 et 1810, l'Empereur fit élever, à Paris, « à la gloire de la Grande Armée », la célèbre colonne Vendôme, place Vendôme. Son fils, le roi de Rome, fit étape en 1814 à Vendôme avec sa mère et logea dans l'actuelle sous-préfecture.

LE SECOND EMPIRE ET LA GUERRE DE 1870

Plusieurs Vendômois participent à la guerre d'Italie et sont, en 1859, à la victoire de Magenta : Charles Paulze d'Ivoy, colonel commandant le 1^{er} régiment de zouaves, trouve la mort le 6 juin à Malegnano (Milan) ; Louis de Beaumont, fils de l'ancien sous-préfet de Vendôme, y est tué le 4 juin. Se trouvaient à cette bataille Alfred Grandin de l'Éprevier, capitaine au 7^e régiment de Chasseurs, qui échappe de justesse à la mort ; il rencontre Gabriel de Sacy de Fourdrinoy (futur président de notre Société Archéologique), Gaston de La Marlière (officier de Hussards) et le commandant Louis Alphonse de Noirfontaine. Raoul de Saint-Venant rejoint les zouaves pontificaux, en 1867, pour défendre les États du pape.

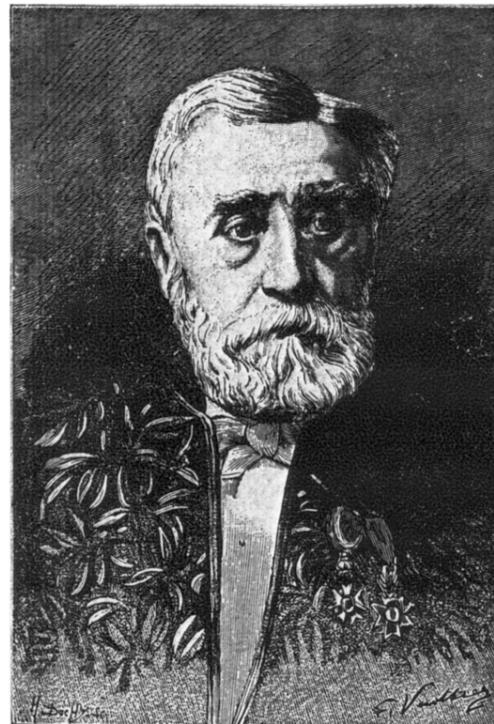
La guerre de 1870 vit l'armée allemande en Vendôme. Après de glorieux combats où des Vendômois, sous les ordres du baron de Maricourt, commandant la 8^e compagnie du 2^e bataillon de Loir-et-Cher du 75^e Mobiles, les « moblots », formée des cantons de Vendôme et Selommes et comptant 300 à 400 hommes, se comportèrent brillamment dans l'Armée de la Loire, en décembre 1870. Raoul de Saint Venant et son frère Julien furent blessés à la bataille de Loigny. Quelques combattants du Vendômois sont mentionnés : le lieutenant Gen-



Guerre de 1870. Prisonniers français,
place de la Madeleine
(Images et Sons en Vendômois)

dron, les commandants Sampayo et de Terras, Louis Brèche, Gaston de Brisoult, les soldats Rambourg, Tavenot, Dubois, Héron et le caporal Adet (ces cinq derniers tués à Loigny), Rivière (blessé à Villarceau), Guibert (caporal, tué à Villarceau), Henri de Meckenheim et son frère Odon, capitaine, qui fut tué à la bataille du Mans, l'abbé Blanchard, aumônier, Charles Charnod (mort des suites de ses blessures). Les armées française et allemande se font face en Vendômois, à Morée et Fréteval. Des soldats des deux armées, blessés, sont soignés à Villeporcher, à Saint-Ouen, par les dames de la famille de Saint Venant, qui ont laissé des mémoires éloquentes. Un tableau de Renouard rappelle le rassemblement des prisonniers, place de la Madeleine à Vendôme.

UN SAVANT VENDÔMOIS À RENOMMÉE EUROPÉENNE



Adhémar de Saint Venant

Mort à Villeporcher, à Saint-Ouen près de Vendôme, Adhémar de Saint Venant, polytechnicien, ingénieur de Ponts et Chaussées, membre de l'Institut (Académie des sciences), fut un mathématicien et physicien dont les travaux ont eu un retentissement international. En 1963, le Pr Solianik Krassa, de l'Institut électro-technique de Lénin-grad, était venu se recueillir sur sa tombe à Saint-Ouen.

En 2002, la Société Archéologique du Vendômois a organisé un colloque sur les Saint Venant mettant en relief ce savant auquel ont rendu hommage de nombreux intervenants, parmi lesquels le Pr Sacchi-Landriani, de l'Accademia du Scienze e Lettere de l'Instuto Lombardo (Milan) ; il a rappelé l'appartenance de Saint Venant à l'Accademiai pontifica dei Nuovi Lincei. M. Konstantinos Chatzis a souligné ses travaux en mécanique des fluides, largement diffusés et étudiés en Allemagne, et évoqué aussi Karl Pearson qui le qualifiait de « one of the most eminent of living elasticians ». Ses théories sur la résistance et l'élasticité des

corps solides ont fait le tour de l'Europe et du monde, et font encore l'objet d'enseignements dans les écoles d'ingénieurs (17).

LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Le 20^e régiment de Chasseurs, le fameux « 20^e Chasseurs », cher à la mémoire vendômoise, part au front et subit le choc allemand : son chef, le colonel Cléménçon, est tué à sa tête, à Lille, dès le 13 octobre 1914.

Quelques événements de la guerre survinrent en Vendôme, sur le terrain d'aviation, qui, avec 80 appareils, des Caudrons G3, fut implanté au camp des Poulines, en 1916, et qui était destiné à l'entraînement d'aviateurs britanniques.

Et, bien sûr, les monuments aux morts de nos villes et villages rappellent à notre souvenir les très nombreux soldats morts pour la France au cours de ces années.

UN ALLEMAND À VENDÔME : PAUL HEINRICH DISTELBARTH

Bernard Diry, vice-président de la Société Archéologique, écrit : « Paul Heinrich Distelbarth croisa par hasard en 1936 l'histoire de Vendôme et du Vendômois. Ce pionnier de l'entente franco-allemande, journaliste et essayiste, était alors à la recherche d'un exemple pour son livre *La France vivante (Lebendiges Frankreich, 1935)*. Il lui fallait trouver une petite ville pour illustrer de façon didactique le rôle économique, culturel et administratif d'une cité française de moyenne importance et faire ainsi apparaître clairement les différences essentielles avec l'Allemagne.

« Son choix se porta sur Vendôme, facilement accessible de Paris où il résidait. La ville le passionna et il y consacra un chapitre entier de son livre. Fidèle au style général de l'ouvrage, la description de Vendôme est empreinte de bienveillance, particulièrement sensible dans son art de mettre en valeur le monde qu'il décrit – et cela de façon parfois même un peu forcée – sans doute en raison du contexte de publication du livre : en plein III^e Reich, plutôt enclin à faire de la France une terre de décadence.

« Les pages consacrées au Vendômois constituent de plus notre seul document de source étrangère des années 1930. Dans ce chapitre, Paul Heinrich Distelbarth ne se contente pas d'une description très valorisante de ce qu'il observe, mais mêle, avec tact et une grande finesse psychologique, des questions touchant de près le monde germanique sous la botte nazie. Ainsi arrive-t-il, sans en avoir l'air, à évoquer le problème de la soi-disant "infériorité" de certaines races et à en démonter simplement l'odieuse mécanique par quelques remarques habiles, ce qui d'ailleurs n'échappera pas à la lecture attentive des services de censure du Reich. Néanmoins, ces derniers ne pourront pas en empêcher la diffusion, malgré leur mise en garde. L'intégralité de ce chapitre mérite bien la place qui lui a été faite à travers un certain nombre de travaux et la reconnaissance rendue à son auteur par la ville elle-même. »

Citons quelques termes employés par Paul Heinrich Distelbarth pour évoquer Vendôme, dans *Un touriste allemand à Vendôme dans les années 1930* : « "Une petite ville de province" : les clochers du Vendômois sont particulièrement fins et élancés parce qu'à Vendôme il y a un modèle : le célèbre clocher de la Trinité, de fait un des plus beaux clo-

(17) Colloque du 140^e anniversaire de la Société, *BSAV*, 2004.

(18) Bernard Diry, « Qui est Paul Heinrich Distelbarth ? », *BSAV*, 2005, p. 99-101.

(19) Jacques Debal, « La poignée de main de Montoire, symbole de la collaboration », *BSAV*, 1991, p. 43-55.

chers romans existants (...) nombreuses églises ornées de remarquables peintures murales (...) châteaux forts et châteaux de plaisance (...) On a donné à Vendôme le nom de "petite Venise" : c'est une belle erreur car l'eau de Venise est trouble, épaisse, salée et stagnante tandis que celle du Loir est fraîche, transparente. » Distelbarth ne tarit pas d'éloges sur la culture du Vendômois, avec des comparaisons très justes entre l'Allemagne et la France (18).

DES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS

Dans l'entre-deux guerres, des réfugiés, orphelins victimes du génocide arménien, sont installés à La Ville-aux-Clercs, au château de la Gaudinière, qui sera entièrement détruit par un incendie en 1934.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Les Vendômois furent, bien sûr, concernés par la Seconde Guerre mondiale, les combats, la débâcle, l'Occupation, la captivité, la délation, la Résistance, les parachutages, les bombardements à Vendôme, à Lisle visant le grand viaduc, la Libération. Le commandant Verrier, père de Mgr Philippe Verrier, fut l'un des héros du Vendômois. Citons aussi Jean Émond, mort en déportation, et sa femme France, déportée mais ayant survécu. Yvonne Chollet, Henri Duriez, Paul Dujardin sont évoqués par Jean-Jacques Loisel et Jean-Claude Pasquier dans *Des Ténèbres à la Lumière, le Vendômois de 1939 à 1945*.

Le 23 octobre 1940, eut lieu la première poignée de main de Montoire, entre Laval et Hitler. Le lendemain, jeudi 24 octobre 1940, se déroula à la gare de Montoire la fameuse rencontre entre le maréchal Pétain et le chancelier du Reich, Adolf Hitler. Le chef de l'État déclarera, le 30 octobre : « C'est... dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration » (19). À proximité de Montoire, le tunnel de Saint-Rimay avait été aménagé pour servir d'abri en cas d'attaque aérienne. Il fut même envisagé, plus tard, d'en faire le PC européen de l'armée d'occupation.

Quelques événements mémorables méritent d'être cités : les aviateurs anglais cachés en forêt de Fréteval ; les jeunes gens de Saint-Ouen massacrés à Nioche, près de Vendôme ; le bombardement de Sougé et Artins, le 15 juin 1940, et le combat d'Authon, le 18 juin, au cours duquel l'arrière-garde française résista aux Allemands, ce qui entraîne la mort d'une dizaine d'hommes, le général de Brantes (père d'Anne-Aymone Giscard d'Estaing) et le curé Bataillé empêchant la panique ; le terrain d'aviation anglais, près de Selommes, en juin 1940 ; le 2^e bataillon du 4^e RI Air, parti de Vendôme le 22 novembre 1944, face aux Allemands, et qui prit le nom de Corps franc de l'Air Valin de La Vaissière.

Là encore, nos monuments aux morts évoquent les nombreux Vendômois morts au champ d'honneur.

UN TOURNANT : LA SECONDE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE

Certes, les conflits d'Europe centrale, sans entraîner de mobilisation générale, voient encore des Vendômois très présents sur le terrain. Ainsi les trois fils du général Duvier, qui réside à Lignières, ont-ils servi leur pays et l'Europe :

— Jean-Baptiste était capitaine adjoint au commandant de compagnie en 1993-1994, en Krajina, zone tampon entre

- Serbie et Croatie (cadre ONU), soit avant que les Serbes ne lancent leur attaque pour reprendre cette région ;
- Paul était lieutenant chef de section, à Sarajevo (cadre ONU), en 1994-1995 ; capitaine commandant de compagnie de combat au Kosovo en 1999 puis à Mostar en 2000, contrôle de Mitrovica ;
 - Cyrille, lieutenant à l'escadron de reconnaissance 2/33 Savoie de l'armée de l'air, participe en 1995-1996, en tant que pilote de chasse, à l'opération Crécerelle, depuis la base d'Istrana en Italie, à des missions de prises de vues des objectifs militaires serbes (15 à 30 par mission), dans le cadre de l'opération « Deny flight » qui faisait suite à la résolution de l'ONU, créant une zone d'interdiction aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.

Mais les dernières décennies ont vu se développer des relations économiques et sociales qui concernent notre vie quotidienne et que nous évoquons dans les chapitres suivants.

SELOMMES, CAPITALE DE L'EUROPE ?

En 1959, parut, sous la signature de Daniel F. Dollfus, une étude dactylographiée de 50 pages intitulée : « Suggestions pour la capitale de l'Europe SELOMMES, essai de détermination objective d'implantation de la zone optimum de la capitale de l'Europe ». Le texte en est disponible à la mairie de Selommes, aux Archives départementales (cote CR83) et à la Société Archéologique du Vendômois notamment.

Selon l'auteur, des réflexions portaient, à l'époque, sur la création d'une véritable capitale fédérale, et, à l'instar de l'Amérique, de l'Australie, du Brésil, de son établissement dans une petite ville entourée d'une région agréable à vivre sans agglomération importante préexistante, située au centre de l'Europe, disposant de vastes espaces disponibles et facile à approvisionner en eau et denrées alimentaires, éloignée de sites industriels denses, et jouissant d'un climat sain et tempéré. Ainsi la plaine semble-t-elle posséder les meilleurs atouts.

Le climat fait l'objet d'une analyse poussée par l'auteur : températures sans variations extrêmes, pluies équilibrées, comparaisons avantageuses avec Paris, l'Anjou, l'Alsace, l'Espagne. En conclusion : « Le plateau de Selommes, sur lequel la stabilité de la température est exceptionnelle, les vents rares, et l'intensité lumineuse presque comparable à celle des bords de la mer, ou de la haute montagne, sa douceur, sa mesure, ses propriétés sédatives sont bien connues et particulièrement propices à l'établissement d'une capitale. »

« L'étendue très vaste de ce plateau, avec cependant quelques légères dénivellations permettant de créer des perspectives magnifiques et la proximité d'autres régions planes autorisant la construction d'aérodromes importants, nous font ainsi objectivement préconiser ce site pour la future capitale. » Enfin, le cadre général de la région ligérienne, son passé historique, littéraire, sa relative proximité de Paris, sa géologie et son « sous-sol remarquablement solide et facile à travailler... le calcaire assise idéale pour la construction des villes, des nappes d'eau souterraines abondantes et facilement captables » et l'absence de risques d'inondation sont autant d'arguments favorables.

Pour conclure, la proximité de grandes voies de communication, de Paris vers l'Espagne, la Méditerranée, l'Ouest, ce « jardin de la France se prête mieux que toute autre région à devenir le jardin de l'Europe ».

JUMELAGES

Le Rotary Club de Vendôme a pour club contact le Rotary Club de Gevelsberg, en Allemagne, près de Wuppertal. Les réunions entre les deux clubs sont antérieures au jumelage entre les deux villes.

En 1973, la ville de Vendôme est jumelée avec celle de Gevelsberg, dans l'esprit de réconciliation entre les deux peuples. Depuis, des échanges continus ont lieu et, en 2008, les deux villes ont fêté le 35^e anniversaire de leur jumelage ; plus de 500 Vendômois se sont rendus à Gevelsberg, en juin 2008 : festivités, exposition, échanges culturels et professionnels (pompiers, philatélistes, sportifs, musiciens, danseurs, enseignants, scolaires, commerçants), gastronomiques, historiques, sans oublier le jumelage de la paroisse Trinité - Sainte-Madeleine de Vendôme, conduite par le P. François Brossier, et de celle de Liebfrauen de Gevelsberg, avec une célébration œcuménique. Ces manifestations étaient la suite d'échanges réguliers, depuis la signature du jumelage en juin 1973, avec une centaine de voyages, de chaque côté, et la volonté de se comprendre, de réaliser et vivre ensemble. En 1993, déjà, 500 Français et 1 000 Allemands s'étaient rencontrés outre-Rhin, maires en tête ; tandis que l'église abbatiale de la Trinité de Vendôme réunissait les paroisses des deux pays, à la Pentecôte 1994.

Le Rotary Club de Vendôme a également pour club contact le Rotary Club Minehead (Somerset, en Grande-Bretagne) dont l'origine remonte à un jeune aviateur anglais, du camp des Poulines évoqué précédemment, qui avait fait un atterrissage forcé dans un champ vendômois, au cours de la Première Guerre mondiale, et, comme il ne parlait pas français, les paysans sont allés chercher l'institutrice, qu'il épousera plus tard. Tous les ans, à l'Ascension, les trois clubs français, allemand et anglais se réunissent, à tour de rôle, dans l'un des trois pays.

LE PRÉSIDENT VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Vendômois par son mariage avec Anne-Aymone de Brantes, en résidence familiale secondaire à Authon, en Vendôme, le président Valéry Giscard d'Estaing donna son accord, en 1978, au Système monétaire européen, le SME. Entré au Parlement européen en 1989, il est président du Mouvement européen, de 1989 à 1997, président du Conseil des communes et régions de l'Europe. En 2001, il est nommé à la tête de la Convention sur l'Avenir de l'Europe et rédige un projet de traité constitutionnel. En 2003, il présente la Constitution européenne, qui est signée par les 25 membres de l'Union en 2004. Il prend une part active au référendum de 2005 sur le traité constitutionnel européen et prévoit un vote positif de 53 % qui se traduira par le vote négatif à 55 %.

Quelques Vendômois exercèrent également des responsabilités européennes aux XIX^e et XX^e siècles : Louis de Maricourt, consul de France ; Jean Daridan, ambassadeur ; le baron de La Tournelle, ambassadeur en Espagne, puis au Vatican.

UN GRAND ARTISTE, GOUDJI, GÉORGIEN DEVENU VENDÔMOIS

Guy Amachoukeli, dit Goudji, est né en 1941 en Géorgie. Il s'initie à la sculpture à l'école des beaux-arts de Tbilissi, se fixe, en 1964, à Moscou, où il devient membre de l'Union des artistes d'URSS. Son mariage avec Katherine Barsacq, parisienne, ne plaît pas au pouvoir. Le président Pompidou lui facilite le passage du Rideau de

fer, en 1974. Goudji est à Paris où il travaille les pierres et métaux précieux. Sa renommée s'étend grâce à des œuvres d'orfèvrerie uniques mêlant civilisations anciennes et design contemporain. Il acquiert à Lignières, en Vendômois, le manoir du Tertre, qu'il restaure merveilleusement et où il installe un de ses ateliers. Une magnifique exposition de ses œuvres a été organisée au château de Blois, en 2007, attirant un public considérable. La valeur de ses objets atteint des sommets. Il rencontre le pape Benoît XVI, lors de son séjour en France, en septembre 2008, qui salue en lui le réalisateur du Christ en croix, de l'ostensoir et des bougeoirs ayant servi d'ornements liturgiques, à Paris et à Lourdes. Art sacré et profane, par son bestiaire, le « magicien d'or » est désormais connu dans le monde entier.

LES VENDÔMOIS VOTENT SUR L'EUROPE

Par deux fois, les Français ont été amenés à se prononcer sur l'Europe.

Nos élus du Vendômois se sont divisés sur la question, notre député Maurice Leroy y étant favorable, le maire de Vendôme Daniel Chanet défavorable.

Le 20 septembre 1992, un référendum sur le traité de l'Union européenne, dit de Maastricht, a donné une majorité de « non » en Vendômois. Seules les villes de Vendôme (52,47 %) et de Saint-Ouen (50,68 %) ont enregistré un résultat positif. La totalité des 109 autres communes du Vendômois ont voté « non », de moins de 31 % (Busloup, Choue) à 45 % (Mondoubleau, Thoré), Fréteval ayant atteint 46,65 % de « oui ». La moyenne départementale était 45,27 % de « oui ».

Le 29 mai 2005, le référendum portant sur le traité établissant une constitution européenne a donné un résultat négatif dans la totalité des communes du Vendômois. Aucune n'a dépassé 50 % ; seule Trôo a atteint 49,52 % ; Vendôme se situait à 44,89 % et moins de 10 ont dépassé 40 % ; la plupart se situaient vers les 35 %. La moyenne de Loir-et-Cher était de 41,01 % de « oui » (20).

L'INDUSTRIE VENDÔMOISE ET L'EUROPE

L'Europe est présente dans plusieurs entreprises du Vendômois.

À titre d'exemple, la Fonderie Lajoinie, à Saint-Firmin-des-Prés, dirigée par Jean Deponge, exporte, en Belgique et en Italie, des pièces de fonderie de précision en alliages spéciaux.

Le groupe danois ICOPAL, implanté à Cormenon, producteur de chapes d'étanchéité connues sous la marque Siplast, a confié à son groupe d'ingénierie, sous la responsabilité d'Olivier de Vallois, la création d'une usine à Petuski, à 100 km de Moscou, destinée à produire des membranes d'étanchéité à base de produits bitumineux. Cette société implante aussi des unités en Grande-Bretagne, Belgique, Hollande, Allemagne, Tchécoslovaquie, Pologne et pays scandinaves.

Jean-Baptiste Anginot, PDG d'Ecofit à Vendôme, spécialiste mondial des petits moteurs de ventilation, à capitaux allemands, nous précise qu'il exporte vers 15 pays d'Europe, principalement l'Italie (13,27 %), l'Allemagne, la Suède, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Finlande, le Danemark ; il importe auprès de 7 pays européens : l'Alle-

(20) Sous-préfecture de Vendôme.

magne (8,53 %), l'Italie, la Grande-Bretagne, la Suède, l'Espagne, les Pays-Bas, la Serbie. 2 % de son personnel non français vient de l'Union européenne.

ThyssenKrupp, équipementier automobile comptant 385 salariés à Vendôme, a annoncé sa fermeture pour fin 2009. Nacam France à Vendôme, 680 salariés, résultat d'un joint-venture entre Bosch et ZF (Allemagne), exporte des colonnes de direction de voitures aux constructeurs Opel, Volkswagen et Fiat ; selon *La Nouvelle République*, l'entreprise est « sous pression ».

Fagor-Brandt, anciennement De Dietrich, à capitaux italiens, exporte en Europe ses appareils électroménagers.

Thalès France Avionique exporte des instruments de bord pour l'aviation à EADS (Allemagne), AIRBUS Europe, à Hambourg et en Italie ; elle assure 80 % de l'électronique embarquée des avions de ligne européens.

ARM, société franco-espagnole, groupe Hermès Metal Yudigar (HMY), exporte ses caisses de sortie et gondoles vers les grands magasins du groupe Carrefour, implantés en Pologne, Yougoslavie.

Neuro-France Implants, à Boursay, spécialisée pour la chirurgie de la colonne vertébrale, exporte notamment en Italie, Espagne.

Correlane Technologies, à Naveil, développe des modules de précision de géolocalisation en trois dimensions, à partir d'importations en Europe de la technologie NAVCOM pour le guidage de navettes spatiales.

Euro Dalles, à Droué, fabricant de caillebotis et meubles extérieurs en bois, est présent au salon Maderalia, en Espagne, en 2005.

La moitié des entreprises industrielles du canton de Vendôme (37 sur 75) sont répertoriées par la Chambre de commerce et d'industrie comme exportatrices et sept ont des sièges sociaux en Europe, hors de France.

Enfin, une main-d'œuvre européenne est venue, depuis plusieurs décennies, grossir les effectifs de l'industrie locale, notamment au cours des « Trente Glorieuses » : ouvriers turcs (chez De Dietrich), portugais. La communauté portugaise ne manque pas, chaque année, de fêter Notre-Dame de Fatima, au cours d'une messe à l'église Notre-Dame des Rottes. Il s'y est ajouté quelques réfugiés politiques, tel un jeune ménage de Roumains, à Lisle, dans les années 1970.

LE COMMERCE VENDÔMOIS

Chacun de nous possède à son domicile, sans en être toujours conscient, des produits européens.

Le grand commerce vendômois propose à ses clients de nombreux produits européens.

Ainsi Jean Huet, président de la Sovendis, Centre Leclerc de Vendôme, a-t-il bien voulu nous préciser quelques marques en épicerie : Conda (pâtes, huiles, vinaigres), Caserta (tomates, huiles, pâtes) : Italie ; Olabre (conserves de poissons, tapas, olives, huiles) : Espagne ; Agriberia (jus de fruits, sodas, vins, alcools, biscuits, confiserie, tapas) : Portugal ; Bur « grossiste » (marmelades, sauces, beans, crackers) : Angleterre. En produits frais, Leclerc propose di Gorgonzolla, Parmiggiano Reggiano, Mascarpone, Ricotta, Mozzarella, Paesano, Pastissino, Gran Cucina, en provenance d'Italie ; Gruyère et Appenzeller (Suisse) ; Gouda, Edam, Mimolette (Hollande).

Des contacts pris avec PRO, en zone d'activités de Saint-Firmin-des-Prés (Mme Préjean), et Expert (Ets Boutard) à Vendôme, il résulte que les matériels électroménagers amènent dans nos cuisines des lave-linge Miele (Allemagne), Bosch (Espagne), des réfrigérateurs Faure (Hongrie) et Liebherr (Autriche) ; les téléviseurs Philips affichent : « Fabriqué en Europe » ; la verrerie Leonardo et la faïence Villeroy & Bosch sont allemandes. L'informatique Toshiba de la Boutique Informatique affiche C€ ; A3 Communica-

tion est équipé de photocopieurs « normes européennes ». La maroquinerie de la rue du Change expose en vitrine des articles Mac Douglas. Les Ets Dahuron à Saint-Ouen installent des poêles Jotul (Norvège).

Deux épiceries de détail subsistent à Vendôme :

- « La Piémontaise », épicerie fine, rue Poterie, offre des produits italiens et français ;
- « Aux produits d'Espagne », 35, rue du Change à Vendôme, où André Bernat, petit-fils de Francisco Bernat qui, venu du Soller (Majorque), fonda la maison en 1902, propose des produits de son pays d'origine : fruits, biscuits de Tolède et Cadix, charcuterie de Majorque, des portos, bien sûr, mais aussi l'ouzo (Grèce), le tokay (Hongrie), les vodkas de Russie et Pologne, le whisky d'Écosse, le marsala de Sicile, l'eau-de-vie de poire de Suisse, le keering de Norvège, le pain d'amandes de Belgique.

Le commerce vendômois offre encore de nombreux produits européens qu'il n'est pas utile d'énumérer car ils se retrouvent dans toute la France, tels l'automobile (Opel à Saint-Ouen), etc.

L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU VENDÔMOIS ET L'EUROPE

L'agriculture du Vendômois exporte des céréales : blé tendre en Italie (pour les pâtes), Espagne et Portugal ; blé dur en Allemagne et Belgique ; orge en Allemagne (pour la bière), Belgique, Hollande, Scandinavie ; maïs en Belgique.

La coopérative de Villiers-sur-Loir exporte des vins des « Coteaux du Vendômois », « gris » (rosé) et rouge en Allemagne, Grande-Bretagne et Belgique.

La laiterie Bel, de Vendôme, exporte du lait en Europe.

En contrepartie, l'agriculture importe du matériel agricole : moissonneuses Claas (Allemagne), New Holland (Pays-Bas), matériel de semis Amazone (Allemagne), de récolte Krone (Allemagne), engins de manutention JCB (G.-B.), matériel d'irrigation OCMIS (Italie) et CHAMSA (Espagne), tracteurs Fendt (Allemagne). L'agriculture vendômoise, par le biais de la coopérative Agralys, s'approvisionne notamment en Europe, sur le marché phytosanitaire chez Bayer Crop Science et BASF (Allemagne), Sygenta (Angleterre et Suisse) et Physteurop (Italie). Il s'y ajoute de l'azote liquide venant de Russie et transitant par Rouen (21).

Bernard Loiseau, agriculteur à Lignières, en Vendôme, évoque la politique agricole commune (la PAC), qui a remplacé les subventions européennes au quintal par celles à l'hectare, ce qui a appauvri la Beauce avec ses hauts rendements. Les jachères imposées par l'Europe ont limité la production de blé, augmenté les prix, ce qui favorise les céréaliers au détriment des éleveurs de volailles.

Une brève mention pour la sylviculture, avec quelques exportations de bois de qualité : le chêne surtout, en tranchage, plots et en merrain destiné à la tonnellerie, voire quelques beaux noyers, le marché ayant tendance à se déplacer vers l'Europe de l'Est.

Rappelons brièvement une expérience, dans les années 1920, lancée par un Suédois, M. Ericksen, à la ferme modèle des Bellezéveries, à Azé, dont les élevages permirent quelque temps la fabrication de fromages étiquetés « camembert des Bellezéveries ».

ÉCHANGES TOURISTIQUES ET CULTURELS

L'Office du Tourisme de Vendôme a bien voulu nous communiquer des informations éloquentes. Sur un an, il a recensé les étrangers européens « clients au guichet » (un client correspond à une ou plusieurs personnes ; nous proposons une moyenne de 2,5 personnes). 474 Britanniques se sont ainsi manifestés (1 400 personnes ?) qui représentent traditionnellement la moitié des touristes étrangers, 161 Néerlandais, 96 Espagnols et Portugais, 57 Belges, 30 Italiens, 8 Suisses, 6 originaires des pays de l'Est, 4 Scandinaves, soit près de 900 « clients » (2 300 touristes). Il est bien évident que ces chiffres ne donnent pas toute la réalité mais en constituent un minimum.

Marie Renard, présidente du Syndicat d'Initiative du Loir-Haut-Vendômois, confirme la fréquentation touristique en séjours : Belges, Hollandais, Anglais, Allemands et Italiens.

Les agences Thomas Cook Voyage et Simplon Voyage de Vendôme proposent aussi des séjours en Scandinavie, Portugal, Grèce.

Chaque année depuis 1971, le festival international de Montoire, au mois d'août, rassemble de nombreux groupes étrangers sur un thème spécifique : en 1993, l'Europe, et, l'année suivante : « Fêtes et gastronomie aux couleurs de l'Europe », avec ses 12 pays de l'époque ; une belle brochure réalisée par des élèves de 6^e et 5^e présentait l'histoire, la géographie et les bonnes recettes de cuisine de nos voisins. En 2008, le festival accueillait des groupes de Serbie, Bulgarie, Ukraine, Russie.

À l'inverse, les Vendômois font du tourisme en Europe. Les principales destinations sont, notoirement, l'Italie et l'Espagne. La recherche du soleil et des sites n'y est pas étrangère, mais l'attrait historique et religieux est également fondamental pour l'Italie.

Rappelons aussi les Presses Universitaires de France qui font imprimer à Vendôme à partir de 1928 des ouvrages à renommée européenne et contribuent à la connaissance de notre continent.

En conclusion, notre périple de vingt siècles – dont dix-neuf siècles et demi de guerres – s'achève au fronton des mairies du Vendômois, sur drapeaux français et européen étroitement réunis.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier pour leur aide précieuse, outre les personnes mentionnées précédemment, Mmes Gaëlle Potier (sous-préfecture), Linda Férin (Archives de Loir-et-Cher), Virginie Bouquin (Office du Tourisme), le président et les administrateurs de la Société Archéologique : Philippe Rouillac, Bernard Diry, Jacques de Saint-Salvy, Monique Bourdin et Viviane Lancelin, ainsi que les auteurs des ouvrages et ceux des articles publiés dans les bulletins de la Société Archéologique qui sont une mine d'informations.

Puisse cette étude contribuer à une connaissance plus précise de l'implication du Vendômois et de ses hommes et femmes dans l'Europe, dont notre pays est, bon gré mal gré parfois, une partie prenante plus en paix que par le passé.

(21) Communication du GAEC Perron.

LA PLACE DE MONTOIRE

André Michel

Résumé

La place de Montoire, emplacement très apprécié pour le stationnement et la tenue des marchés, serait très ancienne et était utilisée au XVIII^e siècle pour des manœuvres par les militaires en garnison dans cette ville. Elle fut modifiée de nombreuses fois pour la rendre plus praticable.

Mots clés : Montoire, place.

L'existence de cette place serait due à l'initiative de Louis-Charles d'Hostin, duc de Tailla, seigneur de Montoire de 1737 à 1740 (1). Le pâtis qui existait aurait été empierré et nivelé (2).

En 1766, elle était utilisée pour l'exercice et les opérations militaires d'un escadron en garnison à Montoire, mais le sol n'était guère adapté. Le chevalier de la Tour, commandant l'escadron des cuirassiers du roi, demanda alors que la place fut exhaussée et sablée en partie. Pour cela, il déposa, de la part de l'intendant de la généralité concernée, une somme de 800 livres. L'assemblée de la ville, présidée par le sieur Boullay, premier échevin, devait alors fixer le prix du tombereau de sable rendu sur la place (3).

Lors de la période révolutionnaire, les charrois de vivres et les convois liés aux déplacements des troupes furent très nombreux. L'importance des voies de communication fut mise en évidence. Il fut alors prévu d'améliorer ces voies, notamment vers Tours, et décidé de créer une voie pavée devant traverser la place de Montoire, mais cela nécessitait son rehaussement pour pouvoir raccorder le niveau avec celui de la voie. Le conseil, réuni le 8 janvier 1792, reconnut unanimement la priorité de ces travaux (4).

LE PAVAGE DE LA PLACE

Le 20 messidor an XII, le sous-préfet de Vendôme envoya la copie d'un arrêté du préfet de Loir-et-Cher qui informait que « la place située au centre de la commune de Montoire a[vait] le plus grand besoin d'être pavée.

« Le sol de la place [était] pour ainsi dire plat et absolument sans égout [était] couvert pendant l'hiver d'une

(1) R. de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, Mayenne, Joseph Floch, 1969, p. 421.

(2) Abbé Paul Brisset, *Histoire de Montoire*, Ferré, 1936, p. 260.

(3) ADLC, E-DEPOT 409/5, Registre des délibérations (6 juin 1724 à 21 avril 1787).

(4) ADLC, E-DEPOT 409/6, Registre des délibérations (12 février 1875 à 11 août 1792).

(5) ADLC, E-DEPOT 409/31.

(6) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir 1 O⁵.

telle quantité de boue et d'eau croupie, que les propriétaires et habitants des maisons qui l'entour[aien]t [étaient] incommodés des miasmes qui résult[aient] de cet état de malpropreté.

« Cette place serv[ait] habituellement à la tenue des foires et marchés de la ville de Montoire, et qu'il [était] instant de la disposer de manière que la réunion des bestiaux et l'étalage des marchandises se fassent commodément. »

Le devis des travaux à faire n'étant pas dressé, il était impossible de déterminer la dépense à laquelle ils donneraient lieu.

« Le pavage des revers, des rues et places [devait] être à la charge des propriétaires des maisons voisines. » Le commissaire ferait une visite pour indiquer les niveaux des pentes convenables et les ouvrages à faire. Il fallait profiter de la belle saison pour exécuter les travaux qui seraient jugés utiles.

Ainsi, « la place de Montoire sera[it] pavée dans toute son étendue en commençant par son tour le long des maisons, et par les ébranchements des rues qui aboutiss[aient] jusqu'à la partie qui la travers[ait] et qui [était] déjà faite » (5).

Le 30 avril 1832, l'architecte et voyer de l'arrondissement de Vendôme établit un devis en vue de réaliser, au milieu de la place, un pavage pour la vente du grain. Cet espace devait avoir 24 m de longueur de l'est à l'ouest sur 13,08 m de largeur du nord au sud, soit une superficie de 3 a et 14 ca. Pour réaliser ce pavage, il était prévu d'utiliser les pavés de la chaussée qui traversait diagonalement la place, lesquels seraient retaillés et reparablementés, et de compléter avec des pavés neufs. Ces pavés seraient posés sur forme de sable. « L'emplacement de la chaussée, après son défoncement, sera[it] rechargé en jarre et nivelé suivant les pentes et contrepentes de la place » (6).

La chaussée pavée avait une superficie de 720 m², mais les pavés étaient en très mauvais état et seuls 180 m² étaient susceptibles d'être utilisés. Il était donc nécessaire d'acheter 134 m² de pavés neufs. Ces pavés devaient provenir des perrières de Cherchenoix, Houssay et Villavard, ils seraient « de pierre dure pleine, sans trous, fil ni moye, ébousinés au vif, bien cubique sans écornures ni flache et ser[aient] taillés sur les quatre joints, de manière à pouvoir être posés bien jointivement les uns auprès des autres et parementés par-dessus ; ils porter[aient] de 20 à 25 centimètres de pavements et autant de queues ». Le sable proviendrait des sablières environnant la ville et serait employé à raison de 1 m³ par 8 m² de pavage. Ce projet fut approuvé par le préfet le 18 octobre 1832.

Le cahier des charges fut établi le 20 février 1833. L'adjudication au rabais devait avoir lieu le 24 mars 1833, à midi, dans l'une des salles de la mairie. La première mise à prix avait été fixée à 1 160 F. Il y eut six propositions et le sieur Petit de Mondoubleau emporta le marché pour 1 100 F.

Le 2 juillet 1833, le maire, accompagné de l'architecte-voyer, de MM. Odéré Bazile et Bourrier, commissaires nommés, vérifièrent la réalisation du pavage exécuté ayant 25,10 m de longueur sur 12 m de largeur, soit 301,20 m², dont 136,40 m² de pavés neufs et 164,80 m² de vieux pavés retaillés (7).

Le 18 juillet 1833, M. Palaiseau, l'architecte-voyer de l'arrondissement de Vendôme, adressait au maire de Montoire le certificat de réception des travaux de pavage. M. Petit avait utilisé 64 charretées de jarre, soit 50 m³ en plus de celles prévues par le devis. Le montant de la dépense s'élevait alors à 1 183,27 F.

En 1834, il fut décidé d'agrandir le pavage établi pour la vente des grains, cette surface ayant été jugée insuffisante. Il était prévu d'ajouter 5 m sur la longueur et 2 m sur la largeur, soit 120 m². La dépense s'élevait à 594 F. Le cahier des charges était semblable au précédent et la dépense serait prise jusqu'à concurrence des deux tiers sur les fonds communaux et le surplus sur ceux alloués par l'État à la commune. Il était également précisé que ces travaux pouvaient être ajournés si la dépense pouvait être détournée au profit des travaux de casernement (8), ce qui fut décidé lors de la séance du 5 août 1834.

En janvier 1845, il fut décidé d'effectuer de nouveaux travaux sur la place. En effet, il arrivait que les habitations entourant la place fussent encombrées de marchandises, de bestiaux, et l'édification de trottoirs permettrait de remédier à cet état de choses. Il était également prévu de réaliser « des cassis en caniveaux en pavage destinés au cours des eaux reliés avec les façades de la place au moyen de revers pavés » (9). Ces travaux devaient être effectués aux frais des propriétaires.

Ces travaux firent l'objet d'une souscription auprès des propriétaires ayant une façade principale sur la place de Montoire. Ils acceptaient le plan dressé par M. Baudet, conducteur des Ponts et Chaussées, et fourniraient le pavage en vieux matériaux ou en pavés neufs. Il était également prévu de faire des trottoirs devant l'église et le presbytère (10).

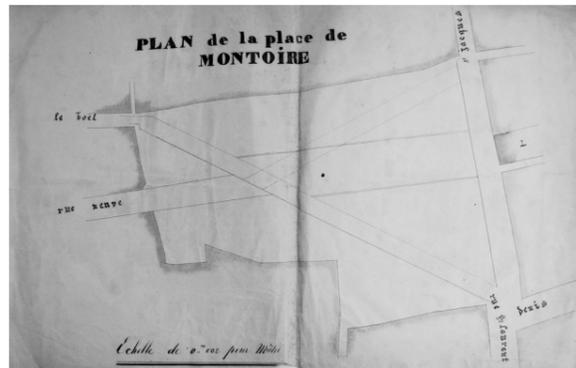
L'adjudication de ces travaux concernant les trottoirs et le nivellement de la place fut passée le 26 octobre 1845 et approuvée le 7 novembre 1845 par le préfet de Loir-et-Cher. Le montant des travaux s'éleva à 3 828,83 F et furent réceptionnés le 28 février 1846.

En 1864 (11), les agents des Ponts et Chaussées avaient dressé le nouveau plan de la grande place de Montoire car il fallait harmoniser la grande place du marché avec le tracé de la route départementale n° 9, nouvellement construite. Ainsi, à la sortie de la rue de la Corne (ou de Rouen) (12), la route départementale n° 9 obliquait à gauche pour se trouver dans l'axe de la rue Ronsard, nouvellement percée, et traversait la grande place en son milieu dans le sens de la longueur. Ce tracé se substituait à un premier tracé qui traversait la place diagonalement entre les deux rues.

La voie longeant les maisons sur le côté gauche aurait une largeur de 8 m entre les caniveaux, puis « le milieu de la place, surélevé à la hauteur des bordures, formerait un fer à cheval allongé dont les côtés laissés à la voie urbaine seraient exécutés aux frais de la commune ».

Il fut également décidé de construire un aqueduc d'une longueur de 200 m environ qui déboucherait dans le Loir en suivant la direction de la rue Ronsard. Ce travail favoriserait l'écoulement des eaux sur la grande place et amènerait la suppression de deux cassis sur la route, ce qui faciliterait la circulation et améliorerait la sûreté. Sa construction était évaluée à 1 800 F.

Au cours du premier semestre de 1867 (13), les sieurs Guerré, entrepreneur de travaux publics à Onzain, et Duté, maçon à Montoire, exécutèrent la pose de 127,70 m de bordures de trottoirs à raison de 6 F le mètre linéaire, soit 766,20 F. Ils placèrent, certainement aux deux extrémités, quatre bornes en pierre de taille dure pour 36 F. Tous ces



Plan non daté (Archives municipales Montoire 1 O⁵)

travaux avaient été réalisés en même temps que ceux de la route départementale n° 9.

Le 10 avril 1867, le maire de Montoire avait traité avec le sieur Chrétineau la fourniture de 2 051 m³ de jars à 1,50 F le mètre pour remblayer la place. Le remblaiement avait été fait dans l'urgence, nécessitant un nivellement des terres et une surveillance continue qui avaient été faits par le sieur Lepèche, garde champêtre de la commune. La livraison du jars, par le sieur Chrétineau, assisté des sieurs Monpeu et Chouteau, avait eu lieu entre le 18 mars et le 22 mai 1867. Cette place devait être pavée car il était dû aux fournisseurs une somme de 2 153,55 F pour le pavement. Cette dernière somme n'avait pas été inscrite au budget, alors il fut décidé de la prélever sur celle de 4 769 F inscrite au budget pour les constructions de l'église.

Lors de cette même séance du 23 mai 1867, le conseil municipal décida d'améliorer l'éclairage de la place en plaçant six réverbères munis de candélabres dont le prix était estimé à 1 000 F.

Par la suite, cette place fut dépaillée, les pavés et dalles en provenant furent entreposés sur les promenades (14), et le Conseil municipal décida, lors de sa séance du 25 mai 1872, de les vendre.

LA PLANTATION DES ARBRES

En 1875, la place dite de « la Liberté » était plantée d'acacias, mais, au début du mois de novembre 1875, un ouragan arracha plusieurs d'entre eux. Le conseil municipal estima que, en les remplaçant par des arbres de même essence, il n'obtiendrait pas l'uniformité désirable. Ces acacias étaient disgracieux de forme et ne donnaient presque pas d'ombrage, ce pourquoi ils avaient été plantés. Il proposa d'arracher ceux qui restaient et de les remplacer par deux rangées de marronniers d'Inde qui produiraient un meilleur effet comme ornement et ombrage (15).

(7) Le total indique 306,20 m², ce qui correspond à une erreur de calcul.

(8) Il s'agit de maisons particulières qui logeaient des chevaux d'un détachement du 4^e régiment de Hussards. Le quartier ne pouvait contenir que 20 chevaux.

(9) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir 1 O⁵.

(10) C'est actuellement l'école maternelle Clemenceau.

(11) Délibération du conseil municipal de Montoire-sur-le-Loir du 25 novembre 1864.

(12) Actuellement rue Lemoine.

(13) Délibération du conseil municipal de Montoire-sur-le-Loir du 23 mai 1867.

(14) Certainement les promenades longeant les fossés de la ville.

(15) Délibération du conseil municipal de Montoire-sur-le-Loir du 11 novembre 1875.

Le 31 décembre 1875, lors de sa séance extraordinaire, le maire avait demandé à son conseil de nommer une commission qui serait chargée d'étudier le projet de plantation sur la place. Cette commission, composée de MM. de la Tournelle, Audebert et Tessier, se réunit le 7 janvier 1876 et rédigea un rapport. Elle avait consulté des gens compétents. Ils indiquaient qu'il « convenait d'adopter comme essence le marronnier qui pousse rapidement et s'accommode de presque tous les terrains ». « Le platane aurait l'inconvénient de dominer trop vite les constructions extrêmement basses qui environnaient la place et de nuire ainsi à l'harmonie de l'ensemble. »

« Les arbres devr[ai]ent être espacés dans chaque ligne de 8 mètres au lieu de 10 mètres et les deux lignes distantes d'un intervalle de 5 mètres qui former[ai]ent la largeur de l'avenue, les arbres de chaque ligne se trouvant plantés vis-à-vis les uns des autres et non pas alternés, ce qui produirait un vilain coup d'œil. » La ligne extérieure devait être plantée à 1,80 m de la bordure. Cela obligeait de déplacer les six réverbères et de les placer au long de la bordure.

Tous les membres de la commission tombèrent d'accord pour établir une tranchée de 1 m de profondeur et de 2 m de largeur qui serait comblée de bonne terre au lieu de faire un trou plus ou moins large et profond à la place de chaque arbre.

Le 28 janvier 1876, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal, la commission présenta ses conclusions en indiquant :

- « que l'essence de marronniers conviendrait beaucoup mieux que tous les autres arbres ;
- « que ces arbres devraient être plantés sur deux lignes et espacés de huit mètres et que la distance entre chaque ligne serait de cinq mètres, la première ligne à 1^m 80^e de la bordure du côté intérieur de la place ;
- « qu'il devait être fait une tranchée sur chaque ligne de un mètre de profondeur et de deux mètres de largeur et qu'il serait apporté au pied de chaque arbre deux tombereaux de bonne terre ».

Cette commission chiffrà la dépense à 1 900 F :

- 1 032 F pour l'ouverture des tranchées ;
- 50 F pour le déplacement des réverbères ;
- 256 F pour l'achat des arbres ;
- 160 F pour le transport de la terre végétale ;
- 128 F pour les frais de plantation ;
- 274 F pour les travaux imprévus.

Elle prévoyait de vendre les acacias qui pourraient rapporter 100 F.

Le conseil municipal estima que la commune n'avait pas assez de fonds disponibles pour faire face à ces dépenses et, à l'unanimité, était d'avis d'ajourner la décision et de la reporter à la séance du mois de mai 1876.

Le 24 janvier 1884, le conseil municipal décida de placer six bancs sur la grande place de la ville et vota une somme de 500 F à cet effet. Mais ce n'est que le 12 octobre 1884 que le maire donna lecture du marché conclu entre lui et M. Loison, marchand de quincaillerie à Montoire, pour la fourniture de ces six bancs.

LA DÉNOMINATION DE LA PLACE

La mort de Victor Hugo, survenue le 22 mai 1885, frappa la mémoire d'un conseiller municipal qui proposa, lors de la séance du 20 juin 1885, de donner le nom de Vic-

(16) Délibération du conseil municipal de Montoire-sur-le-Loir du 5 décembre 1891.

(17) Actuellement le café de la Paix.

(18) Délibération du conseil municipal de Montoire-sur-le-Loir du 9 février 1893.

tor Hugo à la Grande Place de la ville qui s'appellerait désormais « place Victor-Hugo ». Il semblerait que cette dénomination ait été peu usitée, notamment par les autorités municipales qui parlaient toujours de la grande place.

Le conseil municipal décida, lors de sa séance du 24 août 1885, de procéder à l'installation d'urinoirs publics sur la place. La dépense s'élevant à la somme de 1 000 F, le conseil souhaitait se dispenser de mettre ces travaux et fournitures en adjudication et traiter directement avec les fournisseurs et les ouvriers.

LES PROBLÈMES DE SALUBRITÉ

Lors de la séance du conseil municipal du 23 février 1890, le maire donna lecture d'une pétition des habitants de la place (côté couchant) demandant que « le caniveau qui longe[ai]t leurs habitations [fut] refait de manière à lui donner un écoulement plus facile des eaux (...) rest[ai]ent stagnantes dans maints endroits et laiss[ai]ent inhaler des odeurs fétides pendant l'été ». Il fut décidé de faire établir un devis des travaux à exécuter par l'agent-voyer et d'inviter M. le commissaire de police de veiller à l'entretien dudit caniveau. Ce problème de caniveaux était récurrent, si bien que le conseil municipal soumit, le 15 mars 1891, un projet de réfection des caniveaux pavés de la place, ainsi que ceux de la rue Lemoine. L'écoulement des eaux restait toujours un problème : « Une des bouches de canalisation de la place se trouv[ai]t complètement encombrée et les eaux séjournant aux abords de cette bouche d'égout form[ai]ent un lac et empêch[ai]ent l'accès de la maison occupée par le sieur André Gauthier, cafetier sur la place » (16).

Les urinoirs édifiés sur la place (en face du café Gauthier) (17) devaient heurter la vue des riverains qui demandèrent, dans une pétition, à ce que fût « appliquée une seconde plaque en face des entrées de l'urinoir public de la grande place ou que ses entrées soient fermées de portes à ressort se fermant d'elles-mêmes » (18).



Carte postale représentant la place de Montoire avec les deux rangées de marronniers, la fontaine et les urinoirs sur la droite

(Collection particulière)

LA FIN DES PLANTATIONS

La commission qui avait étudié, en 1875, le changement des arbres sur la place n'avait pas été suivie d'effet. En 1900, ils étaient toujours en place et étaient arrivés à maturité. Plusieurs de ces acacias avaient été courbés par la violence du vent et menaçaient de tomber. Le maire, conscient de ses responsabilités, évoqua les risques d'accident. Il

fut décidé de vendre tous les acacias par adjudication publique et de les remplacer par des marronniers.

Le 9 juin 1905, le conseil municipal décida, « par 12 voix sur 16 exprimées, de faire planter une seconde rangée d'arbres sur la grande place de Montoire ». Malgré ce vote positif, la plantation d'une seconde rangée d'arbres faisait encore débat. Plusieurs membres du conseil voulaient revenir sur cette décision, sur le fait qu'ils pensaient que la majorité du Conseil désirait revenir sur cette décision. « Monsieur Henry, conseiller municipal et vice-président de la commission des travaux, donna lecture d'un rapport qui dénonçait surtout l'inconvénient qu'aurait une deuxième rangée d'arbres au point de vue de la circulation des voitures et de la commodité de l'installation des commerçants sur la place. » Ces conclusions furent repoussées et la décision du 9 juin 1906 maintenue. L'exécution des travaux de plantation devait se faire immédiatement. Mais ces travaux ne purent être payés, comme prévu, sur le crédit du budget supplémentaire de 1906, les mémoires ayant été présentés après la clôture de l'exercice. Il fut décidé, lors de la séance du 7 mai 1907, de payer le mémoire de 247,35 F de M. Pilon et celui de 134,40 F de M. Guéranger sur les dépenses imprévues de l'exercice 1907.

L'ARBRE COMMÉMORATIF

Suite à la guerre de 14-18, le conseil municipal voulut honorer les hommes qui s'étaient distingués au service de la Patrie en donnant leurs noms à des rues et places de Montoire. Ainsi, il fut décidé de donner le nom de Georges Clemenceau à la Grande Place du Marché. Le 11 novembre 1920, le maire, assisté des membres du conseil municipal et de nombreuses personnalités civiles et militaires de la commune, procéda à la plantation, sur la place Clemenceau en face l'église, d'un arbre commémoratif de la victoire et de la libération de l'Alsace et de la Lorraine.



Carte postale avec l'arbre de la Victoire planté en 1920
(Collection particulière)

LA FONTAINE SUR LA PLACE DE MONTOIRE

André Michel

Résumé

Au XIX^e siècle, les problèmes de salubrité furent pris en considération par les municipalités, notamment pour la qualité de l'eau : les puits étant la plupart du temps pollués. M. Chauvin, maire de Montoire, entreprit alors une grande modernisation de la ville en ouvrant la rue Ronsard, en construisant l'abattoir public et en édifiant une fontaine sur la place qui fonctionna jusqu'au début du XX^e siècle.

Mots clés : Montoire, place, Chauvin, salubrité, fontaine.

Au milieu du XIX^e siècle, l'alimentation en eau potable de la ville de Montoire se faisait par des puits dont un était situé sur la grande place et par une des sources situées au pied du château, dans le quartier Saint-Oustrille.

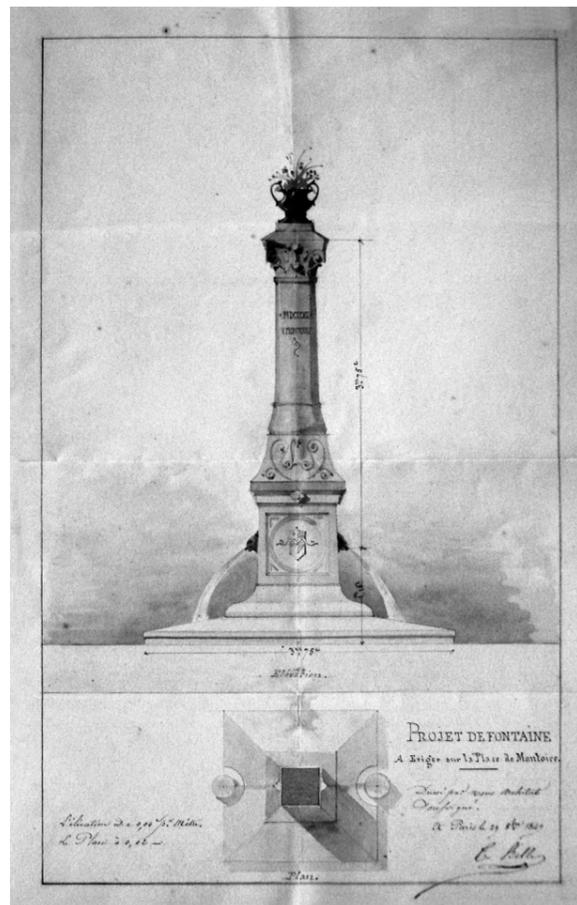
Un jeune architecte, M. Belle, originaire du quartier Saint-Oustrille à Montoire-sur-le-Loir et établi à Paris, avait pensé que la commune de Montoire devait ériger une fontaine sur la place. Il en fit un plan et établit un devis s'élevant à 3 277,60 F. Ce devis du 29 octobre 1849 comprenait la fourniture et la pose de 460 m de tuyau en fonte de 2 pouces (0,054 m) avec, sur le parcours, 2 robinets avec regard au moins. Il en fit part au maire, M. Chauvin, qui exposa le projet lors de la réunion du conseil municipal du 6 novembre 1849. Cette fontaine devait être « alimentée par les eaux de la fontaine Saint-Oustrille de manière toutefois à ce que la prise d'eau laisse dans le bassin actuel une réserve en rapport avec le lavoir des habitants du faubourg Saint-Oustrille ». Les finances de la ville ne permettaient pas de donner suite immédiatement, mais il y avait lieu d'espérer que la somme nécessaire serait réunie par des souscriptions particulières.

LE PROJET D'UNE FONTAINE

Lors du conseil municipal du 5 août 1863, le maire signala que les eaux potables qui alimentaient la ville pouvaient être infectées par les fosses à fumier ou des fosses d'aisance, tandis que les eaux de la fontaine du château avaient une salubrité renommée et qu'elles pouvaient être amenées dans la ville à moindres frais du fait de la pente naturelle.

Lors de la réunion du 7 novembre 1863, le conseil municipal indiqua que la source du château avait un débit de 274 l/h et la source Bioret 228 l/h, soit, en réunissant ces deux sources, un débit de 502 l/h, ce qui faisait, par 24 heures, 12 048 l ou 53 poinçons. L'idée d'une fontaine n'était

(1) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des courriers.



Plan établi par M. Belle
(Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir)

pas abandonnée. Par une lettre du 21 décembre 1863, l'ingénieur ordinaire à Vendôme chargé du service hydraulique précisait qu'il voulait faire « une nouvelle épreuve de la force de la fontaine du château en pratiquant une nouvelle rigole ayant, à 15 centimètres près, la profondeur de la source » (1). Il en résulta que, au lieu de 1 200 l à l'heure donné par la précédente épreuve, celle-ci en produisait 1 700.

Suite à ce nouveau jaugeage de la fontaine du château, il a fallu combler la rigole car elle obstruait l'accès à la fontaine et que l'écoulement de l'eau était empêché.

L'ingénieur ordinaire chargé du service hydraulique, par une lettre du 26 décembre 1863, rappelait ses conclusions du 21 décembre 1863 et ajoutait des renseignements complémentaires. Il avait été effectué deux épreuves. L'orifice qui avait été pratiqué pour la première était au-dessus de la surface de l'eau de 0,23 m et celui pratiqué pour la seconde était de 0,86 m, soit une différence de 0,63 m ; la source, à partir de la surface de l'eau, avait une profondeur de 1,01 m. Tous ces calculs avaient été faits par le garde champêtre qui y avait apporté le plus grand soin.

En 1867, il fut de nouveau question de faire élever une fontaine sur la place. L'ingénieur ordinaire à Vendôme en avait dressé des plans et le maire de Montoire, dans sa lettre du 14 février 1867, lui demandait d'« apporter les rectifications dont ils pouvaient être susceptibles et avec accompagnement d'un devis » (2). Le conseil municipal désirait « l'érection d'un petit monument sur la place mais ne [voulait] l'entreprendre qu'après que les tuyaux de la conduite [fussent] placés et que le volume et le degré d'élévation des eaux [fussent] reconnus par l'expérience » (3). Les travaux devaient être exécutés en régie.

Le 1^{er} août 1867, l'ingénieur ordinaire répondit au courrier de la mairie, mais de façon incomplète. Il envoya très rapidement les pièces manquantes puisque, dans une lettre du 6 août 1867, le maire indiquait que « M. le Préfet n'hésiterait pas à autoriser l'exécution des travaux de la fontaine projetée ». L'estimation des travaux était de 3 000 F pour le travail principal et de 1 100 F pour un petit monument.

Dans son rapport du 2 novembre 1863, l'ingénieur ordinaire rappelait que son prédécesseur avait déjà un rapport pour amener les eaux des sources de Saint-Oustrille sur la place de Montoire, mais que la question resta sans suite. En 1867, M. Chauvin, maire, avait demandé de « reprendre les études et de dresser un projet qui [pourrait] être mis en exécution aussitôt après l'achèvement du pont Saint-Oustrille » (4). Le précédent projet qu'avait dressé Voret s'établissait à 8 000 F. Le projet avait été abandonné, peut-être en raison du prix, mais aussi parce que le jaugeage des sources n'avait pas convaincu. L'ingénieur pensait que l'on pouvait « compter sur un volume de 40 mètres cubes par jour qui, répartis sur une population de 2 500 habitants, donnait 16 litres par habitant et par jour. Ce chiffre supposait l'agrandissement du réservoir actuel qui se remplissait deux fois par jour, l'approfondissement du réservoir de la source Biorêt au niveau du fond du réservoir Saint-Oustrille et sa communication avec ce dernier.

« La conduite qui amènerait les eaux sur la grande place aurait 413 m de longueur. Elle serait en fonte et aurait six centimètres de diamètre intérieur. Ce chiffre [était] calculé pour tenir compte des éventualités, telle que l'augmentation du débit des sources, prolongement de la conduite à travers la ville, et établissement de bornes fontaines dans les quatre rues de la Corne (5), Saint-Jacques, Saint-Denis et Saint-Laurent.

« La condition de faire jaillir de l'eau par ses bouches à une hauteur convenable au-dessus du sol (...) a [avait] empêché de placer la fontaine au milieu de la place et (...) a [avait] forcé de la mettre en un point plus bas, au centre du rond-point. »

Par ce choix, elle ne générait pas le déroulement du marché qui aurait encore une place suffisante, et la surface du rond-point pouvait être transformée en un petit square dont la fontaine serait le centre.

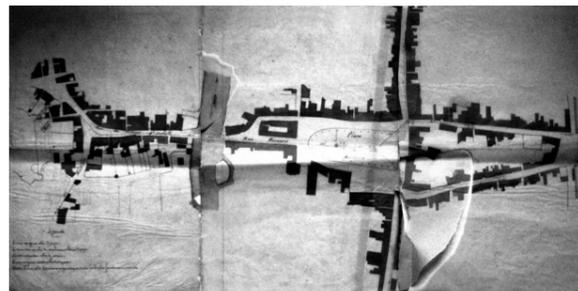
« Les grandes dimensions de la place de Montoire obligeaient sous peine de mesquinerie à exiger un monument d'un certain volume et surtout d'une certaine hauteur. D'autre part, "la commune ne disposait pas" de beaucoup d'eau pour la fontaine et on ne pourrait pas la faire monter à plus de 1,15 m au-dessus du sol. »

Il pensait qu'« un monument en fonte de dimension suffisante eût coûté fort cher et ces sortes de fontaine exigeaient beaucoup d'eau ». Par conséquent, il fallait « un monument en pierre ». Il avait été envisagé d'ériger la

statue de Ronsard et le piédestal aurait été employé comme fontaine. Il restait le choix de la pierre. Il était exclu d'utiliser la pierre du pays qui avait tendance à verdier avec l'humidité. La pierre de Bourgogne aurait pu faire l'affaire, mais son acheminement aurait coûté fort cher et il aurait été difficile de la faire tailler sur place. Un voyage à Paris de l'ingénieur lui avait permis de voir la société Coignet qui fabriquait des pierres en béton aggloméré. Il demanda un devis pour un « monument qui aurait 4,60 m de hauteur et consisterait dans un piédestal octogonal surmonté d'un obélisque de même forme. La base du piédestal serait munie de quatre gueules de lion qui laisseraient échapper l'eau quand la fontaine fonctionnerait ».

« Le monument [était] placé au centre d'un bassin de 4 m de diamètre intérieur entouré d'un trottoir, d'un caniveau et de bornes pour protéger le bassin et les personnes. Deux bouches de service qui seraient manœuvrées par la simple pression de la main sur un levier seraient placées en face des grilles aux deux extrémités du diamètre perpendiculaire à la rue Ronsard. Les conduites de ces bouches seraient masquées dans l'enceinte du bassin » (6).

Le 2 novembre 1867, un nouveau projet de fontaine sur la place vit le jour. On prévoyait « l'agrandissement du réservoir de Saint-Oustrille, l'établissement d'une conduite en fonte depuis le réservoir jusqu'à la grande place de Montoire et la construction d'une fontaine sur la grande place ». On précisait que le tuyau de la conduite aurait un diamètre de 10 cm et qu'il serait fourni par la maison Doré du Mans et qu'elle aurait une longueur de 413 m.



Projet de conduite pour amener l'eau de la fontaine du château jusque sur la grande place de Montoire, établi le 2 novembre 1867

(Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir)

La fontaine « se composerait d'un bassin dont le pourtour serait muni de deux bouches d'eau pour les puisages, et au centre du bassin d'un monument. Le monument et le pourtour du bassin seraient achetés et établis en régie. Ils seraient en béton aggloméré, système Coignet. L'entreprise ne comprendrait que la fondation du bassin et du monument, l'établissement des conduites d'eau et pièces de fontainerie, enfin la construction du trottoir, du caniveau et des bornes qui entoureraient le bassin.

« Le bassin aurait quatre mètres de diamètre intérieur. La fondation serait exécutée en maçonnerie ordinaire. Elle aurait la forme d'un cylindre de cinq mètres de diamètre dressé au niveau du terrain naturel de la place. L'épaisseur de la fondation serait au-dessous du monument central et au-

(2) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des courriers.

(3) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des courriers.

(4) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.

(5) Actuellement rue Lemoine.

(6) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.

dessous du pourtour du bassin de cinquante centimètres et de trente centimètres seulement dans l'intervalle.

« Une fois le bassin construit et le monument central posé, les surfaces intérieures ser[ai]ent recouvertes d'un enduit de ciment de Portland de trois centimètres d'épaisseur jusqu'au niveau des eaux ordinaires.

« Le bassin ser[ait] muni d'une bonde de fond et d'un régulateur de superficie communiquant avec le puits absorbant par un tuyau en plomb de trois centimètres de diamètre intérieur.

« Un tuyau de fonte de sept centimètres de diamètre intérieur avec coudes arrondis amèner[ait] les eaux à l'intérieur du monument central. Il ser[ait] muni d'un robinet de manœuvre.

« La fontaine ser[ait] entourée d'un trottoir de soixante centimètres de largeur et d'un demi-caniveau de cinquante centimètres de largeur. Les deux bouches à eau ser[ai]ent établies aux deux extrémités du diamètre perpendiculaire à l'axe de la rue Ronsard.

« Chaque appareil ser[ait] noyé dans l'épaisseur du pourtour du bassin et le vide produit ser[ait] garni de ciment de Portland.

« Chaque bouche ser[ait] à quarante-cinq centimètres au-dessus du trottoir et ser[ait] manœuvrée par un bouton repoussoir ou par tout autre moyen admis par l'ingénieur. Au droit de chaque bouche, le trottoir former[ait] bavette sur cinquante centimètres de largeur et la bavette ser[ait] recouverte d'une grille en fonte. Du côté et dans l'axe de la rue Ronsard le trottoir ser[ait] pourvu d'une bouche sous trottoir conduisant les eaux au puits absorbant.

« Huit bornes de cinquante centimètres de hauteur et trente centimètres moyen ser[ai]ent placées aux huit angles du monument. Leurs axes ser[ai]ent sur la circonférence limite des caniveaux » (7).

Il était précisé que l'érection de cette fontaine utiliserait cinq sortes de maçonnerie :

« 1) la maçonnerie de pierre de taille dure pour le trottoir du bassin, des bornes, le socle du réservoir, le dessus du puits absorbant de la place ;

« 2) la maçonnerie de pierre tendre pour le mur de face du réservoir au-dessus du socle ;

« 3) la maçonnerie de béton pour les fondations ;

« 4) la maçonnerie ordinaire pour les puits absorbants, le mur d'agrandissement du réservoir ;

« 5) la maçonnerie de pierres sèches pour les piédroits et radiers des puits absorbants. »

Les lieux d'extraction étaient également précisés :

« La pierre de taille dure proviend[rait] des bancs les plus durs et les plus homogènes des carrières de la commune de Villavard ainsi que de la démolition du mur actuel du réservoir.

« La pierre de taille tendre proviend[rait] des meilleurs bancs des carrières des Roches.

« Le sable destiné à la confection du mortier proviend[rait] des sablières des environs de Montoire.

« La chaux hydraulique proviend[rait] des fours de Saviers (ou Lavers) (Indre-et-Loire).

« Le ciment pour la confection des enduits sur le ciment de Portland de Boulogne-sur-Mer.

« Les silix crétaux anguleux de ramassage pour béton ou chaussée proviend[ra]ient des champs ou vignes du Haut Fargot ou de Valleron près Montoire.

« Les pavés calcaires et les moellons ordinaires proviend[ra]ient des carrières de la commune de Villavard. »

Les tuyaux de conduite en plomb à joints articulés seraient fournis par la maison Victor Doré qui en avait le brevet.

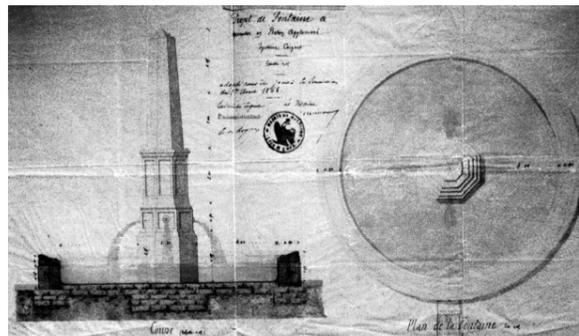
(7) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des délibérations du conseil municipal.

(8) Archives départementales 41, série 153 O⁶ 6.

(9) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des délibérations du conseil municipal.

Le total du devis s'élevait à 6 500,00 F, y compris les honoraires de l'ingénieur (250,00 F).

L'ingénieur avait précisé, dans son rapport, qu'une réduction du monument et du bassin aux quatre cinquièmes de leurs proportions réduirait la dépense de 350 F seulement. Mais alors le monument serait absorbé par la grande dimension de la place.



Nouveau projet de fontaine
sur la grand place de Montoire-sur-le-Loir
(Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir)

Le maire de Montoire demanda au sous-préfet de Vendôme, dans une lettre du 5 décembre 1867, d'instruire cette affaire assez promptement car il souhaitait « introduire dans la maçonnerie du pont, en cours de construction, les tuyaux de conduite des eaux à amener sur la place ».

Le conseil municipal avait précisé, lors de la séance du 20 novembre 1867, qu'il n'avait pas à consulter les plus imposés pour créer des centimes extraordinaires ; mais le sous-préfet avait « renvoyé les pièces du projet en exposant que l'instruction n'était pas régulière, les plus imposés n'ayant pas été appelés à prendre part au vote ». Ainsi, le conseil municipal ne pouvait se passer de l'avis des plus imposés et dut convoquer une séance extraordinaire le 5 mars 1868. Il avait considéré que « la fontaine proposée en fournissant au public une eau salubre au lieu des eaux des puits particuliers souvent infectés par les infiltrations des fosses d'aisance et des fosses à fumier, serait nécessaire pour la santé publique ».

Le conseil municipal, réuni le 21 novembre 1867, demanda à « remplacer les eaux insuffisamment saines qui ser[ai]ent à l'alimentation de la ville par celles de la source du château sur la grande place de la ville où une fontaine serait érigée pour en faciliter l'usage ». Une analyse de l'eau du puits de la place, effectuée en décembre 1867 par L. Dessay, montra que l'eau contenait des chlorures, des nitrates, et avait des traces de matières organiques. Sa non-potabilité était avérée (8).

Mais « l'ingénieur ordinaire de Vendôme chargé de l'étude d'une fontaine à établir sur la grande place en empruntant à cet effet les eaux de la source du château a[vait] reconnu que, pour donner à cette fontaine un volume suffisant d'eau, il [était] convenable de joindre à cette source les eaux d'une autre source voisine appartenant à la famille Bioret » (9) de Montoire. Ainsi, le projet élaboré par l'ingénieur comprendrait les deux sources. Le maire devait alors obtenir de la famille Bioret une promesse de vente de cette source. L'achat devait s'élever à 100 F payables courant de l'année 1868, sans intérêts. Cette promesse ne concernait que l'achat de la source, la cave restant la propriété de la famille Bioret, ce qui allait poser des problèmes par la suite.

La dépense prévue au devis de la construction de cette fontaine s'élevait à 6 500 F, mais la commune ne possédait pas les ressources suffisantes. Alors, pour réaliser l'amélioration nécessaire, il fallait « recourir à un impôt extraordi-

naire de cinq centimes pendant cinq ans dont le montant s'élèverait à six mille six cent quatre-vingt-dix-huit francs soixante-quinze centimes et que la loi de 24 juillet 1867 autorisait à voter sans l'assistance des plus imposés ». Le conseil municipal décida qu'« il y a[vait] lieu de persister dans le projet, d'approuver, purement et simplement, les plans, devis et rapports produits, de voter un impôt extraordinaire de cinq centimes pendant cinq ans à partir du 1^{er} janvier 1869 pour cesser au 31 décembre 1873 ».

L'affaire avait pris du retard dans les démarches, le maire avait voulu traiter l'érection de la fontaine sur la place conjointement avec l'agrandissement du cimetière qui exigeait l'accomplissement de démarches plus longues. Dans une lettre au sous-préfet, datée du 9 mai 1868, le maire indiquait qu'il acceptait de traiter séparément chacune des affaires. Il prenait en considération la simplicité du dossier et de l'urgence des travaux de pose des conduites dans la maçonnerie du pont de Saint-Oustrille en cours de construction. Les finances de la commune pouvaient supporter cette dépense, ses ressources ordinaires seules étaient supérieures à la dépense qu'occasionnerait la fontaine. L'agrandissement du cimetière serait traité ultérieurement à l'aide des ressources extraordinaires.

L'entreprise Foucaux proposait un rabais de 4 % sur les travaux à condition que les travaux fussent payés dans les six mois de leur réception, sans intérêt. Il payait les frais d'affichage et de publication, ceux de timbres et d'expédition du devis, du bordereau des prix et du détail estimatif, et enfin les droits d'enregistrement.

LA CONSTRUCTION DE LA FONTAINE

La construction de la fontaine avait été confiée à M. Foucaux, entrepreneur de travaux publics à Juigné (Sarthe). Les travaux commencèrent en août 1868. Au mois d'octobre 1868, les pierres artificielles en provenance de Paris étaient arrivées en gare de Vendôme, une voiture alla les chercher, mais le coût du transport s'élevait à la somme de 230,10 F alors que le devis était de 150 F. Le maire considéra la dépense élevée et demanda à M. l'ingénieur de Vendôme de l'examiner.

Les travaux du bassin avaient commencé le 23 octobre 1868, mais la livraison des tuyaux pour la fontaine avait pris du retard. Ils n'étaient toujours pas livrés au 6 novembre 1868. M. Foucaux avait bien acheté tous les tuyaux à M. Doré, fondeur au Mans. Les fouilles des tranchées étaient presque faites et la municipalité craignait la venue du mauvais temps et les eaux allaient de plus en plus entraver les travaux. Les délais accordés pour l'achèvement de l'entreprise étaient expirés. Pour ces raisons, elle prévoyait de poursuivre l'entrepreneur.

Le 15 novembre 1868, une certaine quantité de tuyaux arriva à Montoire. Le maire doutait que le tout fût arrivé ; malgré tout, la pose pouvait continuer, puisque les raccords étaient compris dans l'envoi. L'urgence des travaux était flagrante : les terres provenant des fouilles obstruaient la voie publique depuis quinze jours et la population s'en plaignait.

Les craintes du maire étaient justifiées, car, à la date du 15 décembre 1868, il demandait, à M. Doré, l'envoi des objets nécessaires à l'achèvement des travaux et d'un ouvrier chargé de la pose.

Les travaux s'achevèrent en février 1869. Les travaux avaient été « *entrepris par voie amiable, sans adjudication et comme ouvrage d'art en vertu de l'autorisation de monsieur le Préfet du 1^{er} juillet 1868* » (10) et étaient exécutés. La réception avait été faite le 25 mars 1869 par M. Pocher, ingénieur des Ponts et Chaussées à Vendôme et approuvé par l'entrepreneur et le maire de Montoire. Le montant des travaux s'élevait, y compris les frais du projet, de la direction

et de la surveillance des travaux, à la somme de 7 758,67 F. Le monument central, en provenance de Paris, avait coûté 1 696 F et avait été payé le 21 avril 1869 par l'envoi de 7 billets de banque.

Pour payer l'entreprise Foucaux, la commune effectua un transport de créances qui avait été demandé lors de la délibération du conseil municipal du 5 mars 1868. Ce « *[tr]ansport de créances fut enregistré par acte notarié reçu le 29 mars 1869 par M^e Norguet, notaire à Montoire* ». Ce « *transport par l'entreprise Foucaux* » se faisait « *au profit des sieurs Pichot, Delabre et de demoiselle Gougeon d'une créance de 6 696 F qui lui [était] due par la commune de Montoire pour les travaux d'une fontaine sur la place publique* » (11).

M. Eugène Dupon, entrepreneur de travaux publics demeurant à Montoire, agissait comme mandataire spécial de M. François Foucaux, entrepreneur de travaux publics à Juigné (Sarthe). Ce transport de la créance se faisait de la façon suivante :

- 3 000 F à Victor Pichot, marchand épicier à Montoire ;
- 2 000 F à Pierre François Delabre, secrétaire de la mairie de Montoire ;
- 1 696 F à Mlle Catherine Gougeon, propriétaire, demeurant commune de Montoire.

Ces concessionnaires auraient droit à un intérêt de 5 % à partir du 1^{er} avril 1869, payable chaque an le 1^{er} avril (12).

La promesse de vente sous seing privé intervenue le 8 octobre 1867 entre la mairie de Montoire et Mme et Mlle Bioré portait vente à la commune d'une source d'eau vive qui se trouve au fond d'une cave sise sous le château, laquelle promesse de vente avait eu lieu le 23 novembre 1869 pour la somme de 100 F, devant M^e Norguet (13). La vente fut réalisée le 26 mai 1871 pour la somme convenue à laquelle il fut ajouté 11 F d'intérêts (14).

Des problèmes financiers apparurent. Les honoraires du conducteur des travaux s'élevant à 74,65 F ne pouvaient être mandatés qu'après le vote du budget additionnel et approuvé par M. le préfet. Il en était de même pour ceux de l'ingénieur des Ponts et Chaussées à Vendôme et pour une somme encore due à M. Foucaux.

Dans sa délibération du 12 février 1870, il était indiqué que la commune de Montoire avait également demandé la pose de trois bornes, mais l'ingénieur avait constaté qu'elles n'avaient pas été posées suivant les indications du devis, mais suivant le système particulier du fournisseur, M. Doré, du Mans, ce qui entraînait une dépense supplémentaire de 231,84 F qui fut acceptée. Il était précisé que le captage des eaux des deux sources du château avait posé quelques problèmes aux habitants du quartier Saint-Oustrille, surtout à ceux du voisinage de la source : ils ne pouvaient plus puiser de l'eau. Le conseil décida de « *pourvoir à cet inconvénient* » en établissant « *dans la source même une pompe dont le robinet et le balancier seraient extérieurs afin de prévenir ainsi, autant que possible, les inconvénients de la gelée* » (15). M. Mestivier, agent-voyer du canton, dressa un devis. Le travail devait être effectué par M. Dubault pour la somme de 116 F.

Le 15 décembre 1871, M. Foucaux n'avait toujours pas été réglé complètement. La commune lui devait encore la somme de 692,22 F et 231,84 F pour les travaux supplémentaires en complément des bornes fontaines. M. Foucaux confia ce dossier à M. de La Hauttière, avocat à

(10) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des délibérations du conseil municipal.

(11) Archives départementales 41, série 153 O⁶ 6.

(12) Archives départementales 41, série 153 O⁶ 6.

(13) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des délibérations du conseil municipal.

(14) Archives départementales 41, série 153 O⁶ 6.

(15) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des délibérations du conseil municipal.



Mur fermant l'accès à la fontaine
et manivelle de la pompe

(Photo A. Michel)

Blois, qui déposa une requête qui fut examinée en conseil de préfecture le 20 décembre 1872. Il réclamait une somme de 406,27 F pour la pose de trois bornes fontaines et façon des joints de quatre jets d'eau (52,20 F), pour la restitution du rabais retenu sur ouvrage à la pièce (31,63 F) et pour faux frais et bénéfices afférents aux travaux à la pièce du monument de la fontaine et pour restitution du rabais indûment retenu sur le montant de ces travaux (322,24 F). Le conseil de préfecture condamna la commune à payer 91,96 F ; il prit en compte le fait que les trois bornes fontaines avaient été commandées après et n'étaient pas comprises dans le devis.

LES PROBLÈMES DE FONCTIONNEMENT

En 1895, la fontaine de la place fonctionnait de façon très imparfaite et la municipalité envisagea, lors de la séance du conseil du 19 mai 1895, de « la remplacer par 4 bornes fontaines établies aux 4 coins de la place ».

Ce problème intervint dans la vie locale et permit de nourrir les rivalités politiques : les élections municipales étaient proches. *Le Progrès de Loir-et-Cher*, journal socialiste, écrivait, dans son édition du 1^{er} mars 1896, que « la fontaine monumentale de la grande place de Montoire ne donnait plus le moindre jet d'eau dans les quatre lances dont elle [était] pourvue. Ce n'[était] pas la peine d'avoir une si belle fontaine centrale pour la laisser ainsi complètement à sec ». C'était aux électeurs montoirois à s'en occuper et à soumettre les questions aux candidats qui se présenteraient (16).

La situation empira et la fontaine cessa de fonctionner : « Le bassin de cette fontaine était en très mauvais état et avait grand besoin d'être réparé. » Une décision devait être prise. Le conseil municipal, réuni le 13 juin 1896, décida « à la majorité de onze voix contre cinq la suppression de la dite fontaine et l'établissement sur la grand-place de trois bornes

(16) ADLC, 190 PER 1896.

(17) Archives départementales 41, série 153 O⁶ 7.

(18) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des délibérations du conseil municipal.

(19) Le jet d'eau est présent. Il semblerait que ce soit une retouche du photographe. Le débit donné était insuffisant pour produire un jet avoisinant 75 cm de hauteur.

(20) Archives départementales 41, série 153 O⁶ 7.

(21) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des délibérations du conseil municipal.

fontaines, deux dans la partie nord de la place et une dans la partie sud de la dite place ».

Au début de l'année 1897, aucune décision concernant la fontaine sur la place n'était prise. Le conseil municipal devait se prononcer entre la conservation ou la démolition de cette fontaine. Le conseil municipal, réuni le 23 mai 1897, se prononça, « par neuf voix contre six, pour le maintien du bassin de cette fontaine qui ser[ait] réparé, après démolition de la colonne située au milieu du dit bassin ». Il décida également que « trois bornes fontaines seraient établies autour de la grande place ».

Lors de sa réunion du 1^{er} août 1897, le conseil municipal décida la réparation de la fontaine publique et de son bassin, ainsi que de l'établissement de bornes fontaines sur la place. Ces dernières seraient achetées aux usines Chappée et fils au Mans qui avaient fourni, le 25 juillet 1897, un devis de 1 500 F (17). Les travaux projetés seraient acquittés à l'aide de crédits spéciaux inscrits au budget supplémentaire de l'année 1897 et s'élevant ensemble à la somme de 1 536,30 F (18).



Fontaine sur la grand-place au début du xx^e siècle (19)

Le monument placé au centre du bassin, très certainement en mauvais état, devait être enlevé. Le conseil municipal, dans sa réunion du 22 août 1897, déclara que, « par suite de la conservation du bassin de la fontaine de la place, la commission des travaux a[vait] exprimé l'intention d'ériger au milieu du bassin un jet d'eau à l'aide d'un sujet en fonte » (20). Par onze voix contre cinq, il fut décidé qu'une somme de 200 F serait affectée à l'acquisition du sujet. Cette somme serait prélevée sur le crédit des trottoirs de l'avenue de la gare qui avaient été exécutés et payés (21).

Le débit de l'eau de la fontaine avait fortement faibli et arrivait sporadiquement. Le problème devait se situer au niveau de la source.

Une commission composée de MM. Hattu, Maris, Henry, Pillette et Rougeoreille avait été chargée, par le conseil municipal, de rechercher les causes d'une diminution considérable dans le débit de l'eau de la fontaine publique. Cette commission s'était réunie à la mairie le 20 novembre 1897. Elle indiqua qu'elle s'était rendue à la cave de M. Barilleau Héron voisine de celle de M. Bioret, cette dernière avait été acquise par M. Bonvallet aux héritiers Bioret. « La visite à la cave Barilleau avait pour but de se rendre compte de l'état du lieu et de discerner ce qu'il y avait de vrai dans la rumeur publique qui prétend[ait] que l'eau de la fontaine Bonvallet prov[enait] du trop-plein d'un bassin alimenté par une source d'eau dans la cuve Barilleau.

« Le bassin, d'après la rumeur publique, aurait même servi de réservoir dans lequel le propriétaire aurait eu du poisson, entre autres des anguilles dont plusieurs se seraient introduites dans la canalisation de la ville et seraient venues sortir aux bornes fontaines et même à l'extrémité de la conduite d'eau dans le bassin de la place. »



Fontaine dans la cave Bonvallet
(Cliché A. Michel)



Écoulement de la source vers la fontaine du château
dans la cave Bonvallet
(Cliché A. Michel)

M. Barilleau fit visiter sa cave dans toutes ses parties. Il en résulta que « la cave de M. Barilleau semblait avoir été sensiblement approfondie depuis quelque temps. Dans le fond, dans la partie qui paraissait avoir été récemment creusée, se trouvait sur le réservoir d'eau vive alimenté par une source qui sort du rocher à la partie inférieure du réservoir.

« Un des côtés du réservoir était construit de briques et ciment, les autres côtés semblant être le rocher naturel.

« Au niveau du fond de ce réservoir se trouvait extérieurement un robinet de grosse dimension au moyen duquel le réservoir pouvait être vidé en très peu de temps.

« L'eau provenant de ce robinet ouvert s'écoulait par un canal souterrain pour aller tomber dans le bassin de la cave Bonvallet.

« Une autre conduite d'eau faite avec un tuyau en plomb partait également du réservoir pour aboutir à deux robinets dont l'un, de gros diamètre, se trouvait dans le bassin de la cave Bonvallet.

« Lorsque le réservoir était plein, tous les robinets étant fermés, l'eau débordait par-dessus le mur en ciment et venait tomber dans le canal souterrain dont il est question plus haut pour sortir au bassin Bonvallet.

« M. Barilleau avait bien reconnu qu'il avait fait faire, dans un endroit qu'il avait montré, un réservoir dans lequel il avait mis des poissons. Ce second réservoir était alors ali-

menté par le premier et le trop-plein allait aussi se rendre au bassin Bonvallet.

« Pour diverses raisons, il s'était décidé à combler ce réservoir à la place duquel existait maintenant des tas de bouteilles. »

Puis la commission s'était rendue dans la cave Bonvallet accompagné de M. Bonvallet. Elle constata que « le bassin de la fontaine acheté par la ville ne se trouvait plus au fond de la cave, ainsi que l'indiquait l'acte de vente, qu'une excavation profonde semblait avoir été faite assez récemment, que deux côtés du bassin de forme rectangulaire étaient formés par le rocher naturel, et les deux par des murs en briques et ciment ; que ces deux côtés avaient dû être dernièrement surélevés d'environ trente centimètres, ainsi que pouvaient le faire croire le niveau précédent de l'eau, visible encore à une couche de calcaire et au tuyau en poterie qui avait été ajouté pour surélever le tuyau de trop-plein par lequel l'eau tombait dans la canalisation de la ville.

« La raison de cette surélévation pouvait être une plus grande commodité pour puiser de l'eau et aussi l'emploi de décombres provenant de l'approfondissement de la cave et dissimulés en relevant le sol.

« En tout cas ces travaux avaient été faits par le propriétaire de la cave sans l'autorisation de la ville, propriétaire du dessus, et propriétaire de la source et du bassin.

« Pour prouver que l'eau tombant dans le bassin avait bien son origine dans le bassin Barilleau, M. Barilleau avait ouvert son gros robinet du bas, quelques secondes après l'eau était arrivée en abondance au bassin Bonvallet, et lorsque ce robinet avait été fermé, le courant s'était brusquement et complètement interrompu jusqu'au moment où le réservoir Barilleau, ayant eu le temps de s'emplier, la source avait repris son débit et son cours habituels. »

Un membre de la commission avait manifesté le désir de se rendre compte du débit par heure de cette source. Toute l'eau fut recueillie pendant une minute ; ce qui produisait 0,75 l environ.

La commission revint alors à la mairie pour établir ses conclusions. Elle considéra que, dans la cave Bonvallet, « le bassin, origine de l'eau qui servait à alimenter les bornes fontaines de la ville, était à découvert ; que toutes espèces d'immondices et débris animaux ou végétaux et de choses malpropres pouvaient tomber ou être jetées dans ce bassin et contaminer une eau qui était spécialement destinée à l'alimentation publique ». Le bassin devait être absolument fermé et muré avec seulement une ouverture fermée par une porte en fer dont la mairie aurait la clef. M. Bonvallet aurait la possibilité de puiser de l'eau pour ses besoins à l'aide d'un robinet dont la dimension serait déterminée. La commission était d'avis de rétablir le niveau primitif fixé par le bout supérieur du premier tuyau.

Elle était convaincue que M. Barilleau avait causé un préjudice à la ville « en augmentant la profondeur de la cave sans autorisation de la ville propriétaire du dessus ; en détournant et en captant une source propriété de la ville ; en ne rendant à celle-ci par le trop-plein de ses réservoirs qu'une eau devenue plus ou moins malpropre et malsaine par les poissons morts ou vivants qu'elle renfermait, les poussières et débris qui pouvaient tomber dedans, et beaucoup d'autres choses possibles ; en diminuant l'appoint de la source par toute l'eau qu'il y avait puisée et qu'il y puisait journellement » (22). Ainsi, le débit de la captation de la source avait beaucoup diminué, il n'était plus que le dixième de ce qu'il était en 1867, soit 1,080 m³ par 24 heures au lieu de 10 m³.

En conséquence, le propriétaire devait reconnaître aux agents de ville le droit d'aller visiter la cave, la fontaine et les abords, cette source étant considérée comme propriété

(22) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des délibérations du conseil municipal.

de la ville, et de ne pas pouvoir en jouir comme bon lui semblait, de donner à la ville une indemnité comme réparation du préjudice causé. En cas de contestation, la commission était « d'avis d'exproprier purement et simplement la site source au titre d'utilité et de salubrité publique ».

Le conseil municipal se réunit le 5 décembre 1897 pour en délibérer. Il rappelait, en préambule, que « la ville avait acheté pour un prix convenu (cent francs) à la famille Bioret une fontaine située dans le fond de sa cave et dont l'eau devait servir d'appoint à la source communale pour alimenter la borne fontaine de la place ». Il précisait que « la ville a[vait] le droit de faire à la dite source toutes les améliorations et au bassin dont les agrandissements qu'elle juger[ait] convenables, la famille Bioret se réservant seulement le droit de puiser de l'eau au bassin pour ses besoins personnels » (23).

Les conclusions de la commission furent envoyés aux deux propriétaires, le conseil municipal ne statuerait qu'après leur réponse.

M. Barilleau consentait à « faire recouvrir la fontaine de sa cave et demanda à être autorisé à établir un simple robinet destiné à lui fournir l'eau nécessaire » à sa cave. Le conseil municipal, réuni le 6 février 1898, examina la proposition de M. Barilleau et, par douze voix contre quatre et une abstention, décida que « le robinet établi par M. Barilleau serait supprimé et déclar[ait] maintenir la conclusion de la commission spéciale de la fontaine contenue dans son rapport (...), sauf en ce qui concern[ait] l'indemnité demandée comme réparation du préjudice causé » (24).

Le 28 février 1898, le conseil municipal décida qu'il se rendrait le 26 février à 2 heures du soir à la cave de

M. Barilleau afin de décider « des travaux qu'il [convenait] d'exécuter pour rentrer en possession complète de la fontaine publique et de sa source ». Le conseil municipal en profita pour examiner la cave de M. Bonvallet. Lors de la réunion du 20 mars 1898, le conseil municipal maintenait les décisions prises le 6 février 1898 en ce qui concernait M. Barilleau et décidait qu'« une pompe ser[ait] établie aux frais de la commune sur l'emplacement du bassin de M. Bonvallet après que ce bassin aur[ait] été recouvert d'un mur et qu'une fois établie deviendrait la propriété exclusive de M. Bonvallet ».

Les registres des délibérations ne donnent plus de traces de débats sur cette fontaine. Avait-on estimé que les dégradations (pollution et diminution du débit) étaient irréversibles et qu'il fallait abandonner les poursuites ? N'oublions pas que nous sommes en pleine période d'affrontements entre les cléricaux et les anticléricaux. Alors cette fontaine servit de prétexte à des polémiques entre les différents clans. Ainsi, *Le Progrès de Loir-et-Cher*, de tendance socialiste, écrivait, dans son n° 3 du 21 janvier 1900 (25) : « Le petit Pisse-Dru de 13 sous qu'on a[vait] installé au milieu de la fontaine de la place pour remplacer le perchoir à pigeons souffr[ait] beaucoup des rigueurs de l'hiver. Il [était] tout nu le pâtre ! Qu'il attende !! Au printemps on lui donner[ait] une couche de minium (c'est un peu rouge ce sacré minium) ! Puis on agrandirait son rigoulet. Et alors les grandes eaux à Montoire le jour de l'inauguration du monument !! Mais quel monument au fait ? On ne nous en parle plus ! » Faut-il en conclure qu'à cette époque le problème de débit n'avait pas été résolu et que l'entretien du motif laissait à désirer ?

LA DÉMOLITION DE LA FONTAINE

En 1910, on émit le projet de construire un kiosque à musique sur son emplacement (26). Un devis du 2 octobre 1910 prévoyait la « démolition de la fontaine actuelle, enlèvement des bornes et du pavage à la demande du plan, transport des matériaux non réemployables à l'abattoir » (27).

(23) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des délibérations du conseil municipal.

(24) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir, Registre des délibérations du conseil municipal.

(25) ADLC, 190 PER 1900.

(26) Des éléments de la fontaine sont encore visibles sous le kiosque.

(27) Archives départementales de Loir-et-Cher, série 153 O⁶ 9.

ÉTUDE ANALYTIQUE ET COMPARATIVE DES PEINTURES MURALES DE VILLIERS-SUR-LOIR, CONAN ET LANCÔME

Le « Dict des trois morts et des trois vifs » et « Saint Christophe »

Gérard Ermisse

Résumé

L'auteur propose une étude comparative des peintures murales d'époque tardive qui, dans trois églises du Loir-et-Cher – Conan, Lancôme et Villiers-sur-Loir –, traitent de deux thèmes liés à la mort : en premier lieu le « Dict des trois morts et des trois vifs » et en second le géant saint Christophe. Il s'attache à mettre en lumière rapprochements et différences, ce qui le conduit à discuter certaines hypothèses récemment émises sur le commanditaire et la date de ces peintures.

La première question débattue est donc celle du rapprochement stylistique et de commande entre les « Dicts » de Conan et de Villiers.

La deuxième question porte sur le sens à donner à la « Rencontre » entre morts et vifs au pied de la Croix.

La troisième est classiquement celle de la datation de l'œuvre, qu'il fixe plus avant dans le *xv^e* siècle que ce n'est le cas habituellement.

La tentative de nouvelle interprétation d'œuvres aussi effacées et quasi illisibles que les peintures murales de Villiers n'a pu se faire qu'en recourant à la technique de la photographie numérique, qui ouvre de nouvelles perspectives à l'historien de l'art. Un abondant cahier d'illustrations permet au lecteur d'en juger par lui-même.

Mots clés : Dict des trois morts et des trois vifs ; saint Christophe ; Lancôme ; Conan ; Villiers-sur-Loir ; peintures murales de l'époque gothique et Renaissance ; photographie numérique ; saint Claude.

Les peintures murales médiévales des églises de la vallée du Loir sont une des principales attractions de notre région. Elles ont fait l'objet d'assez nombreuses études particulières ou d'ouvrages plus généraux qu'il est toujours utile de compléter (1).

En 2000, j'avais, à la demande du maire de Villiers-sur-Loir, M. Paul Ladevie, membre de notre Société, fait paraître dans le bulletin municipal de cette commune un article relatant la visite dans notre église, le 30 mai précédent, de la Société française d'Archéologie (2), visite consacrée au « Dict des trois morts et des trois vifs » et à saint Christophe.

Les Actes de ces Journées d'études des fresques du Vendômois de la Société française d'Archéologie n'ayant pas été publiés, j'ai souhaité reprendre ce sujet pour les amateurs d'histoire et de patrimoine du Vendômois, lecteurs de notre Bulletin. Depuis mon premier article, sont parus l'ouvrage collectif de 2001 et d'autres articles cités en note : j'en tiens naturellement compte et j'ajoute, dans le cadre de cette étude analytique et comparative des trois exemples de ce thème en Loir-et-Cher, mes propres réflexions.

C'est dans le cadre d'un week-end consacré exclusivement aux peintures murales de la vallée du Loir que la Société française d'Archéologie a visité l'église paroissiale Saint-Hilaire de Villiers-sur-Loir, assez justement célèbre pour la qualité des peintures murales qui la décorent. Durant trois journées de visites et de conférences, nous avons pu examiner, outre les exemples les plus célèbres pour l'époque romane, comme Saint-Gilles-de-Montoire, Lavardin et Areines, des églises comportant des décors plus récents et semblables à ceux de Villiers. Ce n'était pas là le moindre intérêt de ce week-end, que cette étude comparative, d'autant que les conférenciers étaient tous d'excellents connaisseurs de la peinture murale du Val de Loire.

Je citerai en particulier Marie-Pasquine Subes, à l'époque conservateur du patrimoine à l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, service du ministère de la Culture fondé par André Malraux et que j'ai eu la chance de diriger pendant quelques années, et

(1) Citons l'excellent ouvrage de Christian Davy, Vincent Juhel et Gilbert Paoletti, *Les peintures murales de la vallée du Loir. Vendôme*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 1997, x-212 p. Mais, comme l'indique le titre, ce livre bien documenté se limite à la période romane et ne concerne pas toute l'ère médiévale. Et je n'aurai garde d'oublier les travaux de S. Trocmé ici même (cf. sa bibliographie, *BSAV*, 1971). Citons aussi l'ouvrage collectif avec le même Christian Davy et sept autres chercheurs publié en janvier 2001 au Cherche-Lune : *Vifs nous sommes, morts nous serons*, justement consacré à notre sujet mais portant sur l'ensemble de la France. Mme Martine Tissier de Mallerai a fait une synthèse remarquable sur la représentation de saint Christophe dans *Art sacré. Cahiers de Rencontre avec le Patrimoine religieux*, n° 18, 2003 ; *Le décor mural des églises. Colloque de Châteauroux, 18-20 octobre 2001*, p. 147-176 sous le titre « Du culte de saint Christophe et de son iconographie », en particulier dans les peintures murales du Loir-et-Cher et des départements voisins. Enfin, je signale un excellent site internet intitulé « lamortdanslart.com » comportant des liens vers les trois églises dont je parle dans cet article. Ces liens renvoient vers des extraits de ce qui ressemble à une étude détaillée des différentes représentations françaises de ce thème des trois morts et des trois vifs, mais je n'ai pu identifier l'auteur ou les auteurs de ces trois notices.

(2) Cette association de connaissance du patrimoine fondée par le grand archéologue normand Arcisse de Caumont à Caen en 1834 est assurément une des plus anciennes et illustres de France. Elle organise chaque année dans une région différente le « Congrès archéologique » pour faire le point des connaissances et découvertes en « archéologie » au sens ancien du mot, c'est-à-dire dans le domaine de l'architecture monumentale et de son décor, pour utiliser des termes plus modernes. Du reste, Jean Arnould, en retraçant dans le Bulletin de 1982 la préhistoire de notre Société, n'a pas manqué de rappeler que la SFA a servi de modèle initial à sa création trente ans plus tard. Cf. Jean Arnould, « Pour les 120 ans de la Société Archéologique du Vendômois », *BSAV*, 1982, p. 21-23.

Bérénice Terrier, étudiante en Histoire de l'art à Tours, qui venait à l'époque de terminer la rédaction d'un mémoire de maîtrise sur le « Dict des trois morts et des trois vifs » (3).

* * *

On compte en France un peu moins de 100 représentations du « Dict » sous forme de peintures murales, sans compter les 20 manuscrits reprenant les 5 versions différentes comme autant de variantes du thème « Tel je fus comme tu es, et tel que je suis, tu seras ». La France est le pays d'Europe qui comporte à lui seul la moitié des peintures murales sur ce thème. En France, le nord et l'ouest du pays remportent la palme, alors que sud-est et sud-ouest font pâle figure, mais, comme le remarquent les auteurs de l'ouvrage collectif de 2001, le corpus ne cesse de croître d'année en année.

Nous ne sommes pas à l'abri de découvertes comme j'en ai connues en qualité de Conservateur des objets d'arts de Seine-et-Marne en 1980. Éclairant d'une torche électrique assez violente la paroi nord de la nef de l'église de Fromont, j'ai vu se dessiner sous le lait de chaux un peu délavé des formes noirâtres qui n'étaient ni dues au hasard ni l'effet de la décrépitude de cette église rurale. Des sondages commandés à un artiste-peintre de Moret-sur-Loing, Claude Prieur, ont permis de confirmer cette découverte. Quelques années plus tard, elle fut complétée par celle du « Dict des trois morts et des trois vifs » de l'église voisine d'Amponville (4). Alors, il se peut que le sud de la France rattrape ainsi son retard apparent au hasard de découvertes et de restaurations à l'initiative des conservateurs ou des restaurateurs. Après tout, ce fut bien le cas dans notre région grâce à l'excellent travail de restauration que Brice Moulinier a réalisé en Loir-et-Cher depuis les années 1990, en particulier à Lancôme et Huisseau-en-Beauce.

Dans notre pays, les plus anciennes de ces représentations apparaissent dans la seconde moitié du XIII^e siècle au Mont Saint-Michel et en Avignon. Le thème se répand à cette époque et au XIV^e siècle, puis s'épanouit surtout au XV^e et au début du XVI^e siècle pour s'éteindre ensuite. Une telle peinture figure souvent au milieu d'autres scènes peintes dans des églises rurales transformées en « livres d'images », dès l'époque romane et pour une longue période.

On peut même supposer une certaine émulation entre des époques et des générations successives pour couvrir,

(3) Bérénice Terrier, *Le « dict des trois morts et des trois vifs » et sa représentation dans le centre de la France*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Pascale Charon et Maurice Brock, Université François-Rabelais de Tours, 1999. Le même auteur a publié un compte rendu de l'ouvrage collectif des Éditions du Cherche-Lune sous son nouveau nom de Bérénice Terrier-Fourmy dans le *Bulletin monumental*, 2002, p. 87. Elle a donné l'essentiel de son travail de maîtrise dans la livraison n° 14 de la revue *Art sacré. Cahiers de Rencontre avec le patrimoine religieux*, « Du gothique flamboyant à l'art de la Renaissance », Châteauroux, 2001, p. 129-144. J'en discuterai certains aspects ici même mais pour l'essentiel je partage son analyse sur la société contemporaine des peintures, sur leur signification religieuse et leur usage pastoral. J'en étais arrivé aux mêmes conclusions avant de découvrir son article en préparant le présent article.

(4) Marc Verdier, « Découverte d'une fresque et d'une peinture murale dans l'église de Fromont », in *Monuments et sites de Seine-et-Marne*, 1982 ; Jean-Claude Pompée et Marc Verdier, « Un dit des trois morts et des trois vifs à Amponville », in *Association des amis du patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine*, 1988.

(5) Certaines représentations s'éloignent considérablement de l'image stéréotypée qui nous occupe : ainsi, le manuscrit enluminé conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, du « Pèlerinage de Vie humaine » de l'abbé Guillaume de Digulleville réalisé entre 1330 et 1358, nous montre trois morts joufflus vêtus de leur linceul comme d'une robe blanche et servant à table trois hommes représentant les trois âges de la vie. Ici l'histoire prend un autre sens, les morts servent les vivants qui mènent une vie édifiante : pour eux la mort sera douce et nullement menaçante, puisqu'elle les mène à Dieu. Cf. illustration n° 9.

siècle après siècle, les murs du sanctuaire d'images comme à Lavardin, par exemple. L'usage pastoral et de dévotion d'un tel décor peint est évident : la réforme tridentine marquera la fin de ces « morales » historiées sur les murs de nos églises. Leur succéderont les superbes retables baroques qui les décoreront depuis le XVII^e siècle. Dans la même église (c'est le cas à Villiers) sont ainsi représentés les mêmes sujets – en l'occurrence, les mêmes saints –, d'abord sous forme de peintures murales puis de statues baroques placées dans les niches du retable. Il y a bien des chances que les anciennes peintures murales gothiques de Villiers n'ayant plus d'objet aient été badigeonnées au moment de la mise en place du beau retable du chœur au XVII^e siècle.

On a beaucoup discuté des origines du thème de la « rencontre des morts et des vivants », qui a eu une certaine fortune littéraire (d'où le terme de « dict » utilisé pour l'évoquer) et iconographique. Des manuscrits ont circulé qui racontent cette rencontre entre morts et vivants ; des images également : enluminures de livres d'heures manuscrits et surtout imprimés à partir de 1480-1500. Doit-on voir dans ces enluminures l'origine des peintures sur les parois de nos églises ou bien est-ce l'inverse ? On est certain que des images gravées ont circulé à partir de la fin du XV^e siècle, qui ont pu inspirer les peintres et les commanditaires de la fin du Moyen Âge.

* * *

Si le thème est traité de manière absolument répétitive, selon une typologie établie très tôt, au début du XV^e siècle (5), ce qui en rend la lecture aisée, certaines différences et aussi certains rapprochements locaux s'imposent néanmoins. C'était tout l'intérêt de la Journée d'études de la SFA en 2000.

La première question débattue fut celle d'un éventuel rapprochement stylistique et de commande entre les églises de Villiers et Conan.

Bérénice Terrier a émis l'hypothèse, lors de la visite de mai 2000, et dans son travail de maîtrise, que le commanditaire de la peinture de Villiers et celui de Conan seraient le même homme : il s'agirait d'un noble possesseur dans ces deux villages. Le seigneur de Conan, nommé Étienne de Gaignon, aurait en effet épousé une certaine Louise de Villiers en 1502. Il serait donc le commanditaire des deux peintures exécutées dans ce cas au tout début du XVI^e siècle, soit immédiatement après la célébration de son mariage et son irruption dans la vie de la communauté villageoise villiersoise.

Je crois qu'il est intéressant de discuter de cette hypothèse, quitte à la réfuter. C'est ce que je fais maintenant en comparant les trois représentations du Dict connues en Loir-et-Cher à Villiers, Conan et Lancôme.

Mlle Terrier note tout d'abord une similitude apparente des formes dans les deux églises de Conan et Villiers. Dans les deux cas, le ou les artistes adoptent, en effet, une composition décentrée de l'espace : les vifs occupent plus d'espace que les morts. Dans les deux cas, ils semblent dotés des mêmes attributs : trois seigneurs à cheval, richement habillés, accompagnés de chiens, faucons et servants, rencontrent, lors d'une chasse, trois morts représentés sous la forme de trois squelettes tenant des lances, des bêches et des bâtons. Dans aucune de ces deux églises, la croix n'est au centre de la composition pour séparer en deux parties égales le monde des morts et des vivants. Comme le remarquent aussi les auteurs de l'ouvrage du Groupe de recherches sur les peintures murales de 2001, la croix est décalée, particulièrement à Villiers, vers le monde des morts, et l'espace s'avère ainsi plus large du côté des vifs. Besoin d'espace pour l'artiste dans sa composition ou volonté de donner la prééminence aux vivants ? Tel est leur questionnement. Peu importe finalement.

Ce premier argument avancé par Mlle Terrier ne me convainc pas : je fais le lecteur juge en comparant les

images publiées dans le cahier d'illustrations de cet article (6). Les caractères de la scène des « Trois morts et des trois vifs » dans les trois églises sont les mêmes et respectent certes la typologie classique, mais je ne vois aucun rapprochement formel probant entre les trois églises étudiées : au contraire. Il me semble que les différences et les variantes l'emportent sur les similitudes.

On a fait aussi remarquer que, dans nos exemples, la « frontière » entre les deux mondes ne semblait pas infranchissable : c'est bien naturel et c'est le sens même de la « morale » ainsi proposée aux fidèles. La frontière est franchie par un des morts qui menace les vivants de sa lance (7) au-delà même de la croix censée partager les deux univers. Du reste, c'est le cas à Villiers comme à Lancôme, mais curieusement pas à Conan. D'autres incohérences et pas mal d'erreurs de détail apparaissent sur le plan stylistique dans la démonstration de Bérénice Terrier : en tout état de cause, elle ne nous dit rien sur ce seigneur de Conan et sa femme de Villiers qui viendrait expliquer et justifier sur le plan documentaire sa théorie. Elle ne produit aucun document à l'appui de sa théorie (8).

Poursuivons l'analyse stylistique : soit la peinture du « Dict des trois morts et des trois vifs » est l'œuvre du même homme dans ces deux églises de Villiers et Conan, soit de deux peintres ou ateliers différents ayant suivi le même modèle (9). Un détail signerait particulièrement cette similitude, d'après B. Terrier (10) : la position des chiens au pied de la croix qui serait identique dans les trois églises du Loir-et-Cher. Or cette remarque est inexacte : c'est seulement à Lancôme que l'on voit un chien présent au pied de la croix (11). À Villiers, pas de chien posté au pied de la croix ; à Conan, à force d'observation, on finit par distinguer la silhouette d'un chien au pied de la croix, la queue levée en virgule et le museau en l'air (12). Un doute subsiste : n'est-il pas apocryphe comme le chien noir de Villiers, manifestement peint après coup ?

Du reste, bien d'autres différences frappent l'œil entre nos trois représentations. Ainsi, à Conan, on peut apercevoir une, voire deux couronnes sur la tête de deux des nobles dont l'un serait donc le roi (13) ; il en est de même à Lancôme : un cavalier, qui serait donc encore le roi, tient un sceptre à la main (14). À Villiers, rien de tel : ni roi, ni sceptre, ni couronne (15).

Autre remarque. On est frappé de la différence de traitement entre Villiers et Conan pour le fond de la scène. Très décoré de multiples motifs au pochoir à Conan, il est inexistant à Villiers.

On peut noter aussi l'inversion du sens de l'image entre les deux représentations : à Villiers les morts sont à droite de la scène, alors qu'ils sont à gauche aussi bien à Conan qu'à Lancôme : ce qui est troublant.

La palette des couleurs de Conan est plus proche de celle de Lancôme que de celle de Villiers.

Bref, au total, rien ne vient confirmer, à mes yeux, l'hypothèse du commanditaire seigneurial unique émise en 2000 par Mlle Terrier à la suite de l'abbé Lecoq. Christian Davy et consorts ne sont, pas plus que moi, convaincus par cette hypothèse d'une commande unique, due à Étienne de Gaignon, seigneur de Conan, et à sa femme Louise de Villiers (16). On peut supposer, en l'occurrence, non un peintre unique venu sur place exprès à la demande d'un, mais des équipes de peintres itinérants allant proposer leur savoir-faire et leur talent et recevant commande qui du seigneur laïc, qui d'un clerc possessionné localement ou qui de la communauté paroissiale. Ils suivent dans chacun des chantiers l'inspiration du moment ou les volontés du commanditaire. Ils brodent ainsi sur un même thème en réalisant des variations somme toute assez mineures. Il y a dans ce cas bien des similitudes, puisque l'iconographie a un caractère universel et répétitif, et quelques dissemblances, puisque chacun traite la scène à sa manière en accord avec le commanditaire qui diffère à chaque fois.

Je crois donc l'hypothèse du commanditaire unique à Villiers et Conan peu vraisemblable : nous avons affaire, au contraire, à des peintures qui ne s'inspirent guère l'une de l'autre, dont les auteurs se contentent de puiser au fonds commun pour nous offrir des interprétations assez divergentes.

J'ai une autre hypothèse à proposer, qui m'est venue à force d'examiner en détail (17) la scène C4 du mur nord de Villiers, où il me semble voir un personnage agenouillé aux pieds d'un saint. Ce personnage porte un costume ecclésiastique : ne serait-ce pas le commanditaire de toutes les peintures de ce côté de la nef ? Il serait ainsi représenté aux pieds de son patron, un saint évêque sans attribut particulier. Un cartouche quasi illisible, à demi caché sous le lambris, révèle les dernières lettres du nom de cet évêque = AUDE (18). J'ai songé à l'évêque saint Claude, hypothèse également retenue par Étienne Hamon qui, de plus, note que « saint Claude était très vénéré en France à la fin du Moyen Âge et encore sous François I^{er} pour des raisons dynastiques ». Mais la piste s'arrête là, et je n'ai aucune suggestion à formuler sur l'identité du clerc agenouillé.

Cette hypothèse d'une commande par un clerc possessionné à Villiers est renforcée par la composition en un seul ensemble de toutes les peintures du mur nord, avec différents tableaux, séparés par des bordures, et par la place qu'occupe, au centre, le tableau C4 du supposé commanditaire devant son saint patron. On aurait là un décor complet de la paroi nord commandé par cet ecclésiastique, placé au centre de la composition. Si décor unique il y a eu à l'origine, il a été ensuite altéré et modifié au fil des siècles, comme on le voit au premier coup d'œil : de nouveaux saints ont été repeints à différentes époques dans certains de ces cadres.

* * *

La deuxième question intéressante porte sur le sens à donner à la « Rencontre » des morts et des vifs.

En effet, l'essentiel du sujet représenté dans cette scène est la rencontre entre les deux mondes : celui des morts et celui des vivants. Les morts sont des squelettes anonymes ;

(6) Cf. illustrations n^{os} 2, 3, 7 et 13.

(7) Le geste de menace du mort peut être plus ou moins agressif : il l'est moins dans nos contrées que dans des peintures plus lointaines, comme celles du Quercy à Carennac, cas unique en France il est vrai, où l'un des morts brandit non une lance, mais menace le vif de la flèche de son arc bandé prêt à tirer. Néanmoins, et bien que j'aie lu le contraire, chez nous, l'attitude des morts n'est guère bienveillante et la lance est tendue dans un geste bien peu accueillant ! Cf. illustration n^o 7.

(8) La mention du commanditaire viendrait d'une étude non publiée de l'abbé Lecoq vers 1970 et conservée en mairie. C'est le même auteur qui affirme la similitude de commanditaire entre Villiers et Conan. Renseignement recueilli sur le site internet cité ci-dessus, que je n'ai pu encore vérifier car la mairie de Conan n'a pu me communiquer l'étude de cet ecclésiastique.

(9) Le seul cas où indubitablement un même modèle a été suivi est celui des deux églises voisines du Gâtinais français au sud de la Seine-et-Marne à Fromont et Amponville.

(10) *Op. cit.*, p. 139 et 141.

(11) Cf. illustration n^o 12.

(12) Cf. illustration n^o 15.

(13) Cf. illustration n^o 14. Étienne Hamon, maître de conférences à Paris IV consulté par mes soins, suggère d'y voir une allusion aux 2 Rois du Camp du Drap d'or.

(14) Cf. illustration n^o 12.

(15) Cf. illustration n^o 4-6.

(16) Cf. C. Davy *et al.*, *op. cit.*, p. 159.

(17) Dans cet examen approfondi, j'ai surtout utilisé les excellentes photographies numériques de mon épouse Catherine et de ma fille Laurence et les potentialités de la technique informatique qui fait apparaître à l'écran des détails invisibles à l'œil nu.

(18) Cf. illustration n^o 10.

les vifs, de riches rois et seigneurs en train de chasser. Le lieu de la rencontre est une croix.

La mort entre ainsi violemment dans le champ du sensible. Elle surgit au milieu d'une des activités de prédilection des oisifs et des « privilégiés » que sont devenus désormais les nobles : la chasse. C'est face ou à travers la croix, croix des chemins et/ou croix des cimetières, que se fait la « rencontre ». Mais la croix réelle faite de main d'homme, qui marque tant les paysages de la campagne christianisée du Moyen Âge, n'est pas un simple ornement : c'est avant et par-dessus tout la croix, symbole de la Rédemption. Cela est si vrai qu'à Conan le Crucifié lui-même est représenté sur la croix, apportant ainsi le salut et l'espérance à l'humanité qui affronte la mort. Parfois, dans certaines peintures, le lieu d'implantation de la croix et le paysage environnant sont précisés et représentés avec réalisme : il s'agit, dans ce cas, toujours d'un cimetière et de tombes. Ce n'est le cas ni à Villiers ni à Conan où l'espace figuré est virtuel et le lieu de l'action indéfini : le fond de la scène est fait d'un semis de fleurs de lys et de motifs damassés au pochoir, comme on le voit fréquemment dans les scènes enluminées des Livres d'heures. À Lancôme, deux simples bandes définissent le sol et l'horizon.

Dans l'esprit des contemporains, la rencontre ne pouvait avoir lieu que dans un lieu d'inhumation, qu'il soit suggéré ou non par l'image. La croix, dressée au bord du cimetière, est liée clairement à la mort.

Christian Davy et ses co-auteurs de 2001 en tirent, quant à eux, la conclusion suivante : « *L'essentiel est la rencontre et non le lieu de la rencontre.* » Je serais plus nuancé : en effet, le Dict est, pour plus de la moitié des cas recensés en France, placé au mur nord des nefs des églises (19). Or, symboliquement, le nord est lié à la mort. De plus, à Villiers, le mur nord est le mur des morts : qu'une porte permettant de passer directement de l'église vers le cimetière lors des inhumations ait existé anciennement ou non, peu importe (20). Pour les fidèles villiersois, la mort est présente de ce côté, à la fois réellement et symboliquement. Au sein de l'ensemble ou enclos paroissial, le mur nord de l'église touche le champ des morts et il en est imprégné, en quelque sorte. C'est la raison pour laquelle, à mon avis, on y trouve au moins trois représentations liées à la mort : le Dict, saint Christophe invoqué contre la « male mort » et sainte Barbe invoquée contre la mort subite, sans parler de sainte Véronique liée à la Passion du Christ.

Les seigneurs, empanachés et bien costumés, occupent donc à Villiers plus d'espace que les trois morts : c'est sur eux qu'il convient, pour l'auteur comme pour le commanditaire de la peinture « morale », d'attirer l'attention. C'est à leur exemple que les cœurs endurcis de la communauté villageoise se convertiront pour se tourner vers le terme ultime de toute vie : la mort et le salut que promet la foi chrétienne.

Toutefois, la rencontre des morts menaçants, sortis de leurs tombes, glace d'effroi les vivants, hommes et bêtes. Les vifs manifestent leur peur en levant les bras au ciel : cela est particulièrement visible à Villiers. Ils tiennent des faucons au poing, lesquels s'envolent de frayeur à l'apparition des trois morts ; les chevaux se cabrent. Les animaux, sauf les chiens qui continuent à reniffler le sol, prennent donc peur autant que les hommes, et les hommes autant que les animaux. À Conan, c'est à peu près la même scène :

(19) C'est le cas à Villiers et Conan mais pas à Lancôme où le Dict est au sud face à saint Christophe.

(20) À l'examen attentif de ce mur, on peut distinguer sous une des scènes une fissure de l'enduit qui pourrait marquer l'ancien passage. Cf. illustration n° 11.

(21) Cf. C. Davy *et al.*, *op. cit.*, p. 50. Je me rapproche des conclusions de B. Terrier qui note que « les morts prennent peu à peu un caractère hostile qui les rapproche des cadavres de la danse macabre ».

(22) Cf. C. Davy *et al.*, *op. cit.*, p. 28.

les chiens sont calmes, les faucons s'envolent et deux chevaux s'enfuient au galop. À Lancôme, seuls le premier cavalier et son faucon ont l'air effrayés, les autres participants ne semblent pas avoir encore pris conscience de l'inférieure vision : un chien au pied de la croix se retourne, interrogatif. La chasse, occupation futile d'une noblesse oublieuse de ses devoirs, s'interrompt brutalement...

La mort se rappelle ainsi violemment au souvenir des mortels occupés à l'oublier du mieux qu'ils le peuvent. La scène devait être terriblement vivante et saisissante, surtout pour des hommes qui, contrairement à nous, ne disposaient guère d'images. Ces églises pauvres et rurales souvent reconstruites à l'économie, après la fin de la guerre de Cent ans dans un pays dévasté et misérable, n'avaient pas de décor historié ou imagé. Il nous faut imaginer ces peintures dans tout l'éclat de leur fraîcheur, alors qu'elles sont délavées et quasi effacées de nos jours. Elles étaient faites pour choquer, voire effrayer le fidèle, et le porter à la réflexion sur l'humaine condition.

L'objet de ce rappel à l'ordre terrifiant est bien choisi : de jeunes nobles richement vêtus, ayant oublié le sens de la vie et leurs devoirs sur cette terre, se livrant à une activité futile et dévastatrice, un de leurs plus odieux privilèges : la chasse, marque de leur appartenance à la haute classe. Ils ne rencontrent guère les manants et les paysans courbés sur le travail... sauf à l'église qui leur est commune. Et, là, ce dur message leur est jeté à la face comme un « memento mori » imagé et omniprésent, qui les ramène à la simple et universelle condition humaine. Certes, quelques nobles se sont adressés à eux-mêmes ce message eschatologique, de méditation sur les fins dernières et le salut : c'est le cas des fresques peintes dans des locaux prieuraux ou abbaciaux et surtout dans certaines chapelles seigneuriales. Mais ce n'est pas le cas le plus fréquent et la majorité de ces représentations se trouve sur les murs d'églises de village que tous fréquentaient, manants et nobles ou bourgeois mêlés. On ne peut donc complètement évacuer la dimension sociale de la dimension morale. Je me sème en cela des conclusions de Christian Davy et de son groupe pour qui il n'y a pas affrontement, il n'y a pas menace de la part des morts et donc pas de frayeur pour les vivants (21). Pour ces auteurs, les nobles sont l'« archétype du courage » ; j'y vois plus l'archétype de la futilité des « people » de cette époque si particulière de sortie de crise, qui va de la fin du Moyen Âge au « beau XVI^e siècle », avant que ne se révèlent les tensions sociales et religieuses à l'origine de la Réforme et des guerres de Religion qui vont ensanglanter la région. C'est l'époque du triomphe des Valois, des rois qui ont fait du Val de Loire le centre du royaume, et même de l'Europe.

Quant aux morts, ils sont plus « anonymes », si l'on peut dire. À Lancôme, ce sont des cadavres en chair, peu impressionnants ; à Conan, les morts sont peints en jaune, rose et rouge, « trois couleurs qui ne renvoient pas forcément à trois états de décomposition » (22). À Villiers, comme le note B. Terrier, ils sont décharnés et légèrement squelettiques mais nullement affreux. On trouve au contraire, à Huisseau-en-Beauce, tout près de là, des images bien plus fortes de morts en cours de décomposition, dont les corps de couleur verte grouillent de vers répugnants. J'ai le sentiment, vu les couleurs, vu le réalisme de la décomposition des corps, et vu aussi l'absence de squelettes, que dans nos églises du Vendômois on veut montrer une inhumation récente, donc un événement d'une certaine fraîcheur, qui concerne immédiatement les vivants, les frappe et leur rappelle la réalité et l'actualité de la mort physique. On souhaite effaroucher les spectateurs avec le spectacle d'une mort toute récente et non leur parler de la mort en général, celle qu'un vieux squelette entièrement décharné suffirait alors à évoquer.

Les trois morts tiennent en main des attributs différents. Seul le premier peut être menaçant avec une arme, une lance à la main, nous l'avons vu, alors que les deux autres portent

des outils d'apparence plus pacifique (23). De quels outils s'agit-il ? Non pas de ceux du jardinier : bêche, pelle ou pioche comme on le croit trop souvent. Il s'agit encore d'une allusion directe à la mort physique évoquée crûment avec réalisme, puisque ce sont les outils du fossoyeur : bêche, pelle, pic, barre ou pioche, et donc de l'inhumation. C'est bien la mort *in concreto* qui est intentionnellement proposée aux yeux des fidèles oublieux et frivoles ! C'est la mort proche qui les menace de sa lance, de sa faux ou de sa flèche. Ce sont les trois morts qui interpellent vivement les vifs à Villiers en les menaçant de la lance pour le premier et du doigt pointé en avant pour les deux autres.

Voici ce que veulent dire les morts avec cette gestuelle : « La mort est l'avenir de l'homme ; ne l'oubliez pas, fidèles occupés à vos tâches et plaisirs terrestres. » La peinture murale sur le thème de la « rencontre » est bien le support d'une prédication morale. Elle est ainsi utile pour réveiller les consciences religieuses à une époque de « reconstruction » ou de « Renaissance », tout occupée d'affaires matérielles. Elle est utilisée à la fin du Moyen Âge, par un clergé séculier ou régulier dont on connaît le niveau d'ignorance et la propension à susciter la peur de la mort et de l'enfer dans ses activités pastorales. Elle n'est pas très éloignée des « Danses macabres » plus terrifiantes encore qui vont désormais, à partir de la première représentation parisienne au cimetière des Innocents en 1424, s'imposer dans nombre de lieux de culte en cette fin du Moyen Âge.

Troisième et dernière question, et qui n'est jamais la plus facile : la date probable de réalisation du Dict dans nos trois églises.

On peut, à cet égard, avancer comme date probable le début du XVI^e siècle et non la fin du XV^e comme cela a été souvent proposé : reprenant en cela une hypothèse émise par mon jeune confrère chartiste, historien de l'art spécialiste de cette période, Étienne Hamon. Il a eu la gentillesse de relire cet article avant publication et, de ce fait, a noté que le costume des nobles – en particulier leurs chapeaux à plumes – permettrait de dater ces peintures de 1520 environ, du début du règne de François I^{er} et du beau XVI^e siècle commençant et non de la fin du Moyen Âge. Il suggère même que la présence de deux rois couronnés à Conan pourrait se rapporter à la rencontre du Camp du Drap d'Or entre François I^{er} et Henri VIII le 7 juin 1520.

Il serait bien utile, avance-t-il, de mieux connaître l'histoire de la construction de l'église de Villiers pour aider à dater les peintures, ce qui n'est pas chose facile. À tout le moins, la nef et sa charpente décorée et lambrissée seraient-elles de la fin du Moyen Âge, à en croire le décor, mais l'exemple de La Trinité est là pour nous dire qu'en Vendôme le style gothique flamboyant a prospéré jusqu'au début de la Renaissance ! Quant aux deux chapelles latérales, manifestement greffées plus tard sur le vaisseau de la nef, leurs voûtes, chapiteaux, colonnes et autres éléments décoratifs typiques en font clairement des constructions de l'époque de la Renaissance triomphante.

En tout état de cause, pour toutes ces raisons, nous reculerons la date de réalisation de ces peintures jusque vers 1520.

En conclusion, si la peinture romane nous apparaît comme savante tant sur le plan des formes que sur celui du message à transmettre (cf. Vendôme et Montoire), il faut bien admettre que ces scènes destinées à la simple édification morale des fidèles ont un aspect autrement naïf et facile à interpréter. On peut donc imaginer que de proche en proche se soit répandu ce Dict à la faveur de la circulation des artistes capables de répondre et de s'adapter à la demande locale des curés ou paroissiens ruraux sans grande instruction. Ni le commanditaire ni les exécutants n'étaient de grands savants ! C'est la principale similitude que l'on peut retirer de la comparaison des quelque 100 images sur

ce thème que nous connaissons aujourd'hui. À quelques exceptions près, il s'agit d'une peinture « populaire ». De fait, les exceptions se situent plutôt dans les cathédrales et les églises abbatiales, collégiales ou prierales.

Le deuxième sujet de cette étude est celui du grand saint Christophe, fréquemment associé au « Dict des trois morts et des trois vifs ». C'est, en effet, un autre élément du thème général de l'homme confronté à sa mort.

Les églises qui comportent une telle association sont, dans notre région, celles de Lancôme et Villiers. À Conan, on n'a pas trouvé trace de ce saint mais cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas existé : tant de ces peintures murales ont disparu avec le temps ! L'état actuel de cette église ne permet plus d'espérer de nouvelles découvertes.

L'image de saint Christophe, protecteur des voyageurs en danger de mort, est assez communément associée dans de nombreuses églises à ce « memento mori » typique de la fin du Moyen Âge qu'est le « Dict ». Les auteurs de l'ouvrage collectif de 2001 avancent le chiffre de 13 cas d'association entre le Dict et le grand saint « Christophore » ; on trouve fréquemment représentés d'autres saints, comme sainte Barbe contre la mort violente et saint Michel qui peut faire pencher la balance lors de la pesée des âmes. On trouve aussi le patron des pèlerins saint Jacques, des saints pesteux et guérisseurs Roch et Antoine.

À Villiers, beaucoup de portraits de saints restent à identifier sur le mur nord et aussi une scène au moins sur le mur sud, en attendant des dégagements ultérieurs. On s'est demandé si le saint Christophe est exactement de la même époque que les autres « tableaux » du même mur ou s'il occupe une place à part dans la composition d'ensemble. En effet, la limite avec les tableaux à droite est imprécise tant au registre supérieur qu'inférieur. On est pourtant, semble-t-il, face à une composition d'ensemble clairement délimitée par les bandes ocre jaune qui séparent les registres et les tableaux.

Le géant saint Christophe qui domine de sa haute taille le visiteur à l'entrée de la nef tant à Lancôme qu'à Villiers était, en effet, censé protéger les voyageurs de la « male mort », c'est-à-dire de la mort violente sans aide ni assistance, mais surtout sans confession, au bord du chemin. C'est la mort la plus redoutée des gens du Moyen Âge car elle les privait de toute espérance de salut et les menait droit en enfer. À l'arrière de la scène, on voit à Lancôme, et on devine à Villiers, un ermite au bord du fleuve que traverse le géant : il tient une lanterne à la main pour prévenir de loin le pèlerin de sa présence, lui signaler l'ermitage prêt à l'accueillir et à lui servir de refuge au milieu des dangers de la route. Par sa petite taille, il est disproportionné au regard de l'immense « christophore » – autrement dit, « saint Christophe », le saint géant qui « porte l'enfant Christ » sur ses épaules pour lui faire traverser le fleuve.

Loin du réalisme absolu auquel nous sommes si habitués, dans ces peintures médiévales la taille des personnages est proportionnelle à leur importance symbolique : voilà pourquoi la taille de l'ermite et du saint sont si disproportionnées ; de surcroît, si l'on en croit les Vies des saints, Christophe est un géant (24). La vie de saint Christophe relatée dans des manuscrits anciens puis reprise par Jacques de Voragine dans sa *Légende dorée* ne serait donc pas une pure invention : géant difforme appelé « le réprouvé », il se met d'abord au service du roi Dannus puis du diable avant de constater que l'Enfant Christ est le véritable maître du monde.

(23) Exception faite de la faux de la mort brandie par l'un des morts d'Alluyes !

(24) Je renvoie au cahier d'illustrations pour un décryptage de l'image du saint géant de Villiers assez peu lisible en l'état actuel de la peinture.

Enfermé par le roi dans une prison, il convertit deux prostituées censées le fléchir... et ils sont finalement martyrisés tous les trois. Traditionnellement l'iconographie retient surtout la scène durant laquelle le géant fait la rencontre de l'enfant et lui fait traverser un fleuve impétueux. Cela se passe de nuit avec l'aide de l'ermite qui, à la porte de son ermitage, depuis la rive opposée, éclaire la traversée de sa lanterne pour aider le saint à franchir le passage. Un dialogue entre le géant et l'enfant s'engage durant le passage, et c'est pourquoi saint Christophe a la tête tournée vers lui pour l'écouter attentivement. De plus, un miracle survient : le bâton (un arbre grossièrement ébranché) planté le lendemain revit et refleurit aussitôt, comme l'enfant l'avait annoncé.

Tous les symboles de la mort, de la foi, de l'espérance et de la Rédemption sont ainsi présents dans cette scène, toujours traitée avec grand réalisme. Le fleuve, c'est la vie que la foi par le Christ aide à traverser pour atteindre la vie éternelle. La nuit de l'ignorance est éclairée par la lumière de la Foi (lanterne du moine qui l'a converti). Le fleuve, ce peut être aussi le grand passage de la mort que seul le Christ a le pouvoir de transformer en passage de vie.

N'oublions pas que les gens de cette époque couraient des dangers réels en traversant fleuves et rivières à gué. Chez nous, pas de pont sur le Loir, un simple gué le plus souvent : gué de Villard à Naveil, gués de Chantereine et de Varennes, gué de la Bonaventure. Les registres paroissiaux

(25) Voir à ce sujet l'œuvre de Guillaume de Digulleville, manuscrit conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et publié par Paule Amblard déjà évoqué ; l'auteur reproduit page 154 une image de la « rencontre entre trois vifs et trois morts » particulièrement intéressante car fort différente de celles que nous commentons (cf. n. 6 et illustr. n° 9).

de Villiers comportent de nombreuses citations de mort par noyade en traversant le Loir pour aller de Villiers à Thoré. C'était un des « dangers de la route » du Moyen Âge bien oublié de nos jours.

Il reste, encore de nos jours, de cette dévotion populaire à saint Christophe, une croyance en sa force de protection, que partagent les automobilistes qui arborent son effigie dans leur voiture.

La grande image à l'entrée de l'église avait une « vertu dynamique » : la regarder un instant suffisait à vous protéger pour la journée ou l'étape du voyage. Telle était la croyance répandue à l'époque.

* *

Les trois églises que je viens d'étudier sont liées entre elles comme Areines, Saint-Jacques-des-Guérets et Montoire le sont pour l'époque précédente. Il est donc intéressant de tenter de les voir en complément l'une de l'autre. Il était, je crois, utile de mener cette étude comparative de leur décor peint.

On y voit assez naïvement représentée la Mort telle que se la figuraient les contemporains de la fin du Moyen Âge : une mort omniprésente et effrayante. On a oublié l'image de la mort paisible ou de la mort « délivrance » des maux d'ici-bas que l'on trouve sur les murs des églises ou dans les enluminures des Livres d'heures jusqu'au xv^e siècle (25). Alors une peur générale gagne l'Occident : l'homme se sent abandonné et seul au milieu de l'univers hostile. Mais, par le Christ et sa Croix, l'espérance est présente. On est loin de la *Légende dorée* peuplée de saints et de chrétiens à la foi très vive, aspirant à la délivrance et à la vie dans l'au-delà en passant joyeusement par la mort. De ce basculement important des rapports de l'homme à sa mort témoignent nos modestes édifices ruraux et leur décor de peintures naïves.

CAHIER D'ILLUSTRATIONS



Illustration n° 1. — Vue générale de l'intérieur de l'église de Villiers-sur-Loir

Dans la nef, le mur nord à gauche de l'image comporte les peintures murales du « Dict des trois morts et des trois vifs » et de saint Christophe, ainsi que d'autres scènes dont des représentations de sainte Barbe et sainte Véronique. Le mur sud comporte d'autres peintures moins nombreuses et presque entièrement effacées.

Il n'est pas impossible qu'une nouvelle campagne de sondages puis de dégagements amène des découvertes dans cet édifice qui devait être tapissé de peintures de différentes époques jusqu'à la litre funéraire des Rochambeau à la fin du XVIII^e siècle.

Les peintures que l'on voit de nos jours ont été dégagées par le peintre Canivet dans les années 1920. Elles mériteraient une reprise par un vrai restaurateur.

Nota : les photographies qui illustrent cet article prises avec un appareil numérique par Catherine et Laurence Ermisse ont été retravaillées sur ordinateur avec Photoshop de manière à accentuer les contrastes, mais sans dénaturer les œuvres. Ainsi, apparaissent à la lecture des détails invisibles à l'œil nu et que l'image numérique d'origine a révélés : malheureusement l'impression en noir et blanc du présent Bulletin ne permettra pas au lecteur de bénéficier de cette technique sauf à consulter les images couleur sur le CD que j'ai déposé à la SAV.



Illustration n° 2. — Villiers-sur-Loir : vue générale du mur nord

Des croix de consécration au fond bleu, cerclées de rouge avec une croix de même couleur sont venues se surimposer ultérieurement à l'ensemble peint relativement homogène.

La composition de l'ensemble du mur nord est organisée en un grand cadre peint en ocre rouge, séparé en autant de cadres que de scènes différentes. Le trait ocre séparant saint Christophe du reste a presque entièrement disparu ; les registres supérieur et inférieur sont séparés de deux traits au lieu d'un seul. Enfin, une bande jaune plus récente, probablement de l'époque Canivet, a redélimité le tout, en laissant de côté toutefois le Christ sur les épaules du saint et le sommet de la croix du « Dict ». Les noms de certains saints apparaissent fort effacés et surtout cachés par les boiseries du XVII^e qui tiennent lieu de lambris au bas du mur.

Pour la bonne compréhension des images et des commentaires, nous avons tracé trois cadres nommés A, B et C et subdivisé ce dernier en six tableaux numérotés de 1 à 6.

Verticalement le **cadre A** : saint Christophe.

Au registre supérieur à droite sur la totalité de la largeur dans le **cadre B**, le « Dict ».

Au registre inférieur dans le **cadre C**, six scènes ou représentations de saints. On ne distingue plus très bien le détail des scènes C1 et 6. En revanche, il s'agit, de manière assurée ou quasi certaine en C2, de sainte Véronique ; C3, de sainte Barbe et C5, des saints Georges (ou Michel ?) et Hilaire. Mais, saint Georges étant très présent en Vendômois, on ne peut que le choisir au lieu de saint Michel. Au C4, je vois un clerc agenouillé aux pieds de son saint patron, l'évêque saint Claude : le probable commanditaire de cet ensemble peint.

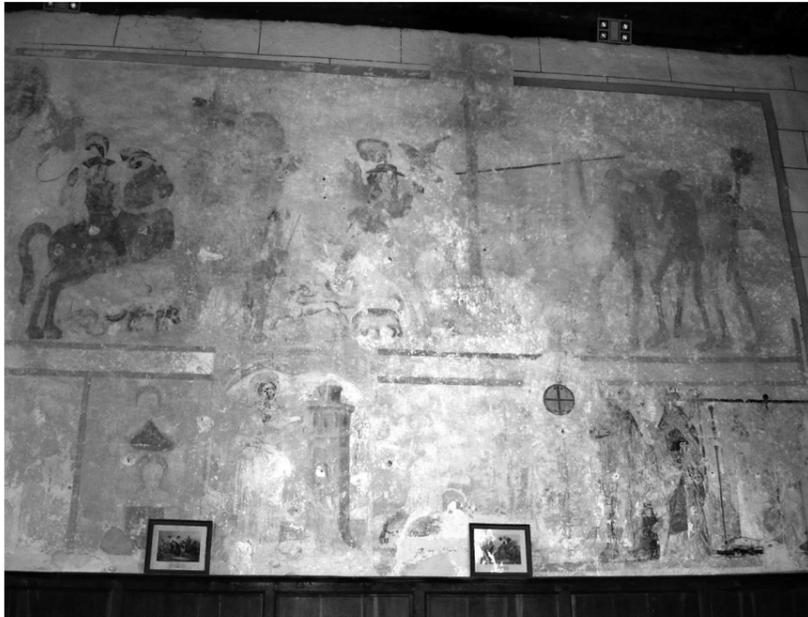


Illustration n° 3. — Villiers-sur-Loir
Le « Dict des trois morts et des trois vifs » vus de face

De chaque côté du calvaire ou de la croix de cimetière, les vifs et les morts. On distingue nettement le cavalier de gauche et un peu celui de droite ; le cavalier central est presque entièrement effacé. La pie ou le corbeau buvant dans une coupe ainsi que le chien efflanqué qui se retourne semblent bien postérieurs à la scène originale. On distingue nettement en bas à droite du « Dict » l'ancien cadre tracé d'un trait assez mince ocre rouge différent du nouveau cadre moderne tracé d'un trait jaune beaucoup plus large.



Illustration n° 4. — Villiers-sur-Loir : le cavalier de gauche

Le cavalier le plus à gauche est assez bien conservé : on distingue son costume noble avec plumet bleu-vert identique à celui de son cheval ainsi que le faucon qui s'envole en retenant sa proie dans ses serres pendant que le chien continue à flairer le sol. En noir une pie boit dans une coupe : cette représentation est postérieure et étrangère à la scène. La main droite du cavalier porte le gant habituel du dresseur de faucon, de couleur sombre en l'occurrence ; de sa main gauche il tient la large bride du cheval ; le cordon qui relie le faucon au cavalier est bien visible. Le décor de la bride et de la botte du cavalier est presque effacé.



Illustration n° 5. — Villiers-sur-Loir : le cavalier central

Ce cavalier est presque illisible ; néanmoins on distingue le mouvement général du cheval et du cavalier se détournant et rebroussant chemin. La tête de son cheval fait face à la tête du cheval précédent ; son chapeau est empanaché comme ceux des autres cavaliers. Il est surmonté lui aussi d'un faucon qui prend son envol. À ses pieds, un homme à pied dans l'attitude du servant, une lance à la main droite et une épée au côté gauche.



Illustration n° 6. — Villiers-sur-Loir : le cavalier de droite

Ce cavalier est celui qui est directement menacé par la lance du premier mort ; son chien continue à flairer le sol. Lui-même se retourne en arrière alors que le cheval a déjà rebroussé chemin : il regarde les morts en face, les yeux exorbités. Son visage et son chapeau orné d'un médaillon et d'un plumet sont bien visibles : on peut juger à travers ce morceau de la bonne qualité du travail du peintre car le dessin et les couleurs sont bien conservés. Détail réaliste : un éperon dentelé apparaît à l'arrière de la botte gauche. Le cheval se cabre, les deux jambes arrière raidies au sol et les deux antérieurs repliés sous le ventre. Le cavalier lâche son cheval en levant sa main droite au ciel et lâche aussi son faucon quand il voit la lance en passe de l'atteindre derrière la croix. La croix au-delà de la traverse déborde du cadre jaune moderne, commun à toutes les scènes du mur nord. Le chien peint en filet noir semble bien avoir été peint ultérieurement comme la pie buvant à une coupe du cavalier précédent.



Illustration n° 7. — Villiers-sur-Loir : les trois morts du « Dict »

Trois squelettes assez décharnés mais d'apparence encore humaine tiennent une lance, un pic ou un bâton et une pelle. Au lieu de pic, certains auteurs parlent de « pioche » : j'avoue ne pas l'avoir distinguée et préférer y voir le pic du fossoyeur, ou le manche d'une pioche, voire d'une sorte de houe. Notons que les deux derniers morts pointent leur index de la main droite vers les vifs : menace, admonestation ? En tout cas, interpellation.

À noter aussi, à droite et en bas, la bordure ancienne jaune orangée bien distincte de la large bordure jaune du cadre moderne d'après restauration.



Vue générale



La lanterne



L'ermite



Le canard

Illustration n° 8. — Villiers-sur-le-Loir : saint Christophe, l'ermite et le canard

Comme la croix, la représentation du saint géant et de l'enfant Christ déborde du cadre général de la peinture ; mais ce cadre semble moderne. Le Christ est presque effacé : on distingue à grand-peine la silhouette générale de l'enfant porté sur la seule épaule gauche du saint et bénissant de la main droite ; il se révèle toutefois, à l'examen attentif de la photo agrandie,

qu'il tient dans la main droite un globe terrestre surmonté d'une croix pattée et ombrée. La tête est peu visible et le haut de la composition semble avoir disparu lors d'une campagne de reprise des murs ou du couvrement de la nef ; le mur semblant bien avoir été arasé.

Saint Christophe tient un gros bâton à la main droite, et maintient l'enfant Christ de la main gauche. Bien que la scène soit très effacée, on distingue nettement à l'extrême gauche une lanterne : objet qui facilite le travail du « passeur », mais qui représente aussi la lumière de la Foi. La rive est assez bien matérialisée en bas à gauche alors qu'on ne voit guère l'ermite lui-même : il est possible que la partie gauche de la scène ait entièrement disparu. En revanche, les toits de son ermitage sont nettement visibles. Le fleuve est matérialisé ou symbolisé par un petit canard aux pieds du saint. Le géant fait un effort en s'appuyant fermement sur son gros bâton pour ne pas être emporté par le flot et se noyer : le peintre insiste sur l'effort musculaire des bras et des jambes.

Le gros « bâton » du saint est en fait un arbre ébranché grossièrement et qui, conformément à la *Légende dorée*, devrait comporter à son extrémité des feuilles ou des fleurs, puisqu'il reverdit une fois replanté par Christophe à la demande du Christ. Ici il semble simplement fourchu à son extrémité, comme souvent ailleurs.

À droite, la partie de la peinture ressemblant à une grille semble bien appartenir à cette scène et non à la suivante : dans ce cas, il ne s'agit pas du gril de saint Laurent mais de la grille de la prison dans laquelle on enferma le saint, ou bien du palais du roi. Un dessin au trait noir apparaît à droite du saint sans que l'on puisse voir à quoi il correspond et même s'il a un rapport avec cette scène. Enfin, on remarquera qu'aucune bande ne sépare cette image tout en hauteur des deux registres horizontaux du mur nord.



Illustration n° 9. — le Dict selon Guillaume de Digulleville
(Bibliothèque Sainte-Geneviève, Ms. n° 1130)

Extraite du *Pèlerinage de vie humaine* de Guillaume de Digulleville, cette miniature représente, d'une tout autre manière, le thème du « Dict des trois morts et des trois vifs ».

Trois vifs, aux trois âges de la vie – homme jeune, homme mûr et vieillard (ce que le peintre n'a pas très bien su représenter) –, sont servis, lors d'un repas, par trois morts débonnaires cachés sous un blanc linceul. L'ermite qui explique le sens de la vision aux vifs est ici remplacé par une allégorie (la femme en bleu). Ici, les trois vifs sont des ascètes qui mènent une vie exemplaire : ils ne craignent pas la mort car ils ne craignent pas la Rencontre avec Dieu. La mort au terme du « pèlerinage de vie humaine » est une délivrance des maux d'ici-bas et de la vallée de larmes que représente notre vie terrestre : elle est vue sous les traits débonnaires de ceux qui nous ont précédés au Royaume de Dieu.



Illustration n° 10. — Villiers-sur-Loir : donateur et saint patron

La scène centrale de la composition d'ensemble du mur nord pourrait représenter le donateur ou commanditaire du décor agenouillé aux pieds de son saint patron. Il porte un habit ecclésiastique avec une très belle chaussure noire à bride et a les mains jointes ; il est séparé du saint par un rameau ou arbuste jaune. Quant au saint, c'est un évêque mitré portant une chasuble sur laquelle est brodée une croix de couleur jaune bien visible : il bénit des deux doigts de la main droite. Des rinceaux de couleur sombre séparent ce tableau des voisins. On distingue la fin du nom du saint derrière les lambris = AUDE, soit probablement l'évêque saint Claude. D'après Étienne Hamon, ce saint évêque fut vénéré dans tout le Royaume à la fin du xv^e et au début du xvi^e siècle, en liaison avec la popularité de la reine Claude de France.

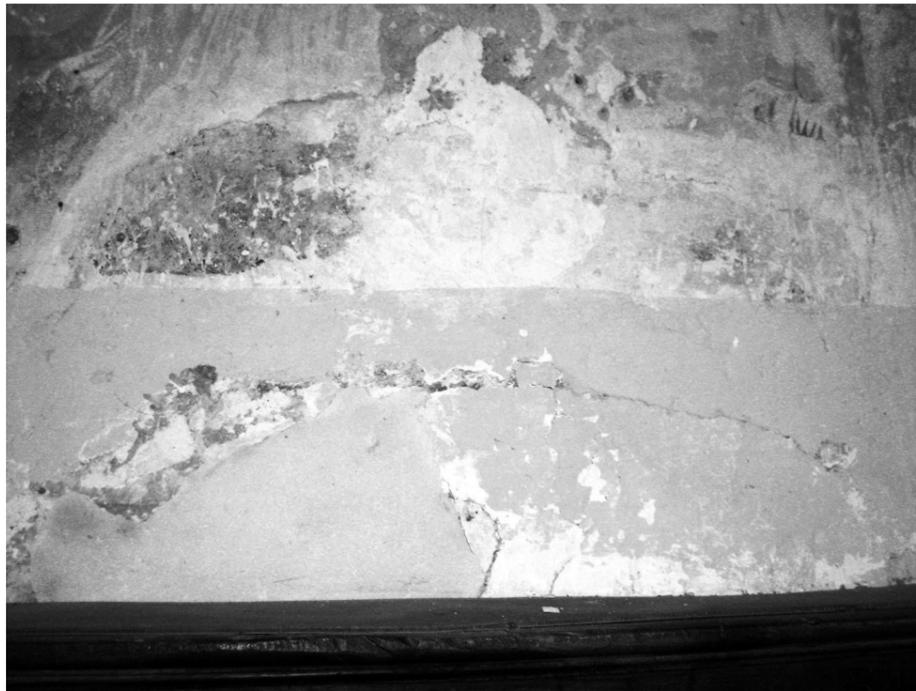


Illustration n° 11. — Villiers-sur-Loir : les traces d'une porte murée ?

Sous le tableau C3 analysé ci-dessous, on distingue l'arc d'une ancienne porte murée donnant vers le nord sur l'enclos paroissial et le vieux cimetière de Villiers. Si tel était le cas, la scène dite du donateur, juste au-dessus de la « porte des morts », aurait une position encore plus centrale et symbolique. Il est assez probable que cette porte ait été murée au XVI^e siècle, lors de la construction du bras du transept nord, qui comporte une nouvelle porte de style Renaissance, donnant un accès plus dégagé au cimetière.



Illustration n° 12. — Église de Lancôme
Le « Dict des trois morts et des trois vifs » et le géant Christophe

Dans la petite église du prieuré de Lancôme, les deux représentations étudiées dans cet article se font face : saint Christophe à gauche en entrant, sur le mur nord, et le « Dict », à droite sur le mur sud. Ces deux peintures redécouvertes en 1989 par Brice Moulinier ont été admirablement restaurées. Par rapport à Villiers, la scène est inversée et l'on note la présence incongrue d'un petit chien au pied du calvaire. Un des cavaliers tient un sceptre orné d'une fleur de lys comme les extrémités de la croix : c'est le roi. Le dernier mort porte une faux : les trois sont menaçants en ce qu'ils vont franchir la limite représentée par la croix. Seules les couches de fond ont subsisté donnant à l'ensemble cette tonalité ocre jaune et rouge assez caractéristique.

Le saint Christophe est réaliste et imagé : l'ermitage est ainsi finement peint, ainsi que l'ermitte et la lanterne, et l'attitude d'écoute du saint prêtant l'oreille aux paroles du Christ très expressive. Le bâton est fourchu et garni de jeunes feuilles, comme le veut la tradition pour représenter l'arbre qui va miraculeusement reverdir à la demande du Christ.

À la place du canard présent à Villiers, et pour évoquer le fleuve symboliquement, Mme Tissier de Mallerai a cru voir un bateau.



Illustration n° 13. — Église de Conan
Vue générale du « Dict »

La vue générale du seul « panneau » qui subsiste du décor peint de cette église montre un « Dict » bien conservé avec son fonds constitué de fleurs stylisées, dont des fleurs de lys. La scène est inégalement répartie de chaque côté d'une croix qui a pour caractère très spécial de comporter une image du Crucifié, que l'on voit mieux grâce à la photo publiée ci-dessous.

Noter l'attitude des chiens occupés à flairer le sol, sauf l'un d'eux figuré d'une simple silhouette noire au pied de la croix, qui serait donc postérieur au reste (?).



Illustration n° 14. — Église de Conan
Les cavaliers couronnés

La première image permet de bien distinguer, à l'écran comme à l'œil nu, la couronne sur le premier cavalier qui porte un long manteau sur son habit court de cavalier. La seconde illustration permet d'apercevoir mieux qu'à l'examen sur place une couronne portée par le dernier cavalier.

Ces deux couronnes royales sont portées sur des chapeaux colorés, ornés de bandes de couleur ocre rouge et jaune, verticales pour le premier, et horizontales pour le second. Le chaperon du premier roi est décoré d'une plaque ou d'un bijou doré au centre ; aucune aigrette, aucun panache ne se superposent à la coiffe royale.

Le second cavalier porte un habit court et un panache, à la différence du premier. Faut-il voir dans ces différences vestimentaires une différence de statut entre les deux personnages : deux rois ? J'avais dans un premier mouvement songé au roi de France et son fils le Dauphin. Ce n'est pas possible, le Dauphin ne portant pas la couronne royale. Étienne Hamon m'a suggéré que ces deux rois pouvaient être François I^{er} et Henri VII au Camp du Drap d'Or : en faveur de cette lecture, je constate la présence du semis de fleur de lys et d'un autre motif, les roses de la maison royale anglaise : la rose d'York ?

On notera enfin un détail, sans signification particulière : la selle garnie d'un dossier du premier roi.



Illustration n° 15. — Église de Conan
Le chien au pied de la croix

L'image numérique a le mérite de faire clairement voir un chien à peine tracé en brun pâle et d'un style différent qui contemple la scène très attentif, la queue dressée.
Ce gros plan montre également les motifs peints au pochoir en fond de scène : fleur de lys et rose d'York (?).



Illustration n° 16. — Église de Conan
Le Christ sur la Croix

Grâce à ce gros plan numérique, le Christ en croix parfaitement dessiné et peint devient visible. Il se dresse sur ses deux pieds les bras étendus et le corps recouvert d'un linge diaphane. Le tout est faiblement souligné d'une teinte bistre quasi effacée. Les extrémités de la croix ainsi que le chapiteau de la colonne sont violemment dorés. Entre ces taches dorées, l'« absence » des bras de la croix attire l'œil et amène ainsi à concentrer le regard sur le Crucifié plus surnaturel que réaliste.

NOTES DE LECTURE

À propos du livre de Daniel Schweitz, *L'identité traditionnelle du Vendômois*

Jean Vassort

En 2003, j'ai rendu compte dans ce bulletin du livre publié deux ans plus tôt par Daniel Schweitz aux Éditions L'Harmattan, *Aux origines de la France des pays. Histoire des identités de pays en Touraine (XVII^e-XX^e siècle)* (1). J'avais en effet porté un intérêt tout particulier à cet ouvrage, en raison de l'écho que j'y trouvais, à propos de la Touraine, de la réflexion que j'avais conduite sur la notion de pays en préparant ma thèse. S'agissant du Vendômois, j'avais souligné combien la définition de ce pays se constituait à partir de données à la fois administratives, naturelles et historiques, combien aussi cette notion était fortement prise en charge par les érudits locaux, notamment au XIX^e siècle, comme j'avais pu le mesurer en m'attachant à leur histoire, à celle de leurs publications et de leur organisation (à travers notamment la naissance et les débats de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, née en 1861 au terme d'un processus dont les premières étapes se repèrent tout au long du siècle) (2).

C'est ce dossier du pays vendômois et de ses érudits que Daniel Schweitz reprend dans son dernier livre (3). Le lecteur y trouvera tour à tour une histoire politico-administrative du Vendômois, une description de sa diversité (celle de ses régions naturelles, celle aussi de l'opposition entre haut et bas Vendômois), une présentation des « hauts lieux d'une identité sensible » (Vendôme d'abord, mais aussi Fréteval, Rochambeau, Lavardin, Les Roches, Montoire, Mondoubleau, bien d'autres encore – sans oublier Ronsard ni les paysages de la vallée du Loir), enfin une évocation d'une identité patrimoniale en devenir, qui reprend l'histoire de l'érudition locale évoquée plus haut, pour en venir à la définition d'une petite patrie et au souci de son patrimoine local. Ces chapitres sont accompagnés de nombreux documents figurés, de natures variées, qui leur donnent beaucoup de vie : en cela, le livre est bien représentatif des Éditions du Cherche-Lune, et de l'attention efficace qu'elles portent à la présentation de leurs ouvrages.

Le livre de Daniel Schweitz confirme donc qu'il y a pour les érudits vendômois du XIX^e siècle une identité vendômoise. Mais il ne s'agit là que d'une identité vendômoise, parmi d'autres possibles, comme le souligne du reste l'auteur dans le titre de son ouvrage, en qualifiant cette identité de *traditionnelle*, et en renforçant cette précision par l'emploi de l'italique. De fait, cette identité tant mise en avant par les érudits n'est guère perçue pendant longtemps par la masse de la population, comme le montre bien, pour le second XVIII^e siècle, l'analyse des écrits de Pierre Bordier, villageois de Lancé (4). C'est que l'identité que définissent les érudits du XIX^e siècle répond à une vision de notable, et de notable conservateur (Passac), voire réactionnaire, au sens propre du terme, c'est-à-dire nostalgique d'un régime disparu (Pétigny, Saint-Venant). Il faut noter encore que dans leur réflexion ces érudits ont de l'identité vendômoise une approche englobante, volontiers fondée sur la défini-

tion de limites, et plus profondément sur celle d'une appropriation : en témoignent la fréquence du recours au possessif dans les écrits des premiers membres de la Société Archéologique (« nos populations rurales »), ou le tour du pays par lequel Pétigny ouvre son *Histoire archéologique du Vendômois*, un tour de pays qui prend figure de véritable « tour du propriétaire ». On est loin, cette fois encore, de la vision commune, fondée sur *ici*, qui ne s'inscrit pas dans les bornes d'une circonscription posée une fois pour toutes, mais qui raisonne à partir des itinéraires concrets de l'existence quotidienne. Enfin, il n'est pas indifférent de relever que pratiquement toutes les figures majeures de l'érudition vendômoise du XIX^e siècle ne sont pas d'origine vendômoise, et que ce n'est alors que récemment qu'elles se sont implantées dans la région, personnellement ou familialement – ainsi Passac, Pétigny, Saint-Venant : ne peut-on pas d'ailleurs considérer que c'est cette perception d'abord extérieure qui leur rend plus facile une appréhension globale de la région ?

D'un autre point de vue, il est clair que l'identité vendômoise, telle que la définissent les érudits du XIX^e siècle, n'a pas toujours existé : il n'y a pas de Vendômois gaulois ou gallo-romain, et ce n'est qu'avec la structuration féodale que s'affirme la réalité du pays – preuve, s'il en était besoin, que la géographie n'explique pas tout. Les hommes pas davantage, au demeurant. Une fois la réalité du pays apparue, celle-ci n'évite pas tous les brassages qui au cours des siècles en modifient la population : on sait bien qu'à toute époque – et l'époque actuelle ne fait pas exception à la règle – une partie de la population est issue d'une immigration récente, cependant que des gens d'origine vendômoise se sont éloignés de leurs terres d'origine ; dans ces conditions, que signifie « être Vendômois » (5) ? Toutes ces réflexions, qu'on pourrait prolonger, rendent bien discutables l'existence objective d'une identité vendômoise. Pour autant, ils n'en remettent pas en cause une certaine réalité. Mais cette dernière relève moins du chapitre des données

(1) *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 2003, p. 31-32.

(2) Sur ces débuts de l'érudition vendômoise, voir Jean Vassort, *Une société provinciale face à son devenir. Le Vendômois aux XVIII^e et XIX^e siècles*, notamment p. 493-511, « Le repli sur l'histoire ».

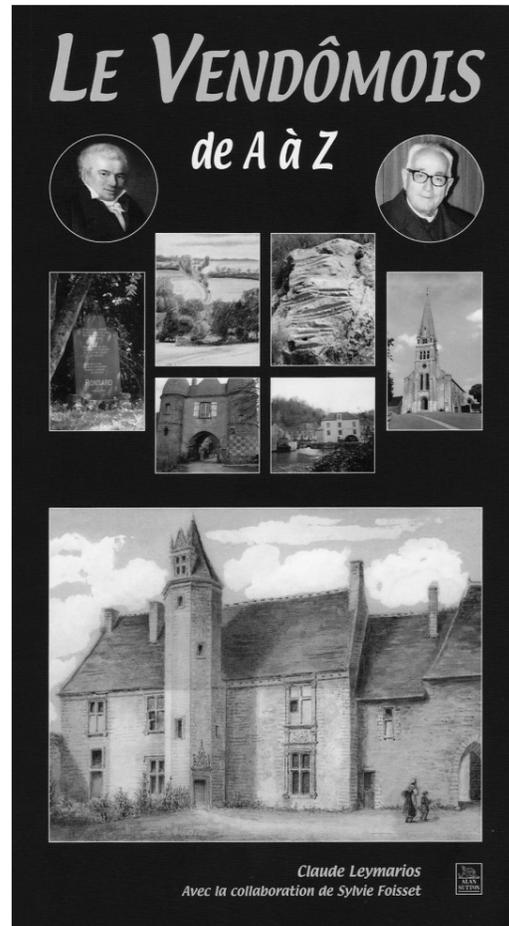
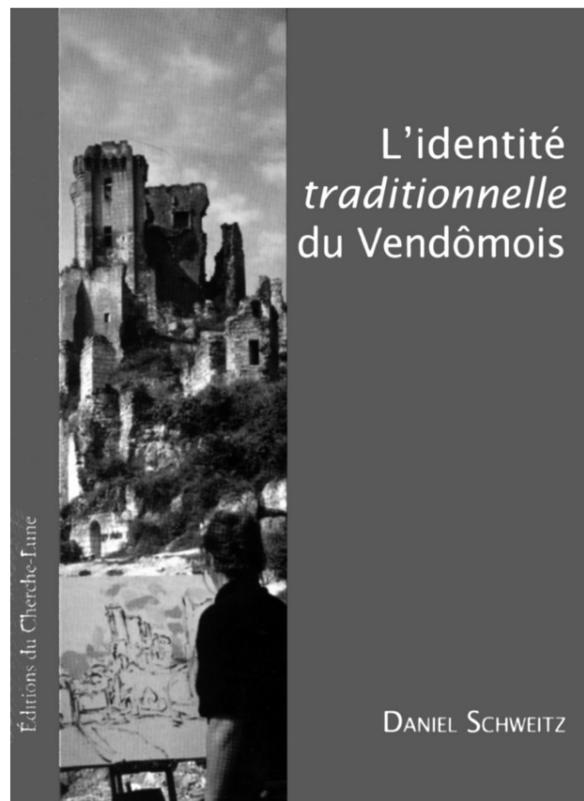
(3) Daniel Schweitz, *L'identité traditionnelle du Vendômois. Des travaux d'érudition locale à la reconnaissance d'un pays de la vieille France (fin XVIII^e - XX^e siècle)*, préface de Daniel Roche, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 2008.

(4) Jean Vassort, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières. Pierre Bordier : une culture paysanne*, chap. 2 : « Horizons », p. 71-100.

(5) Sur ce point, cf. l'introduction géographique que j'ai rédigée dans *L'Histoire du Vendômois*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 2007, notamment « Le Vendômois et les Vendômois d'hier à demain », p. 22.

concrètes que de celui des représentations : c'est parce qu'il leur fallait affirmer leur autorité face à un monde qui politiquement ou socialement leur échappait que les érudits du XIX^e siècle ont mobilisé – sinon même créé – l'identité du pays où ils étaient implantés ; et d'une autre manière, mais finalement pas si différente, beaucoup de ceux qui aujourd'hui revendiquent cette identité le font moins par volonté de cultiver leurs racines (puisque celles-ci, quand elles existent, se trouvent le plus souvent ailleurs, en raison de la mobilité des sociétés contemporaines) que par souci de réenracinement, face à un monde de plus en plus ouvert et mondialisé. En bref, le pays existe moins en lui-même que comme référence rassurante, parce que se donnant, à tort ou à raison, la double caution du passé et de la nature, face à un présent et plus encore à un avenir incertains, et malaisément déchiffrables. Mais il n'est jamais seul : d'autres identités (paroissiale-communale, nationale, voire européenne), d'autres références (communautaires, par exemple, celles-ci moins liées au territoire) le concurrencent en effet.

Ainsi l'analyse de l'identité traditionnelle du Vendômois – saisie principalement à travers les écrits des érudits du XIX^e siècle – à laquelle procède Daniel Schweitz livre-t-elle à propos du cas particulier d'un milieu et d'une époque les éléments d'une problématique plus vaste, dont elle suggère implicitement l'existence. Cette problématique, c'est celle de la manière dont les hommes se positionnent par rapport à l'espace et au temps, à travers des constructions qui sont en fait des reconstructions toujours renouvelées, en fonction moins de ce qui est ou a été, que de ce qui est souhaité et espéré : on est bien là au cœur de la vie des sociétés, d'autrefois comme d'aujourd'hui.



Bernard Diry

Le vendômois de A à Z, par Claude Leymarios en collaboration avec Sylvie Foisset.

Les Éditions Sutton ont fait paraître, en décembre 2008, sous la plume de Claude Leymarios, avec la collaboration de Sylvie Foisset, un nouvel exemplaire de la série « De A à Z » concernant le Vendômois.

Cet ouvrage, le premier tout en couleur de cette collection bien connue, est une belle réussite, alliant qualité de l'écriture et des informations et originalité au niveau des sujets retenus dont on notera le grand éclectisme.

L'ensemble se lit au gré des envies avec une grande facilité d'accès qu'un style quasi romanesque vient encore renforcer.

Quelques exemples en guise de conclusion pour un livre qui, bien que destiné au grand public, n'exclut pas la rigueur dans sa recherche historique et qui va devenir un classique traitant du Vendômois :

- B : biodiversité
- D : donjons
- M : meetings aériens dans le Vendômois
- N : numismatique
- Q : « Que sais-je ? », une collection vendômoise
- X : maisons de tolérance à Vendôme

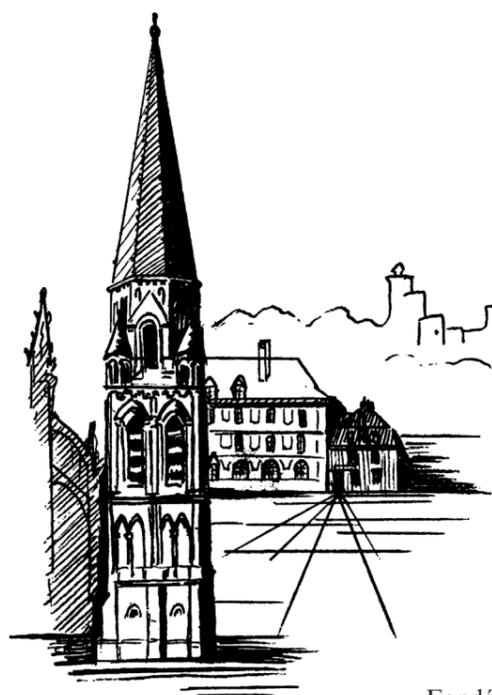
*SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DU VENDÔMOIS*

Place Gracchus-Babeuf — 41100 Vendôme

	<i>Président</i>	<i>Vice-président(s)</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire(s)</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothécaire</i>
1862	Renou		Nouel	Launay		—
1863	de Deservillers		—	—		—
1864	de Saint-Venant		—	—		—
1865	Renou		—	Chautard		Bouchet
1866	de Lavau		—	—		—
1867	—		—	—		—
1868	Launay		—	Hinglais		—
1869	de Nadaillac		—	—		—
1870	Chautard		—	—		—
1871	—		—	—		—
1872	de Vibraye		—	Roger		—
1873	Normand		—	Abbé de Préville		—
1874	de Rochambeau		de Maricourt	Beaussier		—
1875	Nouel		Martellière	—		—
1876	de Rochambeau		—	de Maricourt		Nouel
1877	—		—	Soudée		—
1878	—		—	—		—
1879	de Sachy		—	—		—
1880	—		—	—		—
1881	—		—	—		—
1882	Launay		—	—		—
1883	—		—	—		—
1884	—		—	—		—
1885	de Rochambeau		—	—		—
1886	—		—	—		—
1887	—		—	Nouel		Rabouin
1888	Isnard		—	—		—
1889	—		—	—		—
1890	—		—	—		—
1891	de Rochambeau		Renault	—		—
1892	—		—	—		—
1893	—		—	—		—
1894	de Saint-Venant		—	—		—
1895	—		—	—		—
1896	—		—	—		—
1897	de Sachy		—	—		Colas
1898	—		—	—		—
1899	—		—	—		—
1900	de Saint-Venant		—	—		Colas, Bonhoure
1901	—		—	Bonhoure		Martellière
1902	—		—	—		—
1903	Peltreau		—	—		—
1904	—		—	—		—
1905	—		—	—		—
1906	de Saint-Venant		—	—		—
1907	—		—	—		—
1908	—		—	—		Abbé Plat
1909	Peltreau		Letessier	—		—
1910	—		—	—		—
1911	—		—	—		—
1912	de Saint-Venant		Renault	—		—
1913	—		—	—		—
1914	de Saint-Venant		Renault	Bonhoure		Abbé Plat
1915	—		—	—		—
1916	—		—	(vacant)		—
1917	—		—	—		—
1918	—		—	—		—
1919	—		—	—		—
1920	Peltreau		de L'Éprevier	de L'Éprevier		—
1921	—		—	—		—
1922	—		—	—		—
1923	Abbé Plat		—	—		—
1924	—		—	—		—
1925	—		—	—		—
1926	de L'Éprevier		—	Fouquet		—
1927	—		—	—		—
1928	—		—	—		—
1929	Abbé Plat		—	—		—
1930	—		—	—		Rondeau
1931	—		—	Mlle Trocmé		—
1932	de L'Éprevier		—	—		—
1933	—		—	—		—
1934	—		—	—		—
1935	Abbé Plat		—	—		—
1936	—		—	—		—
1937	—		—	—		—
1938	Denizot		—	—		(vacant)
1939	—		Abbé Plat	—		Paumier
1940	—		—	—		—
1941	—		—	—		—
1942	—		—	—		—
1943	—		—	—		—
1944	—		—	—		—

	<i>Président</i>	<i>Vice-président(s)</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire(s)</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1945	Saillant		Portel			Valin
1946	-		-			-
1947	-		-			Poulteau
1948	-		-			-
1949	Fouquet		-	Hamelin		-
1950	-		-	-		-
1951	-		Chanoine Gaulandeu	-		-
1952	Chanoine Gaulandeu		-	Courtois		-
1953	-		-	Foussard		-
1954	-		-	Legent		-
1955	Fouquet		-	-		-
1956	-		-	-		-
1957	Chanoine Gaulandeu		-	Couvrat		-
1958	-		-	-		-
1959	-		-	-		-
1960	-		-	-		-
1961	Dattin		-	-		-
1962	-		-	-		-
1963	-		-	-		-
1964	Chanoine Gaulandeu	Dattin	Chanoine Gaulandeu	-	Chrétien	-
1965	-	-	-	-	-	-
1966	-	-	-	-	-	-
1967	-	-	-	-	-	-
1968	-	-	-	-	-	-
1969	-	-	-	-	-	-
1970	-	-	-	-	-	-
1971	-	-	-	-	-	-
1972	-	-	-	-	-	-
1973	-	-	-	-	-	-
1974	-	-	-	-	-	-
1975	-	Dattin, Arnould	-	-	Lavige	Jeulin
1976	-	-	Mme Sommier-Page	Aubry	-	-
1977	-	-	-	-	-	-
1978	Leymarios	-	-	-	-	-
1979	-	Arnould	-	-	-	-
1980	-	-	-	-	-	-
1981	Despriée	-	-	-	-	-
1982	-	-	-	Giraud, Bayle	-	-
1983	-	-	-	-	-	-
1984	Leymarios	-	Mlle Guilbaud	-	-	-
1985	-	Couvrat, Despriée, Mésange	-	-	Person	-
1986	Rouillac	-	-	Pasquier	-	-
1987	-	-	-	-	Aubert	-
1988	-	-	-	-	-	Mlle Chidaine
1989	-	-	-	-	-	-
1990	-	-	-	-	-	-
1991	-	-	-	-	-	Mlle Chidaine, de Saint Salvy
1992	-	Couvrat, Mésange	-	-	-	-
1993	-	-	-	-	-	-
1994	-	-	-	-	-	-
1995	-	-	-	-	-	-
1996	-	-	-	-	-	-
1997	-	-	-	-	-	-
1998	-	-	-	-	-	-
1999	-	-	-	-	-	-
2000	-	-	-	-	Foreau	-
2001	-	Mésange	-	-	-	-
2002	-	-	-	Couvrat, Mme Bourdin	-	-
2003	-	Mésange, Diry	-	-	-	-
2004	-	Diry, de Sachy	-	-	-	-
2005	-	-	-	-	-	-
2006	-	-	-	-	-	de Saint Salvy, Mme Lancelin
2007	-	-	-	Couvrat, Mme Lancelin	-	-
2008	-	Diry	-	Mme Lancelin, Couvrat	-	Mme Lancelin
2009	-	-	-	Mme Lancelin, Mme Menut-Guignard	-	Durand

Présidents d'honneur : Arnould (1981), Leymarios (1987), Despriée (1992), de Sachy (2008), Couvrat (2008).
Secrétaire honoraire : Pasquier (2001).
Bibliothécaire d'honneur : de Saint Salvy (2008).



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS

Place Babeuf, BP 30023, 41101 Vendôme Cedex
Répondeur : 02 54 77 57 40
33 (0) 2 54 77 57 40

Fondée en 1862, reconnue d'utilité publique en 1877, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois compte actuellement plus de 500 membres. Son champ d'action s'étend principalement, mais non limitativement, à l'arrondissement de Vendôme. Son but est d'étudier et de faire connaître le passé de notre région, sa préhistoire et son histoire, son sol et ses monuments, sa littérature – en un mot sa Culture.

Depuis plus d'un siècle elle tient deux séances publiques annuelles et gratuites, dans le cadre prestigieux de la Porte Saint-Georges, privilège de la Société.

Elle édite un bulletin où sont recueillies les communications de ses membres : cette œuvre collective, d'une valeur irremplaçable, constitue aujourd'hui une bonne centaine de volumes.

Le bulletin est en outre diffusé par le ministère de l'Éducation nationale à plus de 70 sociétés savantes.

Notre Société organise à chaque printemps des sorties d'intérêt historique et culturel, dans des lieux le plus souvent inédits et fermés au grand public.

Elle met à la disposition de ses membres une importante bibliothèque riche de plus de 12 000 volumes, d'histoire locale régionale, et dans les domaines les plus variés. Elle détient des documents précieux pour les chercheurs. La bibliothèque est informatisée pour le fonds local et les tables (auteurs, matières) des bulletins depuis 1862.

Elle a fondé le Musée de Vendôme où sont présentées de remarquables collections ; et elle continue d'entretenir des relations privilégiées avec le Musée.

Notre Société a plus que jamais l'ambition de continuer sa tâche, et pour poursuivre et développer ses activités, elle serait heureuse de vous compter parmi ses membres. L'appartenance à la Société – moyennant une cotisation annuelle de 28 €, 15 € étudiant – donne droit à :

- un bulletin format 21 × 29,7 cm, abondamment illustré ;
- l'entrée à demi-tarif au Musée de Vendôme ;
- l'accès à la Bibliothèque de la Société (au pied du clocher de la Trinité, les après-midi des mercredi et vendredi de 14 h à 17 h) ;
- la participation aux diverses manifestations organisées.



DEMANDE D'ADHÉSION

à retourner :

Place G.-Babeuf
BP 30023
41101 Vendôme Cedex

vendomois.fr

Nom et prénom _____

Profession ou qualité _____

Adresse _____

souhaite adhérer à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, et vous prie de trouver ci-joint un chèque de 28 € (15 € étudiant).

C.C.P. 665-33 J, La Source.

À _____, le _____

Signature :

À LIRE ATTENTIVEMENT

Adresse de la Société :

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois

Place Babeuf, BP 30023 - 41101 Vendôme Cedex. Répondeur : 02 54 77 57 40.

Compte-chèques postal : La Source 665-33 J.

Cotisation annuelle donnant droit au bulletin de la même année : **28 €** minimum, **15 €** étudiant.

Il est agréable au trésorier de remercier les adhérents qui majorent volontairement leur cotisation. Leur générosité nous est précieuse et nous exprimons à tous ceux qui peuvent nous aider ainsi notre profonde gratitude.

Pour nos amis dont les cotisations ne sont pas recueillies à domicile, nous souhaitons que chacun ait à cœur de verser sa cotisation dès le début de l'année et prenne conscience du service qu'il nous rend en évitant des frais de poste de plus en plus onéreux.

En conséquence, l'envoi du bulletin sera différé lorsque la cotisation de l'année n'aura pas été acquittée.

Nous avons à envisager une augmentation constante des frais d'impression et d'acheminement postal. Nous pouvons les atténuer en augmentant le nombre de nos adhérents. Il serait souhaitable que chacun fasse un large effort de recrutement parmi les personnes qui pourraient s'intéresser à nos travaux.

Il n'est pas concevable que notre Société, dont chacun reconnaît la vocation à couvrir le Vendômois, ne soit représentée dans certain canton que par UN cotisant !

AVIS IMPORTANTS

Pour compléter ses collections, la Société accepterait avec reconnaissance le don d'exemplaires anciens du *Bulletin* (depuis 1862).

Les opinions émises au cours des communications ou publiées dans le *Bulletin* n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tout article est strictement la propriété de l'auteur et de la Société. Tous droits de reproduction partielle ou totale sont formellement réservés.

Tout travail remis à la Société pour être publié au *Bulletin* doit être dactylographié et porter indication des paragraphes, des sous-titres et de la ponctuation ; en bref, être définitif. Il doit être remis avec CD.

Tout auteur d'article peut demander un tiré-à-part à ses frais. Dans ce cas, il sera de son intérêt de s'entendre directement avec l'imprimeur dès la première correction d'épreuves.

Nul ne peut, individuellement ou collectivement, se réclamer de la Société Archéologique sans autorisation préalable.

Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'une enveloppe affranchie pour la réponse.

La Société Archéologique vous remercie vivement de votre générosité.

Association reconnue d'utilité publique. En nous aidant, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux.

Particuliers : vous pouvez déduire de votre impôt 50 % de votre don dans la limite de 6 % du revenu imposable.

Entreprises : vous pouvez déduire la totalité de ce don de votre bénéfice imposable dans la limite de 3,25 % du chiffre d'affaires.

Un reçu vous sera adressé sur simple demande.

Avec le concours d'Imaginère (41100 Sain-Ouen) et de MD Impressions (41100 Vendôme)

Imprimé en France
par MD Impressions
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Impr. n° 55 198 — Dépôt légal : avril 2009



MD Impressions est titulaire du label Imprim'Vert®